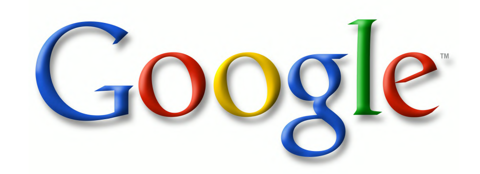
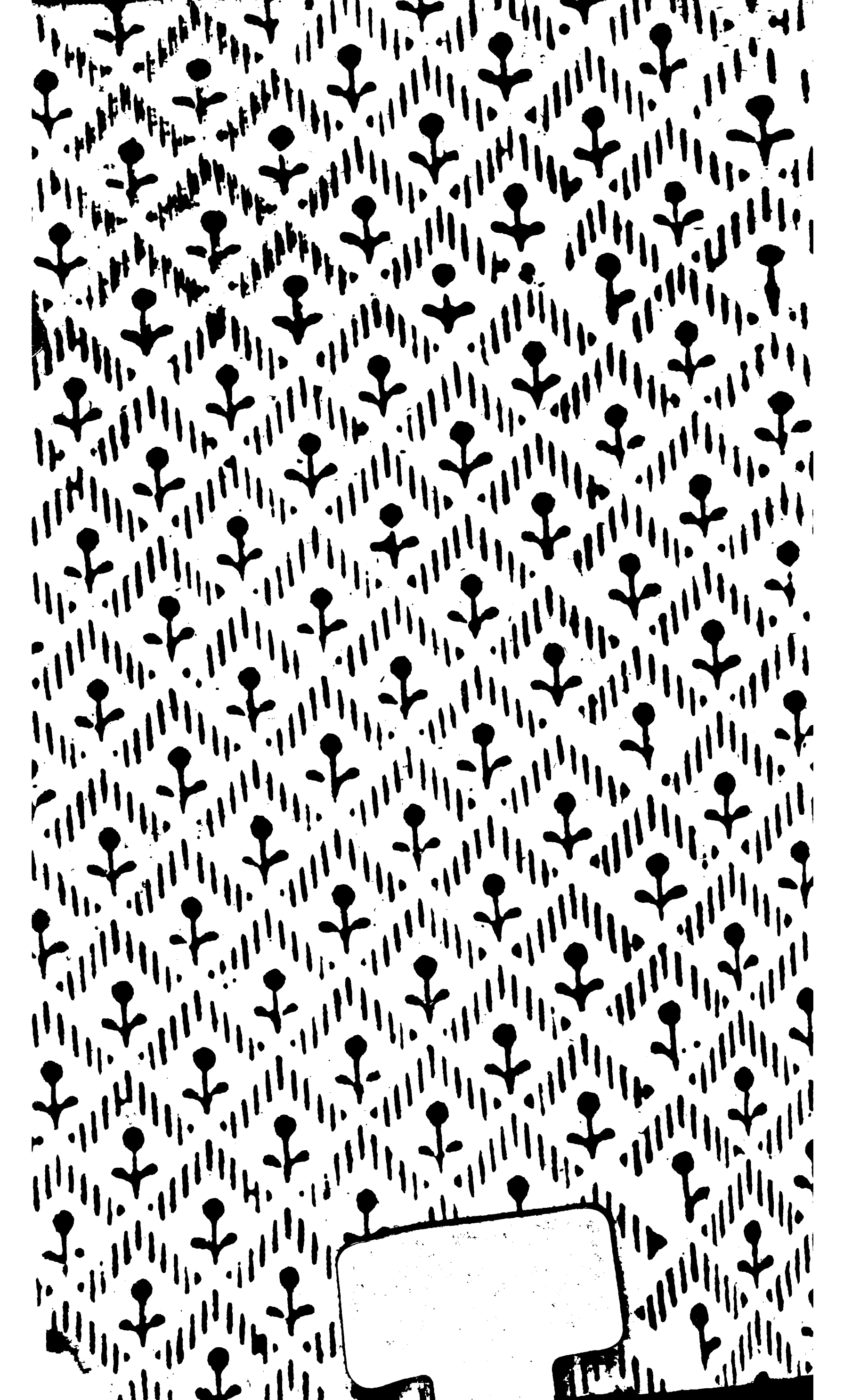










LETTRES
SUR LE
DANNEMARC.

TOME II.

Non ita certandi cupidus quam propter amorem.
LUCRET. III. v. 5.



A GENEVE,
Chez CLAUDE PHILIBERT.

MDCCLXIV.



A MONSIEUR MOULTOU,

Mon cher ami,

Lorſque livrés à des études différentes, mais rapprochés par le goût des belles lettres, & plus encore par une même façon de ſentir, nous formions cette liaiſon que la diſtance des lieux ne ſauroit rompre: lorſque nous vivions enſemble dans une étroite familiarité, je vous promis la premiére dédicace que je ferois. Je vous avoue que je voyois alors peu d'apparence de tenir parole. J'apprécìois trop bien mes talens & mes ouvrages pour oſer me produire ſur un grand théatre. Si j'ai changé de réſolution, ſi j'ai embraſſé un genre qui m'étoit nouveau, c'eſt bien plus l'effet des circonſtances que de ma volonté. Vous verrez dans la partie de ce volume qui m'appartient (a) *quels motifs m'ont engagé à le publier. Je ne vous le dédie point uniquement pour ſatisfaire à ma promeſſe: il m'eſt doux & glorieux de me dire votre ami: ce titre me loue plus que tous les ſuccès. Il devroit m'être permis de vous combler ici d'éloges: la coutume en a fait un droit; mais vous me l'avez défendu, & votre volonté l'emportera toujours chez moi ſur les plus forts penchans. D'ailleurs j'aurois beau m'en tenir à ce que vous méritez, vous vous croiriez peut-être obligé à me rendre un jour la pareille, & votre candeur ſeroit en péril. Souffrez que je vous exhorte au lieu de vous louer:*

a 2 *vous*

(a) Lettre XXI.

vous avez quitté votre patrie pour mettre votre conscience en liberté; vous avez renoncé pour l'amour des lettres à l'oisiveté que votre fortune vous permettoit: ni le soin de votre famille, ni les devoirs que l'aisance impose aux belles ames n'ont pu absorber tout votre loisir: vous êtes redevable au public de l'usage que vous en avez fait. Je vous ai laissé occupé d'études d'histoire ecclésiastique: vous cherchiez dans les fastes du christianisme, & ses preuves, & les diverses causes de ses progrès, & l'origine des erreurs qui en ont alteré la premiére simplicité. Vous devez à l'Europe l'exemple unique dans notre siecle, d'un homme à talens, qui libre de choisir ses occupations, se consacre à des études utiles: & pour dire plus, à des recherches épineuses en elles-mêmes, embarrassées des préventions que tant de siécles ont accumulées, & dédaignées par cette populace de beaux esprits ignorans qui donnent aujourd'hui le ton.

Je me figure d'avance un extrême plaisir à voir un livre instructif par la matiere, intéressant par le goût & par le style que je vous connois, attachant, parceque vous y aurez peint votre intégrité & la chaleur de votre ame. Adieu mon cher ami: j'ai peur qu'on ne m'accuse de m'attacher à vous par ostentation; cependant vos talens & vos lumieres sont les moindres sujets que j'aie de vous aimer.

LET-



LETTRES SUR LE DANNEMARC.

LETTRE SEIZIEME.

A MR. DE TUYL de SEROOSKERKEN, Baron de ZUYLEN, Député du corps des Nobles, aux Etats de la Province d'Utrecht.

Monsieur,

QUAND je n'aurois pas appris par votre conversation & par vos lettres que vous aimez à vous délasser par la lecture, des importantes occupations dont vous êtes chargé, je croirois trouver dans la nature de mon sujet de quoi m'attirer votre attention. C'est de l'état de la *Marine Danoise* que je me propose de vous entretenir: le tableau de cette partie considérable des forces

de la Nation ne ſauroit être indifférent à un homme d'Etat, appellé comme Vous, Monſieur, au Gouvernement d'une République maritime.

Les expéditions maritimes des Danois montrent que dès les tems les plus anciens ils s'attacherent à la Navigation. La ſituation de leur pays les y invitoit, & l'appas du gain donnoit à leur inclination naturelle une nouvelle activité. La conquête de l'Angleterre & celle de la Normandie furent la récompenſe de leur valeur & de leur hardieſſe à paſſer les mers. Je ne fais que gliſſer ſur ces événemens anciens pour en venir aux tems où la navigation éclairée par l'étude & perfectionnée par la découverte de la bouſſole prit une face nouvelle. Dans cette ſeconde période les Danois ne négligerent pas de profiter de leurs avantages. Quelques uns de leurs Rois eurent des flottes conſidérables; CHRETIEN IV. ſe diſtingua ſur-tout à cet égard. Ce Prince qui aimoit la marine par goût, la protégoit avec connoiſſance. Il fit, au rapport de Mr. *de Holberg*, des modeles de vaiſſeaux de ſa propre main: ſous un tel Prince la marine ne pouvoit manquer de prendre des accroiſſemens conſidérables. En 1611. il mit deux flottes

flottes en mer, l'une de 17, l'autre de 12 vaiſſeaux. Les Princes qui lui ſuccéderent, ſuivirent ſon exemple. FREDERIC IV. eſt le principal auteur des arrangemens qui exiſtent aujourd'hui.

La flotte du Roi doit être compoſée de 36 vaiſſeaux de ligne, & de 20 frégates. Sa ſtation ordinaire eſt dans le port de Copenhague. Il eſt aſſez beau pour que je m'arrête quelques momens, Monſieur, à vous en faire la deſcription.

La côte qui s'étend depuis Elſeneur, ou Cronenbourg, cette clé du Sund, juſqu'à Copenhague, forme une anſe d'environ 5 milles de longueur. Dans toute cette étendue de mer les navires trouvent une retraite ſûre le long d'un rivage agréable & riant. La partie qui mérite proprement le nom de Rade de Copenhague, s'étend à environ demi-mille du port. Elle eſt défendue, par la difficulté qu'il y a d'y entrer ſans l'aide de pilotes qui la connoiſſent, & par une batterie de 90 pieces de Canons de 36. & de 24 livres.

De cette Rade on entre dans le port qui eſt très ſpacieux & qui forme le plus beau canal du monde, entre la ville & une partie des fortifi-

cations. Si l'on exécute le projet de bâtir ſur le rivage des maiſons dignes d'une ſi belle ſituation, ce ſera un des plus beaux quais de l'Europe. Ce port a des commodités infinies: il eſt placé entre les deux *Holms* ou *Iles*, dont l'ancien renferme tous les atteliers qui ſont néceſſaires pour l'équippement de la flotte, & le nouveau contient les chantiers. Ce dernier où ſe trouvent encore l'Arſenal de la marine & le parc de ſon Artillerie, eſt une conquête faite ſur la mer par des digues & des terres rapportées.

Après le port de Copenhague, les plus conſiderables des deux Royaumes ſont ceux de *Flekkeröe* & de *Fredricswærn* en Norvege. Toute la vaſte côte de ce Royaume eſt pleine d'abris & de retraites ſûres pour les vaiſſeaux. Elles ſont formées par les rochers qui ſemblent s'entr'ouvrir pour recevoir la mer dans leur ſein. Ces divers abris ne ſont pas à la vérité d'une grande capacité ; mais le mouillage y eſt très bon, & les deux ports que je viens de nommer, ſont d'une étendue propre à contenir des flottes nombreuſes.

Les matelots deſtinés au ſervice de la flotte, ſont de deux ordres : tous ceux qui habitent le long des côtes, & qui s'adonnent à la mer, ſont en-

enclassés par des Officiers de Marine préposés pour cet effet, & leur nombre va de 30 jusqu'à 40 mille. Ils ne peuvent sortir du pays qu'en vertu d'une permission de leur supérieur, & sont obligés de se représenter dès qu'ils en sont requis. Ceux de ces matelots enclassés qui habitent dans les villes, reçoivent, selon leur habileté, depuis un jusques à trois écus par an pour leur tenir lieu de l'exemption de l'accise, & ceux qui habitent dans les villages, sont exempts du droit de Capitation. C'est de cette pépiniere que le Roi tire les recrues dont il a besoin pour les armemens extraordinaires. Mais il y a un autre corps de matelots plus particulierement attachés au service de la flotte.

Ce corps est composé de quatre Divisions qui ont chacune un Chef. La Division est de 10 Compagnies de 118 hommes chacune. Elles sont commandées par un Capitaine qui a sous lui deux Officiers subalternes. Et parmi les matelots il y a 13 Canoniers, qui ont leur école où on leur enseigne leur métier.

Le service de ce corps qui, comme vous voyez, Monsieur, monte à 4720 hommes, est de fournir aux équipages des vaisseaux pour les

befoins ordinaires, & de donner des ouvriers dans les atteliers & chantiers, ce qui tient cette troupe dans un exercice continuel des travaux qui ont rapport à la Marine.

Leur paie eft affez bonne pour les attacher à un état auffi pénible. Quand ils font à terre, ils jouiffent de 13 marcs par mois, & reçoivent une quantité de provifions, qui fuffit à leur famille, pourvu qu'elle ne foit pas nombreufe. A cet avantage il faut joindre pour quelques uns d'eux celui d'être logés: Vingt-fept hommes par Compagnie habitent dans des cafernes. Ils font tous habillés aux frais du Roi. Leur uniforme eft un drap bleu avec de petits paremens de différentes couleurs felon les Divifions.

Lorfque ces matelots font en mer, leur paie eft plus forte. Outre leur nourriture qui leur eft fournie par le Roi, ils reçoivent par mois 5, 3 & 2½ écus felon leur différente capacité; car je dois vous faire obferver, Monfieur, qu'ils font divifés en trois claffes réglées fur différens degrés d'habileté & d'expérience. Chaque Commandant de Vaiffeau eft en droit, d'avancer ou de reculer d'une claffe à l'autre les matelots qui

font

ſont ſous ſes ordres ſelon qu'il en eſt plus ou moins content. Ce qui paroît très propre à exciter entr'eux l'émulation.

Les Capitaines de Marine ont chacun une penſion fixe de 300 écus & le droit de diſpenſer du ſervice 10 matelots par Compagnie dont ils retirent les gages. Les recrues ſe font à leurs frais, moyennant 200 écus que le Roi leur donne par an. Les Officiers ſubalternes ont auſſi un appointement fixe, & lorſque les uns & les autres vont en mer, ils n'ont point d'augmentation de paie, mais le Roi alloue au Commandant de chaque vaiſſeau une certaine ſomme pour lui & les Officiers qui ſont ſous ſes ordres, qu'il eſt obligé de recevoir à ſa table.

Vous ſentirez aiſément, Monſieur, quel ordre & quelle économie tous ces arrangemens mettent dans la flotte: Objet ſi important dans une partie où la plus petite négligence ſur les détails, peut devenir important par leur multitude.

Il eſt vrai que c'eſt principalement ſur la conſtruction que ces attentions doivent ſe porter, & c'eſt encore un endroit par lequel la marine de ce pays ſe diſtingue. Tous les vaiſſeaux de

ligne & Frégates ſe conſtruiſent dans les deux *Holms*, qui ſont ſoumis au Commandement & à l'inſpection d'un Officier de confiance. C'eſt dans le vieux *Holm* que ſont les atteliers où travaillent les charpentiers, ſcieurs, perceurs, menuiſiers, ſculpteurs; le maître cordier, tonnelier, voilier, avec leurs gens; les faiſeurs d'affuts, forgerons, armuriers: tous ces ouvriers, en y comprenant 100 jeunes apprentifs de l'âge de 8 à 12 ans, ſont au nombre d'environ 1700. Ils ſont tous ſujets à la diſcipline & à la juriſdiction militaire, & le Chef du *Holm* en a le commandement. Il réunit le pouvoir d'un Colonel & celui d'un Commandant de place. Pour l'aider dans ſes fonctions il a ſous ſes ordres deux maîtres d'Equipage, deux Vice-maîtres, avec deux ou trois autres Officiers qui leur ſont ſubordonnés, deux Garde-Magazins, un maître de fabrique & d'équippement: tous ceux-ci ſont des Officiers militaires. Les deux Maîtres d'Architecture navale, les Intendans des matériaux, les teneurs de livres & autres écrivains, ſans être militaires, n'en ſont pas moins dans la dépendance du Chef du *Holm*.

C'eſt

C'eſt dans le nouveau *Holm* que ſont les chantiers où ſe conſtruiſent les vaiſſeaux & frégates. On bâtit à *Fridricſwærn* en Norvege les Galéres, qui, quoiqu'abandonnées preſque par tout ailleurs, ne peuvent l'être dans la Baltique où elles ſont néceſſaires pour le tranſport des Troupes dans les lieux dont les vaiſſeaux ne peuvent approcher. On a conſtruit ſous le régne de CHRETIEN VI. avec beaucoup de frais une très belle *Docke* (a). Un vaiſſeau de la premiere grandeur peut y entrer pour recevoir toutes les réparations dont il a beſoin.

L'importance de la Conſtruction fit établir en 1739. une Commiſſion chargée de la diriger; elle eſt compoſée du Directeur de la Navigation, du Maître de fabrique, du Maître d'Equipage, qui ſont tous Officiers, & de deux Conſtructeurs. Elle

(a) Ou *forme*. C'eſt un baſſin garni de bois en dedans: on y fait entrer à flot les vaiſſeaux qui ont beſoin d'être radoubés, enſuite on ferme le baſſin d'une triple écluſe, on étaye le navire contre ſes parois de la forme, & on épuiſe l'eau qui y eſt renfermée, en ſorte que le navire demeure ſuſpendu en l'air. Quand les réparations ſont faites, il n'y a qu'à rouvrir les écluſes, le baſſin ſe remplit & le navire ſe trouve de nouveau à flot ſans avoir changé de place. *Note de l'éditeur*.

Elle examine tous les desseins & modeles des Navires & en porte son jugement. J'aurois desiré, Monsieur, pouvoir vous donner une idée précise de la construction Danoise; mais on m'assure qu'on ne s'est arrêté à aucun point fixe. On tâche par de nouveaux efforts & par tous les changemens dont l'expérience & la réflexion suggerent l'idée, de parvenir à cette perfection qui rempliroit toutes les vues de la Navigation. En général on tient un milieu pour les grandes proportions du Navire entre la construction françoise & l'angloise. Les vaisseaux Danois ne sont pas tout à fait aussi longs que les François, & ils le sont plus que les Anglois. Quant à la force des équipages ils sont à peu près sur le même pied que ceux des françois. Chaque année on lance à l'eau deux ou trois vaisseaux ou frégates pour entretenir la flotte dans l'état de force qu'on croit suffisant.

Le grand nombre d'Officiers de mérite qui sortent continuellement de l'Académie des Cadets de Marine fait mieux l'éloge de cet établissement que tout ce que je pourrois en dire. C'est à FREDERIC IV. que l'Etat est redevable de

cette

cette pépiniere qui fait la force & l'honneur de la flotte. Ce Prince destina en 1701. un grand édifice à loger cinquante Cadets à qui il donna une paie pour leur entretien. Outre ces cinquante, plusieurs autres jeunes gens, sur le pied de volontaires, profitent des mêmes leçons & font les mêmes exercices. Cette troupe a pour Capitaine & Chef un Commandeur, pour Capitaine-Lieutenant un Capitaine de vaisseau, pour Lieutenant un Capitaine-Lieutenant, & pour Aide-Major un Lieutenant. Le Directeur de la Navigation enseigne cet art, aussi bien que les Mathématiques aux Cadets. Un Officier expert dans l'Artillerie leur en donne des leçons. Ils ont des maîtres particuliers pour la Religion, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, les langues françoise & angloise; ils apprennent le dessein, la danse, l'escrime, & sont exercés dans le maniement des armes. Pour joindre la pratique à la théorie, on leur fait monter toutes les années une frégate où ils font successivement le service de matelots, de pilotes & d'Officiers. Ils sont tous sujets à la Discipline militaire. Cette premiere instruction des Cadets est

suivie

ſuivie d'une ſeconde quand ils ſont devenus Officiers. L'art de la Navigation exige une application ſoutenue. Pour y exciter les Officiers, on leur a donné un Profeſſeur qui enſeigne la Méchanique, l'Hydraulique, l'Hydroſtatique, l'Aërométrie & l'Algebre. Ils ont auſſi un maître de deſſein payé par le Roi. Ceux qui ont envie de s'appliquer à la Conſtruction, peuvent le faire à l'école du premier Conſtructeur qui reçoit une récompenſe particuliere pour chaque Officier qu'il a enſeigné. Les Officiers qui ſe ſont attachés à la Conſtruction, après avoir ſubi un examen devant la Commiſſion qui a ce département, obtiennent la permiſſion de voyager aux dépens du Roi pour ſe perfectionner. Tous les Officiers en général, outre leur ſervice ordinaire, ſont employés dans diverſes Commiſſions qui ont pour objet l'utilité & les arrangemens de la flotte.

Le Departement de la Marine, dont je viens de vous mettre, Monſieur, les différens objets ſous les yeux, eſt confié à un Conſeil qui porte le nom de *College combiné de l'Amirauté & du Commiſſariat Général*, & qui exerce en quelque ſorte les fonctions de Grand-Amiral du Royaume, dont

la

la charge n'eſt pas remplie. Avant l'an 1746. ce Département étoit ſéparé en deux: l'*Amirauté* compoſée de tous les Commandans des vaiſſeaux pavillons, préſidoit au Commandement, à la Juriſdiction & à la conſtruction de la flotte, tandis que le *Commiſſariat-Général* compoſé de 3 ou 4 perſonnes de l'Etat civil en adminiſtroit les fonds, & en régloit l'œconomie. Mais en 1746. le Roi régnant trouva bon de réunir ces deux Conſeils en un, qui ſeroit également compoſé d'Officiers de marine & d'Officiers Civils: diſpoſition qui ſans rien faire perdre au premier arrangement de ſes uſages, ſemble y joindre l'avantage d'un concert plus aiſé & plus prompt.

Le College combiné de l'Amirauté & du Commiſſariat eſt à préſent compoſé de trois Officiers civils, dont le premier eſt Sécretaire d'Etat & Chef du Département, & de trois ou quatre Officiers Généraux qui portent pavillon. Ce Conſeil a l'adminiſtration de tout ce qui regarde la Marine, préſide au Commandement, à la Juriſdiction & à l'œconomie de la Flotte, en ſorte qu'on le peut conſidérer comme une ſeule perſonne qui diſpoſe de tout, après avoir reçu les ordres

ordres du Roi ſur les rapports qu'il lui fait. C'eſt le Secrétaire d'Etat qui les met devant le Roi, & qui rapporte au Conſeil les réſolutions de Sa M.

Il me reſte à vous parler, Monſieur, de la Juriſdiction de la Marine & de ſes diverſes branches. Tous les Officiers depuis le Capitaine incluſivement juſqu'au dernier ſubalterne, les matelots quand ils ſont à terre, & tous les ouvriers du *Holm*, relévent tant pour le Civil que pour le Criminel, d'un Conſeil de Guerre, qu'on appelle *la Cour combinée du Holm*. Cette Cour eſt formée par des Officiers des quatre Diviſions qui ſe ſuccédent à tour de rôle, & compoſée d'un Capitaine Commandeur, de deux Capitaines, de deux Capitaines-Lieutenans, de deux Lieutenans & 3 Sous-Lieutenans. Quand il s'agit de condamner un matelot à une peine capitale, ou de priver un Officier de ſon emploi, le Chef de la Diviſion dont ils ſont préſide au Conſeil de Guerre. L'appel des ſentences rendues par ce tribunal en matiere civile eſt porté devant le *College combiné*, & en matiere criminelle la ſentence, ſi elle inflige une peine capitale, eſt envoyée à l'Auditeur général de la Marine. C'eſt un Juriſconſulte dont la fonction eſt d'examiner la procédure, & de donner

donner ensuite ses conclusions; elles sont remises au Secretaire d'Etat de la Marine, qui fait rapport au Roi.

Les Officiers Majors de la Flotte, & les Officiers Généraux jusqu'au Grade d'Amiral relévent aussi pour les affaires civiles du Conseil de Guerre des Divisions. Mais s'ils sont accusés de quelque délit, ils doivent être jugés par un Conseil de Guerre extraordinaire nommé à cet effet & composé d'Officiers Généraux & de l'Auditeur Général.

Lorsque la flotte est en mer, chaque Commandant de vaisseau exerce sur son bord une jurisdiction à peu près semblable à celle d'un Colonel. Il juge conjointement avec ses Officiers tous les matelots qu'il commande; mais les sentences doivent être approuvées par l'Amiral, & si elles portent une peine capitale, l'exécution en doit être différée jusqu'à ce qu'on ait pu avoir l'approbation du Roi.

J'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, que les Officiers Civils qui appartiennent au service de la flotte, sont dépendans du Chef du *Holm.* Ils sont aussi en cette qualité soumis à une jurisdiction particuliere qu'on appelle, *La*

Cour

Cour de l'Amirauté. Ce Tribunal composé d'un Président & de quelques Assesseurs Civils, les juge les uns & les autres en matiére civile & criminelle, & l'appel de ses sentences se porte à la Cour supérieure de l'Amirauté, qui est composée de tous les membres du *College combiné*, d'un Conseiller en la Cour suprême & de l'Auditeur général; & si les parties ne sont pas contentes du jugement rendu par ce Tribunal, elles peuvent en appeller à la Cour suprême.

A l'égard des prises qui se font en tems de Guerre, les Magistrats de chaque ville connoissent en premiere instance de leur légitimité: procédure plus équitable que celle qui appelleroit à la Capitale les questions de cette nature, puisque leur multiplicité ne manqueroit pas de causer des retards très préjudiciables. A Copenhague les procès qui regardent les prises, sont jugés en premiere instance par cette même Cour d'Amirauté qui prononce sur les affaires des Officiers Civils de la Flotte. Ceux qui croient avoir droit de se plaindre, peuvent, dans l'espace de huit jours, se pourvoir à la Cour suprême du Royaume. L'appel des sentences rendues en premiere instance dans les provinces par les Magistrats des villes, est porté

à la

à la Cour ſupérieure de l'Amirauté où ſix Conſeillers à la Cour ſuprême prennent alors ſéance.

Ce ſeroit vous inſtruire, Monſieur, imparfaitement que de vous laiſſer ignorer ce que le Roi régnant a fait pour la Marine. Outre l'attention qu'il a eue de tenir ſa flotte, ſes magaſins, ſes Arſenaux ſur un pied que les étrangers admirent, il a fait l'établiſſement d'un chantier pour bâtir des Galéres à *Stawærn*, nommé *Fredricſwærn*. La conſtruction d'un port de Galéres à *Nivaae* eſt encore due à ſa vigilance. Il a augmenté le corps des matelots d'une quatrieme Diviſion, & par une ſuite de ſes ſoins pour l'ordre & la bonne police de la Flotte il a donné un Code de loix qui régle le ſervice des Officiers & matelots, tant ſur mer que ſur terre, d'une maniere qui ne laiſſe rien à deſirer par ſon exactitude & par ſa ſageſſe.

LETTRE DIX-SEPTIEME.

A Mr. Bonnet, de la Société Royale de Londres, de l'Académie des Sciences de Stockholm, de celle de l'Inſtitut de Bologne, & Correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris.

Monſieur,

Je ne pouvois être incertain ſur le choix de la perſonne à qui j'adreſſerois cette hiſtoire de la littérature Danoiſe. Vos ouvrages & les honneurs qui en ont été la récompenſe, diſent aſſez au Public à quel point vous aimez les ſciences & avec quel ſuccès vous les cultivez. Mais j'écoute encore un autre motif bien cher à mon cœur: C'eſt avec vous que j'ai commencé à penſer; il me ſemble même dans ce moment que je reprends ces converſations où nous nous occupions de la théorie de l'eſprit humain. Vous l'avez perfectionnée dès lors cette théorie par vos obſervations. Je n'aurai pas le même mérite; mais ſi les diverſes deſtinées des empires forment un ſpec-

ſpectacle intéreſſant pour un politique, un homme de lettres ne doit pas prendre moins de plaiſir à ſuivre la marche de l'eſprit national dans ſes diverſes périodes.

Vous avez déja appris, Monſieur, par l'*Introduction à l'Hiſtoire de Dannemarc*, que, dans les tems les plus reculés, les peuples du Nord montrérent des lueurs de génie. Au milieu de leurs guerres & dans le tumulte des armes ils eurent des Poëtes dont la verve fut échauffée par leurs exploits. Il eſt vrai que l'élégance & le naturel ne furent pas le partage de ces ames fortes & groſſieres. Leurs images ſont auſſi gigantesques que leurs actions ; on trouve peu d'art dans leurs ouvrages, mais ils ne ſont point deſtitués de ces traits vifs qui ſont le langage de la nature, quand elle eſt remuée par la paſſion ; & les coups de leur pinçeau, tout rude qu'il eſt, ſe ſentent de cette hardieſſe qui imite quelquefois le génie.

L'Iſlande fut la Patrie de la plupart des poëtes ou Scaldes qui chanterent dans le Nord. Le ſujet de leurs poëſies eſt preſque toujours le même. L'imagination d'un peuple belliqueux n'eſt ſenſible qu'aux peintures de la guerre & des

combats. Si quelquefois l'amour inſpire à ces Poëtes d'autres chants, la ſimplicité de leur langage répond à celle de leurs ſentimens. Mais ce qui leur donnoit le plus de relief, comme l'a très bien remarqué l'ingénieux écrivain qui nous les a fait connoître, c'eſt qu'ils furent les premiers hiſtoriens de la Nation. Dans un tems où l'art de l'écriture étoit ignoré, les vers pouvoient ſeuls, par la facilité qu'on avoit à les apprendre, perpétuer la mémoire des événemens, & conſerver les traditions. Les Poëtes dont je vous parle, étoient donc en même tems les hérauts de la gloire militaire & les témoins qui tranſmettoient à la poſtérité les grands événemens ; ce ſont les fondemens de la conſidération dont ils jouirent. Je ne vous en dirai pas d'avantage, Monſieur, ſur cette premiere période de la littérature Danoiſe. Vous êtes à portée de puiſer dans la même ſource que moi ; je viens de relire l'*Introduction à l'Hiſtoire de Dannemarc*, & je me confirme dans le jugement que j'en ai porté en m'entretenant avec vous. Cet ouvrage plein de recherches eſt encore plus eſtimable par les obſervations ingénieuſes qu'il contient, que par les faits qu'il développe, quelques curieux qu'ils ſoient.

Je

Je ne m'étendrai pas non plus ſur la ſeconde période de la littérature que je parcours. Je la place depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, au commencement du onzieme ſiécle, juſqu'à la fondation de l'Univerſité de Copenhague en 1479. L'écriture qui commençoit à s'introduire & une lumiere qui rendoit l'homme à lui-même, produiſirent dans les eſprits une révolution qui tourna au profit des connoiſſançes humaines. Les Danois eurent des Légiſlateurs dont la ſageſſe jetta les fondemens de cette Juriſprudence, dont ils ont raiſon de s'applaudir aujourd'hui. *Canut* le Grand leur donna les premieres loix ; *Valdemar* I. & *Valdemar* II. perfectionnerent la légiſlation naiſſante par leurs divers codes. Ces Princes humaniſoient un peuple de ſoldats, par la police qui forme des citoyens. *Valdemar* II. en aboliſſant les épreuves par le fer chaud acheva de détruire les reſtes d'une barbarie dont le ſouvenir eſt une grande leçon d'humilité pour l'homme. C'eſt encore à ce Prince qu'on doit l'*Inſtitution des Jurés*, ce tribunal ſi cher à la liberté. Je ne vous ferai point l'énumeration des Théologiens qui ſe diſtinguerent dans cette période: Quelques uns furent aſſez

inſtruits pour le tems où ils vécurent, & il eſt juſte de leur tenir un grand compte de leur ſavoir dans un tems où une mauvaiſe Philoſophie & les prétentions d'une puiſſance dominatrice oppoſoient des obſtacles preſque inſurmontables aux talens.

L'Iſlande mérite de tenir une place honorable dans l'hiſtoire de l'ancienne littérature ſeptentrionale. Je vous ai déja dit, Monſieur, que cette Ile reculée avoit produit, dès les tems même du paganiſme, une foule de Poëtes : elle fut encore dans cette ſeconde période le berceau des Hiſtoriens du Nord. Les habitans de cette contrée invités à écrire par le loiſir qu'ils trouvoient dans la longueur de leurs hyvers, ou excités par la nature d'un Gouvernement libre à déployer les talens qui lui ſont propres, ne ſe ſont pas contentés de rendre compte de ce qui ſe paſſoit chez eux : il paroît qu'ils firent différens voyages pour s'inſtruire de l'hiſtoire des Nations étrangeres dont ils ont laiſſé pluſieurs morceaux.

Les Manuſcrits Iſlandois ont répandu le plus de jour ſur l'ancienne hiſtoire du Nord. On eſt parvenu à l'aide des matériaux qu'ils ont fournis, à diſtinguer, autant que le ſujet en eſt ſuſceptible,

tible, la vérité des faits, des prétentions ambitieuses qu'une tradition vague se permettoit. *Isleif* est le premier des historiens dont les Chroniques Islandoises fassent mention. Il vécut dans le milieu du onzieme siecle, & fut suivi par *Sæmund Hinfrode*, qui rapporta dans sa patrie les connoissances qu'il étoit allé chercher en Allemagne. Il composa des annales & rassembla dans l'*Edda* toute la Mythologie septentrionale. *Arius* ou *Ara Frode* a écrit dans le douzieme siecle une histoire des Rois de Norvege, de Dannemarc & d'Angleterre. On lui est encore redevable d'une description du Gouvernement Islandois, & de la maniére dont le Christianisme s'introduisit dans cette isle. Mais l'ouvrage le plus complet qui nous reste, est celui où *Snoro Sturleson* a tracé dans le treizieme siecle la succession des Rois de Norvege depuis *Odin* jusqu'à *Suerre*. Il fit aussi sur l'original de *Sæmund* cet abregé de l'*Edda* qui nous fait connoître la Mythologie du Nord.

Je ne vous parle, Monsieur, que des Islandois qui se sont le plus distingués dans l'histoire; il m'auroit été aisé de vous en citer un plus grand nombre, si j'avois voulu passer en revue une multitude de manuscrits qui subsistent encore. *Torfæus*,

ſavant littérateur, qui vêcut ſous les régnes de FREDERIC III. de CHRETIEN V. & de FREDERIC IV., a rendu un ſervice important à l'hiſtoire de ſa patrie en fouillant ces anciens monumens pour en déduire des dates & des faits plus précis que ceux qu'on avoit avant lui. Son hypotheſe rapporte l'origine de la Monarchie Danoiſe à *Odin*, qui d'Aſie vint habiter le Nord environ 70 ans avant J. C. Elle a fait abandonner celle de *Saxon* & de *Gothlande ;* toutes les deux, ſur-tout la derniere, remontent infiniment plus haut, mais elles ſont moins fondées ſur la vérité des faits, que ſur ce foible qu'ont eu tous les peuples de reculer autant qu'ils ont pu leur origine.

En quittant l'Iſlande pour revenir en Dannemarc, je ne puis m'empêcher, Monſieur, de vous dire un mot d'*Adam* de *Bréme*, qui vêcut dans le onzieme ſiecle, & paſſa quelque tems à la Cour de *Suenon*, ſurnommé fils d'*Eſtride*. A la vérité cet hiſtorien appartient à l'Allemagne; mais il donne une courte deſcription du Dannemarc dans l'hiſtoire qu'il nous a laiſſée de l'Egliſe de Bréme, pendant longtems la Métropolitaine du Nord.

Suenon

Suenon, surnommé *Agonis* ou fils d'*Agon*, & *Saxon le Grammairien* sont deux historiens qui méritent d'avantage votre attention. *Absalon*, ce célébre Archevêque qui illustra si fort le régne de VALDEMAR I. & celui de CANUT VI. fut avide de tous les genres de gloire. Il chargea *Saxon* & *Suenon* d'écrire l'histoire de la Monarchie Danoise depuis son commencement jusqu'au treizieme siecle dans lequel il vivoit. Ces deux auteurs, de génie très différent, ont aussi écrit d'une maniere tout à fait différente. L'ouvrage élégant & poëtique de *Saxon*, pour me servir des termes de l'auteur de l'*histoire de Dannemarc*, est une espèce de prodige pour un siecle où la barbarie triomphoit; il retrace tous les événemens de l'histoire danoise depuis le commencement de la Monarchie jusques à CANUT VI. dans une suite de tableaux d'un coloris plus brillant que naturel. *Suenon* a composé une histoire abrégée du Royaume, qui comprend le même espace de tems que *Saxon*. Elle est plus exacte & d'un stile plus simple. Il s'accorde avec les Islandois pour les tems anciens, en quoi il différe encore de Saxon qui cherche l'origine de sa nation dans la nuit des tems les plus reculés. Tous les deux ont écrit en latin.

Il paroît que dès cette époque les Danois sentirent le prix du savoir. En 1275. ils eurent un Collége à Paris, & l'on compte plusieurs Recteurs Danois dans les fastes de l'Université de cette Capitale. Les sciences qui par les soins d'*Absalon* commençoient à répandre leur lumiere sur le Dannemarc, se maintinrent dans le même état sous le régne de VALDEMAR le *victorieux*. Mais le Royaume ayant été déchiré depuis par des guerres intestines, tout retomba dans la plus grande confusion. Les lettres furent oubliées, & ce ne fut que sous CHRETIEN I. fondateur de l'Université de Copenhague, qu'elles reprirent une nouvelle vie.

Avant ce Prince *Eric* de *Pomeranie* avoit tenté de fonder dans sa Capitale une Université, & ce qui est bien singulier, il fut obligé d'en solliciter la permission à Rome, comme si le droit de s'éclairer n'appartenoit pas indisputablement à l'homme. Les restrictions que mit le Pape à sa concession, paroîtroient très extraordinaires, si l'on ne savoit combien il importoit à la Cour de Rome qu'on n'examinat pas de trop près les fondemens de son empire. Il fut défendu à *Eric* de

de faire enseigner la Théologie, & le Pape pour retenir d'une main ce qu'il accordoit de l'autre, prononça, que si l'Université n'étoit pas fondée dans l'espace de deux ans, le privilége seroit censé nul & non avenu.

CHRETIEN fut traité plus favorablement par *Sixte* IV. L'avantage le plus précieux qu'il retira de son voyage à Rome, fut la permission pure & simple de fonder l'Université qui lui doit son origine. Tous les soins de ce Prince pour affermir cet établissement, montrent à quel point il honoroit les sciences, & combien il souhaitoit de les faire fleurir dans ses Etats. Il donna à l'Université un Chancelier, (*Olaus* fils de *Martin*, Evêque de Roschild) & trois Inspecteurs: il l'exempta de toute autre jurisdiction, lui permit d'avoir la sienne propre, nomma *Pierre*, fils d'*Albert*, Vice-Chancelier, & le chargea de choisir des maîtres habiles pour enseigner avec lui toutes les sciences. Il paroît que l'Université fut d'abord composée de huit Professeurs appellés de Cologne. L'inauguration s'en fit avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de Notre Dame à Copenhague en présence du Roi: L'Archevêque de

de *Lunden* lui donna les Statuts que le Roi l'avoit chargé de composer.

Je voudrois pouvoir dire à l'honneur du Clergé, qu'il favorisa cet établissement en lui sacrifiant une partie de ses revenus. Mais les sollicitations du Roi ne purent le persuader. CHRETIEN n'en obtint que des conseils, & fut obligé de prendre sur son propre domaine les fonds qu'il lui assigna. Ils ne pouvoient être que médiocres, c'est dans la suite que l'Université parvint à cette sorte d'opulence dont elle jouit aujourd'hui.

Les Successeurs de CHRETIEN I. & surtout CHRETIEN III. & FREDERIC II., Princes éclairés & protecteurs des Sciences, lui accordérent plusieurs graces qui améliorérent beaucoup son état. La réformation adoptée en Dannemarc en 1536. sons le régne de CHRETIEN III. est une époque mémorable dans l'histoire de l'Université. CHRETIEN, en même tems qu'il en augmentoit le revenu, sentit qu'il y avoit une autre maniere de l'enrichir plus précieuse encore; il se servit des conseils de *Luther* & de *Melancthon*, pour y appeller plusieurs Savans distingués de l'Allemagne. La liberté de penser, ce puissant ressort de toutes les connoissances, fut

fut rendue aux Danois comme aux autres peuples qui eurent le courage de briser le joug de Rome, & on ne tarda pas d'en receuillir les fruits. CHRETIEN IV. mit tout en œuvre pour avancer les progrès des sciences dans ses Etats. L'Université fut l'objet de ses soins assidus & bienfaisans : il créa 4 nouvelles chaires, fonda un jardin de Botanique, fit construire un Observatoire, donna une Bibliothéque, honora les lettres & les Savans, & pour marquer publiquement son estime aux Professeurs, il leur fit l'honneur de les admettre à sa table dans le château de Rosenbourg. Aussi le régne de ce Prince fut-il fécond en hommes dont les noms peuvent orner l'histoire de l'esprit humain.

Tycho Brahe, né d'une famille illustre, mérite à juste titre la premiere place parmi les Savans Danois; il prépara cette révolution qui fit changer de face à l'Astronomie, & qui assigna enfin aux corps célestes leurs véritables mouvemens. Ce génie créateur sentit que l'Astronomie manquoit d'un fondement solide & qu'elle marcheroit toujours à tâtons, tant que les différens points du Ciel ne seroient pas exactement déterminés. Par

Par ſes obſervations auſſi nombreuſes qu'exactes, il parvint à tracer ſur un globe la véritable poſition des étoiles fixes. Il perfectionna les inſtrumens aſtronomiques qui manquoient avant lui de préciſion. Il ſçut eſtimer les refractions peu connues juſqu'alors ; &, ce qui achéve ſon éloge, c'eſt qu'il fraya à *Kepler* ſon Diſciple la route qui le conduiſit à ces grands principes devenus enſuite le fondement de la Philoſophie Newtonienne.

Longomontan, autre diſciple de *Tycho Brahe*, ſe montra digne éléve d'un ſi grand maître. Il eut une part conſidérable aux obſervations de ce célébre Aſtronome : Il obſerva lui-même & fut chargé de préſider à la conſtruction de l'Obſervatoire que CHRETIEN IV. fit bâtir à Copenhague. *Ses tables du mouvement des planétes* lui acquirent de la réputation : elles ſont inſérées dans ſon *Aſtronomie* & connues ſous le nom de *Tabulæ Danicæ*. Ce ſont les premiéres qui ayent été compoſées par les modernes : elles font beaucoup d'honneur à *Longomontan*, quoiqu'on leur ait préféré depuis les *tables Rodolphines*, compoſées par *Kepler* ſur les Obſervations de *Tycho Brahe*.

Röemer

Röemer étendit enſuite la gloire que le Dannemarc s'étoit acquiſe dans l'Aſtronomie. Il vint en France avec Mr. *Piccard* qui avoit été envoyé en Dannemarc, pour y recueillir & vérifier les obſervations de *Tycho Brahe*. On voit par l'hiſtoire de l'Académie des Sciences de Paris, que Mr. *Röemer* fut ſouvent aſſocié aux travaux de Mrs. *Caſſini* & *Piccard*. Il eut beaucoup de part à la direction des travaux qui ſe firent pour embellir *Marly* & *Verſailles*. Il ſe diſtingua par l'exactitude de ſes nivellemens, inventa un niveau & donna une régle univerſelle pour juger de la bonté de toutes les machines qui ſervent à élever l'eau par le moyen d'un cheval. Mais un endroit par lequel il vous eſt déja connu, & qui n'eſt pas la moindre partie de ſa gloire, c'eſt la découverte du mouvement progreſſif de la lumiere qu'il ſçut déduire de l'obſervation des ſatellites de Jupiter.

A peu près dans le tems que *Tycho Brahe* créoit l'Aſtronomie, *Gaſpard Bartholin* faiſoit connoître aux Danois l'Anatomie, en leur apprenant l'art d'obſerver le corps humain. Il voyagea dans la plûpart des pays de l'Europe, & enrichit enſuite ſa patrie des connoiſſances qu'il y

acquit.

acquit. La Médecine commençoit à chercher dans l'étude de l'Anatomie & par la diſſection, des fondemens pris dans la nature même. *Bartholin* ſentit que c'étoit le vrai moyen de la perfectionner & rapporta dans ſa patrie le goût de cette ſcience. Ses *inſtitutions anatomiques* en ſont un monument. Il eut un bonheur dont peu de ſçavans ont joui. Pére de ſix fils il ſçut leur tranſmettre à tous l'amour de l'étude & à quelques uns le goût de l'anatomie. Son fils *Thomas* ſurpaſſa la gloire que le pere s'étoit acquiſe dans cet art: il publia une nouvelle édition des *Inſtitutions Anatomiques*, qu'il étendit & rectifia ſur la nouvelle théorie de la circulation du ſang. La découverte des vaiſſeaux lymphatiques qui lui eſt due, en déployant à l'œil un nouveau ſyſtème dans l'organiſation, a perfectionné la Phyſiologie & fourni de nouvelles vuës pour la cure des maladies où la lymphe eſt intéreſſée. Il obſerva dans l'homme le canal thorachique, & ce reſervoir que *Pecquet* avoit déja découvert dans les animaux. Il comprit que ce ne ſeroit que par de bonnes obſervations qu'on parviendroit à répandre des lumieres ſur les cauſes obſcures des maladies, & ſur leurs remédes, & pour en former un dépôt,

dépôt, il publia l'ouvrage qui a pour titre : *Acta Medica Hafnienſia.* Ce recueil important d'obſervations en tout genre ſur la médecine renferme pluſieurs mémoires de lui : on en trouve auſſi un grand nombre de ſon fils *Gaſpar* & de ſon frere *Eraſme*, qui connut le premier la ſinguliere proprieté des cryſtaux d'Iſlande de produire une double réfraction (a).

La Médecine commençoit ſeulement à être cultivée en Dannemarc, & déja ce Royaume poſſédoit une foule de Médecins diſtingués. Ils fournirent la plûpart leur tribut aux actes de Médecine, & publierent divers ouvrages particuliers. *Simon Pauli* s'eſt fait un nom par ſon ouvrage ſur *la vertu des ſimples* & par ſa *Deſcription des Plantes de Dannemarc*, ſous le titre de *Flora Danica. Wormius* ſe diſtingua par des connoiſſances auſſi variées que profondes; il découvrit dans la tête ſix os qui portent ſon nom, forma un très beau Cabinet d'Hiſtoire naturelle, & trouva encore du temps au milieu de l'étude de la Phyſique & de la Médecine pour fouiller les monumens de l'Antiquité. Il s'attacha ſur-tout à recueillir

(a) Vid. *Newt.* Opt. Lib. III. Quæſt. XXV. *Note de l'édit.*

cueillir des inſcriptions runiques & à en trouver la clef. *Borrichius* cultiva avec ſuccès la Chymie & publia un ouvrage deſtiné à montrer les connoiſſances des Egyptiens dans cette partie. *Nicolas Stenonis* mérite auſſi que je vous en parle: il a découvert les conduits externes de la ſalive & pluſieurs vaiſſeaux de la bouche & des paupieres. On fait cas de ſes obſervations ſur les muſcles & ſur les glandes.

Souffrez, Monſieur, que j'anticipe pour un moment ſur des tems poſtérieurs à ceux qui m'occupent, & que je revendique ſur la France ce fameux Anatomiſte qui par ſa naiſſance appartient au Dannemarc, & par ſes lumières à l'Univers entier. Vous comprendrez aiſément que je veux parler de Mr. *Winſlow* (a).

J'aurois aiſément pû, Monſieur, groſſir la liſte des Médecins Danois, lors même que je me ſerois borné à ceux qui ſe ſont faits connoître par leurs ouvrages. Mais je ne vous entretiens que des Savans en tout genre qui m'ont le plus frappé.

Dans ces derniers tems deux hommes de lettres, Meſſieurs *Gramm* & *Holberg* ſe ſont fait une grande réputation. Le premier poſſéda une éru-

(a) Il eſt mort depuis que ceci eſt écrit.

érudition immenſe qui ne nuiſit point à ſon jugement. Critique ſavant, profond & lumineux, il a éclairci une infinité de points hiſtoriques & de queſtions de littérature. Ses notes ſur l'Hiſtoire de Dannemarc par *Meurſius*, ſont une preuve & de la vaſte étendue de ſes connoiſſances, & de l'art avec lequel il ſavoit les rapprocher pour en faire ſortir la vérité. Mr. de *Holberg* s'eſt exercé dans tous les genres d'écrire, hiſtorien, philoſophe, auteur ſatyrique & dramatique il a laiſſé une multitude d'écrits qui prouvent la facilité de ſon génie. Peut-être la Comédie étoit-elle le genre où il eut pu le plus aiſément exceller. Il eſt le père du théatre danois, pluſieurs de ſes pieces ſont pleines d'invention & d'action. Les traits de génie dont elles ſont parſemées font regretter que l'auteur n'ait pas pris dans l'étude du grand monde une connoiſſance plus ſévére des bienſéances, & qu'il n'ait pas étudié à cette école les caractéres & les ridicules qu'il a mis ſur la ſcène.

Les ſavans dont je vous ai parlé, Monſieur, auroient fait honneur à tous les pays aſſez heureux pour les poſſéder: peut-être m'en eſt-il échappé d'auſſi eſtimables. Mais ce que j'ai dit,

ſuffit pour prouver, que la gloire des lettres n'eſt pas étrangére au Dannemarc. Elles y ont été cultivées par des gens de qualité, & ſi leurs talens n'ont pas égalé ceux des Savans de profeſſion, il faut tenir compte à quelques uns de ce que nés des plus illuſtres familles, ils ne dédaignèrent point le titre d'auteur, moins eſtimé alors qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

Sous le régne de FREDERIC II., *Henry de Rantzov* joignit la gloire des lettres à celle des armes qui eſt héréditaire dans cette maiſon. Il eut beaucoup de part à la conquête de la Dithmarſe dont il nous a laiſſé la relation en latin ſous le nom de *Cilicius Cimber* (a). *Hvitfeld*, Chancelier du Royaume, a compoſé une *Chronique de Dannemarc*, qui finit au régne de CHRETIEN III. Cet ouvrage judicieux dans ſa ſimplicité eſt d'autant plus précieux qu'il eſt rempli d'actes & de documens, dont la plupart

(a) Il ſe la dédia à lui-même ſous ſon vrai nom, c'eſt à dire, que l'épitre eſt de *Cilicius Cimber* à *Henri Rantzov*, ſans doute pour rendre moins ſuſpects les éloges qu'il donne à ſon pere. Cette petite ruſe lui a valu une place dans les *Charlatanericæ eruditorum* de *Menkenius*, Decl. I. p. 25.

part ne ſe trouvent plus. *Jacob Uhlfeld* écrivit en latin l'hiſtoire de ſon Ambaſſade en Moſcovie. *Chriſtophle Walkendorph*, Grand-maître du Royaume ſous la minorité de CHRETIEN IV. fut un protecteur éclairé des ſciences. *Holger de Roſencrantz* quitta ſous le régne de ce même Prince des emplois conſidérables, pour ſe livrer à l'étude, & ſur-tout à celle de la Théologie, ſur laquelle il a fait quelques traités.

En ſuivant l'hiſtoire de l'eſprit humain, il eſt aiſé de s'appercevoir que le moment brillant des lettres fut toujours celui, où accueillies par les Grands, elles jouirent de cette conſidération qui eſt leur véritable aliment: & peut-être que les Grands leur feroient toujours un accueil qui au fonds les honore autant qu'il honore les ſciences, ſi les Savans eux-mêmes s'en rendoient dignes par leurs lumieres & leurs vertus. Il y a dans l'hiſtoire de chaque pays des périodes privilégiées où les eſprits ſemblent ſe communiquer réciproquement le même feu. Les régnes de CHRETIEN III. & de FREDERIC II. préparérent la lumiere qui brilla ſous CHRETIEN IV. Les noms des *Tycho Brahe*, des *Longomontan*, des

Bartholin, des *Wormius*, des *Borrichius*, des *Hvitfeld*, des *Walkendorff*, des *Rosencrantz*, consacreront à jamais cette époque glorieuse de la littérature Danoise, qu'ils ont rendue digne d'être citée comme l'objet de la plus noble émulation. Les Princes successeurs de CHRETIEN IV. n'ont point cessé d'accorder leur protection à l'Université & de lui en donner des preuves par leurs bienfaits & par les réglemens qu'ils ont faits pour en assurer le lustre.

Avant la réformation l'Evêque de Roskild étoit par sa place Protecteur de l'Université, mais depuis, cet emploi a toujours été exercé par le Chancelier du Roi, & lorsqu'il n'y en a point eu, par le Ministre chargé du Département de l'intérieur du Royaume. CHRETIEN VI. par son Ordonnance du 31ᵉ Mars 1732. a donné à l'Université la forme qu'elle a présentement. J'y puiserai ce que j'ai à vous dire sur ce sujet. L'Université est composée d'un Recteur choisi tous les ans par les Professeurs & tiré de leur corps, & de 15 Professeurs Ordinaires partagés en IV. Facultés. Ceux qui composent la faculté de Théologie, parmi lesquels il faut compter l'Evêque de Sélande, sont au nombre de quatre. Il

y a

y a deux Profeſſeurs pour le Droit & deux pour la Médecine. Tous les autres ſont rangés dans la Faculté Philoſophique, qui eſt compoſée d'un Profeſſeur en Philoſophie, de deux en Mathématiques, d'un en Hiſtoire & Géographie, d'un en langues Orientales, d'un en langue Grecque, d'un en langue latine & belles-lettres. Tous ceux-ci ſont Profeſſeurs Ordinaires. Le nombre des Extraordinaires eſt beaucoup plus grand. Ce ſont des Savans ou deſignés d'avance pour remplir les chaires vacantes, ou ſimplement honorés de ce titre qui leur donne le droit d'enſeigner.

Les Profeſſeurs ordinaires ſont obligés de donner quatre leçons publiques par ſemaine, de ſoutenir des thèſes une fois par an & d'examiner les Etudians. Les vacances de l'Univerſité qui ſont d'environ 5 mois, me paroiſſent plus longues que le bien des études ne l'exigeroit. Elles ſont en partie occaſionnées par les examens des Etudians; mais il ſeroit facile de concilier ces actes avec la continuation des études. L'ordonnance dont je vous ai déja parlé, Monſieur, preſcrit trois examens différens; perſonne ne peut être reçu à l'Univerſité avant que d'avoir ſubi un examen,

dans lequel il doit montrer qu'il eſt inſtruit dans les langues ſavantes & dans les principes de la Philoſophie. Il vaudroit peut-être mieux diſpenſer de cette derniere obligation ceux qui ſortent des collèges, d'où ils ne peuvent apporter que des notions vagues & mal digérées d'une ſcience qu'ils ont ſeulement effleurée. Le ſecond examen appellé *Philoſophique* roule ſur toutes les parties de la Philoſophie & les langues ſavantes. Il dépend de chaque étudiant de s'y préſenter quand il trouve à propos, pourvu qu'il ait aſſiſté pendant 8 mois aux leçons de l'Univerſité. Les étudians qui ont ſatisfait à cet examen, peuvent enſuite paſſer à l'étude des ſciences ſupérieures. Mais convient-il de laiſſer des jeunes gens, ſouvent trop enclins à la pareſſe, ou à la diſſipation, maîtres de différer cet examen auſſi long-tems qu'ils le veulent, ou de le précipiter avant que d'être ſolidement inſtruits? Ne ſeroit-il pas mieux de déterminer le tems que les étudians doivent à l'étude d'une ſcience auſſi importante que la Philoſophie, en leur faiſant rendre compte chaque année de leurs progrès? Le troiſième examen eſt celui que ſubiſſent ceux qui ſe conſacrent au ſaint miniſtère ou au barreau.

Les

Les Professeurs composent ce qu'on appelle le *Consistoire*, qui par une attribution particuliere juge toutes les causes matrimoniales de la Sélande. Cette même assemblée nomme aux Cures dont l'Université a la collation, & administre le pouvoir quelle a sur tous ses membres, sur les ouvriers qu'elle employe, & sur les paysans qui habitent ses terres.

Il est difficile de faire une évaluation précise des appointemens des Professeurs, parceque leurs revenus augmentent avec leur ancienneté. Ils se tirent de quelques Capitaux provenants des legs faits à l'Université, de différentes terres qui sont partagées en quatorze portions, & d'un droit que payent les Eglises & les Pasteurs des deux Royaumes, nommé *Studii-Skat* & *Cathedraticum.* A quoi il faut ajouter les dixmes que l'Université a obtenues de la liberalité des Rois; peut-être ne s'éloigneroit-on pas du vrai en fixant à 800 écus les appointemens du plus grand nombre des Professeurs. Ils sont outre cela commodément logés dans des maisons qui appartiennent à l'Université, & libres de toute redevance. La régie des biens que les Professeurs possédent en commun, la recette & la dépense de l'Université

ſont entre les mains d'un Tréſorier choiſi parmi les Profeſſeurs.

Les largeſſes des Rois envers l'Univerſité ſont des monumens ſenſibles de la protection qu'ils ont accordée aux lettres. Il eſt au fonds bien juſte, que ceux qui s'occupent du ſoin important de former les eſprits de tout un Etat, reçoivent une récompenſe digne de leurs travaux. D'ailleurs le moyen d'avoir des gens du premier mérite eſt de leur faire un ſort capable de ſatisfaire leur ambition. Les places de l'Univerſité ſont aſſez bonnes pour inviter des hommes à talent: il ne s'agit que de mettre à profit ce reſſort. Les ſciences ne ſauroient fleurir que par le ſoin vigilant qu'on prendra d'exciter & d'entretenir ſans ceſſe le feu de l'eſprit & l'amour de la gloire. Je ne ſçais ſi je ſuis prévenu pour des uſages dans leſquels j'ai été élevé; mais il me ſemble qu'on ne devroit donner aucune chaire qu'après des diſputes où l'on auroit admis tous les concurrens (a). Nous avons été, vous & moi, témoins des efforts que fait faire l'eſpèrance de déployer ſes talens devant une aſſemblée ſavante

(a) Cet uſage a auſſi été quelquefois obſervé dans l'Univerſité de Copenhague. *Note de l'édit.*

vante & diſtinguée. Ces luttes de génie & de ſavoir ſont tout ce qu'il y a de plus propre à décourager ceux qui n'ont d'autre appui que la faveur; elles excitent les étudians à ſe rendre dignes de combattre un jour dans une lice où l'on peut tout attendre de ſa propre vigueur, mais auſſi où l'on n'a rien à eſperer ſans elle.

Les Rois de Dannemarc non contens de récompenſer libéralement ceux qui enſeignent; ont encore voulu procurer par leurs bienfaits des diſciples aux ſciences. FREDERIC II. fonda la Communauté Royale pour l'entretien de 100 Etudians, CHRETIEN IV. l'augmenta de 44. & fit bâtir le Collége Royal pour loger auſſi 100 Etudians. Mais par des arrangemens poſtérieurs ce Collége eſt en partie occupé par des étudians qui n'ont d'autre bénéfice que celui d'être logés & chauffés, & en partie par des étudians de la Communauté Royale, dont le nombre a été porté à 130., & le ſalaire réduit à quatre marcs par ſemaine; ils peuvent en jouir pendant 5 ans. Autrefois ces étudians mangeoient enſemble, & étoient diſtribués en dix tables, dont chacune avoit à ſa tête le plus habile ſous le titre de *Doyen*.

On

On a conservé cette dénomination quoique les repas publics n'ayent plus lieu, & l'on pratique les exercices anciens, qui consistent à donner une dissertation ou un discours tous les ans & à soutenir tous les jours des théses à tour de role sous la présidence du Doyen & du Prévôt qui est le Chef de toute la Communauté & élu par les Professeurs en Théologie. Les sujets de ces théses prescrits par le Prévôt, sont pris de la Théologie & des diverses parties de la Philosophie. Les Professeurs en Théologie ont la disposition des places vacantes dans la Communauté.

Le Chancelier *Walkendorph* fonda en 1595. le Collége qui porte son nom, il y fit faire des logemens pour seize étudians, à qui il assigna une pension de 40 écus par an. Cet exemple fut imité en 1691. par *Borrichius*, à qui l'Université doit le Collége qu'il nomma *de Medicis*, mais qui a conservé le nom de son fondateur. Seize étudians y sont logés & jouissent d'un revenu annuel de 65 écus. Dix d'entr'eux doivent étudier la Théologie, un les Mathématiques, trois la Philologie, & deux la Médecine. Le fondateur légua à ce Collége son laboratoire & ses instrumens de Chymie, ainsi que sa Bibliotheque.

Le

Le Collége fondé en 1705. par Mr. *Ehlers* est encore destiné à loger seize étudians, qui reçoivent chacun 50 écus par an. De ces 16 étudians huit sont obligés par la fondation d'étudier la Théologie, deux la Médecine, deux l'Histoire, la politique & le droit public, deux la Philologie, un l'Astronomie & un la Géométrie. Il y a plusieurs autres fondations moins importantes, dont quelques unes sont destinées à faire voyager des étudians.

On croiroit d'abord que tant d'encouragemens ne sauroient manquer de produire beaucoup de savans. Peut-être étoient-ils nécessaires dans les tems où peu de particuliers étoient assez aisés pour dévoüer leurs enfans aux lettres. Mais n'est-il point à craindre qu'on n'envisage ces bénéfices comme un gain plutôt que comme un moyen d'apprendre, & qu'ils ne soient des amorces qui invitent des gens obscurs & sans talens à se jetter dans la carriere de l'étude? Il n'est pas indifférent pour l'honneur & les progrès des sciences, que ceux qui s'y appliquent, ayent une certaine élevation d'ame. Ce sentiment qui est le fruit d'une bonne éducation, se trouve rarement dans les conditions abjectes, & rien ne lui est plus opposé qu'un esprit mercenaire.

A pré-

A préſent que le prix du ſavoir eſt connu, & qu'il s'eſt formé dans les Sociétés un ordre mitoyen qui jouit d'une médiocrité aiſée, il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui ſe dévouent aux lettres, fuſſent entretenus aux dépens de leur famille. Les Peres auroient intérêt à ne faire cette dépenſe que pour ceux de leurs enfans qui en ſeroient dignes. Mais ſi la foi publique eſt un obſtacle qui empêche de faire des changemens dans l'emploi des fonds donnés à l'Univerſité, il me ſemble qu'on devroit mettre tout en uſage pour remédier aux abus qui en réſultent. Il faudroit combattre l'engourdiſſement par tous les aiguillons capables de réveiller l'émulation. Ne pourroit-on pas exiger, par exemple, que tous les étudians ſubiſſent chaque année des examens rigoureux, d'où l'on prendroit ſoin de bannir toute partialité? En donnant à ces actes une ſolemnité propre à frapper les eſprits, on exciteroit indubitablement le génie. Si les étudians ſavoient qu'ils ſont perſonnellement connus des diſtributeurs des places, & que le mérite les avancera, ils ſubſtitueroient enfin de bonnes études à des recommandations mendiées & à des ſollicitations opiniâtres.

niâtres. Il me paroîtroit encore très convenable, que tous les étudians fussent obligés de prendre leurs degrés dans un tems limité, & que les différens emplois de l'Eglise & de la Justice ne fussent donnés qu'à ceux qui auroient publiquement prouvé leur capacité.

Il me reste à vous dire un mot du Collége de Copenhague. Il est composé de six classes, dans lesquelles on enseigne les langues savantes. Il se fait encore ici une distribution d'argent entre les écoliers pauvres, qui différe selon les classes: ceux des premieres en tirent beaucoup plus que les autres: la somme totale alloit en 1747. à 1951. écus. L'appas de ces salaires avoit rempli ce Collége de plusieurs enfans des plus bas ordres de la Société. Cet inconvénient a été senti, & Mr. *Pontoppidan* actuellement Vice-Chancelier, a formé le plan d'une ordonnance rendue le 23 Juillet 1756. Les diverses modifications que ce réglement a apportées à la distribution des salaires, ont déja écarté du Collége plusieurs jeunes gens qui n'y venoient que pour en jouir. Il y a lieu d'espérer, que desormais les parens de condition honnête ne feront plus difficulté de substituer

à l'inf-

à l'instruction domestique, l'éducation publique beaucoup plus propre à former des génies vigoureux & des hommes à talens.

Les revenus dont le Collége de cette Capitale jouit sont très considérables: ils montoient en 1747. à 3134 écus, compris le restant de l'année précédente, indépendamment des fonds destinés aux appointemens des Régens. Ces revenus viennent de différentes sources; 1°. des Capitaux légués en différens tems au Collége: 2°. des dixmes Royales qu'il tient de la libéralité des Rois: 3°. de la redevance que lui paye annuellement la maison de force de Christianshave: 4°. de la taxe imposée sur les marguilliers à l'instar de celle qui est établie sur les Pasteurs des Eglises en faveur de l'Université: 5°. de la contribution qu'on paye pour chaque enterrement & chaque mariage. Il est vrai que, comme les écoliers sont obligés de chanter dans ces deux céremonies, ils achétent d'un tems très cher à cet âge, le salaire qu'ils en retirent. J'ai fait cette énumération, Monsieur, pour vous faire connoître des usages différens de ceux auxquels vous êtes accoutumé. Il n'y a que cette considération qui puisse leur faire trouver grace.

LETTRE DIX-HUITIEME.

Au meme.

Personne ne ſçait mieux que Vous, Monſieur, les obligations que les Sciences ont aux Académies : elles ont extrêmement contribué à reculer les bornes de nos connoiſſances. Je puis en alléguer pour preuve ces recueils immenſes d'obſervations en tout genre que nous leur devons.

Les Profeſſeurs des Univerſités tout occupés du ſoin d'inſtruire ont rarement le temps de ſe faire ou de ſuivre de nouvelles vues. Accoutumés d'ailleurs à être écoutés ſans contradiction, il ne leur eſt que trop aiſé de ſe perſuader que leurs ſyſtêmes ſont parfaits. L'eſprit de ſyſtême & le ton d'aſſurance qui accompagnent l'enſeignement, ſont encore des obſtacles à vaincre. Je ne prétends point diminuer la gloire de ceux qui malgré leurs fonctions dans les Univerſités ont réellement augmenté le tréſor de nos connoiſſances. C'eſt un mérite de plus d'avoir

éclairé le monde par leurs ouvrages aussi bien que par leurs leçons.

Mais pour parvenir plus sûrement à des découvertes, l'institution des Académies me paroît très heureuse. Il faut pour mettre au jour de nouvelles vérités des gens qui, libres de tout autre soin, puissent se consacrer sans reserve aux recherches longues & pénibles qu'elles exigent. De tels hommes réunis en Societés sous de certaines régles, trouvent dans leurs assemblées la communication des lumieres, la comparaison des vues, l'examen des idées, & sur-tout cette émulation que l'exemple donne, & qui fait qu'on ne veut céder à aucun de ses collégues.

Laurent de Medicis, ce célébre restaurateur des lettres, fit voir en fondant à Florence l'*Académie del Cimento*, ce que la Physique expérimentale pouvoit se promettre des établissemens de ce genre. L'Europe imita cet exemple; mais ce ne fut que long-tems après & successivement: il n'y a point de Nation qui n'ait actuellement des Académies, dont les unes s'occupent de la perfection de leur langue, & des belles lettres, tandis que les autres s'appliquent à la Physique, &

aux

aux Mathématiques. Les arts ont aussi les leurs, & je ne sçais si la France ne doit pas à celles qu'elle posséde dans ce genre ces talens qui rendent les artistes françois rivaux des Grecs & des Romains.

Entre les Académies qui travaillent à perfectionner les sciences, deux se sont principalement illustrées & par les hommes qu'elles comptent parmi leurs membres, & par les ouvrages qu'elles ont produits. Vous m'avez déja prévenu, Monsieur, en nommant la Société Royale de Londres & l'Académie des Sciences de Paris. Elles se disputent l'honneur de l'ancienneté, je ne prononcerai point entr'elles ; il me suffit d'observer qu'elles ont également pris naissance dans ces tems de fermentation nationale où l'esprit d'un peuple animé par la gloire tend à prendre un nouvel essor. L'Académie des Sciences en particulier porte cette empreinte de grandeur que Louis XIV. a sçu imprimer à tous ses ouvrages. Tout est employé dans cet établissement fameux pour donner du lustre aux Sciences & pour en étendre l'empire. L'entrée de cette Compagnie ouverte à des membres honoraires choisis parmi les premiers Seigneurs du Royaume, forme entre

les grands & les gens de lettres un commerce qui éclaire les uns & qui honore les autres ; la diſtinction des Académiciens en différentes claſſes fixe à chacun d'eux un objet déterminé d'études : ce qui eſt un moyen de réunir enſemble des talens différens, & d'empêcher cependant qu'ils ne ſe diſſipent en ſe répandant ſur une trop grande multitude d'objets. L'attention d'établir dans l'Académie différens degrés d'honneur, eſt encore très propre à exciter l'émulation. Les correſpondants ſont flattés de tenir à cette compagnie par quelque lien ; l'honneur de s'en faire eſtimer & de voir leurs mémoires imprimés dans ſes recueils eſt une récompenſe de leurs travaux. Les Académiciens qui ne ſont point encore penſionnaires, ont l'avantage de profiter des lumieres de l'Académie, en attendant qu'ils puiſſent parvenir par la penſion à un loiſir deſiré. L'obligation où ſont les Académiciens penſionnaires de fournir toutes les ans deux Mémoires, & les autres un, les met tous dans la néceſſité de travailler. Les prix diſtribués chaque année reveillent dans tout le Royaume le déſir de mériter l'approbation d'une Compagnie auſſi diſtinguée : Et ce qui montre bien à quel point tous

les réglemens qui lui ont été donnés, ſont propres à affermir ſa célébrité, c'eſt que l'honneur d'y être admis comme aſſocié étranger, eſt regardé par tout comme l'honneur ſuprême de la littérature.

Je n'ai placé ici, Monſieur, ce tableau abregé de l'Académie des Sciences, que parce qu'il me ſembleroit à ſouhaiter que toutes celles dont la forme n'eſt pas abſolument déterminée, profitaſſent de ce qu'il y a de bon dans cet établiſſement. Celle des Sciences établie dans cette Capitale, eſt encore récente & doit ſa naiſſance, comme la plupart des autres, à quelques circonſtances particuliéres.

CHRETIEN VI. réſolut en 1742. de faire un nouvel arrangement dans ſon Cabinet de médailles: ſix Savans furent chargés de ce ſoin. L'occaſion qu'ils eurent de s'aſſembler, leur ſuggéra l'idée d'étendre plus loin leurs vues. Ils s'aſſocierent d'autres perſonnes & s'occuperent de l'hiſtoire & des antiquités de leur Patrie. CHRETIEN VI. prit cette Societé naiſſante ſous ſa protection par ſon Reſcript du 11 Janvier 1743. En lui donnant un état il lui recommanda de joindre à ſes premieres études

celle de l'hiſtoire naturelle, de la Phyſique & des Mathématiques. Elle a un Préſident (a), des membres honoraires, un Sécretaire perpétuel, un nombre illimité d'Académiciens qui nont point de penſions. Les Savans en tout genre y ſont admis, & elle s'aſſemble une fois par ſemaine.

Il eſt juſte de tenir compte à cette Compagnie de ce que, libre dans ſes travaux, elle n'a pas laiſſé de donner au Public ſept volumes in 4to de mémoires, dont les trois premiers ont été traduits en latin. Ce recueil eſt principalement rempli de recherches qui ont rapport à l'hiſtoire & à la littérature de ce pays, on en trouve auſſi ſur la Phyſique & les Mathématiques.

Il ſe forma à peu près dans le même temps une autre Société, qui s'eſt conſacrée à l'étude des langues & à l'éclairciſſement de l'hiſtoire & de la littérature Danoiſe. Le déſintéreſſement & le zèle qui l'ont produite, méritent les plus grands éloges. En 1744. Mr. *Langebeck*, Savant littérateur de ce pays, propoſa à quelques amis

(a) Mr. le Comte *de Holſtein* qui a eu le principal honneur de cette fondation.

Depuis peu ce Seigneur étant mort, Monſieur *de Thot*, ci-devant Miniſtre des finances, lui a ſuccedé dans cette préſidence, comme dans ſes autres emplois. *Add. de l'éd.*

amis de tenir des conférences ſur les objets dont j'ai parlé. Ils avoient tous des collections de livres rares, de manuſcrits, & de monnoyes, dont ils eurent la générosité de ſacrifier une partie pour commencer un Cabinet public. Ce bel exemple engagea différentes perſonnes à l'augmenter par leurs préſens. La Société porta ſon zéle juſqu'à s'impoſer une contribution pour ſupporter les fraix qu'elle auroit à faire.

Ces premieres conférences parurent après deux ans dignes de la bienveillance du Roi. CHRETIEN VI. peu avant ſa mort prit la Société ſous ſa protection par ſes lettres patentes du 7e Janvier 1746. Le Roi régnant la confirma par d'autres lettres patentes du 24e Fevrier 1747., & lui donna un appartement dans le Château Royal de Charlottenbourg.

Mr. *Langebeck* en reconnoiſſance de ſes ſoins pour cette Compagnie, en fut élu Directeur; elle ſe choiſit un Sécretaire, & augmenta le nombre de ſes Académiciens qui eſt illimité. Ils n'ont aucune penſion, & doivent ſelon leur réglement s'aſſembler une fois par ſemaine.

Cette Société a donné au Public VI. vol. in 4to qui renferment pluſieurs éclairciſſemens

hiſtoriques, ainſi que des titres, documens, chartes & manuſcrits rares qui ont rapport à l'hiſtoire de ce pays.

Le déſir de perfectionner la Médecine & de régler l'exercice de cet art important, fit établir en 1740. une Societé à qui ce double ſoin eſt confié. CHRETIEN VI. en eſt le fondateur: le Protecteur de cette Compagnie doit être un des premiers Seigneurs du Royaume: les membres ordinaires ſont les Médecins du Roi, dont le premier eſt Préſident, les Profeſſeurs en Médecine de l'Univerſité, le Médecin de la Ville & un Sécretaire, auxquels ſont adjoints deux Sénateurs, quelques autres Médecins, le Directeur général de la Chirurgie, pluſieurs autres Chirurgiens choiſis entre ceux qui ſervent dans les Régimens & ceux qui exercent en ville, & deux Apothicaires.

Cette Societé eſt appellée par ſon inſtitution à régler l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie dans les Royaumes de Dannemarc & de Norvége, à prévenir tous les abus qui pourroient s'y gliſſer, à viſiter les boutiques des Apothicaires pour s'aſſurer de la bonté de leurs drogues,

gues, & à examiner ſoigneuſement ceux qui ſe deſtinent à la pratique de la Médecine & de la Chirurgie. CHRETIEN VI. voulut que la Societé pour remplir ces vues travaillat à une ordonnânce qui régleroit toute la police de la Médecine; qu'elle fit une énumeration & deſcription de toutes les drogues qui entrent dans la pharmacie, & qu'elle publiat ſéparément une taxe de leur prix. Pour rendre cette Societé encore plus utile il lui recommanda auſſi de reprendre la continuation de ce recueil d'obſervations médicales que *Bartholin* avoit commencé, & qui avoit été enſuite trop long-tems interrompu. Les deux premiers objets de l'ordonnance de CHRETIEN VI. n'ont pas encore été remplis, malgré leur importance; le troiſieme l'a été en partie, puiſque la Societé publia en 1753. un Volume in 4to d'obſervations faites par ſes membres, ou communiquées par d'autres.

Les Bibliothéques publiques de cette Capitale méritent d'être comptées parmi les fondations que les Rois ont faites pour l'avancement des Sciences. Elles ſont au nombre de deux: *La Bibliothéque Royale* & celle *de l'Univerſité*. La premiere ne mérite proprement le nom de

Bibliothéque que depuis le régne de CHRETIEN III. qui prit ſoin de la former. FREDERIC II. & CHRETIEN IV. l'augmenterent ; mais ce ne fut que ſous le régne de FREDERIC III. que la collection commença à devenir importante par les ſoins de *Pierre Schumacher* qui en fut d'abord Bibliothécaire ; & que ſes lumieres, ſon élévation & ſa chute rendirent depuis ſi fameux lorſqu'il fut connu dans le monde ſous le nom de Comte de *Griffenfeld*. Dès-lors elle fut enrichie des dons de différens particuliers & continua à l'être par la libéralité des Rois. CHRETIEN VI. y fit des additions très conſidérables; mais le Roi d'aujourd'hui a ſurpaſſé les bienfaits de tous ſes prédéceſſeurs.

Cette Bibliothéque occupe un Sallon de 200 pieds de longueur, dont la hauteur eſt diviſée par une Galerie qui régne tout au tour. Il fut conſtruit par les ſoins du Comte *de Griffenfeld* dans un bâtiment attenant au château. On y compte à préſent quatre-vingt mille volumes & au de-là. Quoi qu'aucune des Sciences n'ait été negligée, la partie hiſtorique eſt cependant la plus complette. Cette Bibliotheque renferme un grand nombre de Bibles dans toutes

les

les langues, toutes les éditions principales des écrivains classiques Grecs & Latins, plusieurs livres imprimés dès la naissance de l'Imprimerie.

On y trouve aussi beaucoup de manuscrits en différentes langues qui regardent la Bible, les Péres de l'Eglise & les auteurs classiques ; & outre divers portraits elle posséde une collection d'Estampes qui appartiennent à l'Architecture, les Antiquités, l'Histoire.

La Bibliothéque n'a d'autre fonds que la libéralité du Roi. Elle n'est pas ouverte, comme il feroit à souhaiter dans des jours marqués, mais elle l'est toujours pour les étrangers curieux.

Parmi ceux à qui le soin de la Bibliothéque a été confiée, l'on compte divers Savans distingués, comme : *Marcus Meyboom*, *Pierre Schumacker*, *Pierre Scavenius*, *Guillaume Worm*, *Jean Conrad Wolff*, *André Höyer*, *Jean Gramm*, après lesquels je puis sans déparer cette suite placer Mr. *Möllmann*, actuellement Bibliothécaire.

La Bibliothéque de l'Université étoit déja considérable en 1728. lorsque le funeste incendie qui désola cette Capitale, la detruisit entiérement.

ment. Elle étoit en grande partie le fruit des largesses de divers Savans qui leur avoient légué leurs livres.

On ne tarda pas après sa destruction à songer à la rétablir. FREDERIC IV. lui donna tous les livres qui se trouvoient doubles dans la Bibliothéque Royale. Mr. *Ivar de Rosencrantz*, alors Protecteur de l'Université, lui fit aussi présent de plusieurs des siens. Cet exemple a été imité par divers Savans, & depuis peu la Princesse CHARLOTTE AMELIE, par une générosité digne d'Elle, l'a considérablement enrichie.

Cette Bibliothéque est placée dans une grande Salle au dessus de l'Eglise de la Trinité qui est contigue à l'Observatoire. On y compte environ 40000 volumes, parmi lesquels il y a une collection précieuse des Péres de l'Eglise. Elle posséde aussi une collection très nombreuse de manuscrits appartenans à l'histoire du Nord, parmi lesquels il y en a plusieurs Islandois (a).

Le revenu fixe de la Bibliothéque monte par an à 600 écus, & se tire de différentes sour-
ces.

(a) Ceux-ci ont été donnés par *Arnas Magnussen*, Professeur à l'Université de Copenhague, qui les avoit rassemblés avec beaucoup de soin en Islande sa patrie.

ces. En 1732. CHRETIEN VI. ordonna que la Chancellerie Danoiſe lui payeroit 1 écu pour chaque brevet de ceux qui ſeroient pourvûs d'emplois eccléſiaſtiques. Dans la même année il voulut encore que le Doyen de la Faculté de Philoſophie lui livrat annuellement la ſomme de 190 écus, pris ſur l'argent que payent les Etudians pour être immatriculés ou pour obtenir les degrés. *Jean Trellund*, Evèque de Vibourg, lui légua en 1735. un Capital de 6000 écus.

Outre ces revenus fixes, la Bibliothéque a le produit des chaires vacantes depuis la fin de l'année de jouiſſance accordée à la veuve, juſqu'à ce que la chaire ſoit remplie & chaque étudiant étranger qui vient étudier à l'Univerſité, eſt obligé de lui payer 4 écus.

La garde & le ſoin de la Bibliothéque ſont confiés à un Bibliothécaire choiſi parmi les Profeſſeurs & à un Sous-Bibliothécaire. Elle eſt ouverte tous les jours, pendant quatre heures, excepté le Vendredi, & deux fois par ſemaine le Bibliothécaire y donne des leçons ſur la bibliographie.

Quant à l'emplette des livres, les Profeſſeurs de chaque faculté donnent une note de ceux qu'ils déſirent, après quoi le Conſiſtoire choiſit

ſur

ſur le rapport du Bibliothécaire ceux dont i
trouve à propos de faire l'acquiſition.

Les collections de Médailles, monumens an
tiques, productions de la nature & de l'art, offren
une inſtruction d'autant plus utile qu'elle parl
aux ſens. Ce n'eſt donc point m'écarter de mo
ſujet, Monſieur, que de vous donner une court
deſcription du Cabinet des Médailles & d'hiſtoir
naturelle du Roi.

Les Médailles Danoiſes ont été ſéparé
de la collection générale. Elles ſont diviſées e
trois claſſes: La premiere contient les piéces an
ciennes où il y a des figures ſans inſcriptions, &
l'on en compte 217. La ſeconde claſſe ren
ferme les médailles ou monnoyes frappées de
puis *Canut le Grand* juſques à la maiſon d'O
dembourg au nombre de 251. La troiſiem
s'étend depuis le régne de CHRETIEN I. ju
ques à celui de FREDERIC V. Les médai
les & monnoies qui la compoſent, montent
environ quatre mille. Parmi pluſieurs piec
rares qui ſe trouvent dans cette collection on r
marque entr'autres 5 ou 6 pieces d'or av
des lettres runiques; une monnoye d'*Eric* d
Pomeranie, une grande médaille de bronze ſ
l'e

l'entrée de CHRETIEN I. à Rome, une médaille d'or du Roi JEAN. L'Académie des Sciences va donner inceſſamment au public une deſcription des médailles & monnoyes Danoiſes qui apprendra aux curieux tout ce qu'ils peuvent deſirer d'en ſavoir.

La collection des médailles qui regardent l'hiſtoire ancienne, eſt conſidérable. Pluſieurs Rois de Macédoine, d'Egypte & de l'Aſie mineure y occupent une place qui contient environ 200 pieces. On en compte au de-là de 200. qui appartiennent aux différens états de la Gréce. La République Romaine ſous les conſuls en fournit environ 900, & il y en a 3000 frappées ſous les Empereurs d'Occident. Celles des Empereurs d'Orient ſont partie de la même collection. Je ne m'arrête point aux médailles modernes: il y en a en grand nombre de toutes les Nations de l'Europe.

FREDERIC III. commença le Cabinet qu'on appelle ici *Chambre des raretés*, dont les médailles ſont partie. Mais dès lors la collection eſt devenue aſſez nombreuſe pour occuper huit Salles. L'hiſtoire naturelle, comme animaux,

coquil-

coquilles, minéraux, pierres précieufes, les monumens antiques, les tableaux, les ouvrages remarquables de l'art, offrent à la curiofité publique un aliment, comme vous voiez, très diverfifié.

Il s'eft formé depuis peu dans cette Capitale différens cabinets d'hiftoire naturelle, entre lefquels celui de Mr. le Comte *de Moltke*, qui fe plaît à donner l'exemple de toutes les bonnes chofes, tient le premier rang. Ce goût femble promettre des progrès dans la connoiffance de la nature. Etudier fes productions en général & fur-tout celles de fon pays, eft le vrai moyen d'apprendre à les mettre en valeur: un amateur de l'hiftoire naturelle comme vous, Monfieur, voit avec plaifir toutes les conquêtes qui étendent l'empire d'une fcience auffi agréable & auffi bienfaifante.

❋ ❋ ❋
❋ ❋
❋

LET-

LETTRE DIX-NEUFIEME.

AU MEME.

L'UNIVERSITE' de Copenhague est la seule, Monsieur, qui soit dans les Etats du Roi ; mais il y a d'autres établissemens pour l'instruction de la jeunesse qui méritent que je les parcoure avec vous. L'Académie de *Soröe* est le premier qui attire mes regards par sa proximité de Copenhague & par son importance.

Soröe, située à 10 milles de cette Capitale, est une petite ville bâtie dans une sorte de presqu'isle formée par trois lacs. Cette espece de retraite, est couverte de bois qui en font un lieu très propre à la méditation & à l'étude. Elle appartint dans les tems les plus anciens à une famille illustre d'où sortit *Absalon*, cet Archevèque si célèbre dans l'histoire du Nord. Le pére de ce grand homme, surnommé *Rögh* ou *Rugh*, fonda à *Soröe* un Couvent de l'ordre de Citeaux, dont Absalon prit ensuite un soin particulier & qu'il érigea en Abbaye dans l'année 1161.

 L'Abbé

L'Abbé étoit un homme assez considérable pour avoir place dans le Sénat du Royaume. Il ne paroît pas que les Sciences ayent aucune obligation aux Moines de ce Couvent.

Quoique la réformation eut été introduite sous CHRETIEN III. en Dannemarc, ce ne fut que sous FREDERIC II. son successeur, environ l'an 1580., que ce Couvent fut sécularisé. Les terres de sa dépendance ne furent point réunies à la Couronne; FREDERIC II. les destina à fonder un Collége pour l'instruction de la jeunesse. La fondation est du 31e May 1586; elle porte que 60 jeunes gens, dont une moitié sera prise de la Noblesse, & l'autre du tiers état, seront entretenus & instruits gratuitement.

CHRETIEN IV. se proposa de donner plus d'étendue à ce premier établissement. Il voulut procurer à sa Noblesse une école pour les sciences, & les exercices dont elle alloit chercher des leçons dans les pays étrangers. En laissant donc subsister le Collége fondé par son prédécesseur, ce Prince créa par son ordonnance du 30e Novbr. 1623. une Académie qu'il pourvut de 5 Professeurs & de Maîtres pour la Musique, la Danse, le

le Manége, les armes & les manœuvres militaires. Pour fournir aux fraix de ce projet, il réunit aux revenus du Couvent de *Soröe* ceux du Couvent de *Mariboe* en *Lalande*, & de *Börlum* en *Jutlande*. L'inspection de cette Académie fut donnée dès lors à un des premiers Seigneurs du Royaume.

La Sélande fut le principal théatre de la malheureuse guerre qui affligea le Royaume depuis l'année 1657. jusqu'en 1660. Ce fléau destructeur porta un coup fatal à l'Académie de Soröe: il s'y joignit une autre cause de décadence; on avoit compté pour son soutien sur les pensions que payeroient les Académistes externes, & leur nombre avoit infiniment diminué. Elle ne fit donc plus que languir & se réduisit enfin à un simple Collége, où il n'y eut que 30 écoliers entretenus aux dépens du Public.

En 1736. le Roi CHRETIEN VI. commença à prendre des mesures pour relever cet établissement. Mais il étoit reservé à FREDERIC V. de conduire l'ouvrage à sa perfection. La fondation de la nouvelle Académie est du 2e Juillet 1747.

Par l'ordonnance qui renferme les Statuts de l'Académie, il est défendu aux sujets du Roi de voyager dans les pays étrangers sans avoir étudié trois ans ou à l'Académie de Soröe ou à l'Université de Copenhague. Les Gentilshommes étrangers ne peuvent être reçus dans l'Académie qu'avec la permission du Roi. Les Académistes doivent payer 200 écus par an pour leur pension, & autant pour leurs Gouverneurs, s'ils en ont. Par la libéralité de Mr. *de Holberg*, qui a légué à l'Académie les fruits de ses travaux litteraires & de son économie, les dix plus anciens Académistes ne payent que 100 écus par an. Tous les jeunes gens indistinctément, de quelque ordre & de quelque pays qu'ils soient, peuvent profiter des leçons publiques.

La surintendance de l'Académie est toujours confiée à un homme du premier rang, qu a sous lui un Officier chargé de l'administratioı des terres & de l'économie. Il y a actuellemen 5 Professeurs, qui enseignent la Religion, la Ph losophie, les Mathématiques, le Droit des gen la Politique, le Droit civil, l'Histoire & la Rhét rique. Les Académistes sont examinés de ten en tems par les Professeurs sous la présidence

Gran

Grand-Maître de l'Académie, & leurs principales réponses sont entregistrées. La Bibliothéque de l'Académie est nombreuse: elle a été formée par plusieurs dons, dont le plus considérable est celui de Mr. le Baron *de Holberg* qui lui a légué ses livres. Le Roi a aussi exercé sa libéralité envers elle. Par ces différens présens la Bibliothéque se trouvoit chargée de plusieurs livres doubles qu'elle a vendus, & du produit de cette vente on a établi une imprimerie qui a très bien réussi.

L'Académie a sa propre jurisdiction dont l'exercice est commis à un tribunal appellé *Hoff-Rett.* Le Grand-Maître en est Président: L'Administrateur des terres & tous les Professeurs en sont Assesseurs. L'appel des sentences de cette Cour se porte directement à la Cour suprême du Royaume. Toutes les contestations qui regardent les Officiers de l'Académie, ou les laquais des Académistes, sont jugées en premiere instance par le *Borg-Rett* ou Cour de la ville qui est la même que celle du *Bye-Foged* ou Juge de la ville. L'appel de ces sentences se porte au *Hoff-Rett.*

Quelque courte qu'ait été la durée de l'Académie de *Sorøe*, elle fait cependant gloire

 d'avoir

d'avoir eu plusieurs hommes distingués pour Professeurs. Tandisque les sciences fleurissoient à Copenhague par les soins de CHRETIEN IV. cette Académie, quoique naissante, promettoit de se rendre digne des faveurs de ce Prince.

Meursius est celui dont le nom lui fait le plus d'honneur. Il avoit été Professeur à *Leyde*; sa réputation le fit connoître au Roi qui l'appella à Soröe & le nomma *Historiographe* de Dannemarc. Il a publié une histoire qui s'étend jusqu'au Régne de CHRETIEN II. & en a laissé une continuation en manuscrit qui renferme les tems postérieurs jusqu'à CHRETIEN III. Il seroit à souhaiter que cet ouvrage fut aussi recommandable par son exactitude, que par son stile. Mr. *Gramm* y a suppléé par des notes très amples & très savantes qui ont été insérées dans la belle édition que Mr. *Lami*, Bibliothécaire à Florence, a donné des ouvrages de *Meursius* en 10 volumes in folio. Une grande partie des recherches de Meursius regardent les antiquités, & sur-tout celles de la Gréce. Elles ont beaucoup servi à orner le livre connu sous le titre de: *Thesaurus Grævii*.

Stephanius, aussi Professeur de Soröe, a rendu un grand service à l'Histoire de Dannemarc et

don

donnant l'édition de *Saxon* & celle de *Suenon Agonis*. En parlant des Profeſſeurs de Soröe je ne dois pas omettre *Cluvier*, qui a écrit une Hiſtoire univerſelle en latin. C'eſt aſſez pour ſon éloge que de dire qu'il s'en eſt fait neuf éditions différentes. On eſtime les connoiſſances de *Laurenberg* dans les Mathématiques. Les poëſies latines de *Chrétien Aagaard* & de *Vitus Bering* n'ont pas été ſans ſuccès. Depuis le renouvellement de l'Académie ſous ce régne, elle a eu un Profeſſeur pour le droit public & l'hiſtoire (Mr. *Schlegel*) dont les talens ont extrêmement fait regretter la mort prématurée.

Je paſſe à préſent, Monſieur, aux autres villes des Etats du Roi, qui n'ayant point d'Univerſité ont cependant des eſpèces d'Académies connues dans ce pays ſous le nom de *Gymnaſes*. Les Canonicats par le conſeil de *Luther* ne furent point ſéculariſés, ni réunis à la Couronne dans le tems de la réformation. On laiſſa pendant plus d'un ſiecle ſubſiſter le titre & les prébendes des Chanoines, pour les donner à des perſonnes qui inſtruiſoient la jeuneſſe, ſur-tout dans la Théologie, ou pour recompenſer ceux qui

avoient rendu des services à l'Etat. CHRETIEN IV. qui pensoit que le vrai moyen d'avoir de hommes, est de cultiver de bonne heure les talens, résolut par une ordonnance de l'an 1618 d'établir des Professeurs dans toutes les villes où il y avoit eu des Cathédrales: son intention étoi que ces Professeurs enseignassent les jeunes gen quand ils seroient sortis du Collége, & les préparassent aux études de l'Université. Les fond qu'il destina pour cela, étoient précisement ceu des prébendes des Chanoines. Ils consistoien principalement en dîmes. En conséquence d cette résolution les villes d'*Odensee*, Capitale d l'Ile de Fionie, de *Roschild* & de *Christiania* virent naître chez elles des Gymnases, dont celu d'Odensée est le seul qui se soit soutenu. *Holger de Rosencrantz*, cet homme aussi illustre par s naissance, que par son amour pour les lettres, en donna des preuves au nouveau Gymnase d'Odensée. Il augmenta ses revenus par ses bienfaits, & lui accorda la protection la plus particuliere. Il est actuellement pourvu de 4 Professeurs, qui enseignent la Théologie & la langu Hebraique, la Philosophie & la langue Grecque les Mathematiques, l'Eloquence. Je remarquera

en

en passant, que les Professeurs sous la présidence du Grand Bailli de Fionie connoissent des causes matrimoniales, parcequ'ils ont succédé aux Chanoines qui en étoient autrefois les Juges. La Bibliothéque de cette petite Académie ne fait que naître & doit beaucoup aux largesses de Mr. le Comte *de Rantzau*, Grand Bailli de Fionie, & à celles de Mr. *Ramus*, Evêque d'Odensée.

Le Collége d'Odensée fondé par la Reine MARGUERITE est assez riche pour entretenir trente écoliers & faire même à plusieurs d'entr'eux une distribution d'argent.

Les Etats du Roi en Allemagne ont leur Académie ou Gymnase dans la ville d'Altona. CHRETIEN VI. le fonda en 1738. & il fut ouvert en 1744. Cinq Professeurs y enseignent la Théologie, le Droit, la Médecine, la Philosophie, & les Mathematiques, la Rhétorique. Les leçons publiques sont gratuites, & les étudians peuvent consulter les livres de la Bibliothéque. Cette Académie est dans la dépendance d'un Conseil où le Gouverneur de la ville préside, & où siegent l'Archiprêtre, le Bourguemaître & le Syndic. L'inspection ordinaire en est confiée

 à un

à un des Profeſſeurs nommé par le Roi. Elle ne reconnoît d'ailleurs d'autre Juriſdiction que celle du Roi dont elle reléve immédiatement. Les bâtimens du Gymnaſe ſont aſſez ſpacieux pour y recevoir un certain nombre de jeunes gens, qui ſont logés *gratis* : les étrangers peuvent auſſi y trouver place. On deſireroit, pour en attirer un plus grand nombre, qu'il y eut des Maîtres de langues & d'exercices.

La plupart des villes de Sélande ont des Colléges compoſés ordinairement de 5 ou 6 claſſes, où l'on enſeigne les langues ſavantes, l'hiſtoire & la Géographie. Les villes principales des autres Provinces ont auſſi de pareils Colléges, enſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant que la connoiſſance des langues ſoit un genre de ſavoir auſſi commun en Dannemarc. Tous ces Colléges ont à leur tête un Recteur, qui enſeigne conjointement avec le Conrecteur les écoliers de la premiere claſſe, & qui a la direction de tout le Collége. On diſtribue aux pauvres écoliers de chaque claſſe une petite ſomme d'argent provenant ou des fondations faites en leur faveur, ou du ſalaire qu'ils gagnent en chantant aux enterremens & aux mariages. Le Collége de *Herlofs-*

holm

holm en Sélande eſt une reſſource pour les enfans de la pauvre Nobleſſe ; ils y ſont entretenus & inſtruits *gratis*. Cet établiſſement a été remis ſur un très bon pied par les ſoins de Mr. le Comte *de Holſtein*, Miniſtre d'Etat.

Vous ſavez déja, Monſieur, que les bienfaits du Roi vont chercher juſques dans les pays étrangers les Savans qui ſe diſtinguent. Je n'en citerai qu'un ſeul trait. Un Poëte que placent près de Milton ceux qui peuvent ſuivre la ſublimité de ſon vol, étonnoit l'Allemagne par des talens prématurés. Le Roi le ſçait & ſur le champ Auguſte fait à Virgile ce loiſir dont la *Meſſiade* ſera le fruit. Mais c'eſt principalement de ce que le Roi a fait pour les ſciences dans ſes Etats que vous deſirez d'être inſtruit. Il a donné un Vice-Chancelier à l'Univerſité dans la perſonne de Mr. *Pontoppidan*, ancien Evêque de Bergue, très connu par ſon *hiſtoire Naturelle de Norvege*, & par pluſieurs autres ouvrages. Cette place dont l'exercice avoit été longtems ſuſpendu, a été rétablie pour rendre un ſurveillant aux études & mettre dans l'Univerſité un nouveau principe de vie. Mr. *Kratzenſtein* a été appellé de l'Académie de Petersbourg pour remplir une

chaire

chaire de Phyſique expérimentale qui manquoit à l'Univerſité. L'établiſſement d'un Profeſſeur en langue & belles-lettres françoiſes fait encore honneur à ce régne. L'Europe lui devra une *hiſtoire de Dannemarc*, dont le ſuccès & le mérite ſont des garans du jugement qu'en portera la poſtérité.

Ce que fait le Roi pour la Botanique a trop de rapport avec votre goût favori, Monſieur, pour que je ne vous en doive pas un compte exact. Le Philoſophe emploié dans cette partie a penſé en grand. Il a ſenti que comme l'Aſtronomie n'avoit fait que languir tant qu'elle avoit manqué de tables exactes du Ciel, la Botanique ne pouvoit plus ſe paſſer de points fixes de ralliement. Cette ſcience eſt embaraſſée de diverſes méthodes & ſurchargée d'une multitude de mots, Mr. *Oeder* a voulu travailler à lever ce double obſtacle : Il a fait approuver ſon projet au Roi, & en conſéquence il a eu ordre de donner ſous le titre de *Flora Danica* une ſuite de planches qui repréſenteront les plantes qui croiſſent dans la vaſte étendue de la domination Danoiſe. Si l'exemple du Roi excite quelque Prince de l'extrémité méridionale de l'Europe à en faire au-

tant,

tant, on aura enfin une carte exacte & uniforme d'une des plus belles parties de l'Empire végétal. Depuis quelques années Mr. *Oeder* voyage par ordre du Roi dans ses Provinces, accompagné d'un dessinateur dont les talens sont capables de seconder les vues du Botaniste. La publication des planches sera suivie de celle de la description des plantes & de leurs usages, tant dans la Médécine que dans la vie civile. Mais comme celui-ci doit être le fruit d'un grand nombre d'observations & de recherches, on pardonnera au Physicien circonspect une lenteur qui du moins assurera son exactitude.

Voilà, Monsieur, les deux principales parties qui composeront la *Flore Danoise*. Il y aura d'autres accessoires que je laisse à l'auteur le soin de vous faire connoître plus particulierement dans l'avertissement qu'il se propose de donner au public (a).

Tandisque Mr. Oeder voyage pour herboriser, on travaille à Copenhague à faire tous les préparatifs nécessaires pour le nouveau jardin de Bota-

(a) Depuis que ceci est écrit le public est en possession du programme & du commencement des planches gravées qui composeront la *Flora Danica*. Not. de l'éd.

Botanique dont le Roi lui a confié le ſoin. Il ſera diviſé en deux parties & à peu près de la grandeur de celui de Leyde. Les plantes domeſtiques & exotiques y ſeront également cultivées. Le Profeſſeur y donnera leçon 4 jours de la ſemaine; dans les deux autres il ira herboriſer avec les étudians, dans les environs de Copenhague. Les expériences d'Agriculture ne ſeront pas négligées, & pour les faciliter, le Roi a fait un fonds deſtiné à l'acquiſition des inſtrumens & des livres néceſſaires: ce qui avec le tems formera une Bibliothéque Botanique & une collection d'uſtenciles pour l'Agriculture.

Il vient de paroître un autre ouvrage qui a quelque rapport avec celui que je vous annonce, parce qu'il eſt également dû aux bienfaits du Roi, & qu'il appartient à l'hiſtoire Naturelle. C'eſt un choix de coquilles les plus rares, repréſentées au naturel dans douze planches auxquelles on a joint leur deſcription. Les figures ont d'abord été gravées & enſuite enluminées avec le pinceau. C'eſt un chef-d'œuvre de l'art: rien n'égale l'élegance & l'exactitude du deſſein, la vérité & la force du coloris: vous croiriez voir la nature même. Mr. *Regenfuſs*, dont le burin

& le pinceau ſe ſont ſignalés dans cet ouvrage, ſe propoſe de le continuer & d'en donner encore deux volumes au public. En vous parlant, Monſieur, des productions qui regardent l'Hiſtoire Naturelle, je ne dois pas oublier de faire mention d'un établiſſement très propre à avancer les progrès de cette ſcience: c'eſt celui d'un Cabinet public qui commence à ſe former dans le Château Royal de Charlottenbourg (a).

Les ſoins du Roi ne ſe bornent pas à un genre de ſcience. L'Hiſtoire de ce pays va recevoir une nouvelle lumiere par ſes bienfaits. Mr. *Gramm* avoit déja été employé par CHRETIEN VI. à compoſer un *Corps Diplomatique de Dannemarc ;* mais la mort enleva cet illuſtre Savant, lorſqu'il ne faiſoit preſque que mettre la main à l'œuvre. Le Roi régnant a chargé de la continuation de ſon travail un homme digne de le remplacer. Mr. *Langebeck* a eu ordre de raſſembler tous les actes, chartes & documens qui peu-

(a) Ce cabinet n'eſt point comme la plupart des collections de ce genre un aſſemblage de raretés : il eſt deſtiné à des leçons publiques de minéralogie, d'économie & de docimaſtique ; c'eſt pourquoi il contient des échantillons de tout le régne minéral, & dans ce point de vue il eſt déja très complet. *Note de l'éd.*

peuvent illuſtrer l'hiſtoire de ce pays. Pour rendre la collection plus complette, le Roi l'a fait voyager, dans tous les lieux ſitués autour de la Baltique, où l'on eſpéroit faire quelques découvertes. Ses recherches n'ont point été infructueuſes; il a trouvé entr'autres à Stockholm un Cadaſtre (en Danois *Jorde-Bog*) du régne de VALDEMAR II. qui contient l'état des domaines de la Couronne ſous le régne de ce Prince & ſous celui de ſon fils CHRISTOPHLE Ier. Cette piece que Mr. *Langebeck* ſe propoſe d'éclaircir par des remarques, l'a mis en état de faire deſſiner 5 Cartes Géographiques du Dannemarc dans le moyen âge. Le premier Tome du *Corps Diplomatique* eſt actuellement en état de paroître & ſera ſuivi du moins de 6 autres in folio. C'eſt encore pour répandre la connoiſſance des monumens hiſtoriques, que Sa M. a trouvé bon d'attacher Mr. *Abildgaard* à ſes Archives comme deſſinateur, & lui a ordonné de parcourir les Provinces du Royaume, pour y deſſiner tous les monumens de l'Antiquité & les veſtiges qui en reſtent.

Le Public attend avec impatience un autre ouvrage dont le Roi a chargé Mr. Langebeck. C'eſt

C'eſt un *Dictionnaire Danois* qui avoit déja été commencé par Mr. *Roſtgaard.* Cette entrepriſe eſt d'autant plus utile, que la langue danoiſe a beſoin d'être fixée & épurée de ce qui lui eſt étranger.

Un autre projet de ce régne qui intéreſſe également les Danois & les étrangers, eſt celui de donner des Cartes Géographiques du Royaume. Mr. *de Kofod*, chargé de l'exécution de ce plan, ſe propoſe de publier la premiere avant la fin de cette année. Il prend ſoin de les rendre intelligibles à tout le monde, on pourra à ſon choix en avoir, où les noms des lieux ſeront gravés en Danois, allemand ou françois. Ces Cartes offriront dans le plus grand détail tous les lieux dignes de quelque attention: on y trouvera la vue des villes & des forterceſſes préſentée ſelon les régles de la perſpective. Mr. *de Kofod* donnera auſſi une deſcription géographique du Dannemarc à laquelle il joindra de petites cartes (a).

Je

(a) Depuis que ceci eſt écrit Mr. *de Kofod* étant mort le Roi a ordonné à la ſociété des ſciences de faire continuer la même entrepriſe. Elle en a chargé deux compagnies, chacune de trois arpenteurs géographes, qui doivent prendre toutes les diſtances avec une

Je ne vous ai rendu compte, Monſieur, que des bienfaits du Roi qui m'ont le plus frappé. Peut-être y en a-t-il d'autres auſſi conſidérables qui ne ſont point parvenus à ma connoiſſance. Ce n'eſt point ici l'uſage de faire oſtentation de ce qui eſt glorieux pour le Gouvernement. Je paſſe ſous ſilence les penſions accordées aux jeunes gens à talens pour les mettre en état de ſe perfectionner. Je ne dis rien non plus de la bonté avec laquelle le Roi a fait imprimer à ſes dépens divers ouvrages, & principalement des traductions en langue danoiſe des livres qui ont de la réputation. Mais je ne puis m'empêcher d'obſerver en paſſant combien il eſt avantageux d'encourager ces traductions; elles perfectionnent la langue, & vous ſavez, Monſieur, qu'une langue ne ſauroit s'enrichir ſans que les connoiſſances y gagnent. Elles ſervent encore à faire partager aux Danois les richeſſes des autres nations. Le goût pour l'étude de l'économie politique qui prévaut aujourd'hui en Europe, a paſſé juſqu'ici. Il

une baſe meſurée & des triangles: leurs opérations ſeront enſuite réduites par le ſecours des obſervations aſtronomiques, ſuivant la méthode qui a été ſuivie en France pour les cartes que Mr. *Caſſini* a publiées. *Note de l'éd.*

Il faut convenir qu'il y a actuellement dans les esprits une pente qui les porte de ce côté; divers ouvrages publiés sur cette matiere en fournissent la preuve. J'aurai occasion d'en parler, lorsque j'examinerai l'état du Commerce; mais je n'ai pu me refuser en attendant à cette observation qui fait également honneur au Prince qui est le premier mobile, & aux sujets qui en ont reçu l'impression. Il y a quelques années que le Roi dans la vue d'encourager les observations qui intéressent l'agriculture, le jardinage, les bois, les mines, les bestiaux, la pêche, les manufactures, le commerce, invita tous ceux qui auroient des vues & des expériences à communiquer, à les adresser à un bureau établi pour les recevoir. Les mémoires envoyés à cette occasion, remplissent déja trois volumes in 4to. Le Mercure Danois en a rendu compte (a).

Entre les fondations qu'a fait le Roi, il en est une remarquable. Vous ne vous attendez pas, Monsieur, à entendre parler d'un Professeur

(a) Les volumes IV. V. VI. VII. ont été publiés depuis. Ils contiennent entr'autres des réponses aux questions qui sont proposées à la tête des volumes précédens; tant celles qui ont remporté le prix que celles qui ont concouru. *Note de l'éd.*

en langue Lapponne, qui eſt cependant établi à Drontheim pour enſeigner cette langue à ceux qui ſe deſtinent aux Miſſions de la Lapponie. Ce Profeſſeur a publié il y a quelques années, une Grammaire & un vocabulaire de la langue dont il donne leçons. La ville de Bergue a auſſi obtenu, ſous ce régne, un Lecteur en Philoſophie morale & en langues françoiſe & allemande pour les écoliers de la premiere claſſe, dont 12 ſont logés & chauffés *gratis* dans une maiſon bâtie pour cet effet &c.

* * *

Addition. Si l'auteur de cette lettre avoit vêcu il n'auroit pas manqué de faire mention de la compagnie de Savans qui parcourent l'Arabie aux dépens du Roi, pour y faire des obſervations de différens genres, littérature & critique ſacrée; hiſtoire naturelle & civile, médecine, antiquités, mœurs & uſages. J'aurois tâché de donner ici une idée de leur plan, s'il n'étoit déja connu par le *Recueil des queſtions* que Mr. Michaelis leur a propoſées & qui ont été publiées depuis peu en allemand & en françois à Francfort. On trouvera dans la préface ce qui a donné lieu à l'expédition, & l'inſtruction ſuivant

laquelle

laquelle elle doit être exécutée. Je renvoye d'autant plus volontiers aux questions de Mr. *Michaelis* qu'elles forment par elles-mêmes un ouvrage très intéressant. Il a rassemblé sur chaque article tout ce que l'on en sait aujourd'hui, il y a joint les conjectures les plus ingénieuses qu'on put imaginer, avec les secours que nous possédons. C'est une instruction perpétuelle de littérature arabique, un modéle de l'art de conjecturer en ce genre, & un exemple de la maniere modeste & vraiment philosophique dont on doit proposer des conjectures & des doutes.



LETTRE VINGTIEME.

A Mr. le Comte de ST. GEORGE, Exempt des Gardes du corps de S. A. S. Monſeigneur le Prince d'Orange & de Naſſau.

Monſieur,

LES arts ſemblent ſuivre la route que les Sciences ont priſe en s'avançant du Midi au Nord. Les deſcendans de ces mêmes peuples qui déchirérent l'Empire Romain, & qui foulérent aux pieds les monumens de la magnificence & du goût de cette puiſſante Nation, appellent aujourd'hui les arts chez eux & mettent tout en œuvre pour les y fixer. Il faut de l'aliment à l'eſprit: la guerre met en jeu des paſſions violentes qui ſe nourriſſent d'objets auſſi terribles qu'elles: mais dès que la paix répand ſes bienfaiſantes influences ſur un Etat, l'activité de l'ame cherche un autre champ. On travaille d'abord à réparer les brêches qu'un fléau deſtructeur a faites: L'induſtrie ſe réveille: le déſir de s'enrichir croît à meſure que de nouvelles commodités ſont

font sentir le besoin de l'argent: Le commerce s'étend par les efforts qu'on fait pour se procurer cette valeur représentative de tout. Il ne faut plus, dans de pareilles circonstances, qu'un Monarque qui ait le goût de la gloire & un Mécéne digne d'être le confident de ses vues pour faire éclore les arts. Voilà, Monsieur, les causes qui ont donné naissance à l'*Académie de Peinture, Sculpture & Architecture de Copenhague.*

CHRETIEN VI. en faisant bâtir avec une magnificence royale un château dans sa Capitale, avoit déja déployé aux yeux des Danois les richesses de l'Architecture. Quelques artistes furent appellés des pays étrangers pour travailler à la décoration de cet édifice. Ils ne se bornerent pas à ce soin: ils voulurent former des éleves & ouvrirent pour cet effet une école de dessein. Ce n'étoit encore que le germe de cette Académie dont je vous fais l'histoire.

FREDERIC V. dont le régne est le tableau des douceurs de la paix, a voulu embellir sa Capitale. Le goût des Princes décide ordinairement de celui de la Cour, dont l'exemple entraine à son tour la ville: on a vu sortir de terre dans l'espace de quelques années un quar-

tier neuf qui eſt orné d'une place deſtinée à recevoir la ſtatue du Roi. C'eſt dans cet endroit que la Compagnie des Indes Orientales a réſolu d'éterniſer ſa reconnoiſſance & la mémoire de ce Prince. On a fait venir pour ce grand ouvrage un Sculpteur dont les talens ſont dignes des beaux ſiecles de la Gréce & de Rome. Le Roi lui-même a voulu contribuer à la magnificence de ce quartier naiſſant en y faiſant bâtir une Egliſe dont l'Architecture auguſte répond à la grandeur de ſa deſtination. Un nouvel Artiſte dont le goût noble & correct s'eſt formé par l'étude de la belle antiquité, a été appellé pour préſider à la conſtruction de cet important édifice.

Tant d'ouvrages publics & particuliers ont fait ſentir le beſoin des arts. On a voulu ſe mettre dans la ſuite en état de ſe paſſer des étrangers. On poſſédoit des Artiſtes également capables de donner les préceptes & les modéles du goût. Ce double talent a été mis à profit, & c'eſt une juſtice qu'on doit rendre en particulier à Mr. *Saly*, qu'il n'a épargné ni ſoins, ni peines pour remplir les vues de ce Mécéne qui ne connoit d'autre gloire que celle de ſon Maître. C'eſt ainſi

ainſi que la protection & le zele ſont parvenus à former & à faire agréer à Sa Majeſté un plan d'Académie propre à aſſurer ſon utilité & à perpétuer ſa durée.

Déja dès le 31e Mars 1754. le Roi établit par lettres patentes l'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture, & lui donna des ſtatuts. Mais de nouvelles réflexions firent connoître qu'il ſeroit utile d'y faire quelques changemens pour porter cet établiſſement à ſa perfection. C'eſt pourquoi l'Académie elle-même, après une multitude de délibérations & le plus mûr examen, préſenta un nouveau réglement qui fut approuvé par lettres patentes de Sa Maj. le 31e Mars 1758. Vous en donner le précis, Monſieur, c'eſt le moyen le plus ſûr de vous décrire cette Académie. Elle doit être compoſée d'un Préſident nommé par le Roi: d'un Directeur, d'un Recteur, de ſix Profeſſeurs pour l'école du modéle, d'un Profeſſeur d'Architecture, d'un autre pour la Perſpective, de deux Conſeillers de l'Académie, d'un Profeſſeur d'Anatomie, d'un Profeſſeur de Géometrie & d'un Sécretaire; & à meſure que les circonſtances le permettront, il eſt ſtatué, qu'il y aura deux Recteurs, deux Profeſ-

ſeurs en Architecture, & que le nombre des Profeſſeurs pour le modéle & celui des Conſeillers ſera doublé. Pour donner du luſtre à l'Académie & augmenter le nombre des Protecteurs des arts, il lui a été permis de ſe choiſir des membres honoraires juſqu'au nombre de huit.

L'entrée dans l'Académie devant être un honneur digne d'ambition, elle eſt autoriſée à recevoir des Aſſociés étrangers, & des membres Académiciens préſens. Mais pour que ce ſoit effectivement un honneur, & qu'il conſerve toujours ſon prix, il eſt expreſſément ordonné que les uns & les autres ne pourront être reçus que ſur des ouvrages qu'ils préſenteront.

Tous les membres de l'Académie, de quelque ordre qu'ils ſoient, ſont élus à la pluralité des voix. Ceux des Profeſſeurs qui n'avoient point de penſion, en ont obtenu de la libéralité du Roi. L'Académie s'aſſemble par ſon inſtitution tous les premiers & derniers lundis de chaque mois, & tous les trois mois il y a une aſſemblée générale, à laquelle les membres Académiciens ſont particuliérement invités. Ils n'ont de voix déliberative, que pour le jugement des grands prix: dans tous les autres cas les Profeſſeurs, les

Mem-

Membres honoraires & les Conseillers ont seuls le droit d'opiner. Toutes les résolutions de l'Académie sont couchées sur ses régiſtres.

Les Professeurs pour le modéle doivent le poser deux fois par semaine, être présens tous les jours aux études des écoliers, leur donner l'exemple en dessinant & modelant devant eux. Les Professeurs d'Architecture, de Perspective, d'Anatomie & de Géometrie sont obligés d'achever leurs cours dans l'espace d'une année. Pour animer les Professeurs & les Disciples, & les éclairer sans cesse, il est enjoint au Directeur & Recteur de parcourir chaque semaine une fois les écoles.

Ce n'eut pas été assez d'ouvrir une école de modéle, si on n'eut pris soin de préparer les jeunes gens à en profiter, & c'est dans cette vue qu'on a établi deux écoles inférieures, dans l'une desquelles on copie des desseins, & dans l'autre on dessine d'après la bosse.

Vous approuverez, j'en suis sûr, Monsieur, toutes les mesures qui ont été prises pour que les éleves soient bien enseignés. Celles qui ont été employées pour exciter parmi eux l'émulation, ne sont pas moins sages. Le Roi a accordé à cha-

chacun des trois arts, la Peinture, la Sculpture & l'Architecture deux médailles d'argent, l'une plus grande, l'autre plus petite pour être adjugées tous les 3 mois à ceux qui auront le mieux dessiné ou modelé d'après le modele, ou fait la meilleure composition sur un sujet d'Architecture. Ce n'est encore là qu'une des récompenses accordées au talent. Toutes les années l'Académie distribue deux médailles d'or, l'une sous le titre de premier, l'autre sous celui de second prix à chaque classe des éléves qui s'attachent à la Peinture, Sculpture, Architecture & Gravure. Pour mériter ces prix, les éléves sont obligés tous les premiers du mois de Fevrier de composer dans l'art auquel ils se sont dévoués, de peindre, de modeler ou de dessiner l'esquisse d'un sujet qui leur est donné par l'Académie assemblée. Après que les esquisses ont été agréées, les éléves exécutent leur morceau en grand dans des loges séparées, construites à cet effet, pour qu'ils soient privés de tout secours étranger.

Afin que rien ne manquât pour former des artistes distingués, le Roi a assigné un fonds particulier pour faire voyager continuellement ceux qu'il trouvera bon de choisir parmi les éléves qui

auront

auront mérité le grand prix. Ils lui ſont préſentés par l'Académie, & jouiſſent pendant 6 ans d'une penſion qui les met en état de fréquenter les Académies étrangeres pour s'y perfectionner.

Le Palais Royal de Charlottenbourg eſt devenu ſous ce régne celui des arts. Pluſieurs de ſes Salles ont été conſacrées aux études de l'Académie, & quelques artiſtes diſtingués y ont obtenu des logemens. Cette marque glorieuſe de la protection de Sa Majeſté reçoit encore un nouveau luſtre par la viſite qu'elle fait chaque année à l'Académie: Elle parcourt toutes les écoles avec cette bonté qui lui eſt propre, & s'arrête particulierement à voir les ouvrages qui doivent concourir pour le prix. Ils ſont expoſés à la vue du public le 31[e] Mars, jour anniverſaire de la naiſſance de Sa Majeſté.

Vos lumieres & vôtre goût pour les arts me diſpenſent, Monſieur, de vous faire des excuſes ſur la longueur de la deſcription que je vais vous donner de l'Egliſe & de la Statue dont je vous ai déja parlé. La beauté de ces ouvrages mérite d'être connue, & elle ne peut être ſentie que par les détails. J'ai d'ailleurs le bonheur

d'avoir un guide dont vous reconnoitrez bientôt le talent à son langage.

Parmi les bâtimens neufs qui décorent la ville & qui doivent leur naissance à l'amour & à la protection que le Roi accorde aux arts, & aux bienfaits qu'il verse sur eux, le plus magnifique c'est l'Eglise qu'il fait bâtir en marbre dans le quartier de Frederic.

C'est un grand Dôme dont l'élévation peut être comparée à celle du Dôme des Invalides de Paris. Toute l'ordonnance de l'édifice est Corinthienne; l'ensemble en est heureux, les proportions belles & la décoration noble & épurée: en un mot, toute la composition de l'édifice annonce dans l'Architecte un génie sage, guidé par un sentiment exercé sur les objets de son art, & un goût formé & nourri des beautés de l'Antique.

La circonférence du mur extérieur de l'Eglise est interrompue par l'avant corps des portails & par la saillie des tours; ce qui donne à l'extérieur de l'Eglise la forme d'une croix Grecque: Les portails & les tours sont placés aux quatre extrêmités de la croix.

L'en-

L'enſemble de l'Egliſe préſente un Dôme d'une grande élévation, dont les deux principales entrées ſont de grands portails en ſaillie ſur le corps de l'édifice. Ces deux portails ſont compoſés d'un ſeul grand ordre Corinthien en périſtile de 5 entrecolonnemens de face couronnés d'un front ou triangulaire. Le même ordre décore auſſi le bas des tours, leſquelles ne ſont jointes au corps du bâtiment, que par le ſocle d'en bas & par l'entablement qui régnent tout autour de l'édifice.

L'intervalle des tours au corps de l'Egliſe eſt un entrecolonnement ſous le plafond duquel on communique à couvert de l'intérieur de l'Egliſe à celui des tours; il ſert auſſi d'entrée latérale.

Les parties circulaires du mur extérieur de l'édifice qui paroiſſent entre les portails & les tours, ſont décorées de deux rangs de croiſées qui portent le jour dans le bas de l'Egliſe.

Au deſſus de ce premier ordre ſur un ſoubaſſement plus haut que le fronton, s'éléve une colonnade circulaire qui décore le haut du Dôme & dont les entrecolonnemens ſont ornés de médaillons & de croiſées qui introdui-

duiſent le jour dans l'intérieur du haut de l'Egliſe.

Ce ſecond ordre décore auſſi le haut des tours, dont la hauteur ſe termine par un couronnement en adouciſſement ſur le ſocle.

Le Dôme a beaucoup plus de hauteur. Au deſſus du même ordre en retraite ſur le mur du Dôme il y a un attique décoré de croiſées, dont les unes n'ont qu'un ſimple chambranle & les autres ſont couronnées d'un fronton. Sur cet attique ſe forme la grande calotte du Dôme, laquelle eſt terminée par une lanterne.

L'intérieur de l'Egliſe eſt décoré de la maniere ſuivante.

Deux rangs de colonnes poſés l'un ſur l'autre. Le premier Jonique, le ſecond Corinthien, forment un périſtile en bas, & une Gallerie en haut.

Sur ces deux ordres ſe forme une coupole décorée de caiſſons quarrés & de roſes. Cette coupole eſt ouverte par le haut: elle eſt ſurmontée d'une autre voute qui prend naiſſance ſur le mur qui porte le Dôme, & cette ſeconde voute eſt deſtinée à recevoir un plafond en peinture.

Le

Le mur qui porte cette derniere voûte eſt percé de 12 arcades dans la hauteur de chacun des deux rangs de colonnes, de maniere que les pleins ſont égaux aux vuides, & que le milieu des arcades & des piles eſt auſſi celui des entre-colonnemens & des croiſées du bas de l'Egliſe. A la hauteur des impoſtes de ces arcades on a pratiqué des tribunes, auxquelles on monte par des eſcaliers qui ſe préſentent aux côtés des principales entrées ſous le périſtile des portails.

Par une rue en face d'un des portails de l'Egliſe on communique à une place régulierement octogone, formée nouvellement pour recevoir la Statue Equeſtre du Roi que la Compagnie des Indes fait exécuter en bronze. La place eſt percée de quatre rues, & bornée par quatre grands hôtels, dont la diſpoſition & l'Architecture forment une décoration très agréable.

La ville pourra ſe flatter d'avoir dans cette place un des plus conſidérables & des plus beaux monumens qui exiſtent dans le monde. Le célébre artiſte à qui ce grand ouvrage eſt confié, s'eſt écarté dans la compoſition de ce monument de la route ordinaire qui repréſente les Rois avec des traits plus propres à les faire craindre qu'à les

faire aimer. Il a pris le parti plus ſage de repréſenter avec vérité dans ſon allégorie & la puiſſance du Roi & l'uſage qu'il en fait pour le bonheur de ſes peuples, & dans la compoſition de ſon ſujet il a raſſèmblé tous les grands traits de ſon art. On y trouve cette heureuſe & noble ſimplicité, ces grandes formes, ce goût fin & ſévére, & cette correction de deſſein qui ſont le caractére diſtinctif de tous ſes ouvrages (a), & que l'on admire dans les beaux morceaux de l'antiquité.

Les acceſſoires de ce monument le rendront plus conſidérable que celui de la place Vendome de Paris, quoiqu'effectivement il ſoit moins haut, parceque la place n'a pas non plus tant d'étendue.

Le Roi à cheval eſt environné de quatre ſtatues repréſentant ſes deux Royaumes, le Dannemarc

(a) Les amateurs connoiſſent ſon Faune, ſon Hebé, ſon Cupidon, la Statue pédeſtre de Louis XV. à Valenciennes, & d'autres morceaux qui lui avoient déja fait une grande réputation, lorſqu'il fut appelé à faire un monument qui ſera déſormais compté parmi les merveilles de l'art. La deſcription qu'on en voit ici eſt faite ſur une eſquiſſe que fit Mr. Saly dès les commencemens de ſon entrepriſe, & ſur le petit modéle de la Statue équeſtre; actuellement le grand modéle eſt achevé. *Note de l'éd.*

nemarc & la Norvége, & les deux mers ſur leſquelles ils ſont ſitués, l'Océan & la Baltique.

Il eſt élevé ſur un piedeſtal dont le plan eſt un quarré long, la corniche d'ordonnance dorique, & la friſe ornée de gros feſtons de feuilles de chêne.

Aux deux côtés du Roi, le Dannemarc & la Norvége, ſous l'emblême de deux figures avec les attributs qui leur conviennent, ſont couchés ſur le grand ſocle du piedeſtal. Ce ſocle eſt exhauſſé de terre de trois marches.

Il y a ſur chaque côté long du piedeſtal deux médaillons ovales liés enſemble par une guirlande. Ces médaillons repréſentent les principaux établiſſemens que le Roi a faits en faveur des Sciences, des arts, du commerce & des manufactures.

Aux extrêmités du piedeſtal ſont deux tables d'inſcription, décorées & arrangées avec autant de ſimplicité que de goût. Celle de devant doit porter une inſcription à l'honneur du Roi, l'autre doit indiquer ceux qui auront eu le bonheur de contribuer à l'érection de ce monument.

A une diſtance proportionnée devant & derriere le piedeſtal on voit deux fontaines qui ne ſont élevées au deſſus du pavé que par une groſſe moulure qui en forme le rebord. Leur forme eſt droite du côté du piedeſtal & arrondie par l'autre: l'une repréſente l'Océan, & l'autre la Baltique. L'Océan eſt caractériſé par la figure d'un vieillard couché ſur des rochers, parmi des roſeaux, appuyé ſur une urne & accompagné d'un Dauphin. La Baltique eſt repréſentée ſous la figure d'une femme. Elle a près d'elle un petit enfant qui tient un poiſſon prêt à lui échapper. Outre la part que ces deux groupes ont dans l'allégorie du ſujet, elles ſerviront encore de fontaines publiques.

Toutes les figures doivent être exécutées en bronze.

* * *

Note. En publiant cette lettre on n'a pas cru pouvoir y ajouter d'ornement plus convenable que la perſpective de l'égliſe qu'on y voit décrite & dont la conſtruction avance tous les jours. Le deſſein en eſt dû à la complaiſance de l'architecte. Il l'a ſacrifié à cet ouvrage; & il a bien voulu avoir ſoin lui-même de choiſir

& de



Jardin Invenit. *Patte Sculpsit.*

& de diriger le graveur. J'avois eſpéré d'obtenir la même faveur pour la ſtatue équeſtre ; mais les artiſtes qui euſſent été ſeuls capables de la repréſenter d'une façon analogue à ſa perfection, n'ayant pas eu le loiſir de s'y prêter, j'ai mieux aimé m'en paſſer que de confier un pareil travail à des mains moins habiles.

Au reſte c'eſt ici la derniere des lettres que l'auteur a laiſſées : c'eſt peut-être une grande hardieſſe que d'entreprendre la ſuite d'un ouvrage qui a eu déja quatre éditions & qui a été traduit en autant de langues différentes, mais les commandemens de l'amitié doivent être obéis ſans égard aux prétentions de l'amour propre.



COPENHAGUE, le 17 Nov.
1759.

LETTRE VINGT-UNIEME.

LES nouvelles que vous avez reçues, Monſieur, ne ſont que trop vraies. Nôtre ami n'eſt plus. Durant les triſtes jours que j'ai paſſé dès lors, j'ai vû mes larmes partagées par une multitude de perſonnes de tous ordres. Leur douleur étoit une conſolation pour moi, mais en juſtifiant la mienne, elle me faiſoit ſentir toute la réalité de ma perte. Au milieu de tant de regrets, je n'ai pû me diſſimuler que les miens ſont les plus juſtes, & ſeront les plus durables de tous.

Ses dernieres heures furent comme le reſte de ſa vie, dignes d'un Chrêtien actif & d'une ame ſenſible. Occupé du moment redoutable qu'il ſentoit approcher, il crût qu'il n'oteroit point à la religion les inſtans qu'il donneroit aux devoirs les plus ſacrés de cette vie. Après avoir mis en ſureté quelques papiers importans dont il étoit dépoſitaire, il minuta un teſtament tel que celui d'Eudamidas, & qui a été plus noblement exécuté. Il ne négligea pas même ſes engagemens

mens avec le public. Dans le peu de mots qu'il dicta il me prioit de recueillir ce qu'il avoit de papiers pour le ſecond Volume de ſes lettres ſur le Dannemarc, de publier celles qu'il avoit faites, & de compoſer le reſte, perſuadé, diſoit-il, que j'étois animé comme lui de l'amour de la vérité.

Ce ſont, Monſieur, les paroles d'un mourant, d'un homme qui dans les divers pays où il avoit vécu s'étoit gagné, par une franchiſe à toute épreuve, les cœurs de ceux qui l'avoient connu ; & qui dans ſes voyages ſembloit n'avoir pour but que de ſe faire des amis & d'établir entre eux un commerce de bons offices dont il étoit l'ame & dont lui ſeul ne tiroit aucun parti. Avec un cœur ſi droit, ſi ingénu, ſi généreux, il n'avoit garde de ſoupçonner qu'on le prendroit pour un panégyriſte mercenaire.

Aſſurément ceux qui l'ont connu perſonellement n'auront point eu de lui de pareils ſentimens. Je ſais qu'il n'a été engagé à la compoſition de ſon ouvrage par aucune promeſſe & qu'il n'a point été gêné dans l'exécution, & vous, Monſieur, vous ſavez, ainſi que tous ſes amis, combien ſa droiture étoit inflexible & combien ſon caractére éloignoit juſqu'au moindre ſoupçon de vénalité.

Il est vrai de dire que par un effet de ses vertus mêmes il s'étoit affectionné au pays qu'il décrivoit. Il est aisé de voir au ton de ses lettres qu'il loue avec plaisir & qu'il blâme à regret, mais enfin il loue & il blâme comme il pense ; & ses affections n'ont jamais altéré la vérité. Devoit-il satisfaire ceux qui lisent les descriptions de pays éloignés pour relever la bonne opinion qu'ils ont du leur ? Convient-il à un étranger de condamner d'un ton décisif tout ce qui lui déplait dans le pays où il est transplanté ? Ne faut-il pas dans ces matiéres se défier des préjugés de patrie ? La modestie ne veut-elle pas qu'on propose son jugement avec réserve lorsqu'il se trouve au désavantage d'un peuple ou d'un gouvernement ? Après tout, chaque lecteur est le maître de substituer aux réflexions qu'il rencontre sur une matiere celles que le sujet même lui suggére. Ici le reproche de prévention ne sauroit au moins tomber sur les faits. Aucun Auteur de description n'a employé tant de soin à s'instruire & n'a écrit ce qu'il a appris avec plus d'exactitude. Je ne crains pas d'en appeller là-dessus à tous ceux qui ont été à portée de vérifier ce qu'il a rapporté.

J'au-

J'aurois ſincérement ſouhaité pour ſa gloire & pour la ſatisfaction du public qu'il eut chargé de la continuation de ſon ouvrage une main plus habile & plus exercée; mais je n'ai pas cru devoir refuſer un travail qui exige plus de préciſion que de ſavoir & plus de candeur que de génie. Je ſuis à portée, autant que perſonne, de m'inſtruire de la vérité, & quant à la maniere de la dire, j'eſpére qu'elle ſera tolérable ſi vous daignez relire mes lettres la plume à la main avant que de les livrer à l'imprimeur. Cependant je perdrois courage ſi je croyois que vous fuſſiez auſſi de ceux qui ſoupçonnent nôtre ami d'être un panégyriſte. Ce ſeroit une marque ſûre que bien d'autres auroient la même prévention & vous ſentez quel déſagrement il y auroit à continuer un ouvrage ſujet à ce préjugé. Je ne vous écrirai ni un éloge ni une ſatyre, l'un & l'autre ſont dictés ou par un examen ſuperficiel ou par la mauvaiſe foi. Il en eſt des pays, comme des hommes, quand on les a étudiés avec ſoin, il eſt rare qu'on les juge avec trop d'indulgence ou trop de ſévérité.

Le 4e Janvier 1760.

LETTRE VINGT-DEUXIEME.

Vous m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, de rassembler dans la lettre que vous m'avez écrite le - - - les principales objections auxquelles l'ouvrage de nôtre ami a donné lieu. Je sens bien que sans l'accuser d'adulation, vous avez pu n'être point de son avis & je vais tâcher de détruire vos difficultés & de satisfaire à vos doutes. Vous voudriez qu'on nommat *Despotisme* la forme du gouvernement Danois, ne futce que pour éviter une dispute de mots. Mais, Monsieur, pourquoi confondre sous un même nom des choses entiérement différentes? Le despotisme est-il une forme de gouvernement? N'estce pas plutôt une maladie mortelle des Etats qu'une maniere d'être & de vivre? Dans les pays d'Orient qui sont gouvernés par des Despotes, la succession n'est point établie par une loi constante, l'usurpation donne des droits égaux à ceux de la naissance, la distinction de noble & de roturier est entiérement nulle, en sorte que le pouvoir illimité

mité du Prince & l'oppreſſion de tout le peuple ſont des extrêmes entre leſquels il n'y a point de milieu. L'autorité paſſe toute entiere & ſans partage du Sultan au Vizir, du Vizir au Baſſa: elle s'exerce par des moyens ſi prompts, ſi arbitraires que les particuliers n'ont aucune ſûreté de leurs vies ni de leurs poſſeſſions. A tous ces égards le gouvernement Danois différe eſſentiellement du deſpotiſme: non ſeulement par les vertus & la conduite des Rois depuis que rien ne limite leur pouvoir, mais encore par un effet néceſſaire de la forme d'adminiſtration qu'ils ont choiſie.

Cette forme, dites-vous, peut changer en un inſtant par la volonté du Prince qui l'a établie. Je n'examinerai point ſi ce changement ſeroit auſſi facile que vous paroiſſez le penſer. J'ai vû les réformes les plus utiles ſe faire dans ce pays avec maturité & jamais ſans quelques difficultés qui donnoient lieu d'examiner toutes les faces de la choſe. Combien plus d'obſtacles n'y auroit-il pas à opérer une révolution. Or c'en ſeroit une aſſurément que de ſubſtituer des procédés arbitraires à une adminiſtration ſage & bien ordonnée. Aucun motif apparent n'engagera jamais un Monarque danois à devenir odieux en

deve-

devenant Despote. Il peut dire avec plus de sincérité qu'un Empereur Romain : „ qu'il ne „ faut point renverser de sages & anciennes „ maximes qu'une constante expérience a justi„ fiées: que le pouvoir des Princes est déja assez „ étendu & d'un assez pesant fardeau : que l'au„ torité s'accroît toujours aux dépends de la jus„ tice & qu'il ne faut point que le Souverain „ décide quand les loix peuvent le faire " (a). Machiavel ne s'est pas proposé sans doute de former son Prince aux vertus douces & humaines ; ainsi je pense qu'on peut le citer comme une grande autorité lorsqu'il conseille un gouvernement populaire & modéré. Celui, dit-il, „ qui „ devient souverain par la faveur du peuple doit „ se maintenir dans son amitié, ce qui lui sera fa„ cile ; car le peuple ne demande qu'à n'être „ point opprimé. Un Prince qui n'a pas son peu„ ple pour ami n'a aucune ressource dans l'ad„ versité " (b). Je suppose donc que par le plus grand des malheurs les vertus héréditaires que les Monarques danois ont fait briller depuis qu'ils

(a) *Tacit. Ann.* Lib. III. c. 69.

(b) *Libro del Principe*, Cap. IX. *Del Principato civile* p. 22. edit. 1550.

qu'ils ſont ſouverains viennent à s'étcindre, qu'on ceſſe une fois de leur inculquer dès l'enfance les maximes d'équité, de modération, de piété qu'on leur inſpire aujourd'hui: la prudence humaine, des vûes intéreſſées les rameneroient encore aux devoirs ſacrés de leur état. Et enfin ſi même il étoit à craindre qu'ils vinſſent quelque jour à s'oublier aſſez pour changer en pouvoir arbitraire & violent une autorité douce & légitime, ce ſeroit alors ſeulement & non point aujourd'hui qu'il faudroit les nommer Deſpotes.

Quelle eſt donc, dites-vous, la différence entre les *droits* d'un Deſpote & ceux d'un Roi de Dannemarc. L'empire du Deſpote eſt fondé ſur la violence: le cordeau & la hache ſont ſes titres: une armée dont il eſt le vil eſclave le tient en ſûreté contre le peuple & rien ne le défend contre l'armée. Sont-ce là des droits? Peut-il y en avoir ſans le conſentement? Et prendrez-vous pour conſentement les ſoupirs d'un peuple qui n'oſe parler? Si par les droits du Deſpote vous entendez ceux qu'il s'attribue; ils ſont beaucoup plus conſidérables que ceux d'aucun Prince légitime. Les Rois de Dannemarc ne fondent les leurs que ſur la volonté de leurs ſujets qui leur ont

ont remis avec une confiance entiére le ſoin de leur défenſe & de leur repos. Le bien public eſt donc le terme du pouvoir qu'ils ont & de celui qu'ils veulent avoir. Le Deſpote regarde l'empire comme ſa propriété, il a des intérêts diſtincts de ceux de ſa nation. En un mot, la grande différence eſt que le Roi n'eſt tel que pour ſes ſujets ; le Deſpote croit que les ſiens ſont faits pour lui.

Cette critique vous a rendu fort ſévére ſur un autre point. Prévenu qu'il s'agiſſoit du Deſpotiſme, vous avez été offenſé des éloges que les Lettres ſur le Dannemarc donnent à la Monarchie abſolue. Vous n'avez point aſſez conſidéré que le pouvoir ſans bornes a des avantages réels qu'on ne peut méconnoître. La queſtion de la préférence des gouvernemens eſt vaine & futile quand on la traite ſans diſtinguer le climat, le caractére de la nation, les reſſources des particuliers, la nature de la contrée & enfin l'ancienne conſtitution. Si l'on fait attention à toutes ces circonſtances & qu'on examine quel gouvernement convient à une certaine nation dans un certain tems, la queſtion devient très intéreſſante, mais auſſi elle eſt exceſſivement épineuſe, ſouvent

vent téméraire & la plûpart du tems inutile, parce que les changemens les mieux pensés se trouvent impraticables dans l'exécution. Considérer comme un bonheur la révolution de 1660., ce n'est point donner en tout la préférence au gouvernement absolu sur la liberté. C'est faire un jugement rélatif aux circonstances où le Dannemarc se trouvoit alors. Les Evêques avoient été exclus du gouvernement, les diettes ne s'assembloient presque plus; les élections même étoient décidées par l'autorité du Sénat. Le pouvoir aristocratique & le monarchique étoient aux prises sans qu'aucune loi fondamentale réglat leurs limites réciproques. Le combat intérieur laissoit le corps entier dans une inaction & un affoiblissement manifeste. Les usurpations des Grands passoient déja leurs droits sans égaler leurs prétensions. A chaque élection le Prince recevoit des loix plus ou moins gênantes suivant les circonstances: mais la pente étoit décidée: deux Ordres étoient exclus du pouvoir, le troisiéme n'agissoit que par quelques membres: le pouvoir du Prince étoit de jour en jour plus restreint: l'Etat alloit devenir Oligar-

garchique (a), c'eſt-à-dire la plus rigoureuſe des Tyrannies. La nation ſe jetta dans les bras du Roi pour éviter ce malheur. Bien loin que cette démarche fut un acte de ſervitude, ce fut le déſeſpoir de la liberté opprimée qui le produiſit.

Le Chevalier Temple, habile politique, citoyen d'un Etat libre, & qui n'étoit aſſurement pas partiſan du pouvoir abſolu, étoit bien éloigné de regarder la révolution de 1660. comme un changement déſavantageux à la nation. Le Royaume de Dannemarc, dit-il, (b) „ ſemble „ moins conſidérable que la nation voiſine, la „ derniere révolution qui s'y eſt faite l'a rendu „ plus foible encore & moins propre à agir au „ déhors. Lorſque par force ou par adreſſe on „ change conſidérablement une conſtitution à „ laquelle la nation eſt habituée & qui a ſa ra- „ cine dans les cœurs, *l'Etat pourra bien dans la* „ *ſuite acquérir par cette révolution plus de force* „ *& de grandeur*, quand l'uſage & la méthode auront

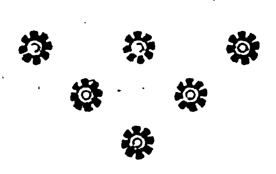
(a) Ceci réſulte évidemment de l'hiſtoire comme on peut le voir dans le recueil de la ſociété de Copenhague, T. VIII. dans un mémoire de Mr. *Carſtens*, qui eſt le XI.

(b) *Survey of the conſtitution and intereſts of the Empire Sweden, Denmarc &c. in the year* 1671. Works edit. 1756. Tom. II. p. 13.

„ auront rendu ſolide la nouvelle forme de Gou-
„ vernement: mais durant pluſieurs années le
„ changement ne manquera pas de l'affoiblir, à
„ cauſe des diſſenſions & des mécontentemens
„ qui en ſont une ſuite; enſorte que l'attention
„ des conſeils ſe tournant vers l'intérieur, on eſt
„ obligé d'abandonner toute entrepriſe au de-
„ hors & de négliger les ennemis pour gagner
„ du terrein ſur les ſujets. Ainſi détruire une
„ ancienne forme de Gouvernement pour en
„ établir une nouvelle, c'eſt comme abbatre un
„ vieux chêne qui s'affoiblit & déchoit pour en
„ planter un jeune à la place. Il eſt vrai que le
„ fils ou le petit fils pourront jouir de ſon ombre
„ & de ſes branches; mais celui qui le plante n'a
„ que la perſpective de l'avenir pour tout pro-
„ fit & toute récompenſe du ſoin de l'arroſer, de
„ le cultiver, de l'émonder, & de toutes les crain-
„ tes que lui donnent les moindres tempêtes.
„ Heureux encore ſi les branches qu'il fait ab-
„ battre ne l'écraſent pas de leur chute! " Ainſi
le Chevalier Temple regardoit la fameuſe révo-
lution comme heureuſe pour la poſtérité. De
ſon vivant même on en vit les effets. Il étoit
contemporain. Il écrivoit pour éclairer le mi-

niſtére anglois, ſon mémoire ne devoit être lû pendant ſa vie que dans le conſeil: quelle raiſon avoit-il de flatter? Et s'il s'eſt aveuglé, comment la ſuite a-t-elle ſi bien vérifié ſa prédiction?

Je n'ignore pas qu'on a fait des objections contre les lettres ſur le Dannemarc que vous avez dédaigné de rapporter, & auxquelles par la même raiſon je ne réponds point. Ces critiques plus méchantes qu'habiles qu'on va débiter ſourdement de porte en porte ne méritent aucune attention. Il falloit bien que l'envie ſe ſoulageat contre les écrits d'un homme dont les mœurs étoient irréprochables, & qui auroit payé de ſon repos le bonheur de ſervir ſes ennemis. Puiſſé-je mériter la même envie par les mêmes vertus! Je me croirois digne alors de l'amitié qu'il m'accorda & des bontés touchantes qu'elle me procure après ſa mort. Je compte pour beaucoup l'aſſurance des votres . . .



LET-

vis à vis p. 115

belliqueux, Comte d'Old. &
d'où ſont iſſus les Comtes
ont la race finit à *Anthoine*
en 1667.

ondateur de la branche
lſtein-Gottorp, d'où ſont
Grand Duc de Ruſſie,
de Suede & l'Evêque
beck.

LETTRE VINGT-TROISIEME.

Le Comté d'Oldenbourg eſt, comme vous ſavez, Monſieur, le berceau d'une famille qui régne en Dannemarc & en Suede, & à laquelle la Couronne de Ruſſie eſt deſtinée. THEODORIC *le fortuné*, d'où deſcendent tant de Princes, joignit Delmenhorſt à Oldenbourg qui s'étoit tranſmis dans ſa famille comme un alleu depuis pluſieurs ſiécles. Son fils CHRETIEN ayant été élu Roi de Dannemarc en 1448. céda à ſes fréres ſes prétenſions ſur l'héritage de ſa famille: ainſi les deux Comtés furent poſſédés par la branche de la maiſon d'Oldenbourg collatérale de celle qui régnoit en Dannemarc, juſqu'à ce qu'*Antoine Gunther* mourut en 1667. ſans enfans légitimes. Ses Comtés étoient devenus un fief ſous Charles-quint en 1531., en ſorte qu'ils appartenoient ſuivant les loix de l'Empire aux mâles de ſa famille, c'eſt-à-dire à la maiſon des Rois de Dannemarc. Mais cette tige commune étoit alors diviſée en pluſieurs branches, dont vous prendrez une idée dans la table abrégée que je joins à ma lettre. Il

y eut entr'elles un assez long procès dont le détail appartient à l'histoire. Il suffira de vous dire ici que le Roi resta enfin seul & paisible possesseur de l'ancien patrimoine d'une famille dont il étoit le chef suivant l'ordre des races.

Le Comte *Antoine Gunther* laissoit un fils naturel qu'il avoit fait créer Comte d'Empire sous le nom d'*Aldenbourg*. Il lui avoit légué ses biens allodiaux, hormis la terre d'*Jevern*. Mais CHRETIEN V. sans lui contester ce qui étoit véritablement alleu, retint comme dépendance du fief une partie de ce qui avoit été rangé sous cette classe. Par un accommodement conclu en 1693. le Comte garda la terre de *Varel* & celle de *Kniphausen*. La race mâle des Comtes d'Aldenbourg s'est éteinte & l'héritiere de leur famille est aujourd'hui Madame la Comtesse de Bentink.

La terre d'*Jevern* qui étoit un fief du Brabant & une acquisition du Pére de Gunther, fut leguée par le Comte au Prince d'Anhalt-Zerbst son neveu.

Quoique cette province ne donne séance au Roi que parmi les Comtes dans le Cercle de West-

Weſtphalie & que ſon contingent ne ſoit que de 38 hommes ou de 296 florins par mois romain, elle eſt d'un revenu plus conſidérable que beaucoup de Principautés. Outre les impôts & le produit des domaines, le Roi retire une ſomme du péage d'*Elsfleet* ſur le *Weſer*. Mais ſi ce fleuve procure quelque avantage à la province, il contribue auſſi pour beaucoup aux dangers continuels qui la menacent. Lorſque les neiges & les pluies groſſiſſent le *Weſer*, le *Jahde* & quelques rivieres moins conſidérables, ou que les marées jointes à des vents conſtans en refoulent les eaux & accumulent les ſables à leur embouchure, elles ſe jettent avec impétuoſité dans les terres, creuſent de nouveaux paſſages, renverſent les habitations & détruiſent en un jour tout le fruit du travail de pluſieurs années. Auſſitôt que les eaux ſe ſont écoulées, les terres demeurent couvertes d'un limon, dont la fertilité eſt extrême. Si les inondations étoient d'accord avec la ſaiſon, ces fleuves auroient le même avantage que le Nil & on n'auroit pas à faire de ſe précautionner contre eux ; mais outre que les intervalles de leurs débordemens ne ſe meſurent pas toujours ſur le beſoin du laboureur, ils ne

point les terres assez à sec pour qu'on puisse les cultiver sans autre préparation. Souvent même la mer reste en possession de ce qui avoit été jusqu'alors fertile. C'est ainsi qu'en 1218. le *Jahde* s'étant débordé, changea un espace considérable de terrein en un Golfe plein de bas fonds qu'on voit maintenant près de son embouchure. Pour prévenir dans la suite un pareil malheur on a construit le long des deux fleuves de fortes digues. Les plus élevées ont 20 à 24 pieds de hauteur perpendiculaire sur le niveau du terrein qu'elles défendent : leur base est de 106 pieds : le sommet forme une esplanade d'ordinaire de quatorze pieds, & le terrein descend de part & d'autre par un talut beaucoup plus escarpé du côté de terre, que du côté du fleuve. En d'autres endroits, sur-tout là où les vents les plus dangereux ne tombent pas directement contre la digue, il suffit qu'elle ait six ou huit pieds de haut. On en mesure la longueur par lieues de 1800 toises chacune, & elles ont en tout 21 lieues de long. La dépense de l'entretien, tant des digues que des écluses, est repartie sur les intéressés, & le Roi paye son contingent pour les terres de ses domaines que ce bel ouvrage protége.

tége. Il y a donc dans cette contrée un combat perpétuel entre les hommes & la mer. De tems en tems les ondes s'enflent & montent le long des digues comme ſi elles vouloient eſſayer leur puiſſance. Le plus ſouvent elles ſe retirent ſans avoir pu atteindre au ſommet; mais ſi elles parviennent à ſurmonter le boulevart qu'on leur oppoſe, ou ſi elles y ſont une brêche, les ravages en ſont énormes. L'induſtrie au contraire oppoſe à la fureur des eaux un travail long & patient, elle profite des intervalles que lui laiſſe l'ennemi pour préparer une réſiſtance, qui ſeroit impoſſible, ſi le danger n'avoit été prévu. Elle fait même des conquêtes: de nouvelles digues enferment de tems en tems un eſpace de terrein, dont la mer étoit en poſſeſſion depuis pluſieurs ſiécles. Ces acquiſitions ſont lentes. Un *Grod* (a) eſt bien peu de choſe en comparaiſon de ce qu'une heure de tems peut inonder, mais c'eſt un fonds ineſtimable parce qu'il a été créé de rien.

Un terrein acquis ou conſervé avec tant de ſoins paye richement la peine qu'il donne; les

(a) C'eſt le nom qu'on donne dans la province à ces ſortes d'alluvions.

pâturages, le bled, le lin, la graine de navette, le houblon qu'on y cultive entretiennent le paysan dans l'aisance ; & quoique peu de provinces payent autant à proportion de leur étendue, il n'en est aucune que les impôts incommodent moins. Ces excellentes terres basses qu'on est obligé de disputer à la mer se nomment en allemand *Marschländer*, & le reste entrecoupé de bois, de champs & de quelques prairies, se nomme par opposition *Geestländer*. Ce dernier mot n'exprime dont point une espece de terrein inconnu ailleurs & ne sert que de correspondant à l'autre.

L'administration de ces deux Comtés ensemble est confiée à une régence particuliere, dont le prémier Officier est le grand *Drossard* ou *Gouverneur*. Il siége avec le *Camérier* ou *Receveur général* dans la Chambre des comptes qui reçoit les revenus des mains des Baillifs, Oeconomes ou Intendans (a) & les transmet à la Chambre des finances de Copenhague où les comptes sont arrêtés. Rien ne fait mieux l'éloge de

(a) *Amt-Leute, Haus-Voigte, Ampt-Volgte.* C'est dans cette province à peu près le même emploi sous des noms différens. Les Intendans président dans les tribunaux subalternes qui sont au nombre de trois dans le Comté d'Oldenbourg & un dans celui de Delmenhorst.

de leur intelligence & de leur intégrité que l'état floriſſant des caiſſes publiques & de toute la province. Dans un eſpace de dix miles allemands de large ſur ſept de long, occupé en partie par des bois & des tourbiéres, on ne laiſſe pas de compter ſoixante & dix mille ames & les mariages y ſont ſi féconds qu'il y naît chaque année trois mille enfans.

Par un ancien uſage qui a été rétabli en 1731. le Souverain exempte à perpétuité de tout impôt le Pére de 7 fils, une fois vivans, pourvu que le Paſteur du lieu atteſte qu'il a peine à ſubſiſter. Une pareille loi dictée par l'équité & par une ſage politique mériteroit de n'être point renfermée dans les bornes d'une ſi petite province ni limitée à un cas ſi rare. Puiſqu'on exempte d'impôts le Pére de 7 fils, pourquoi ne pas favoriſer auſſi de quelque franchiſe tous ceux qui ont ſept enfans ou ſeulement cinq ou ſix? Ne faudroit-il pas faire une gratification à ceux qui en ont plus de ſept? Comme toute immunité en faveur d'un particulier eſt compenſée par une plus forte charge ſur les autres membres de l'état, ne devroit-on pas rejetter ſur les célibataires le poids dont on ſoulage les familles nombreuſes? Ne

ſeroit-

ſeroit-il pas à propos que les perſonnes mariées qui n'ont point d'enfans contribuaſſent un peu plus que celles qui ont famille, mais moins que les célibataires ? Au lieu d'attacher les immunités à l'aveu humiliant de pauvreté, ne faudroit-il pas y ajouter une marque d'honneur ?

Le Chancelier *Bacon* me ſuggére cette derniere penſée. Dans l'*Atlantide*, dit-il, lorſqu'un homme peut vivre juſqu'à ce qu'il y ait trente perſonnes de ſa poſtérité au deſſus de l'âge de trois ans, on lui permet de célébrer aux depens du public ce qu'on nomme la fête de famille. Le Patriarche (ou, comme ils diſent, le *Tirſan*) appelle auprès de lui trois de ſes amis auxquels il a la liberté de joindre les principaux Magiſtrats de ſa ville. Il employe deux jours à délibérer avec eux ſur les affaires de ſa famille. S'il y a de la diſcorde il concilie les eſprits, il marie ceux qui ſont en âge, reprend & corrige ceux qui vivent dans le déſordre, pourvoit aux beſoins de ceux qui ſont tombés dans l'indigence ; & le Magiſtrat eſt appellé pour prêter ſon autorité au Tirſan, ſi quelqu'un de ſes enfans réſiſte à ce qu'il ordonne. Après ces deux

jours

jours vient celui de la fête. Elle ſe célébre en plein air dans une cour. Le Tirſan eſt aſſis ſur un ſiége élevé, couvert d'un dais de lierre toujours verd, & magnifiquement orné, dont chaque aſſiſtant s'empreſſe à emporter une feuille après la cérémonie.

Si la mére eſt vivante, elle eſt à la droite de ſon mari derriére une jalouſie qui la dérobe aux regards. La famille ſort de la maiſon, les hommes les premiers, & vient ſe ranger autour du Tirſan ſuivant l'âge, ſans diſtinction de ſexe. La cour ſe remplit ſans confuſion d'une foule de monde. Au milieu de cette aſſemblée un Héraut s'avance accompagné de deux jeunes hommes, il prend de la main de l'un d'eux un rouleau d'une ſorte de parchemin fort précieux, qu'il préſente au Tirſan. C'eſt une patente qui contient les priviléges, les immunités & les honneurs que le Prince accorde au Pére de famille. La ſubſcription eſt ainſi: *à N. N. nôtre Ami & nôtre Créancier*, termes qu'il n'employe en aucune autre occaſion. . . .

Je

Je m'arrête peut-être trop long-tems à vous rappeler une lecture qui vous est familiere. Si cependant vous aviez oublié le roman philosophique d'un des plus beaux génies du monde; relisez le *novus Atlas*, où vous trouverez la fête dont je vous parle, & mille autres projets intéressans présentés sous la même forme. Je reviendrai dans ma premiere lettre à des objets plus réels.



LET-

LETTRE VINGT-QUATRIEME.

En partant d'Oldenbourg ſi vous traverſez le pays de Verden, qui eſt aujourd'hui de l'Electorat d'Hanover, vous arrivez, Monſieur, après quinze milles allemands de marche à l'extrémité de cette preſqu'île longue & étroite que les anciens nommoient *Cherſonéſe Cimbrique.* Elle a été pluſieurs fois toute entiere ſous la domination des Rois de Dannemarc; mais comme elle n'eſt point aujourd'hui réunie en un corps d'état, elle n'a point de nom commun.

La Ville de *Hambourg*, qui eſt à l'entrée, fut bâtie ſur le ſol de Holſtein, & en conſéquence elle a dépendit long-tems des Comtes (a) & des Ducs de cette Province; mais inſenſiblement elle trouva moyen de ſe faire accorder tant d'immunités, que ſa dépendance s'eſt preſque réduite à l'obligation de rendre hommage; & même la cérémonie n'en a point été faite depuis un ſiécle & demi: cependant la Ville de Hambourg n'a

(a) Ce fut l'Empereur Frederic III. qui érigea le Holſtein en duché l'an 1474.

n'a point pû ſe faire reconnoître comme relevant immédiatement de l'Empire, ni par conſéquent obtenir une voix à la diette. *Lubeck* a eu plus de bonheur: elle fut pareillement bâtie ſur le territoire du Holſtein; mais perſonne aujourd'hui ne lui conteſte la qualité & les prérogatives de ville Impériale.

Le reſte de la province appartient aux Rois de Dannemarc & aux Ducs de *Holſtein-Gottorp*, ou *Holſtein-Kiel* (b). Vous avez vû l'origine de ce partage dans la table que je joignis à ma derniere lettre. Il fut arrangé de la maniére la plus propre à faire naître des diſputes perpétuelles. Non ſeulement les diſtricts des deux Princes furent fort entremêlés; mais encore une partie de leurs droits demeurérent indivis; entr'autres ceux qu'ils ont ſur la nobleſſe.

Gluckſtad & *Kiel* ſont le ſiége des deux régences. Pour les affaires communes, les deux Princes gouvernent alternativement d'année en année

(b) C'eſt ainſi qu'on les déſigne communément: le premier de ces noms leur vient du château de Gottorp près de Slesvig où ils réſidoient autrefois; l'autre eſt celui de leur capitale actuelle. Dans les actes ils s'appellent héritiers de Norvége, Ducs de Slesvig-Holſtein, de Stormarie & des Ditmarſes, Comtes d'Oldenbourg & de Delmenhorſt.

année ſuivant ce que les publiciſtes nomment *turnus regiminis*. La chancellerie du Prince dont c'eſt le *tour* ſe nomme alors chancellerie commune. Il y a des cas déterminés où elle peut décider en dernier reſſort; en d'autres elle a beſoin de l'aveu de l'autre Chancellerie. Leurs déciſions, quoique données par les Officiers d'un ſeul Prince, s'expédient au nom de tous deux: le Roi n'a d'autre prérogative que celle d'être nommé le premier. Les procès dans ce qui dépend indiviſiblement des deux ſouverains ſont portés en dernier reſſort à un tribunal compoſé de membres des deux régences & d'un nombre égal de conſeillers provinciaux qui ſont du corps de la nobleſſe. C'eſt ce qu'on nomme cour commune provinciale (*gemeinſchaftliche Land - Gericht*). Elle devroit ſuivant ſon inſtitution ſe convoquer toutes les années, mais elle ne ſe forme que rarement à cauſe des grands fraix & des longueurs qu'elle entraine.

La valeur de toutes les terres eſt eſtimée en charrues (c): la derniere reviſion du cadaſtre

(c) Meſure imaginaire qui varie ſuivant la bonté du terrein, à peu près comme le *Hartkorn* en Dannemarc (*voy. prem. vol. lett. XI. p.* 151.) une charrue eſt eſtimée valoir 8 tonneaux de Hartkorn.

ſuivant lequel l'impôt eſt réglé eſt de l'an 1657. Chaque charrue paye aujourd'hui trois écus par mois, dans les terres de la régence commune; la moitié au Roi & la moitié au Duc. Dans les bailliages du Roi le payſan paye 4 écus par mois.

La nobleſſe de Holſtein compte au nombre de ſes avantages celui de dépendre de la régence commune; mais ce n'eſt pas le ſeul. Elle eſt exempte de tout impôt perſonnel, elle ne paye aucun droit d'entrée de ce qui ſert à ſes uſages, ni aucun droit de ſortie des denrées de ſes terres. Dans les terres hautes (d) ſes payſans ſont ſerfs, & dans la plus étroite dépendance: leurs corvées ne ſont limitées que par la coutume & l'équité; ils ſont jugés par leur ſeigneur dans les cauſes criminelles. A la vérité le Prince a le droit de faire grace; mais comme il faudroit pour l'obtenir avoir le tems d'écrire au moins à l'une des deux cours, ſinon à toutes les deux, il n'arrive jamais que le ſerf ait le tems de recourir au ſeigneur ſuſerain pour éluder la condamnation de ſon ſeigneur immédiat. Les cauſes civiles ſont pareillement portées au tribunal établi par le ſeigneur, mais il y a appel à la cour ſouveraine de

la

(d) *Geeſtland*, voy. ci-deſſus lettre XXIII.

la province. Le Gentilhomme au contraire ne ressortit à aucune justice inférieure & ses causes sont portées immédiatement au tribunal souverain. Ailleurs les priviléges des feudataires sont compensés par des obligations génantes, comme des services militaires, le retour de la terre privilégiée au Seigneur suserain au défaut des mâles &c. Ici il n'y a rien de pareil: les priviléges de la noblesse, tant ceux qui sont attachés à la terre, que les personnels ne sont achetés par aucune charge, les terres sont aliénables, le proprietaire n'en reçoit plus l'investiture, & elles peuvent passer aux femmes, en payant les redevances auxquelles les biens allodiaux sont soumis. Les nobles peuvent à leur gré entrer au service de l'un des deux Princes, prendre des emplois militaires ou civils, ou jouir paisiblement dans leurs terres des immunités que leurs ancêtres leur ont acquises au prix de leur sang.

Les Demoiselles ont aussi un genre d'avantages qui leur est propre. Pour leur éviter la nécessité des mésalliances, on a retenu des tems catholiques quelques cloîtres où elles trouvent une retraite honorable sans s'astreindre à aucun voeu. Leurs péres ont le pouvoir de les obli-

ger à entrer dans ces maiſons, & ſi elles en ſortent pour ſe marier ils ne ſont pas obligés à leur donner d'autre dot que ce qu'ils leur ont aſſigné en y entrant pour les dépenſes que la maiſon ne fournit pas.

Les intérêts de ces couvens & les juriſdictions qui en dépendent ſont entre les mains des *Prépoſés* ou des *Advoués* (*Probſte, Vorbitter*), appellés d'un nom commun les Prélats, qui ne ſe ſoumettent point comme les demoiſelles cloîtrées à la loi du célibat. C'eſt eux qui convoquent les nobles de la province & qui préſident à l'aſſemblée, comme étant les ſeuls qui ayent une dignité au deſſus des autres. Quelques Gentilshommes à la vérité ont le titre de Comte, mais ſans aucune préſéance, parceque dans ce corps on n'admet point les prérogatives qui viennent de quelque autre autorité. Par la même raiſon, ni une patente du ſouverain, ni une naiſſance illuſtre, ni la poſſeſſion d'une terre dans la province, ne ſauroient donner entrée à un étranger dans le corps des nobles: cet avantage eſt réſervé aux familles *indigenes*, & à celles qui ont reçu l'*indigenat* de l'aſſemblée.

Vous croirez, Monſieur, que parmi tant d'exem-

d'exemptions les nobles de Holſtein n'auront pas manqué de ſe mettre à l'abri des pourſuites importunes de leurs créanciers. Au contraire, ils ont coutume d'ajouter à leurs contracts une clauſe par laquelle ils s'engagent, s'ils n'y ſatisfont pas au terme preſcript, à ſe renfermer dans un lieu convenu d'avance, ou laiſſé à la volonté du créancier, d'ordinaire dans une hotellerie; où ils reſteront juſqu'à l'entier payement du principal & des dommages & intérêts. Si le débiteur n'a pas de quoi s'entretenir dans le lieu de ſa priſon le créancier n'eſt obligé de lui aſſigner que la valeur de ſix ſols monnoie de France par jour. C'eſt ce que les loix Saxonnes appellent *Einreiten*, & celles de Holſtein *Einlager*. L'uſage en eſt particulier aujourd'hui à cette province; mais il fut fort commun au moyen âge dans toute l'Allemagne & dans les pays qui ont reçu des colonies germaines. Les juriſconſultes le nomment en bas latin *jus obſtagii* ou *priſionis*, noms analogues aux françois *Oſtage* & *priſon*. On le regardoit alors comme un privilége reſervé à la nobleſſe, & l'on a vû même des Rois s'y ſoumettre (e).

(e) *De obſtagio diſſ. Michael Treſchow.* Hafn. 1762. p. 20.

Le terme ordinaire que les nobles de Holſtein prennent pour leurs payemens eſt la foire de Kiel, au mois de Janvier. On nomme ce tems *Umſchlag*, ce qui répond aſſez aux *viremens* de Lion. Ceux même qui n'ont point d'argent à retirer, à payer, à emprunter ni à placer, ne laiſſent pas de ſe trouver au rendez-vous commun pour profiter des plaiſirs qui ſuccédent aux affaires: en ſorte qu'on y trouve raſſemblé tout ce qu'il y a de plus conſidérable & de plus opulent dans la province.

Quoique le pays ne ſoit pas fort étendu (f), on y a diſtingué autres fois quatre nations différentes, les Ditmarſes, les Stormares, les Holſatiens, & les Vagriens. Les trois premieres étoient des tribus Saxonnes, les autres étoient des Vandales (g) ou Slaves, nation Sarmate dont il n'y a plus

Ceux qui ſeroient curieux de quelque détail ſur ce point de juriſprudence les trouveront dans un ouvrage in 4°. imprimé à Kiel en 1712. ſous ce titre: *Chr. Henr. Amthor de Obſtagio tractatus juridicus, &c.*

(f) 19 milles allemands dans ſa plus grande longueur de l'Eſt à l'Oueſt & 12 à treize milles de large.

(g) Il faudroit dire *Vendes*, de l'allemand *Wenden*, ou *Venetes*, du latin *Veneti*, comme les Auteurs les nommoient dans le tems de leur irruption. Voy. *Hiſtoire de Dannemarc*, par *Mr. Mallet*, 4°. T. I. p. 17. In 12°. T. III. p. 55. not.

a plus aujourd'hui de vestiges dans les états du Roi ; soit qu'elle ait été détruite, soit qu'elle ait émigré, ou qu'elle se soit seulement fondue avec les nations germaines du même pays. Le district de Vagrie est à l'Est, & dépend pour la plupart des Ducs de Holstein. C'étoit autres fois une partie du royaume des *Obotrites*. *Canut* VI. ayant conquis leur païs qui bordoit la Baltique au Sud jusqu'en Pomeranie, il prit le nom de Roi des *Slaves*, ou Esclavons. Les Rois de Dannemarc en ont conservé le titre de Rois des Vandales, quoiqu'ils n'aient plus de cet ancien royaume qu'une partie de la Vagrie. Le reste de la Province leur donne le titre de Ducs de Holstein, de Stormarie & des Ditmarses (h), suivant une division que les Géographes ont retenue.

On ne trouve plus aucune différence sensible dans le langage, ni dans les mœurs qui distingue les habitans de la Vagrie des Holsatiens, ni ceux-ci des Stormariens ; mais les Ditmarses

(h) Les étrangers ne seront pas fachés de trouver ici ces titres en entier : *FREDERIC V. du nom, Roi de Dannemarc & de Norvège, des Goths & des Vandales, Duc de Slesvig, de Holstein, de Stormarie & des Ditmarses, Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst.*

ont encor des traits caractéristiques & semblent se ressentir de leur ancienne liberté qu'ils conservérent autrefois avec tant de courage & pour la défense de laquelle la plupart périrent (i). En se soumettant à des Princes, ils sont demeurés exempts de la domination des Gentilshommes. Ils habitent des terres basses comme celles dont je vous ai déja parlé sous le nom de *marches* ou *Marschlandes*. La fertilité de leur pays les tient dans un état de prospérité extrême. Comme ils pratiquent peu de mêtiers, ils n'ont point de villes, mais seulement quelques bourgs. Leurs habitations répandues dans la campagne fort près les unes des autres semblent ne former de tout leur canton qu'un seul village. Leurs corps sont robustes, mais moins agiles que ceux des habitans des terres hautes. Ils s'estiment plus que le reste des paysans, & ne s'allient pas volontiers avec eux ni même avec des bourgeois.

Le Comté de *Rantzau* & la Seigneurie de Pinneberg sont aujourd'hui separées du Holstein & ne relévent que du Roi. Je ne vous en expliquerai pas le comment qui nous jetteroit dans un champ étranger à nôtre objet.

Altona

(i) L'an 1559.

Altona à un quart de lieue de Hambourg sur l'Elbe est situé dans le district de Pinneberg. Ce n'est une ville que depuis un siecle (k), & elle a même été entiérement rebâtie depuis que les Suedois la brulérent en 1713. cependant les immunités dont elle jouit, la tolérance, sa situation agréable & commode lui ont fait prendre de si rapides accroissemens qu'on lui donne aujourd'hui 30 mille habitans, quoiqu'elle en ait peut-être un peu moins. C'est assurément parmi les places du second ordre une des plus commerçantes de l'Europe. En suivant la grande route on traverse l'Eyder à Rendsbourg, place très forte, qui est comme la clé du Dannemarc. Ce vers est écrit sur la porte :

Eydora Romani terminus imperii.

L'Eyder est le terme de l'Empire Romain. Vous comprenez & par le style de l'inscription, & par la chose même que ce n'est pas la limite de l'ancien Empire. Les Romains n'ont jamais poussé leurs conquêtes si loin ; il s'agit ici de l'Empire d'Allemagne tel qu'il est aujourd'hui. Il est allé autrefois un peu plus avant; jusqu'au rempart

(k) 1664. *Versuch einer historischen Beschreibung der Stadt Altona*, von S. H. Schmidt. 1747.

part nommé *Dannevirk*, dont il reste quelques vestiges. Le Duché de *Slesvig* est immédiatement au Nord de l'Eyder, & s'étend jusqu'à Colding, l'espace de dix-neuf milles dans sa plus grande longueur. Cette province a fait partie du Dannemarc dès les plus anciens tems de la monarchie; mais étant passée sous la domination des Comtes de Holstein, elle fut regardée en quelque sorte comme partie de l'Allemagne, parce que ces Princes ne firent qu'un seul Etat des deux provinces qu'ils possédoient.

La branche régnante s'étant éteinte par la mort du Duc Adolphe (l), CHRETIEN I. son neveu, tige de la race actuelle des Rois de Dannemarc, fut reconnu pour son héritier par la noblesse réunie du Duché de Slesvig & du Comté de Holstein qui continua à ne faire qu'un seul corps comme auparavant. Elle s'étoit reservé le droit de choisir ses Souverains dans la famille royale; & elle en auroit volontiers profité pour se donner un autre Maître que le Roi de Dannemarc. Il fallut la satisfaire en partie. Le pays de Slesvig fut divisé ainsi que celui de Holstein, mais

(l) En 1459. Voy. l'*hist. de Dannem.* par *Mr. Mallet* à cette année.

mais avec cette différence qu'étant un fief de la couronne, les Ducs de la branche de Gottorp relevoient du Dannemarc pour cette partie de leur Etat. Ils s'affranchirent ensuite de cette dédendance (m).

En 1713. le Roi FREDERIC IV. ayant convaincu la cour de Gottorp d'avoir sécouru ses ennemis, & par conséquent violé les traités, il rentra en possession de la partie du Slesvig que ses ancêtres avoient aliénée. La paix du Nord signée à Stokholm en 1720., lui assura pour sa nouvelle conquête la garantie de la France, de l'Angleterre & de la Russie, & l'année suivante il la réunit à sa couronne. Ainsi le Duché de Slesvig est redevenu ce qu'il étoit autrefois, une province du royaume de Dannemarc. Cependant comme on parle allemand dans la plus grande partie du pays, & que la Province reléve de la même chancellerie que le Duché de Holstein & les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, elle est réputée à quelques égards province allemande. La noblesse jouit encor de la plupart des priviléges tant réels que personnels qu'elle avoit dans le tems où la souveraineté étoit partagée.

Seu-

(m) 1658.

Seulement elle ne reléve plus de la Régence de Gluckſtadt: il y en a une particuliere à Gottorp, & l'on aſſemble chaque année à Slesvig une *cour provinciale* (*Land-Gericht*) pour décider les cauſes qui étoient autrefois portées à la cour provinciale commune. Les Gentilshommes ont dans leurs terres haute & baſſe juſtice, mais les ſentences de mort ne ſont exécutées qu'avec la permiſſion du Roi. Ils continuent à faire corps avec ceux de Holſtein; ils jouiſſent du privilége de l'indigenat, & leurs filles participent aux mêmes couvens ſans diſtinction du pays où ils ſont ſitués. Il y en a quatre en tout, à *Itzehoe*, à *Pretz*, à *Uterſen* & à *Slesvig*.

Une longue baye nommée la *Schley* ou *Slie*, donne ſon nom à la capitale & à tout le Duché. *Slesvig* paſſe pour être l'endroit du pays, hormis Copenhague, où ſe raſſemble le plus de bonne compagnie & dont le ſéjour eſt le plus agréable. Le château de Gottorp qui en eſt voiſin eſt la demeure du Gouverneur (ou *Statthalter*) de la Province.

Trois nations différentes peuplent le Slesvig, les Allemands, les Friſons & les Danois: on les diſtingue ſur-tout au langage. Les allemands

ſont

ſont de l'ancienne race Saxonne ; leur langage vulgaire eſt ce qu'on appelle *bas* ou *plat allemand*, uſité non ſeulement dans les Duchés de Slesvig & de Holſtein, mais encore dans toute la baſſe Saxe & en Weſtphalie. Il a plus de rapport avec le Flamand qu'avec le haut Saxon. La prononciation en eſt aſſez douce & on l'eſtimeroit à l'égal du dialecte de haute Saxe ou du Hollandois ſi c'étoit une langue cultivée. Le haut allemand étant reçu en chaire, dans les livres, au barreau, & dans les meilleures ſociétés, il prévaut inſenſiblement. La langue friſonne n'eſt pas fort différente du plat-allemand, dont elle eſt un dialecte ; elle eſt plus inculte encore & plus rude, c'eſt celle des peuples de la côte occidentale qui ſont de hardis navigateurs. On lui trouve (n) plus de rapport avec l'Anglois qu'à aucun autre dialecte de ces contrées. Je me rappelle d'avoir lû la même choſe (o) de la langue de Friſe comparée avec celle des autres provinces unies. Je ſuppoſe que c'eſt la même nation dont deux tribus

(n) *Deſcription de Danckwerth* pag. 91. Il cite à ce ſujet *Guill. Camden* & il croit que les Friſons s'établirent dans le Slesvig vers l'an 400 lorſque les Angrivaires & les Camaves émigrérent.

(o) *Temple* ſur les Provinces unies.

tribus se seront établies l'une en Frise, l'autre dans le pays de Slesvig, & qui peut-être unies au Ve siécle auront fourni la plupart de ces émigrans qui conquirent l'Angleterre sous le nom d'Anglo-Saxons (p). Il est vrai que le district d'Angeln a eu l'honneur de donner son nom à l'ancienne Bretagne ; mais c'est sans doute parce qu'il fournit *Hengst* & *Horsa*, chefs de l'expédition. Le petit canton d'Angeln est situé sur la Baltique, l'embarquement s'est donc nécessairement fait chez les Frisons ; une nation si entreprenante en auroit-elle été simplement témoin ?

Le Danois est le troisieme idiome qu'on parle dans ce Duché ; mais il y est plus mélangé que dans le reste du Dannemarc. Ce n'est pas comme les deux autres un dialecte de l'allemand, quoique la plûpart des racines soient communes aux deux launges. Le Danois conserve encore aujourd'hui les principaux caractéres d'une langue originale. Sa grammaire est fort

(p) *Procope* liv. IV. parlant des peuples qui habitent l'Angleterre nomme les Frisons & omet les Saxons : les noms de ces deux peuples auront été quelquefois employés l'un pour l'autre, *Danckwert* p. 127.

fort ſimple, ſes racines courtes, & en petit nombre, ſes dérivations analogues, ce qui le rend aiſé à apprendre. Juſqu'à préſent il n'a pas été aſſez cultivé, ſoit parce que la nation étant peu nombreuſe ne ſauroit fournir un nombre de bons auteurs auſſi grand que la France, l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie; ſoit parce que les Danois aprennent preſque tous l'allemand, le françois & même d'autres langues: quelques-uns de leurs auteurs ont préferé la gloire d'écrire en latin ou en allemand à celle d'inſtruire le commun de leurs compatriotes. Depuis peu quelques auteurs vivans ont montré que leur langue maternelle étoit ſuſceptible de pluſieurs eſpéces de beautés. L'un a traité du patriotiſme avec une chaleur de ſentiment qu'on ne trouve guères dans les ouvrages de philoſophie. Un vrai poëte a donné des morceaux lyriques pleins de l'enthouſiaſme & des écarts qui ſont propres à ce genre. Un autre a traduit quelques endroits du *paradis perdu*, & *l'eſſai ſur l'homme*, en vers, de façon que *Milton* & *Pope* eux-mêmes en ſeroient contens. Un auteur périodique a ſû tour à tour mettre les plus utiles leçons de la philoſophie à la portée de tous les

esprits, & accabler les travers dominans des traits de la plus fine ironie. Cette énumération pourroit être plus longue ; mais je me suis déja laissé entrainer trop loin de mon sujet.

Vous savez, Monsieur, que les Protestans de la communion d'Augsbourg ont retenu quelque chose de l'ancien gouvernement ecclésiastique ; mais comme ils ont réduit à de justes limites l'autorité des Chefs de chaque diocése, ils n'ont pas cru devoir conserver le nom d'Évêque, auquel ils ont substitué celui de *Surintendant*. Il y en a deux dans le Holstein, nommés chacun par l'un des souverains. Le Slesvig a aussi le sien. En Dannemarc quoique les ordonnances aient d'abord adopté le nom de Surintendant, l'usage de celui d'Evêque a prevalu. Il y en a quatre en *Jutlande :* pays qui comprend le reste de la presqu'île depuis *Colding* & *Schottbourg* jusqu'au Cap de *Skage*. *Ripen*, *Aarhuus*, *Vibourg* & *Aalbourg* sont les quatre métropoles. La division est la même pour le civil, en sorte qu'un diocése & un grand bailliage ont le même nom (*Stift*), la même étendue, & les mêmes limites à peu de chose près. Aucun des Baillifs ni

ni des Evêques n'a d'autorité ſur les autres ; cependant *Vibourg* eſt regardé comme la Capitale des quatre diſtricts de la Jutlande, parcequ'autrefois pluſieurs diettes importantes y ont été convoquées, & que l'on y tient encore les aſſiſes générales pour les quatre bailliages. C'eſt auſſi là que ſe traitent entre les particuliers les principales affaires d'intérêt. Il y a chaque année une foire (q) à peu près pareille à celle de Kiel dont je vous parlois tout à l'heure, ſi ce n'eſt que les débiteurs ne ſont ſoumis qu'aux peines ordinaires, le droit d'*Obſtagium* étant hors d'uſage aujourd'hui dans les provinces danoiſes.

Les îles forment deux diocéſes, celui de *Sélande* avoit ſon ſiége à *Roſkild*, d'où il a été transféré à Copenhague: il comprend, outre l'île qui lui donne ſon nom, celles d'*Amak*, de *Möen*, de *Bornholm* & celles de *Færöe*, qui appartiennent à l'Iſlande pour le civil. La métropole de celui de *Fionie* (r) eſt à *Odenſée*, capitale de l'île, il a ſous lui les îles de *Taaſſing*, de *Langeland*,

(q) *Snapſting*.

(r) En langue du pays *Fyen*.

geland, de *Falster* & de *Laaland*. Les bailliages ſont diſtribués de même, ſi ce n'eſt que les îles de *Falſter* & de *Laaland* ont un Baillif particulier. Les bailliages ſe ſubdiviſent en *Herreds*, en allemand *Harde*, nom qui répond apparement à celui de *Horde*, que nous employons pour déſigner les tribus de Tartares. Les peuples vagabonds ſe diſtinguent par nations & par tribus, au lieu que les peuples cultivateurs, comme s'ils faiſoient partie de la terre, ſe partagent en contrées & en diſtricts.



LETTRE VINGT-CINQUIEME.

VOUS avez raiſon, Monſieur, de compter parmi les avantages des nations du Sud celui d'avoir été policées plutôt : lorſqu'elles ſe ſont réveillées de l'aſſoupiſſement où l'eſprit humain avoit langui pendant le moyen âge, elles ont trouvé chez elles des reſtes de leur ancien état qui leur ont été d'un grand ſecours dans leurs progrès. Les arts, les ſciences, les mœurs s'avançoient à pas lents vers les peuples du ſeptentrion, dans ces ſiécles d'ignorance qui dégradérent l'Europe : & pour eux, ſortir de la barbarie, ne fut autre choſe que ſe mettre au niveau de la barbarie univerſelle. Ce foible crépuſcule qui reſtoit encore de la lumiére des beaux ſiécles, fut la ſeule lueur à laquelle ils introduiſirent chez eux les inſtitutions qui les diſtinguent de leurs ancêtres. Pour vous dire tout en un mot, s'ils eurent des villes avant le onziéme ſiécle, il y a tout lieu de croire que c'étoit un amas déſordonné de miſérables chaumiéres.

Copenhague même, qui par ſa grandeur, ſes bâtimens, ſa population & ſes prérogatives l'em-

porte si fort aujourd'hui sur toutes les autres villes du Dannemarc, ne se vante point d'une origine ancienne ni illustre. Quelques pècheurs, qui vinrent au douziéme siécle s'établir sur le rivage marécageux où elle fut dans la suite bâtie, en sont les vrais fondateurs. Son port moins sûr alors qu'il ne l'est aujourd'hui, étoit déja l'un des meilleurs & le plus commodément situé de toute la Baltique. Les étrangers, particuliérement ceux des villes libres de Vandalie, furent les prémiers à en tirer avantage. Les uns venoient y mettre leurs vaisseaux à l'abri des tempêtes qui interrompoient leurs courses. D'autres s'y tenoient comme en embuscade en attendant quelque navire marchand dont ils pussent faire leur proie, ou bien ils y laissoient leurs vaisseaux tandis qu'ils pilloient les environs : quelques uns enfin y trafiquoient avec les habitans de la Selande. C'est d'eux que lui est venu le nom de *Copenhague*, qui signifie en plat allemand un *port marchand* (a).

L'Archevêque *Axel* ou *Absalon*, ce sage & valeureux Capitaine qui fit la guerre avec tant de cou-

(a) En Danois : *Kiöbenhavn.*

courage & de ſuccès aux Pirates (b), conſtruiſit près de ce même port une forterefſe qu'il nomma de ſon nom *Axelhuus*. Elle ſervoit tout à la fois à fermer un azyle aux brigands qui infeſtoient les mers du voiſinage, & à les effrayer par le ſupplice qu'on leur y faiſoit ſouffrir. Mais comme Abſalon n'avoit point dépouillé les affections d'un Evêque, il engagea le Roi à lui céder le nouveau fort avec le village & le port qu'il devoit protéger, outre pluſieurs terres aux environs; à peine s'en étoit-il aſſuré la proprieté, qu'il la tranſmit au ſiége épiſcopal de Roſkild; & afin que jamais l'Etat ne put en recouvrer la poſſeſſion, Abſalon obtint du Pape la ſanction & la perpétuité du préſent qu'il venoit de faire. Ta requête, diſoit le Pontife dans ſa bulle, „ nous a „ été préſentée, dans laquelle tu expoſes que „ Valdemar Roi de Dannemarc de glorieuſe mémoire, pénétré d'une intime & dévote affection envers l'égliſe de Roſkild, & déſirant d'échanger par un heureux commerce les choſes „ paſſagéres pour les éternelles, & les terreſtres „ pour les céleſtes, a donné une certaine ville

(b) Voyez l'*hiſt. de Dannem.* régne de Valdemar I. aux années 1167—1182.

„ de Copenhague. . . . à l'honneur de Dieu
„ & de St. Luc. . . . Si quelqu'un osoit y
„ attenter, nous lui déclarons qu'il encourra l'in-
„ dignation du Dieu tout-puissant & des bien-
„ heureux Apôtres Pierre & Paul. "

Les Evêques de Roskild conservérent habilement le pouvoir qu'ils s'étoient acquis, ils réglérent la police intérieure de leur ville, leurs édits y attirérent des négocians étrangers, & par une administration vigilante ils surent en faire une source féconde de revenus constans & d'une perception facile.

Sans doute ils l'auroient dès lors portée au plus haut point de splendeur qu'il fût possible d'atteindre dans ce tems, si les troubles & les malheurs du royaume leur eussent permis d'y travailler en paix. Sans parler des autres traverses qu'ils essuiérent, Copenhague leur fut ravi après 150 ans de possession par le Roi *Christofle* II. Vous savez que sous ce Prince le Royaume attaqué de toutes parts par les étrangers, déchiré en même tems par des guerres civiles, parut être arrivé au moment de sa ruine. Le Roi ne connut d'autre ressource que d'emprunter différentes sommes pour lesquelles il donna ses provinces en hypo-

hypothéque. Le Comte *Jean de Holſtein* fut nanti de Copenhague pour ſept mille marcs d'argent. Un ſimple particulier (*Conrad Pleſſen*) l'acheta de lui, & ne tarda pas à le revendre à *Magnus Smek*, Roi de Suede. Vous verrez dans l'hiſtoire (c) comment VALDEMAR III. trouva moyen de recouvrer ce domaine, dont il avoit inconſidérément confirmé l'aliénation. Les Evêques ne ſe ſouciérent point d'abord de redevenir maîtres d'un bien qu'il falloit défendre les armes à la main: ils conſentirent à laiſſer pour *quelque tems* entre les mains du Roi une poſſeſſion qu'il ſembloit s'être légitiment acquiſe en l'arrachant des mains des étrangers. Mais quand le Chapitre vit qu'il pouvoit rentrer en poſſeſſion avec ſureté il ne négligea pas de reclamer ſes prétentions. Les Rois n'oſant y donner atteinte, de peur d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques, ſe contentérent de les éluder, tantôt en extorquant du Chapitre une ceſſion qui étoit bientôt revoquée, tantôt en traverſant par mille obſtacles la déciſion du procès. Enfin Chriſtofle de Baviére reſolu d'établir ſa réſidence à Copenhague, ſe la fit céder par contract moyennant quelques équivalens: ce-

 pen-

(c) années 1343. 1359.

pendant le Chapitre ne cessa de reclamer ses droits, jusqu'à ce que la réformation en éteignit le prétexte.

Peu de Villes ont essuié de si terribles calamités; mais la plus affreuse est d'avoir été assiégée par ses Rois légitimes FREDERIC I. & CHRETIEN III. Dans la derniere de ces époques elle éprouva une de ces famines mémorables parmi les malheurs de l'humanité. Ordinairement on observe alors que l'excessive souffrance éteint ou surmonte les sentimens de la nature. Ici au contraire je trouve l'exemple d'un sacrifice plus héroique & plus touchant que celui qu'on connoît sous le nom de piété filiale. On vit deux enfans expirer suspendus aux mammelles de leur mére déja morte: cette femme privée de toute nourriture les avoit allaités de son sang jusqu'à son dernier soupir.

Le Siége de 1658. offre des faits aussi héroiques, mais d'un autre genre & pour une meilleure cause. Les habitans de Copenhague devenus Soldats opposent un courage invincible à des troupes aguerries. Le Roi qu'on presse de fuir aime mieux s'enterrer sous les ruines de sa capitale que d'en laisser la défense à d'autres. Vous

verrez

verrez quelque jour ces tableaux intéressans tracés d'une main plus habile & avec l'étendue convenable.

Sous les successeurs d'Absalon Copenhague devint d'un hameau de pècheurs une ville marchande. Christofle de Baviére y attira beaucoup de personnes de distinction en y établissant sa cour. Les diettes qui s'y tinrent dès lors fréquemment donnérent lieu à l'augmenter. CHRETIEN I. y fonda vingt à trente ans après une Université qui en fit le rendez-vous de tous ceux qui se destinoient aux lettres dans les deux royaumes. CHRETIEN IV. y ajouta dans l'ile d'Amak de l'autre côté du bras de mer très étroit qui la sépare de la Selande, une nouvelle Ville qui ne fait plus aujourd'hui qu'un des quartiers de Copenhague. Mais rien n'a plus contribué à son agrandissement que la révolution de 1660., qui mettant tout dans la dépendance du Prince a attiré dans le voisinage de la Cour ceux qui aspirent aux emplois ou aux honneurs. En effet on observe (d) que le nombre des maisons a doublé depuis

(d) *Origines Hafnienses*, ouvrage danois 4°. donné en 1760. par Mr. *E. Pontoppidan* qui a fourni les principales matieres de cette lettre.

depuis cette époque. Il étoit en 1756. de 3512. ſans y comprendre les caſernes des matelots. Année commune le nombre des morts excéde trois mille, celui des naiſſances eſt d'environ un ſixieme moindre (e); mais je penſe qu'il faut ici ne faire attention qu'aux morts ſeulement, à cauſe de la multitude de ſoldats, de matelots, de domeſtiques, de garçons ouvriers, d'étudians, de poſtulans, qui rempliſſent la ville ſans en réparer les pertes. Une grande ville, une capitale, un port de mer, une place de garniſon, une univerſité, ſont néceſſairement le tombeau d'une multitude d'hommes & ne ſe ſoutiennent que par de continuelles recrues. Ici toutes les cauſes d'une grande mortalité ſe réuniſſent. En ne faiſant donc attention qu'à la liſte des morts on pourra eſtimer à près de cent mille les habitans de Copenhague. Le dénombrement qui a été fait pour le payement de la capitation d'un écu par tête que le Roi vient d'impoſer donne 46 mille contribuables au deſſus de douze ans, ſans compter

(e) La diſproportion a été plus conſidérable dans les dernieres années. Les liſtes qu'on a conſultées ſe trouvent dans l'ouvrage eſtimable de Mr. le Paſteur *Lorch*, intitulé : *Mémoires ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique moderne de Dannemarc.* (*Beytræge &c.*)

pter les ſoldats & les matelots de la flotte, ce qui me paroît revenir à peu près au même calcul.

Vous jugez bien qu'on n'aura pas négligé de fortifier une place ſi importante: en effet elle eſt entourée de bons ouvrages, quoique d'une conſtruction un peu antique; ceux qu'on a fondés dans la mer pour entourer le port ſont d'une meilleure défenſe. Les batteries du dernier des baſtions de cette enceinte ſe croiſent ſur la rade avec celles de la citadelle placée de l'autre côté, enſorte que l'entrée du port eſt inacceſſible à l'ennemi.

Depuis ces deux derniers régnes Copenhague s'eſt embelli au point d'être aujourd'hui cité parmi les villes de l'Europe qui ont les rues & les places les plus ſpacieuſes & qui ſont les plus réguliérement bâties: Cependant le bon ſtyle des décorations, & les diſtributions commodes y ſont encore récentes & peu générales. Il y a 250 ans que toutes les maiſons étoient en torchis, comme celles des payſans le ſont encore aujourd'hui. On y ſubſtitua des maiſons de charpente revêtues de planches que la fréquence des incendies a fait défendre. Enfin aujourd'hui les faces au moins ſont de brique ou de pierre dans la plûpart des édifi-

ces.

ces. Rien n'a tant contribué à en introduire l'uſage & à mieux percer les rues que l'incendie de 1728. qui détruiſit en deux jours cinq égliſes, & ſoixante-ſept rues entieres: Perte irréparable pour les lettres, à cauſe des ſuperbes collections de livres & de manuſcrits qui furent conſumées. La ville en eſt cependant plus belle. Elle a été rebâtie beaucoup mieux qu'elle ne l'étoit auparavant; & les incendies ſont devenus plus rares. Si vous êtes curieux de connoître la plupart de ſes édifices, vous les trouverez gravés dans deux ouvrages de Mr. de *Thura*, intitulés: *Hafnia Hodierna* & *Vitruve danois*, dont le diſcours eſt en danois, en françois & en allemand; mais comme ils ſont l'un & l'autre compoſés depuis quelques années, il y manque encore ce qui en auroit fait le principal ornement: L'*Atlas de Dannemarc* que Mr. *Pontoppidan* promet au public ſuppléera apparemment à ce défaut; mais le diſcours ne ſera qu'en danois (f).

Vous verrez dans le *Vitruve*, outre les bâtimens principaux de Copenhague, pluſieurs de ceux que contient la province, entr'autres les maiſons

(f) Le premier volume a paru l'année derniere (1763.) il contient la géographie générale, l'hiſtoire naturelle, un abrégé d'hiſtoire civile &c.

ſons royales, parmi leſquelles pluſieurs méritent l'attention d'un voyageur: *Frederichsberg* à cauſe de ſa belle expoſition; *Hirſchholm* dont les ameublemens montrent une réunion peu commune du goût & de la magnificence. *Fredensbourg* bâti pour être une retraite profonde au milieu des fôrets eſt aujourd'hui le ſéjour du Roi pendant une grande partie de l'année. *Frederichsbourg*, quoique un peu gothique, annonce par ſa ſolidité & par la magnificence de l'intérieur qu'il eſt l'ouvrage d'un grand Prince. Il fut ſondé par FREDERIC II. qui conſtruiſit auſſi la fortereſſe & le château de *Cronebourg* (g) pour défendre le paſſage du Sund, dans le même tems qu'il faiſoit élever à *Tycho Brahe* l'obſervatoire que l'envie détruiſit enſuite. Précieux à ſes ſujets, redoutable à ſes ennemis, ce Prince mérite à perpétuité la reconnoiſſance des gens de lettres pour avoir favoriſé d'une maniere éclatante le reſtaurateur de l'Aſtronomie. On peut cependant imaginer un régne plus glorieux: tous les genres de talens protégés à la fois, des monumens d'une magni-

(g) Il n'en fut pas le fondateur: avant lui il y avoit déja un fort au même endroit ſous le nom de *Krogen*, mais il le rebâtit de nouveau, & en changea le nom.

magnificence supérieure & d'une beauté parfaite, une longue paix préférable à la plus heureuse guerre, des établissemens qui présagent la prospérité future de la nation.

Le Dannemarc contient une multitude de villes; mais il n'y en a aucune qui aproche de Copenhague pour la population: *Aalbourg*, *Vibourg*, *Odensée* qui viennent ensuite n'ont pas chacune quinze mille habitans, & la plupart des lieux qu'on nomme ville dans la géographie n'ont guéres qu'une ou deux paroisses. Telle est par exemple *Roskild*, l'ancienne capitale, à quatre lieues de Copenhague. Au lieu de vingt-sept églises qu'on y a comptées autresfois, il n'y en a aujourd'hui que trois, dont une seule conserve encore son ancienne splendeur, c'est celle qui fut jadis cathédrale. On y enterre les Rois, & les voyageurs ne manquent point de visiter leurs tombeaux, dont plusieurs méritent l'attention d'un antiquaire & d'un connoisseur. Je passerois de beaucoup les bornes d'une lettre si je me laissois entrainer à vous les décrire. . . .

✿ ✿ ✿

LET-

LETTRE VINGT-SIXIEME.

Les contrées dont je vous ai parlé jusqu'ici, Monsieur, sont baignées par la Baltique & la Mer du Nord, que les Danois nomment mer de l'est & de l'ouest, suivant qu'elles sont situées relativement à la Jutlande. La Baltique n'a point de marées, si ce n'est qu'on en a observé quelques vestiges à l'embouchure de la Vistule (a). Elle est si peu profonde que la sonde y trouve rarement jusqu'à 20 brasses: de là vient sans doute que ses vagues sont plus courtes que celles de la haute mer & que les fleuves qui s'y jettent en tempérent considérablement la salure, en sorte que l'eau en est presque potable. Je considére donc la Baltique comme un vaste lac qui décharge ses eaux dans l'Océan. En effet les canaux de communication, le *petit Belt*, le *grand Belt* & le *Sund* (b), sont autant de courans qui vont du Sud

(a) *Joh. Dan. Titii Vestigia fluxus & refluxus in mari Baltico, &c. Vittebergæ* 1760.

(b) Le *petit Belt* sépare la Jutlande de la Fionie. A *Middelfart*

Sud au Nord, à moins que les vents n'en changent la direction.

Souffrez, Monſieur, que je ſuive avec vous ſur la carte les rivages de ces mers pour vous indiquer ce qu'ils ont de remarquable. Au ſud-oueſt de la preſqu'île, vous retrouvez dans les Duchés de Holſtein & de Slesvig le long des rives de l'Elbe & de la mer, des terres baſſes & fertiles comme celles du pays d'Oldenbourg dont je vous ai parlé. Elles ſe nomment pareillement *Marſchland* par oppoſition au *Geeſtland*, & ſont ſujettes aux mêmes inondations. Pendant pluſieurs ſiécles les digues qui les défendoient étoient ſi foibles & ſi baſſes que les grandes eaux de l'automne les rompoient chaque année; auſſi les nommoit-on digues d'été. Au printems il falloit en élever de nouvelles, & ſouvent on ne parvenoit point à regagner tout ce que la mer avoit envahi. Parmi les inondations dont l'hiſtoire a conſervé les époques, celle de 1634. eſt une des plus

ſart il ſe retrécit & n'a qu'un quart de mille; on le paſſe d'ordinaire un peu plus au ſud où il a deux milles de large. Le *grand Belt* en a 4 entre *Nybourg* & *Corſör*, où eſt le paſſage. Le Sund eſt de la même largeur à Copenhague, de là il va en ſe retréciſſant juſqu'à Elſeneur où il a 1331. toiſes meſurées.

plus fameufes, & cependant on avoit déja commencé alors à conftruire des digues plus folides & plus hautes. En un inftant les eaux fe firent jour par quarante-quatre bréches différentes. La grande île de *Nordftrand* fut réduite à ce que les cartes marquent aujourd'hui fous le nom de *Pelworm;* le refte ne fut plus que fables & bas fonds. Six à fept mille ames périrent fous les eaux, & trente paroiffes demeurérent perdues. Le pays d'*Eyderfted*, dans le Slesvig, fut auffi inondé, mais moins profondément.

On eft affligé quand on compare dans le grand ouvrage de *Danckwert* (c) les cartes que *Meyer* fon affocié a données des côtes des Duchés de Slesvig & de Holftein, fuivant ce qu'elles étoient autrefois & ce qu'ils les ont vues. Il y a des pêches fameufes en des endroits qui furent jadis labourés; çà & là des îles de plufieurs lieues d'étendue, comme *Helgoland* & *Mandöe*, réduites à quelques centaines de toifes, ne font pref-

L 2 que

(c) *Neue Lands-Befchreibung der zwey Hertzogthümer*, &c. C'eft une defcription des Duchés de Holftein & de Slesvig de 300 pages in folio, publiée en 1652. par les ordres des deux Souverains. *Danckwert* compofa le difcours avec beaucoup d'exactitude & de bon fens. *Meyer* arpenta le pays & deffina les cartes qui font encore aujourd'hui fort eftimées.

que plus que des écueils. Ailleurs (à *Röm* par exemple) ce qui étoit une partie du continent est devenu une île, & le bras de mer qui la sépare de la terre ferme est un espace perdu. Les Frisons qui habitent les îles de *Sylt*, de *För* & d'*Amrom* lassés de défendre contre la mer une possession incertaine, labourent peu de terres, s'adonnent à la pêche, ou font voile chaque année vers la Hollande, où ils vont chercher de l'occupation. En sorte qu'on peut encore leur appliquer ce que *Sidonius* disoit de leurs ancêtres: *Est eis quædam cum discriminibus pelagi non notitia solum sed & familiaritas.*

Depuis que les digues ont étés perfectionnes, les ravages des inondations ne sont plus si excessifs: celles de ce siécle (1717. 1720. 1756.) n'ont point laissé de traces après elles. Tout a été reparé avec promptitude par les soins & les facilités du gouvernement.

Plus au nord, le long de la Jutlande, on trouve quelques traces manifestes d'anciennes inondations; des troncs d'arbres, des édifices mêmes ensévelis sous l'eau prouvent qu'une partie de ces vastes bancs qui couvrent la côte appartenoit autrefois à la terre ferme. Les sables gagnent quel-

quelquefois ce que la mer ne peut envahir: ceux qui demeurent à ſec ſûr le rivage s'élévent en tourbillons & retombant comme de la neige, changent des champs fertiles en déſerts. C'eſt ainſi que les environs de la petite ville de *Skage* à la pointe ſeptentrionale de la Jutlande reſſemblent aux plaines de la Lybie. Auſſi les habitans n'ont d'autre reſſource que la pêche & le mêtier de pilotes.

Les îles Danoiſes ne ſont pas exemptes du même fléau. *Leſſöe*, *Anholt*, dans le *Categat* (d) ont été preſque ſubmergées par les ſables depuis qu'on en a détruit les forêts. Ce n'eſt plus aujourd'hui que la demeure de quelques pauvres pêcheurs & des écueils que de fréquens naufrages ont rendus fameux. J'ai vû couverte de ſable au Nord de la Sélande une vaſte plaine qui avoit été habitée il y a moins de 40 ans (e). Depuis plus d'un ſiécle les Rois ont eu recours au meilleur reméde qu'on connoiſſe

 contre

(d) Le *Categat* eſt un Golfe entre les côtes de Jutlande, de Norvege, de Suede & des îles danoiſes; il débouche d'un côté dans la Baltique & de l'autre dans l'Océan, c'eſt un paſſage fort dangereux.

(e) Près de *Frederichsværk* où l'on a établi une fabrique de canons de bronze & de poudre à canon qui compoſe déja une bourgade.

contre ce mal; mais leurs vues n'ont pas toujours été suivies. On séme sur le sable une plante qu'on nomme en langue du pays *avoine au sable*, (f) à cause de quelque ressemblance qu'on lui trouve avec l'avoine. Ses racines retiennent le sable par leur entrelacement, & ses feuilles en s'étendant au large à la surface empêchent le vent de trouver prise.

On employe au même usage en Jutlande, outre ces plantes, quelques arbustes qu'il est défendu d'arracher sous des peines très sévéres (g). S'ils

(f) *Sand-Havre; Elymus arenarius; Linn. Syftem. nat.* 91. 1. edit. dec. *Flora* Suec. 111. On employe au même usage la plante connue dans les dunes de Hollande sous le nom de *Helm. Arundo arenaria.* Linn. Syftem. 87. 6. Flor. 108. Ces deux plantes, dit l'illustre Botanicien Suedois (*Voyage en Scanie* p. 336. & f.) quoique d'un genre différent se ressemblent extérieurement. Elles croissent l'une & l'autre dans le sable pur & sans mélange de terre: elles parviennent à 4 pieds de haut: elles portent des épics blancs: leurs feuilles se terminent par des piquans. On préfére la premiere (*elymus*) parce que ses racines s'étendent au large, celles de l'autre pénétrent plus avant. La nature prépare ainsi le terrein à recevoir d'autres plantes, & elle indique à l'industrie par quel moyen on rendra fertile le sol le plus aride. Il y a sur le même sujet un mémoire de Mr. *Lidberg*, parmi ceux de l'*Acad. de Stokh.* 1759. 2.quart. art. VI. Les Anglois employent les genets au même usage. *Phil. transf. for the Year* 1761. art. I.

(g) La loi nomme plusieurs plantes qu'elle défend d'enlever.

S'ils ont l'inconvénient de croître moins vite, ils sont aussi une meilleure défense & ils faciliteroient le rétablissement des forêts qui ont été longtems un excellent boulevart contre les sables.

Si la mer gagne en quelques endroits, elle perd aussi en d'autres. Le pays d'*Eyderfled*, dans le Duché de Slesvig, étoit autrefois composé d'Iles qui sont aujourd'hui réunies. L'industrie encouragée par des priviléges enferme de digues le long des terres basses de nouveaux terreins tels que ceux du pays d'Oldenbourg (h). Je trouve en comparant divers endroits d'un ouvrage assez recent (i) & en réduisant les mésures différentes à une seule, que le Slesvig a été augmenté par le moyen de ces alluvions ou *Kogs* (comme on les appelle dans la province,) de 7 lieues quarrées de

Marehalm & *Hielm*, seront *l'arundo* & *l'elymus*; les autres sont des ronces, des genets & autres arbustes (*Hvideriis*, *Sener*, *Klittetag*, *Slii*, *Torn*). Celui chez qui on trouveroit ces plantes seroit puni comme le voleur. Tout homme indifféremment est autorisé à se porter pour accusateur de ce crime &c. Voy. le *code dan.* liv. VI. c. XVII. §. 19.

(h) *Voy.* let. XXIII. p. 119.

(i) La description du Duché de Slesvig par Hansen p. 124—128. & passim (*Stats-Beschreibung des Hertzogthum Slesvig*) publié en 1758. à Hambourg par les soins du célébre Mr. *Busching*.

2500 pas géometriques chacune. Qu'il feroit aisé à la plupart des Princes de faire des conquêtes du même genre !

Ailleurs les atterriſſemens ſe font d'eux mêmes. La mer accumule le ſable le long des côtes, les rivieres jettent à leur embouchure le limon qu'elles charient, les havres & les bayes ſe bouchent. Toute la côte eſt garnie & défendue par de vaſtes bancs de ſable au travers deſquels les eaux intérieures ſe creuſent avec peine un paſſage. Ces canaux ſont à proprement parler les ſeuls ports que fourniſſe la côte occidentale du Royaume. Le Holſtein en a deux très bons de ce côté, *Altona* & *Gluckſtadt*, ſitués ſur l'Elbe au deſſous de Hambourg.

Tonningen & *Frederichſtad* à l'embouchure de l'*Eyder*, *Huſum* un peu plus au Nord, ne reçoivent que des vaiſſeaux médiocres. Le canal de *Liſter* (k) dans le diſtrict de *Tonder* eſt aſſez profond, même pour les vaiſſeaux de guerre; cependant les navires marchands n'y entrent guéres que pour hiverner. Tout cela eſt dans le Sleſvig. La Jutlande eſt encore moins acceſſible au com-

(k) *Liſterdyb*. On nomme ces endroits des profondeurs. *Tief*, *dieb*, *deep*, *dyb*, ſuivant les différens dialectes.

commerce de ce côté. *Ribe*, (que les cartes nomment *Ripen*) où l'on frétoit autrefois beaucoup de navires pour la Hollande a perdu cet avantage: la riviere du même nom (l) qui formoit son port s'est bouchée. On aborde aujourd'hui à *Hietting*, qui communique à l'intérieur des terres par le moyen de la *Varde*. A dix milles allemands de là on trouve *Ringkiöping* qui est peu fréquenté parce qu'il est dans l'intérieur d'une baye où l'on ne pénétre que par un détroit (m) d'un abord difficile & dangereux. Tout le reste jusqu'au cap de *Skage* dans un espace d'environ 60 lieues marines n'a pas un seul port. Les habitans se servent de bateaux plats pour naviger sur les bas fonds dont ils sont environnés & ils les tirent à sec pendant l'hiver.

Skage situé à la pointe septentrionale de la Jutlande n'est qu'un bourg avec les priviléges de ville; les navires qui passent y prennent quelques fois des pilotes côtiers, pour éviter les écueils de ses environs. Au reste les habitans n'ont d'autre commerce que le débit de leurs poissons. En entrant dans le Categat vous rencontrez successi-

(l) *Ribs-aa.*

(m) *Nyemandsgab.*

vement *Fladſtrand*, où il y a un fort : c'eſt moins un port qu'une rade entre la terre ferme & la petite île de *Hirtzholm*. On s'y embarque pour la Norvége lorſqu'il y a guerre avec la Suede, ou que par quelque autre raiſon on veut éviter d'y paſſer. Les vents d'Eſt ſont redoutables dans cet endroit. *Sæbye* à 2 milles au ſud dans ſon état actuel ne met à l'abri que de petits navires. En continuant on paſſe devant l'embouchure du *Liimfiord*. Ce Golfe perçoit autrefois juſqu'à la rive oppoſée & faiſoit ainſi une île du *Vendſyſſel*, qui eſt la partie ſeptentrionale de la Jutlande. Depuis longtems elle tient au continent par un iſthme d'un quart de mille de large ; & l'on ne pénétre plus dans ce long golfe que par l'oueſt où le canal de *Hals* ouvre une étroite embouchure dans le Categat. L'entrée en eſt difficile à cauſe des îlots & des bancs de ces environs. Ceux qui y vont paſſent ſous le canon du *Hals-Skandſe*, ou fort de *Hals*, pour arriver devant *Aalbourg*, où le canal eſt encore étroit, & l'ancrage parfaitement ſûr. Plus loin le Golfe s'élargit; mais il ſe reſſerre de nouveau à *Lögſtör*, vers le tiers de ſa longueur. Ce détroit devient tous les jours plus difficile. On craint qu'il ne ſe bouche tout

à fait,

à fait, ce qui feroit un lac de la plus grande partie du Liimfiord, & priveroit *Tisted*, *Nyekiöbing*, *Skive* & *Lemviig*, villes situées à l'entour, du singulier avantage d'être ports de mer, quoique dans le cœur du pays.

En reprenant depuis l'embouchure du *Liimfiord* & suivant la côte, on trouve la longue baye de *Mariager*, sur laquelle est la ville de même nom & celle de *Hobree*. Une autre baye est formée par l'embouchure de la *Gude*, riviere renommée par le *saumon* que l'on y pêche à *Randers* : elle est navigable, & pourroit être remontée fort haut ; mais il faudroit faire la dépense de déblaier le limon qu'elle jette à son embouchure. Le port de *Grinaae* demanderoit aussi quelque travail : celui d'*Ebbeltoft* est médiocre ; mais il y en a un bon dans le *Kalloefiord*, ou baye de *Kallöe*, qui sert non seulement aux gens du lieu, mais aussi à ceux d'*Aarhuus*. Ils y envoyent hiverner leurs navires, parce que leur rade n'est pas assez sûre & qu'il n'y a pas suffisamment de place dans la petite riviere qui baigne leur ville. La baye sur laquelle est *Horsens* & celle de *Veyle* servent aussi de ports : la derniere est reputée un abri sûr & commode. *Colding* est sur une petite

riviere

riviere de ſon nom, dont l'embouchure eſt navigable. Voilà tous les ports de la Jutlande proprement dite qui méritent d'être nommés.

Le Slesvig a ſur la Baltique *Haderſleben*, *Apenrad*, *Sonderbourg*, *Flensbourg*, *Eckernförde*; ſans parler de *Nybel-nord* havre très ſûr, mais peu fréquenté, parce qu'il eſt trop voiſin de celui de *Flensbourg*. *Slesvig* faiſoit autrefois un commerce fort étendu (n), mais l'entrée de la longue baye ſur laquelle il eſt ſitué a été rendue impraticable. Dans ſon état le plus floriſſant elle ſervoit d'entrepôt entre les deux mers : on aimoit mieux, avant que la navigation eut été perfectionnée, tranſporter quelques lieues les marchandiſes par terre, que de les expoſer à doubler la Jutlande & à traverſer le Categat. Ainſi l'on ne rendroit point à cette ville ſon ancienne ſplendeur en débouchant l'entrée de la *Slie*: il faudroit encore creuſer un canal juſqu'à la mer du Nord.

Le Holſtein Royal n'a ſur la côte orientale que *Heiligenhuſen* & *Fredericsort*, autrement nommé *Chriſtians-priis*.

Flens-

(n) *Ex quo portu (Sliaſvig) naves emitti ſolent in Slavoniam, vel in Suediam, vel in Semland & uſque in Græciam* (c'eſt à dire en Ruſſie). *Ad. Brem. de ſitu dan.*

Flensbourg, *Aarhuus* & *Aalbourg* peuvent passer pour de bonnes villes de commerce: *Eckernförde* est l'endroit où abordent les vaisseaux du Roi destinés pour le Slesvig. La plupart des autres ports que je vous ai nommés ne font guéres que le cabotage, & des expéditions pour la Norvegé, ou tout au plus pour la Hollande. Les détroits qui séparent les îles danoises entr'elles & du continent tiennent lieu au besoin d'abris pour les navires: tel est le petit *Belt* entre *Middelfart* & *Fridericia*, le canal qui sépare l'île de Fionie de celle de *Taasing* près de *Svendbourg*, celui de *Gulbourg* entre les îles de *Falster* & de *Laaland* près de *Nykiöping* & le *Grönsund* entre *Möen* & *Falster*.

La *Fionie* & la *Sélande* sont découpées l'une & l'autre par un Golfe qui pénétre du Nord au Sud quelques lieues dans l'intérieur des terres & qui tient lieu de port. Celui de Fionie se nomme *Stege-Strand*, & s'étend jusques près d'*Odensée* qui est la capitale de l'île. En Sélande c'est l'*Isefiord* sur lequel est situé *Roskild*, séjour des premiers Rois Chrétiens, & qui étoit autrefois un port meilleur qu'aujourd'hui. *Frederichssund* & *Holbec* sont situés sur le même golfe. La

Fionie

Fionie a de plus *Assens* où débarquent ceux qui viennent du continent, *Nybourg* où on s'embarque pour la Sélande, *Fobourg*, *Kierteminde* &c. En Sélande on distingue, outre *Copenhague*, *Helsingïör*, ou, comme nous prononçons, *Elseneur*, *Kallundbourg*, *Korsöer*, *Prestöe*, *Kiöge* &c. *Nascov* est en Laland. *Christiansöe* près de l'île de Bornholm a un port, mais comme cet écueil n'est habité que par la garnison de la forteresse, ce n'est point un lieu de commerce. En général, je puis vous dire de ces ports, comme de la plupart de ceux de terre ferme, qu'ils ne servent guéres qu'au cabotage. *Copenhague* absorbe le commerce des deux Indes, d'Islande, de Grönlande &c. c'est le seul endroit des îles danoises qui expédie pour les pays éloignés. Les navires qui s'arrêtent sans cesse à *Elseneur* pour payer le péage du Sund y occasionnent aussi du commerce. Ils y laissent en passant les marchandises destinées pour le Dannemarc. Les gens du lieu achétent quelquesfois par occasion, ils débitent des denrées, des rafraichissemens, & des marchandises. Souvent le séjour des vaisseaux est assez long pour donner lieu à ce trafic. C'est là le rendez-vous où les flottes marchandes des Anglois & des

Hol-

Hollandois attendent les convois qui les efcortent dans la mer du Nord; elles y font en fureté fous le Canon du fort de Cronenbourg. Cette protection eft un des fondemens du droit que le Dannemarc exige au paffage.

Au refte je ne parle ici que de deux nations, & ce font elles en effet qui font prefque tout le commerce de la Baltique. La moitié des 3000 navires qui paffent & repaffent le Sund, chaque année, font Anglois, le quart Hollandois, & toutes les autres nations du monde enfemble n'en ont que l'autre quart. Les fels de Portugal, les étoffes, les modes, les vins & les fruits de France font apportés par des navires d'autres nations, & ce ne font point les vaiffeaux des Ruffes qui charient leurs chanvres, leurs toiles, leurs métaux, leurs bleds, leur fuif, leurs cuirs, leurs bois. Des nations qui ont le plus de part au commerce de la Baltique, les Anglois font les feuls qui tranfportent eux-mêmes ce qu'ils fourniffent & ce qu'ils confomment.

Le Dannemarc fait ce commerce directement pour fes ufages. Pourquoi n'a-t-il point encore un commerce d'économie auquel fa fituation l'invite fi naturellement ? J'ai voulu vous fatis-

tisfaire là-dessus ; mais les recherches que j'ai commencées m'ont conduit dans un champ si vaste que j'ai été obligé d'y renoncer. C'est dans l'histoire ancienne de Dannemarc qu'il faut chercher pourquoi une nation de navigateurs a si long-tems tardé à posséder un commerce maritime. Il faudroit ensuite développer la constitution, les ressources, le systême du plus singulier état qui fut jamais. La ligue Anséatique composée de membres dispersés, sans autre lien, ni autre intérêt commun que celui de la liberté, non seulement se maintient, mais fait la loi aux plus puissans Princes, & met au commerce des états voisins des entraves dont ils sentent longtems la pesanteur sans pouvoir s'en débarasser. Les prémiers efforts qu'ils font pour arracher leur commerce à ceux qui le maîtrisent, tendent moins à rentrer en possession de leur bien naturel qu'à se soumettre à d'autres marchands aussi tyranniques. Enfin après s'être long-tems soutenue par la force propre à toute confédération, & par celle que donnoit à chaque membre ses richesses & la portion de liberté dont il jouissoit, la ligue se dissout, parce que la concurrence affoiblit son commerce, & parce que de toutes les confédérations

qu'on

qu'on puiſſe imaginer c'étoit la moins cohérente; ſoit par la ſituation des membres, ſoit par leurs intérêts, ſoit par leur dépendance d'autres Etats. Cependant, tant qu'il reſte quelque veſtige de la ligue, il en reſte auſſi de la poſſeſſion où elle a été du commerce du Nord. L'habitude même de le laiſſer en des mains étrangéres en fait long-tems une néceſſité. Des cauſes acceſſoires ſe joignent à celle-là: il faut vaincre d'anciens préjugés, former de nouveaux établiſſemens, lutter contre des nations déja avancées, & défendre contre la vigueur d'un commerce ancien & floriſſant, des établiſſemens nouveaux & précaires.

Voilà, Monſieur, ce que découvre une vûe générale & ſuperficielle. Je ne doute pas qu'un homme à talens qui voudroit ſe donner la peine de faire des recherches & de traiter la matiere avec une juſte étendue, ne put compoſer là-deſſus un ouvrage intéreſſant & inſtructif. Mais combien peu de gens de lettres y a-t-il qui réuniſſent aſſez de patience pour fouiller dans les ſources & raſſembler les matériaux, aſſez de critique pour juger des faits, de netteté pour les diſpoſer & en former un recit, de ſagacité pour demêler l'enchaînement des cauſes, enfin de génie

pour enflammer une pareille hiſtoire de tout ce qui manque d'intérêt aux documens & aux auteurs où il faudroit puiſer?

C'eſt aux trois derniers régnes que le Dannemarc eſt redevable de preſque tout ſon négoce maritime. FREDERIC IV. ayant interdit en 1726. le commerce avec Hambourg, cette défenſe paſſagére produiſit des effets durables: il fallut équipper des vaiſſeaux pour chercher ce qui auparavant étoit acheté de la ſeconde main. Ce même Roi commença l'établiſſement des fabriques.

CHRETIEN VI. délivra le commerce en gros de la gêne des anciennes ordonnances. Il fit des traités avec les puiſſances barbareſques, il renouvella le commerce des Indes. Enfin vous avez vû ça & là dans ces lettres la plûpart de ce qui a été fait depuis quelques années.

Le Roi va établir un port franc à Elſeneur. Il n'y a juſqu'ici qu'une rade: on ſera obligé de creuſer pour que les vaiſſeaux puiſſent être à l'abri de tous les vents, & hiverner au beſoin. L'exécution de ce projet ſera d'une grande utilité aux Danois, & même aux autres nations qui navigent dans ces mers. Leurs vaiſſeaux

pour-

pourront prendre trois ou quatre chargemens dans un pareil entrepôt, tandis que l'été suffit à peine pour aller & revenir une seule fois dans les ports les plus éloignés.

La mer enrichissoit autrefois le Dannemarc, sans le secours d'aucun établissement ni de longs voyages. Le Sund, les autres détroits qui séparent les îles danoises entr'elles & du continent, les Golfes & les bayes qui se trouvent le long des côtes fourmilloient pendant une partie de l'année d'une multitude innombrable de harengs. *Saxon* dit (o) qu'on les prenoit à la main, qu'ils retardoient la course des vaisseaux, &c. Sans s'arrêter à ces expressions poëtiques, il est certain que la pêche fournissoit à la nourriture des habitans, à leur provision, à leur commerce & qu'ils en repaissoient encore leurs pourceaux. Quelques-uns ont crû que la Providence avoit retiré une partie de ses bienfaits en punition de cet abus. D'autres pensent que l'avidité insatiable des anciens pêcheurs a tari la source où ils puisoient, ce qui ne s'accorde guéres avec la prodigieuse fécondité des poissons. On a prétendu que les coups de canon dont ces mers ont

M 2 fré-

(o) *Chorog. dan.* inter respub. Elzev.

fréquemment retenti ont détourné les peuplades de harengs de leur route ordinaire : raiſon qui ne ſauroit avoir lieu pour un animal de paſſage, conduit ſans doute dans ſes émigrations annuelles par l'inſtinct du préſent & non par le ſouvenir (p). Ces poiſſons aimeroient-ils les climats froids? Chercheroient-ils la Norvége depuis que le Dannemarc en ſe découvrant eſt devenu plus tempéré ? Ne ſont-ils point attirés à changer de place par des inſectes dont ils ſe nourriſſent ? Ces inſectes n'auroient-ils point été détruits par le hauſſement du fonds de la mer, ou par quelque autre accident? Auroit-on mal obſervé les ordonnances qui interdiſent la pêche dans le tems du frai? Les cygnes, & quelques autres animaux voraces ſe ſeroient-ils multipliés ? On chaſſe aux *chiens marins* dans le petit Belt, & en pluſieurs endroits du Categat, à cauſe de l'huile qu'on en tire, mais la deſtruction d'un animal ſi pernicieux devroit, ce ſemble, être encouragée par des récompenſes.

Quoiqu'il en ſoit de ces conjectures, les harengs n'ont pas entiérement abandonné les côtes de Dannemarc : on en mange de frais dans la ſaiſon,

(p) D'ailleurs la pêche eſt fort abondante près de Cronenbourg, où les coups de canons ſont continuels. *Danske Atlas* p. 637.

ſon, & ce n'eſt point une rareté. Quelques endroits même, comme le *Liim-fiord*, & la *Slie* en fourniſſent encore pour être ſalés & exportés. Ces Golfes ſont ſi peu ſalés que les poiſſons d'eau douce y peuvent vivre : on pêche dans le Liimfiord des brochets, des perches, des carpes, &c.

Les *poiſſons* de mer les plus ordinaires ſont, outre le hareng, l'anchois, la ſardine, l'aloſe, la morue de pluſieurs eſpéces, comme égrefin, dorſch, cabillau, le maquereau, le merlan, la raye, la ſole, la limande, la plie, le carrelet, l'éperlan, l'éguille, la lamproie, l'huitre, la moule, le homar ou cancre, le crabbe, la crevette ou ſalicot, &c. On croit avoir pêché du thon. Le ſaumon remonte dans quelques fleuves ; on eſtime celui qui ſe pêche à *Randers* dans la *Gude*. La truite, la perche, l'anguille, le brochet ſont des noms communs à quelques poiſſons d'eau douce & d'eau ſalée, mais les eſpéces en ſont différentes. La carpe qu'on pêche dans la mer eſt moins bonne, ſoit qu'elle ſoit dégénérée par un élement étranger, ſoit que ce ſoit une autre eſpéce. Celle des étangs eſt exotique, elle a été apportée du ſud. On l'eſtime au deſſus des meilleurs poiſſons de mer, ſans doute parce qu'elle eſt plus rare.

La brême ou fauſſe carpe y ſupplée, & la remplace quelquefois. La carouſſe & la tanche ſe nourriſſent dans les mêmes étangs. On prétend que c'eſt ici la vraie patrie de la carouſſe. La truite commune & ſaumonée, le lavaret, le hautin d'Anvers, la loche s'y pèchent auſſi.

Outre ces divers poiſſons il y en a pluſieurs moins connus & moins eſtimés; telle eſt l'*Ulke*, dont le fond du port de Copenhague eſt ſi couvert, qu'on la prend à la ligne ſans amorce avec un hameçon chargé de plomb qui traîne ſur le ſable où ce poiſſon marche plûtot qu'il ne nage (q).

La loutre eſt un ennemi redoutable pour les poiſſons d'eau douce, ſans parler de quelques poiſſons voraces & des canards qu'on entretient peût-être en trop grande quantité. Cependant les lacs, les étangs & les viviers ſont ici un objet conſidérable dans l'économie ruſtique. Le Dannemarc

(q) Sa forme extraordinaire & preſque monſtrueuſe eſt cauſe qu'on en parle ici. Mr. *Linnæus* le nomme *ſcorpion* & le décrit *cottus capite ſpinis pluribus maxilla ſuperiore paulo longiore.* Syſt. nat. *ed. dec. gen.* 136. *ſpec.* 5. *Cottus alepidotus, capite polyacantho, maxilla ſuperiore paulo longiore.* Faun. Suec. 280. & il en indique deux figures, dans le *Muſæum Adol. Fred.* qu'il a a lui-même publié & dans celui de *Gronovius.* On en trouve une auſſi dans les *mélanges de Drontheim.* 2 part.

nemarc en eſt tout parſemé, & ce ſont preſque ſes ſeules eaux douces. Le pays eſt trop plat & trop peu étendu pour donner naiſſance à des fleuves conſidérables : celui de *Sus-aa* eſt le ſeul en Sélande qui ſoit navigable à ſon embouchure ; les autres îles n'en ont pas qui jouiſſent du même avantage. En effet elles ſont preſque plates, ſi ce n'eſt que le ſol eſt comme ondoié par de petites collines dont la pente eſt inſenſible & le ſommet arrondi & peu élevé : d'ailleurs les havres & les bayes les pénétrent de toutes parts, & l'on ne ſauroit y trouver un ſeul endroit qui ſoit à cinq milles de la mer. La terre ferme eſt plus étendue & plus élevée ; on n'a point de meſures exactes de ſes montagnes; mais elles ſont en petit nombre, & il y a lieu de croire que les plus hautes ne s'élévent qu'à 200 toiſes au deſſus du niveau de la mer : auſſi fourniſſent-elles peu de rivieres conſidérables. La *Gude* & l'*Eyder* ſont, je penſe, les ſeules qui ſoient de quelque importance pour la navigation. . . . .

Le 10 Aouſt 1761.

LETTRE VINGT-SEPTIEME.

Monſieur,

TOUT ce que je vous ai dit dans ma lettre précédente des eaux du Dannemarc, ni ce que j'en ai pû voir ou lire, ne fournit rien qui confirme deux hypothéſes de phyſique fort récentes & fort à la mode. L'une que les eaux par un mouvement progreſſif occupent ce qui avoit été habité, & abandonnent ce qu'elles avoient couvert: l'autre que leur ſurface diminue d'année en année. Si la prémiere pouvoit s'accorder avec les loix de la méchanique, elle ſeroit ici combattue par les faits. La mer gagne du même côté où il ſe forme des atterriſſemens, & tous ces divers changemens ſe font par des cauſes tellement locales, que ſouvent on n'en apperçoit aucun veſtige à quelques lieues de l'endroit qui s'y trouve le plus expoſé.

Quant à l'hypothéſe qui fait un ſujet de diſpute entre les ſavans Suedois, j'avoue que les raiſons qu'alléguent Mrs. *Dalin*, *Linnæus* & les

autres

autres partisans de la diminution de la mer sont fort spécieuses; mais le sentiment contraire me paroît soutenu d'une preuve évidente. Si les eaux baissoient de niveau il en seroit de même dans toute l'étendue des mers, leur décroissement seroit sur-tout sensible dans les pays plats, & les monumens nous en laisseroient des preuves. Je fus frappé de cette réflexion après un petit voyage que je fis dernierement à *Saltholm*. C'est une île d'un mille de long, à deux lieues a l'est-sud-est de Copenhague. Elle est tellement plate & basse que les eaux l'inondent chaque hiver. Cependant la crue est peu considérable: trois ou quatre pieds d'élévation suffisent pour mettre à l'abri des eaux durant la mauvaise saison les cabanes de ceux qui viennent pendant l'été soigner les troupeaux qu'on y envoie paître. Suivant le systême de la diminution de la mer cette île devroit être tout à fait nouvelle, & cependant l'histoire nous aprend le contraire. On sait que depuis deux siécles & demi elle sert de pâturage aux bestiaux de la colonie Hollandoise établie dans l'ile d'Amac qui en est voisine; ce qui suppose déja, suivant l'opinion dont je vous parle, que le niveau des eaux

auroit baissé depuis lors de plus de 9 pieds (a), assez par conséquent pour mettre l'île à l'abri des inondations. Mais il y a plus ; un Savant que j'ai consulté là-dessus (b) a lû un acte par lequel ce même Saltholm fut cédé en 1230. à l'Evêque de Rosкild ; & un autre document de l'an 1280. par lequel il est permis aux Bourgeois de Copenhague d'en tirer de la *pierre à chaux*. Ce savant a été à Saltholm, & dans un voyage en Suede il s'étoit servi en conversation du même argument contre la diminution des eaux. Comme je n'avois pas prévu que je tirerois parti du niveau de cette île pour décider ce point de physique, je n'avois point pris d'instrument avec moi ; mais la seule inspection suffit pour comprendre que six pieds d'eau, & peut-être moins, submergeroient toute cette lande. Ainsi, si la mer a diminué depuis plus de cinq siécles, ce n'est pas sensiblement.

En creusant à peu près à la profondeur du niveau de la mer on trouve presque par tout dans cette île de la pierre à chaux. S'il est vrai, comme le pensent quelques physiciens, que cette pierre soit

(a) 45 pouces par siécle. Voy. le mem. de Mr. *Celsius*, parmi ceux de l'Acad. de Suede, 1743. prem. quartier.

(b) Mr. *Langebeck*, garde des archives.

ſoit compoſée de débris de coquillages, Saltholm aura été un banc d'huîtres au même niveau où elle ſe trouve: nouvelle preuve que depuis un tems immémorial le niveau des eaux a été à peu près au même point. Ce lit de pierre à chaux étoit déja en 1280. ce qu'il eſt aujourd'hui.

Vous m'alleguerez peut-être cette multitude d'obſervations qui démontrent que le globe terreſtre a été enſeveli ſous les eaux. Pluſieurs même de ces faits ſuppoſent un affaiſſement long & ſucceſſif, & par conſéquent ne ſauroient être expliqués par le déluge univerſel. J'en conviens: j'avoue même que je n'ai rien à ſubſtituer aux hypothéſes que je combats; mais en phyſique plus que dans aucune autre ſcience on a fait quelque progrès quand on ſait ignorer à propos. C'eſt une manie bien funeſte au progrès des connoiſſances humaines que celle d'expliquer toutes les difficultés & de répondre à toutes les queſtions. Un homme auſſi inſtruit que vous, aime autant à être déſabuſé d'une erreur ancienne qu'à aprendre une vérité nouvelle; & vous m'avez ſouvent fait obſerver que le renouvellement des lettres avoit été moins utile par les grandes découvertes qui en ſont nées, que par la multitude de ſciences chimériques qu'il nous a fait abandonner.

LETTRE VINGT-HUITIEME.

Vous n'êtes pas le ſeul, Monſieur, qui me croyez enſeveli dans les glaces. Il n'y a pas d'hiver où mes amis ne m'écrivent qu'ils ſont touchés de compaſſion pour moi, perſuadés que le froid qu'ils éprouvent n'eſt rien en comparaiſon de celui auquel je ſuis expoſé. J'ai beau répondre que je ne ſuis pas plus à plaindre qu'eux: ils ne ſauroient croire que 6, 8. ou 10 degrés de latitude plus ou moins ne faſſent point une grande différence dans la température. On ne conſidére pas que le voiſinage des forêts & des montagnes, l'élévation dans l'atmoſphére, l'éloignement de la mer ſont des cauſes de froid qui contrarient quelquefois la cauſe générale. Je puis donc vous aſſurer qu'à ne conſulter que la ſenſation, le Dannemarc, & ſur-tout les îles, n'eſt pas expoſé à des hivers plus rigoureux, ni à de moindres chaleurs que les provinces de France en deça de la Loire.

Mais pour vous parler là-deſſus avec une préciſion plus ſatisfaiſante, j'ai eu recours à Monſieur *Horrebow*, Profeſſeur d'Aſtronomie, ſous la

direc-

direction duquel on tient aſſiduement à l'Obſervatoire un régiſtre météorologique. Sa complaiſance & ſes lumieres ne m'ont rien laiſſé à déſirer. Il m'a donné un réſumé aſſez étendu de douze années (a) d'obſervations. Ce mémoire mérite d'être inſeré dans le recueil de quelque Académie, afin de ſervir de point de comparaiſon aux phyſiciens. Pour le préſent, Monſieur, vous vous contenterez d'un réſultat général.

Pendant ces douze années le thermomêtre de *Reaumur* a été une ſeule fois (Fevr. 1751.) à 13 degrés au deſſous de la glace, depuis lors, il a approché une fois de 12. Au commencement de 1759. il n'atteignit point 1 degré & demi. Tout le mois de fevrier fut abſolument ſans gel, mais il y en eut une fois en mars, le thermomêtre étant à ¾ de degré. Tels ſont les extrêmes entre les plus rudes & les plus doux hivers. Le Sund gèle quelquefois à cauſe des glaces de la mer du nord qui s'y arrêtent le long des côtes. Souvent même il ſe ferme ſans que le froid ſoit exceſſif. On le paſſoit ſur la glace en 1760. dans l'endroit le plus large, quoique le thermomêtre ne fut qu'à ſix degrés. Le grand

Belt

(a) 1751—1762.

Belt est presque tous les hivers embarrassé par les glaces sans en être entiérement bouché: il est rare qu'il gèle au point d'être passé à pied sec. Vous savez cependant qu'en 1658. Charles Gustave, Roi de Suede, le traversa avec sa cavalerie & ses canons sans accident.

Pendant les étés les plus chauds, en 1757. par exemple, la chaleur est allée au delà de 25 degrés, mais il est rare qu'elle atteigne 20 degrés & quelquefois même à peine passe-t-elle 15, à l'ombre au haut de la tour de l'Observatoire.

Voici quel est à peu près le cours général des saisons. L'année commence par un gel assez fort, qui se soutient jour & nuit, & ce tems dure sans intervalle considérable jusques dans le mois de Février, plus ou moins avant, quelquefois même jusqu'en Mars, mais fort rarement. Année commune on peut voir sans interruption pendant six ou sept semaines de la glace dans les canaux, quoique durant cet intervalle, il y ait ordinairement des momens de dégel. Il y a encore des reprises de gel par intervalles pendant les premiers jours de mars; quelquefois jusqu'en avril. Si la longue gelée de janvier & de fevrier est interrompue durant le cœur d'un rude hiver par les

les vents d'oueſt & de ſud, on doit s'attendre à des froids tardifs; c'eſt ainſi qu'en 1757, après un fevrier fort doux, le thermomêtre deſcendit à 9 degrés au deſſous de la glace le 8. de mars. Il gela très fort en France vers ce même tems.

Le thermomêtre ne paſſe point au delà du temperé pendant le mois d'avril, quelque avancée que ſoit la ſaiſon: c'eſt ordinairement vers le dixieme de Mai que ſont les premieres chaleurs; quelquefois cependant elles tardent juſqu'au premier de Juin. La chaleur a coutume d'être conſtante depuis le commencement de ce mois. L'été le plus durable dans l'eſpace de tems que j'ai comparé eſt celui de 1760. où le thermomêtre ne deſcendit point au deſſous du tempéré depuis le 26 de Mai juſqu'au 4e Octobre; d'ordinaire il y a quelques nuits fraîches dans le mois de Juin; quelquefois en Juillet, mais ſur-tout dans le mois d'Août, & elles le ſont d'ordinaire conſécutivement depuis le 10, le 15, ou tout au plus tard le 23 Septembre.

Les jours ne ceſſent quelquefois de paſſer le tempéré qu'au 12e Octobre; il y a des exemples de gel avant la fin de Septembre; mais en général on ne doit plus eſpérer de chaleur dès le premier

mier d'Octobre. Avant la fin du mois il géle d'ordinaire les nuits, & vers le 10 de Novembre il commence à geler de jour par intervalles. Le gel devient constant six ou sept jours avant la fin de l'année, & il dure plus ou moins constamment jusques dans le mois de Fevrier.

Vous voyez, Monsieur, par ce détail, que la plûpart des provinces de France & d'Allemagne en deçà du 45e degré éprouvent des froids aussi vifs que le Dannemarc ; mais ici les hivers sont plus longs, les printems plus variables, les pluies plus fréquentes, les vents presque continuels. En revanche les chaleurs de l'été sont modérées par la fraîcheur des nuits.

L'influence des vents sur la température est extrêmement sensible. Ceux d'est & de nord-est qui traversent de vastes continens & des pays fort élevés aménent un froid sec & piquant. Celui d'ouest au contraire qui balaye les vastes mers qui séparent nôtre continent de l'Amerique couvre l'horizon de nuages & de brouillards, & il est humide lors même qu'il n'est pas accompagné de pluie. Il tempére la saison lorsqu'il vient à souffler dans le cœur de l'hiver. C'est le plus fréquent de tous, & celui qui a coutume d'être

d'être le plus véhément. Les tonnerres, les orages, la grêle sont ici peu communs, & font peu de ravages : il me paroît remarquable que le mois d'Avril ne se passe guéres sans tonnerre, quoiqu'il soit, comme je vous ai dit, constamment au dessous du tempéré.

Les Nations voisines estiment que l'air du pays est épais & mal sain. Les Norvégiens surtout, accoutumés à l'air vif & léger des montagnes se plaignent amérement des froids humides de Dannemarc. Cependant un Médecin étranger qui pratique ici depuis plusieurs années avec une extrême distinction, m'assure qu'il n'y remarque point de maladies qui ne soient communes à tous les pays maritimes. Il a même observé qu'on n'y voit point parmi les habitans le scorbut avec tous ses caractéres. Quand on en trouve des simptomes, c'est le plus souvent chez les riches, qui se nourrissent de viandes succulentes & consommées, & dont la vie sédentaire laisse les humeurs croupir & se corrompre. Le peuple qui mange beaucoup de salaisons, de poisson sec, de viande & de poisson fumé, ne laisse pas d'être exempt de ces mêmes simptomes scorbutiques. Sa nourriture & sa négligence contribuent sans

doute à entretenir la gale qui est fort commune dans le bas ordre de la nation ; mais c'est un préjugé populaire de croire que ce mal vienne de l'air, ou des alimens : vous savez qu'il est purement contagieux & que dans les pays chauds il se propage plus aisément, à choses d'ailleurs égales. Tous les médecins sont d'accord que l'état de l'atmosphére influe ici d'une maniere fort sensible sur les épidémies. Les maladies inflammatoires sont communes dans les tems secs & sur-tout durant les fortes gelées. Les fiévres d'éruption sont plus fréquentes dans les tems humides. En général on observe souvent qu'un changement subit dans la saison en produit d'également rapides dans le corps humain, & qu'une tempête enléve quelquefois tout à coup une épidemie.

La petite vérole est une des plus fâcheuses maladies de ce climat. Depuis que je suis à Copenhague j'ai été témoin d'une épidémie qui emporta le quart des malades. On observa que ceux qui avoient été soignés par les médecins périrent en moins grand nombre que ceux qui avoient été abandonnés à leur famille. Ceux

qui

qui déclament contre la médecine ont peut-être raiſon ; mais ils ne ſont pas attention, qu'on n'échappe aux médecins que pour être livré à la charlatanerie, aux préjugés & à la ſuperſtition. Le peuple attribue la plupart de ſes maux à des froids ſubits, ou à des courants d'air & il n'épargne rien pour s'en préſerver (b): ſans doute que des appartemens ſoigneuſement fermés & la chaleur du duvet ſous lequel les malades ſont étouffés contribue à rendre plus meurtrieres les maladies qui diſpoſent les corps à la putréfaction. Mr. *Tiſſot* (c) obſerve que l'attention à ne couvrir ni trop ni trop peu les malades eſt d'une utilité plus grande qu'on ne ſauroit croire. Le peuple a encore beaucoup de foi aux liqueurs fortes, & ſouvent on en donne aux malades dans les momens où elles ſont le plus contraires. Dans la petite vérole les méres font avaler de l'hydromel à leurs enfans, il n'eſt pas impoſſible que pluſieurs s'en trouvent plus mal.

N 2 L'in-

(b) Soit que ce ſoit un préjugé, ſoit que dans ce climat le paſſage rapide du chaud au froid, qui eſt toujours dangereux, ſoit plus à craindre qu'ailleurs, on a la même opinion en Angleterre, pays fort ſemblable au Dannemarc.

(c) *Avis au peuple ſur ſa ſanté.*

L'inoculation bien dirigée pourroit limiter ce fléau, & le gouvernement n'a rien négligé pour l'introduire. Le Roi a fait publier à ses dépends la traduction de quelques uns des meilleurs ouvrages sur cette matiere (d): il a fondé une maison pour faire inoculer les enfans de ceux qui ne seroient pas en état de les soigner eux-mêmes, ou qui craindroient de ne pas les conduire assez bien: enfin il a permis à l'héritier de la couronne de rassurer par ce moyen la nation contre une partie des dangers auxquels une tête si précieuse est exposée. Tous les médecins accredités & plusieurs ecclésiastiques se sont hautement déclarés pour l'inoculation: le célébre Mr. *Cramer*, Aumonier allemand du Roi, a rassemblé dans trois feuilles de son Spectateur du Nord (*Nordische Aufseher*) ce qu'on a dit de plus sensé en faveur de cette méthode: quelques autres ont fait inoculer leurs familles: cependant tant de soins, tant de facilités, de grands exemples, des autorités respectables, une expérience constamment heureuse n'ont pû rendre jusqu'ici cet usage fort commun. La lenteur

(c) Celui de Mr. *Butini* & quelques feuilles du *Nordische Aufseher*.

teur de ſes progrès eſt d'autant plus étonnante que perſonne ne s'y eſt oppoſé ouvertement. Le ſeul écrit, que je connoiſſe, par lequel on ait combattu l'inoculation dans ce pays, eſt un article d'une gazette litteraire où l'on donna l'extrait de la lettre du Comte de *Roncalli*: ouvrage que ſa ſinguliere abſurdité auroit peut-être tiré de l'oubli, ſi même l'auteur n'avoit pris ſoin d'en envoyer des exemplaires à tous les ſavans de l'Europe dont il connoiſſoit le nom.



LETTRE VINGT-NEUVIEME.

Monſieur,

SI vous avez jetté les yeux ſur quelques anciennes rélations de Dannemarc, vous aurez vû que ce pays eſt conſtamment vanté pour les *Chevaux* qu'il produit. Je n'entreprendrai pas de vous en faire la deſcription ; mes louanges vous ſeroient ſuſpectes, vous penſeriez que la docilité d'une monture eſt la ſeule qualité dont je ſois juge compétent. Je vais vous parler d'après autrui, & me borner à vous tranſcrire un court mémoire d'un homme inſtruit & connoiſſeur.

„ Les Chevaux danois ſont de taille moyen-„ ne ; il eſt rare d'en trouver de fort grands, & „ même on n'eſtime pas ceux qui le ſont, parce-„ qu'on ſe défie de leur race. La meilleure ſe „ fait ſur-tout connoître par la beauté de la „ croupe, par la fierté de l'encolure & par la vi-„ vacité de l'œil.

„ Le Cheval danois eſt courageux, léger & „ rarement vicieux. Plus propre qu'aucun autre

„ à être

„ à être dreſſé pour le manége, il eſt auſſi excellent pour la chaſſe. Il eſt extrêmement „ ſûr, ſaute fort légérement, & réſiſte à la plus „ grande fatigue. S'il a un défaut, c'eſt d'être „ ardent & d'exiger un cavalier tranquille. Il „ n'eſt point difficile ſur la nourriture. Un pâturage ſec & court eſt cependant ce qui lui „ convient le mieux. Il ne parvient à ſa maturité qu'à l'âge de ſix ans, quoiqu'on puiſſe s'en „ ſervir dès la quatriéme année. Ceux qui ont „ été ménagés dans leur jeuneſſe ſervent communément juſqu'à l'âge de 18 ou 20 ans: les „ autres ſuccombent à 14. ou 15.

„ Ce ſont les îles, ſavoir la *Selande*, la *Fionie*, la *Lalande* qui fourniſſent les meilleurs „ chevaux de monture. Les jutlandois ſont un „ peu plus grands, moins dégagés, & ils ont la „ tête plus chargée. Les chevaux des duchés „ ſont très beaux, ſur-tout pour le caroſſe, plus „ grands auſſi que les danois, mais moins durables. Ceux du diſtrict d'*Angeln* (ou des *Angles*) ſont reputés les meilleurs. On diſtingue „ les chevaux que fourniſſent les terres hautes „ de ceux des terres baſſes (a). Ceux-ci ſont

 „ plus

(a) *Geeſtland* & *Marſchland*, voy. Lettr. XXIII. p. 120.

„ plus grands, & ont ſouvent meilleure apparen-
„ ce; mais ils ſont plus lourds & de moins de
„ durée, preſqu'en tout ſemblables à ceux d'Ol-
„ denbourg & de Friſe.

„ L'uſage des jumens pour la monture eſt
„ plus ordinaire en Dannemarc que dans aucun
„ autre pays: c'eſt qu'elles y ſont d'une bonté
„ ſinguliere. Elles ne cédent en rien aux en-
„ tiers, & les ſurpaſſent même en légéreté & en
„ gentilleſſe. "

Les meilleurs haras ſont ceux du Roi en Sélande: on en conſerve ſoigneuſement les races ſans les croiſer, même d'un haras à l'autre. Parmi les étalons étrangers qu'on a quelquefois tenté d'introduire, on prétend que les barbes & enſuite les eſpagnols ſont ceux qui conviennent le mieux.

On ſe plaint que les particuliers négligent leurs haras, & que la plûpart des chevaux ſont produits par des jumens de travail. Ceux qui dirigent le *Magazin économique de Dannemarc & de Norvége* ont jugé cette matiere aſſez importante pour la propoſer en 1759. à ceux qui voudroient concourir au prix. L'auteur couronné me paroît avoir touché au but. Il montre qu'en don-

donnant quelques ſoins aux pâturages des chevaux on en fait de bonnes prairies pour les vaches qui ſont d'un rapport plus ſûr, plus conſtant, plus conſidérable & moins caſuel.

Au reſte, quoique le nombre des haras ait diminué, ne vous imaginez pas, Monſieur, que le Dannemarc manque de chevaux. La cavalerie danoiſe, la mieux montée de l'Europe, ne ſe pourvoit point ailleurs. Si quelques particuliers ont des chevaux étrangers, c'eſt par occaſion ou par fantaiſie. Le pays peut non ſeulement ſuffire à tous ſes beſoins, mais encore à une exportation conſidérable. Les anciennes ordonnances défendoient ſévérément la ſortie des jumens & des entiers; mais le gouvernement a levé depuis peu cette prohibition: ſoit qu'il fut trop difficile d'en maintenir l'exécution, ſoit qu'on regarde comme impoſſible la tranſplantation des races. L'expérience montre en effet que les eſpéces qu'on tranſporte dans un ſol étranger dégénérent en peu de tems: & il n'eſt guères plus facile qu'il naiſſe des chevaux danois en Friſe qu'il ne l'eſt de recueillir à Porto du vin de Pontac ou de Bourgogne, comme on l'a inutilement tenté. Je ne ſaurois vous dire juſqu'où peut aller l'ex-

 por-

portation des chevaux, parce qu'il y a des années où la ſortie en eſt défendue, en ſorte que les étrangers n'en ont que par contrebande. Lorſque le commerce eſt libre & qu'il y a guerre en Allemagne ou en Flandres, le Dannemarc & le Holſtein gagnent conſidérablement. On aſſure que pendant cette guerre les Etats du Roi ont fourni quatre ou cinq mille chevaux par an. Ceux qui ſont deſtinés à la remonte du ſimple cavalier valent d'ordinaire 60 à 80 écus; ceux pour le caroſſe, pour la parade ou pour le manége vont quelquefois à des prix fort hauts; mais on en vend pour l'artillerie & le bagage à meilleur compte.

Le pays même en emploie une grande quantité, non ſeulement pour la guerre, le manége, la chaſſe, le carroſſe; mais encore pour ſuppléer au travail du bœuf, du mulet & de l'âne. Ce dernier animal manque ici entierement; ſoit qu'on le juge moins néceſſaire dans un pays plat, où le charroi eſt par-tout aſſez facile; ſoit qu'il ne réuſſiſſe que dans un terrein pierreux & inégal, ſoit qu'il ne s'accommode pas des longs froids. Les malades qui auroient beſoin de lait d'aneſſe n'en trouvent pas dans le pays, & pour le

le dire en passant, les chévres ne sont guéres plus communes ; si ce n'est dans les bruïeres de Jutlande. Elles exigeroient ailleurs trop de soin, parce que la loi défend de les laisser en liberté.

Le labourage se fait dans la plûpart des endroits avec des chevaux. Le paysan a coutume d'en tenir à cet usage qu'il nourrit au champ fort mesquinement du chaume & de l'herbe courte qui reste après la moisson. J'ai vu souvent six ou huit de ces haridelles tracer avec peine dans une terre assez légére des sillons peu profonds. Des bœufs couteroient un peu plus d'entretien, mais deux paires suffiroient, le fumier en est meilleur, & ils payeroient abondamment la différence par leur chair & leur cuir, lorsqu'on les engraisseroit après quelques années de service. Les petits chevaux qu'on leur substitue ont encore un grand désavantage pour le charroi : c'est qu'ils ne peuvent mener qu'une charge très légére, & cependant il faut également emploier un homme à les conduire. Une si mauvaise économie vient apparemment de la nécessité où se trouve le laboureur de fournir des chevaux pour les corvées. Lorsqu'il a de bons chevaux à l'écurie, il n'aime pas à les faire servir aux travaux de la commu-

nauté,

nauté, ni à ceux du proprietaire, ou à ses voyages: des bœufs n'y feroient pas propres, & les inspecteurs comptent une mazette pour un cheval comme la bête la mieux conditionnée.

L'usage des *bœufs* pour les travaux rustiques sembleroit d'autant plus naturel ici, que leur chair est un objet d'exportation, & qu'elle n'en seroit que meilleure après trois ou quatre ans de travail. C'est principalement en Jutlande que ce commerce a lieu. Il est tout entier entre les mains des Seigneurs & des autres proprietaires, auxquels seuls les paysans ont la liberté de vendre; ainsi chacun en a le monopole dans sa terre. Autrefois les Hollandois achetoient la plûpart des bœufs de Dannemarc; ils les embarquoient à *Ringkiöbing*, ou à *Ribe*, & après avoir achevé de les engraisser dans leur pays, ils s'en servoient pour l'approvisionnement de leurs flottes & de leurs colonies. Aujourd'hui ils en achétent moins & à moindre prix, à cause des droits d'entrée que les Etats généraux ont imposé. L'embarquement se fait quelquefois à *Hietting* en Jutlande, mais plus souvent à *Husum* dans le Slesvig: ou bien on emméne les bestiaux par terre. Ce que les Hollandois n'enlévent pas va à Breme, à Ham-

à Hambourg, à Lubeck, &c. Depuis que le commerce des Antilles s'est étendu, on sale en Jutlande une assez grande quantité de bœufs pour les îles danoises & pour la France. De là naît une nouvelle branche de commerce, l'exportation des *cuirs*. Comme elle s'est beaucoup augmentée depuis peu & que les taneries n'ont pas été multipliées dans la même proportion, une partie des cuirs sortent encore en poil.

Malgré l'inconvénient qui résulte de l'emploi des chevaux pour le labourage, & des corvées auxquelles le laboureur est astreint, chaque province de Dannemarc fournit plus de grains qu'elle n'en consomme. Les endroits soigneusement cultivés donnent jusqu'à 10 & 12 pour un. Le *seigle* est le grain qu'on préfére généralement pour la table, même chez les personnes aisées. L'*orge* n'est guéres moins nécessaire, pour fournir les brasseurs & les distillateurs. La température permet à chaque province de cultiver toutes les espéces de grain : la nature du sol décide la préférence. Le seigle, l'orge, l'avoine, qui sont d'une indispensable nécessité, se cultivent par tout: c'est par le superflu que les provinces différent. Les terres grasses & fortes de *La-*

lande

lande & de *Femern* fourniſſent du froment; mais depuis que l'uſage du pain françois s'eſt conſidérablement répandu, elles ſuffiſent à peine à la conſommation du pays. La *Lalande* & *Falſter* donnent auſſi des pois, des faſéoles, des lentilles, & une ſorte de gruau qu'on nomme *Manne*. On connoît cette plante en quelques cantons d'Allemagne; & elle croît en plus d'un endroit où l'on ne ſe doute pas de ſon utilité (b).

Le terrein de Sélande qui eſt un limon léger & friable la rend plus propre à l'orge & à l'avoine. La petite île d'*Amak* n'en eſt ſéparée que par un bras de mer très étroit qu'on paſſe à Copenhague ſur deux ponts: ſe ſol en eſt bas & plat, ſans eau vive & preſque ſans bois. Une colonie hollandoiſe que CHRETIEN II. y tranſporta il y a 250 ans, en a fait un jardin d'où Copenhague tire la plûpart des légumes & du laitage qu'on y conſume. Le payſan ne laiſſe pas d'y cultiver auſſi des grains, de l'avoine, de la veſce

(b) En allem. *Schwaden.* En françois *Grémil, herbe aux perles.* *Linnæi ſyſtem. ed. noviſſ.* 82. 10. *Feſtuca fluitans.* Cette plante croît dans les lieux humides. Elle vient ſans culture, & on en recueille la graine le matin; cette double reſſemblance lui a ſans doute fait donner le nom de *Manne. Oecon. Journ.* 1758. Mai, art. II. p. 388—395.

vesce, &c. Il est libre & proprietaire, c'est la source de sa richesse & l'éguillon de son industrie.

La *Fionie* est la plus agréable des îles danoises: aussi les particuliers qui aiment la vie champêtre y achétent volontiers des terres pour y demeurer. La subdivision des possessions, le séjour des proprietaires, la modicité des corvées, moins de communautés, de meilleures clôtures, sont sans doute la cause de ce que le pays est bien cultivé. On en tire du *bled sarrasin*, qui se mange en gruau, ainsi que l'orge & l'avoine. On y recueille aussi une grande quantité de fruits dont on fait du *cidre*. Les habitans estiment fort l'*hydromel* qu'ils préparent eux-mêmes. Si les abeilles étoient aussi communes dans les autres provinces, le Dannemarc fourniroit de la cire aux étrangers. Le superflu des *grains* de Jutlande & des terres hautes des duchés consiste principalement en *seigle*. Les terres basses de la côte occidentale sont en partie occupées par des prairies extrêmement fertiles: le reste fournit avec profusion des grains de toute espéce. Les Hollandois, Bréme, Hambourg en enlévent la plûpart. On y recueille entr'autres la *navette* dont on fait de l'*huile* qui supplée à celle d'olive pour brû-

brûler, pour fabriquer du ſavon & même pour la table des pauvres. En général les Duchés pourvoient Copenhague, & ſur-tout Hambourg de denrées de toute eſpéce, *grain*, *chair ſalée*, *beurre*, &c. Il eſt fâcheux que la Norvége ait encore beſoin de grains: elle conſomme une grande partie du ſuperflu de Dannemarc, ce qui n'eſt point une véritable exportation. La Suede & la Hollande emportent le reſte.

Voilà, Monſieur, les articles conſidérables de commerce que le Dannemarc fournit. Ils vous étoient ſans doute connus en gros, mais j'ai cru que vous ne feriez pas fâché d'avoir là-deſſus quelques remarques particulieres. Vous avez vû dans une autre de mes lettres l'état de la pêche. Il me reſte à vous parler de quelques productions dont le commerce a tiré juſqu'ici moins d'uſage, & des articles qui entrent dans l'autre baſſin de la balance économique; mais je vous demande le loiſir de reprendre haleine.

* * *
* *
*

LET-

LETTRE TRENTIEME.

✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱ ✱

L'histoire du monde & celle de la nature s'accordent à nous apprendre que l'homme est le premier des habitans de ce globe, mais que les autres animaux susceptibles de sentiment ont aussi été l'objet particulier des soins du Créateur. A mesure que l'homme se multiplie, il tourne tout à son usage; il déclare la guerre aux animaux nuisibles, il multiplie ceux qui le servent, ou dont il se nourrit; la terre est forcée de se revêtir des plantes dont il lui confie la semence; les eaux lui cédent une partie de l'espace qu'elles occupoient; les marécages où elles croupissoient deviennent par son industrie des canaux pour le voiturer & des viviers pour fournir sa table. En un mot, tout reconnoît la puissance du Maître. Mais si par quelque événement l'espéce humaine manque dans une contrée, elle ne sera point cependant sans habitans. La terre remplacera par une multitude de plantes spontanées celles que l'homme cultivoit, & chacune servira d'habita-

tion à une espéce, souvent à plusieurs espéces d'insectes qui se nourriront de ses racines, de sa tige, de ses feuilles & de ses fleurs. Les bruieres, les ronces, les arbustes, & enfin les arbres de haute futaie se planteront d'eux-mêmes à la longue & fourniront un azyle aux quadrupédes & aux oiseaux. Chaque animal a reçu beaucoup plus de moyens de se reproduire qu'il n'en est besoin pour que l'espéce demeure dans son état actuel; c'est la ressource de la nature pour reparer promptement les grands désastres. Les animaux voraces profitent dans les tems ordinaires de cette reproduction superflue. L'homme lui-même est de ce nombre, & là où il manque, les oiseaux de proye & les bêtes feroces le remplacent.

Si dans la suite du tems quelques hommes viennent à pénétrer dans ces lieux incultes & abandonnés, le soin de leur sûreté & de leur subsistance les oblige à chasser. A mesure qu'ils se multiplient, la chasse, loin de s'accroître avec leurs besoins, diminue sans cesse: ils sont forcés de soigner quelques animaux pour en avoir à detruire, d'abbatre les forêts & de ruiner les plantes sauvages pour leur en substituer de plus propres à devenir aliment.

Telle

Telle étant la vicissitude lente & perpétuelle qu'on observe dans les différens pays, comment se peut-il que les Géographes fassent quelques fois entrer dans les éloges d'un pays qu'il y a de vastes forêts & qu'il abonde en bêtes sauves & en gibier? Avant qu'un sanglier ait été pendant quelques heures l'objet d'un cruel & périlleux amusement, avant que sa chair tourne enfin au profit de l'homme; combien n'a-t-il pas détruit de jeunes arbres en dévorant leur écorce & leurs bourgeons? Combien n'a-t-il pas couté en clotures pour défendre les jardins? Combien n'a-t-il pas arraché de larmes au laboureur, dont il broute, il foule & arrache la moisson depuis les semailles jusqu'à la recolte? Les ours, les loups, les renards, les cerfs même & les daims ravagent chacun à leur maniere; en sorte qu'un pays qui a de belles chasses & de grandes forêts, en est nécessairement moins riche & moins peuplé.

Le Dannemarc a trop longtems mérité cet éloge funeste. Il n'y a pas plus de cinquante ou soixante ans qu'il étoit encore couvert en partie de vastes forêts. Petit à petit elles se sont détruites en quelques endroits: en d'autres elles ont été seulement éclaircies. Il en reste encore

plus qu'il n'est besoin pour la chasse. Heureusement les bêtes farouches qui les habitent ne sont pas des espèces les plus incommodes. Les sangliers y sont fort rares; il y a peu de loups en terre fermé, & aucun dans les îles. Les Ours ont été détruits depuis plusieurs siécles. Les daims, les chevreuils, les cerfs & les renards sont encore en trop grand nombre, parce qu'ils n'ont pas diminué à proportion que les forêts ont dépéri: en sorte que les plaisirs du Roi pêchent plutôt par la surabondance que par la disette de gros gibier. Je ne sache rien à vous mander sur ce sujet qui soit particulier à ce pays, si ce n'est cette même abondance. Les édits ont limité les chasses des particuliers, & le Roi lui-même a réduit la sienne. Tout se raproche à cet égard du bien général. Les communes qui étoient abandonnées aux plaisirs des principaux participans se partagent & en devenant des propriétes elles ne sont plus sujettes à ces déprédations. J'ai été surpris de voir que les équipages de chasse sont des mêmes races qu'on voit ailleurs. Les chiens qu'on nomme communément danois peuvent être originaires de ce pays, mais ils y sont rares. . . . .

La diminution des forêts oblige déja la capitale à tirer presque tout son bois à brûler de Pomeranie. Les environs ne laissent pas d'en fournir cependant encore. Il vient de la tourbe de plusieurs endroits, & on en tirera davantage des provinces éloignées lorsque les projets pour la facilité des transports auront été exécutés; chose très importante pour un objet qui ne supporte pas beaucoup de frais. Depuis peu de tems on s'est mis en goût de brûler de la houille, dont les Anglois ont fourni la plus grande partie. Il y en a des mines dans les îles de *Feröe;* mais elles ont jusqu'à présent peu rendu. On fonde plus d'espérance sur celles de *Bornholm*: c'est une île située entre la Scanie (province de Suede) la Sélande, & la Pomeranie, mais plus près de la Scanie. S'il faut juger de la prospérité d'un peuple par son accroissement, cette province, toute petite qu'elle est, mérite d'être citée. Un Auteur qui en a donné une description particuliere, trouve dans les extraits des régistres de trois années consécutives (1742—1744) qu'il y est mort en tout 750 personnes, qu'il y est né 1351 enfans & qu'on y a béni 519 mariages. Avez-vous entendu parler d'un pays où il naisse cinq

enfans pour trois morts, & où pour reparer les pertes annuelles il suffise que deux mariages produisent trois enfans? Deux choses contribuent à une disproportion si avantageuse: l'une que Bornholm étant un domaine immédiat de la couronne, les paysans n'y sont soumis à aucun Seigneur: ils jouissent de plusieurs priviléges, entr'autres de celui de se défendre eux-mêmes: d'ailleurs les habitans ont le goût des voyages: & c'est une vérité d'expérience, que les pays d'où il sort beaucoup d'hommes, comme la Suisse, la Savoye, la Norvége, la Hollande, sont ceux qui en produisent le plus. Je ne sai s'il faudroit ajouter à ces deux causes une loi particuliere à Bornholm, c'est que le fils cadet hérite de tous les fonds de son pére: en effet, le laboureur doit craindre moins une nombreuse famille quand il laisse aux ainés de ses fils une éducation qui les met en état de subsister de leur industrie, & aux cadets un moyen d'y suppléer. La nature semble avoir voulu favoriser singulierement cette province: chaque année il y arrive au printems des essains de cette espéce de corneilles que les naturalistes nomment en latin *cornix*, *frugilega*, ou *corvus frugilegus*, d'où vient le mot françois *freux*; ces oiseaux devorent

vorent une multitude d'insectes nuisibles. Ils suivent obstinément le laboureur de sillon en sillon pour profiter des vers que le soc découvre. Les Bornholmois estiment cette corneille comme un mêts délicieux. Le sol de l'île est d'une assez grande fertilité ; & les habitans le fécondent par beaucoup d'industrie. Leurs laines suffisent à leur habillement qu'ils fabriquent eux-mêmes & ils exportent quelque peu d'étoffes. Leur agriculture & leur pêche donnent aussi de quoi envoyer au dehors, sur-tout du *Saumon*. Ils fournissent beaucoup de bétail vivant & de chair salée. Un de ces insulaires ayant acquis il y a peu d'années une pendule qui se trouvoit dans un vaisseau anglois échoué sur la côte, il s'est mis à l'imiter & insensiblement il a établi une fabrique sans autre direction que ce modéle. Toute l'île est environnée de rochers, & des batteries défendent les endroits les plus accessibles. Aucun vaisseau de guerre ne trouve de fonds dans les bassins que forment les sinuosités de ce boulevart naturel. Si une flotte tentoit d'en approcher elle se briseroit infailliblement sur la côte, à moins qu'elle ne changeat à tout instant de position. Quelques-uns de ces écueils sont de *marbre* : mais

comme la mer les couvre en partie on auroit peine à en tirer parti. On trouve encore à Bornholm des cailloux dont l'intérieur est rempli de grains de Spath, parmi lesquels il y a des *diamans*, ou plûtot de ces crystaux durs & éclatans que les naturalistes nomment *Brontiæ adamantis æmulæ*. Les carrieres de pierre à bâtir font une richesse moins rare, mais plus essentielle à cause des matelots qui sont emploiés au transport. On a trouvé depuis peu à Bornholm plusieurs espéces de *terre à porcelaine;* mais la plus riche mine qu'elle posséde, c'est celle de *houille* qui m'a engagé dans cette digression. Elle étoit ouverte depuis trente ans & plus (a); mais elle avoit été d'abord négligée, parce qu'on avoit trouvé le charbon qu'on en tiroit trop sulfureux. Depuis peu le gouvernement en a encouragé la fouille, & on a remarqué que la veine devenoit meilleure à mesure qu'on creusoit.

On travaille à mettre les forêts du Roi en coupe réglée; si avec cela on continue à favoriser la mine de Bornholm, je ne doute pas qu'en peu de tems les étrangers ne soient frustrés

(a) Il en est parlé dans le *theatrum Daniæ*, imprimé en 1730.

frustrés du tribut qu'ils ont imposé à la ville de Copenhague pour le chaufage.

Je vous demanderois pardon, Monsieur, de vous avoir si longtems entretenu d'une île qui n'a pas 15 lieues de tour, si vous étiez de ceux qui mesurent exactement leur attention sur le volume des objets.

On croiroit qu'un pays aussi reculé vers le nord que celui-ci consomme beaucoup de *fourrures*, qu'elles y doivent être bien fournies, & même assez communes, à cause de la vaste étendue des forêts: mais je vous ai déja dit que les bois étoient bien diminués. Le renard ordinaire, fourrure peu estimée, est la seule qui abonde. Les liévres ne suffisent pas aux chapeliers. Les lapins sont presque inconnus. On y trouve la belette. Vous savez qu'elle ne différe que par la couleur de l'ermine : ici elle est belette en été & ermine en hiver. La martre, la loutre, le putois, le furet ne sont pas communs. Tout compensé cet article tire plutôt de l'argent du Dannemarc qu'il n'en fait entrer; mais l'habitude de chauffer les appartemens avec des poëles & la douceur des hyvers rend l'usage des fourrures peu nécessaire & peu commun.

L'habillement du peuple eſt aujourd'hui entiérement du cru du pays. Les moutons fourniſſent la laine pour la fabrication des étoffes dont le payſan s'habille & il les fait lui-même. En Jutlande il y a auſſi des fabriques de bas & de bonneteries, dont on exporte en quantité. On fait des draps de qualités inférieures en pluſieurs villes. Le Gouvernement a taché d'encourager par des primes cette manufacture, cependant il ſort encore des laines brutes, ou ſeulement filées. D'un autre coté le Dannemarc tire de Barbarie & d'Eſpagne les qualités qu'exigent les étoffes fines. Si l'on pouvoit une fois amener le payſan à ſuivre d'autres méthodes, il n'eſt pas douteux que ce pays, ſemblable en tout au nord de l'Angleterre, ne produiſit des laines également belles ; mais ces ſortes de changemens tiennent à beaucoup de choſes & ne ſauroient être ſubits.

Il en eſt à peu près de même des *toiles*. La culture du chanvre & du lin ne fournit que les qualités inférieures, elle ne ſuffit pas à la fabrication, & la fabrication elle-même ne ſuffit pas à la conſommation. Il n'y a que le linge de table dont les premieres qualités ſe fabriquent ici.

On

On tire de Riga & de Dantzig des étoupes & de la filasse: la Suisse, la Hollande, la Flandre envoyent des toiles fines. Il est vrai qu'une partie de ces articles sont réexportés; il se vend des cables hors du pays & l'Amerique enléve des toiles. Les colonies envoyent du *coton*, mais il y a si peu de tems, & cette marchandise a été jusqu'ici à des prix si hauts, que les fabriques en ont fait peu d'usage. Les imprimeries d'indiennes ont fort bien réussi, les toiles qu'on y employe viennent des Indes. Celles du Levant n'y ont pas encore été introduites. Cette fabrique suffit au pays même & aux colonies, tant de Guinée que des Antilles.

Pour la *soie* elle est entiérement fournie par l'étranger. Le Dannemarc n'en a produit jusqu'ici que par forme d'échantillon. Ce n'est pas que le climat s'y oppose: les meuriers plantés ici depuis plusieurs années soutiennent le gel des plus rudes hyvers. M. *Kalm*, voyageur Suedois, a rapporté d'Amerique dans sa patrie une espéce plus robuste encore & tout aussi propre à la nourriture des vers que le meurier blanc ordinaire: il seroit aisé de la transplanter. Le vers à soie n'exige point une plus grande chaleur que celle

celle de ce pays; au contraire une saison trop chaude lui est contraire: les orages & le tonnerre lui sont funestes; & il auroit rarement ce danger à courir en Dannemarc. La seule difficulté qui reste est de faire la soie à bon marché, & sans nuire aux autres travaux rustiques. Voilà, Monsieur, les articles bruts qui manquent au Dannemarc.

Vous connoissez les fabriques nouvellement établies (b). Les anciennes, comme celle de *dentelles de Tondern*, de *gants de chien de Randers* & d'Odensée, de *bonnéteries* de Jutlande sont en fort bon état: toutes sont protégées & encouragées. Quelques articles sont exportés, plusieurs n'entrent plus qu'en fraude. D'autres, quoique fabriqués en partie dans le pays, comme l'*horlogerie*, la *mercerie* (c), la *quincaillerie*, les *bougies*, les *cuirs* préparés, le *papier*, entrent cependant encore moyennant des droits. Quelques-uns enfin ne se fabriquent point du tout dans le pays, tels sont les cambrais, les mousselines, les gazes, les blondes.

Vous

(b) Lettres sur le Dannemarc, I. vol. Lettr. XIV.

(c) Les loix somptuaires ne permettent ni les pierreries ni la dorure.

Vous comprenez qu'un pays de plaines comme celui-ci ne sauroit être riche en métaux. On trouve cependant en Jutlande des traces de mines de fer, qui ont été jadis exploitées. La disette de bois les a fait abandonner; & cette même raison empêche de fouiller de nouveau. Il est constaté qu'on a trouvé quelque part de l'argent, mais jusqu'à présent aucune veine n'a été ouverte qui put dédommager des frais. Depuis peu d'années le Roi ayant chargé des personnes intelligentes de faire des recherches là-dessus, si elles n'ont pas trouvé des métaux, elles ont au moins découvert des fossiles assez importans; de l'*alun*, de l'*ocre* (d), de la *marne*, de la *terre rouge* ou *brune*, vulgairement nommée d'*Angleterre*, de l'*ombre*, de la *terre-à-foulon*, & plusieurs espéces de *bols* (e): depuis long-tems on connoît des rocs entiers de *craie blanche*: le pays est tout couvert de *pierres-à-fusil*: le pavé de Copenhague (qui n'est

(d) Nouvelle preuve qu'on pourroit faire du fer. L'ocre est une terre qui devient fer par addition.

(e) Ce sont des argilles métalliques dont on fait des tablettes astringentes avec une empreinte dessus: elles se nomment alors *terres sigillées*. N'est-ce point un de ces remédes que la charlatanerie a introduit dans les apoticaireries, & qu'il faudroit en exiler?

n'eſt pas le meilleur du monde) eſt tout compoſé de *granit*, de *jaſpe*, de *petroſilex* admirablement veiné : je ſuis étonné qu'on ne ſe ſoit point encore aviſé d'en faire des parquets en moſaïque. L'écueil ſur lequel le fort de *Chriſtiansöe* eſt conſtruit eſt tout entier de granit.

Il ſeroit à deſirer qu'on pût decouvrir du ſel foſſile ou qu'on en put faire dans le pays. Les Friſons du Slesvig en tirent à la verité de la tourbe que la mer laiſſe à ſec ſur leur côte : les Jutlandois ſavent en extraire des cendres de l'algue marine : les anciennes ſalines d'Oldesloe en Holſtein ont été rétablies ſous ce régne ; mais tout cela enſemble ne fournit que la moindre partie des beſoins du pays. Le reſte vient de Lunebourg & du Portugal. Le ſel eſt marchand & à fort bon prix ; ce qui eſt d'une indiſpenſable néceſſité dans un pays qui exporte du poiſſon & de la viande ſalée. On a commencé auſſi ſous ce régne a établir des ſalpetriéres : mais juſqu'à preſent elles n'ont pas ſuffi : les vaiſſeaux des Indes y ſuppléent : ils apportent d'ordinaire du ſalpêtre, au de-là de ce qui eſt néceſſaire pour les moulins à poudre. Le *ſouffre* vient d'Iſlande.

La

La découverte de l'Amérique & d'une route plus facile pour aller aux Indes a introduit en Europe une multitude de nouveaux besoins. A ne les considérer que comme un moyen de trafic, c'est un avantage dont jouissent les nations maritimes aux dépends de celles qui manquent de ports de mer, d'industrie ou de puissance. Les Danois reçoivent de la Chine le *Thé*, la *porcelaine*, la *rhubarbe*, le *tutenage*, & de Tranquebar les marchandises que fournit la côte de Coromandel. Ils réexportent principalement du thé & de la porcelaine, au point que suivant un auteur recent (f) les étrangers payent les frais de l'équippement & de la prémiere emplette. Il vient d'Amérique de l'*indigo*, du *gingembre*, du *coton*, du *caffé*, peut-être un peu moins de ce dernier article que le pays n'en consomme. Pour le *sucre* il est constant qu'il y a du superflu. La plupart des Drogues de Médecine & de teinture, les épiceries sont importées ici comme chez toutes les nations de l'Europe; les Danois n'y gagnent pas même toujours le transport. Ils se dédommagent en frétant pour les étrangers. Depuis

(f) Eutrop. Philadelphi *œcon. balance*,

puis quelques années cette branche a été fort cultivée & assez lucrative.

Le *tabac* est encore un genre de luxe particulier à nos siécles & d'autant plus onéreux qu'il est descendu jusqu'à la classe du peuple la plus nombreuse. Ce qu'on en cultive en Dannemarc est d'une qualité inférieure, & ne suffit pas pour la consommation des paysans, des soldats & des matelots. On estime que c'est pour ces derniers une nécessité; on croit qu'en fumant & en mâchant du tabac ils se préservent du scorbut: aussi la ferme tient-elle à meilleur marché les qualités qui leur conviennent. Le Dannemarc est pour cet objet tributaire de l'Angleterre. Il l'est de la France pour quelques modes, pour des fruits; mais sur-tout pour le vin. Ce n'est pas que la nation soit portée à l'yvrognerie, l'ordre de gens chez qui ce vice est encore commun se contente de bierre, de brandevin de grain, de quelques liqueurs du pays composées de geniévre, de cumin &c. tout au plus boivent-ils de l'eau-de-vie de France: ce qu'on appelle les honnêtes gens ne sont point sujets à s'enyvrer. Mais à considérer le vin comme un article de commerce, ils s'en fait une consommation excessive. La bierre est

trop

trop négligée à plus d'un égard, non ſeulement on en boit peu, mais encore une partie du houblon eſt fourni par l'étranger.

J'aurois voulu, Monſieur, vous parler de tout ceci avec plus de préciſion, mais les régiſtres des douanes ne ſont point acceſſibles à tout le monde & ils ne ſont pas des guides tout à fait ſûrs.

J'aurois pû y ſubſtitüer des eſtimations fondées ſur des conjectures, des à peu près, ou tout au plus des faits particuliers; mais à coup ſûr vous ne m'en ſauriez pas beaucoup de gré, à moins que je n'euſſe la mauvaiſe foi de vous donner mes rêves pour des vérités. . . .



LETTRE TRENTE-UNIEME.

COMME vous le dites, Monſieur, l'homme eſt l'objet le plus intéreſſant d'une rélation. Les voyageurs qui n'ont obſervé que des contrées, des édifices, des plantes, & des animaux ont recueilli bien peu d'utilité de ce qu'ils ont vu. Mais plus il eſt important de ſaiſir le caractére propre d'une nation, plus la choſe eſt difficile. Les Européens ſe copient les uns les autres & ne font, à certains égards, qu'une nation. Ils différent moins par des couleurs tranchantes que par des nuances qui exigent de l'attention pour les bien ſaiſir & de l'habileté pour les bien rendre. Celui qui a vécu peu de tems dans un pays ne s'eſt point aſſez défait de ſes préjugés de patrie; il voit tout relativement aux premieres idées de ſon éducation; rarement a-t-il occaſion de pénétrer dans l'intérieur des familles; à peine aura-t-il obſervé un ſeul ordre de perſonnes: avec le talent le plus décidé pour bien voir il n'aura apperçu que des faits iſolés. Dans un long ſéjour on a le tems de ſe déprévenir; mille uſages qui avoient d'abord paru étranges, s'expliquent par

d'au-

d'autres observations; en un mot on voit les objets ensemble; mais aussi l'on a perdu l'avantage du premier coup d'œil, le bien & le mal font des impressions moins vives: on est soi-même de la nation avec laquelle on a long-tems conversé. Enfin je suppose que le meilleur observateur du monde s'avise de peindre un peuple, il risque de lui paroître trop avare de louanges, tandis que l'amour propre des autres nations l'accusera de trop d'indulgence.

Souffrez donc, Monsieur, qu'au lieu de vous peindre les Danois, je vous rapporte ce qu'a dit de leur caractére national le Baron *de Holberg*, auteur Norvégien qui avoit parcouru une grande partie de l'Europe & comparé sa nation avec les étrangers. Je parlerai d'après lui sans m'assujettir à le traduire mot-à-mot (a).

Les Danois ne sont plus aujourd'hui des hommes sanguinaires & féroces, tels que leurs ancêtres qui avoient honte de mourir dans leur lit ou de cligner l'œil au brillant du sabre qui tranchoit leurs jours, & qui faisoient consister la suprême félicité de l'autre vie à boire de l'hydro-

 mel

(a) *Danmarks og Norges Staat*, ou *Etat de Dannemarc & de Norvége*, ed. de 1762. ch. I.

mel dans le crâne de leurs ennemis. Cependant la nation n'a point perdu son ancienne bravoure; elle en a donné de fréquentes preuves dans les guerres même où elle a été la plus malheureuse. Les mauvais succès qu'elle a eu par terre ont été réparés dans le même tems par des victoires navales; & là où le Dannemarc a fourni des auxiliaires, leur conduite a été irréprochable (b). S'il falloit suspecter la valeur d'une nation à cause de quelques batailles perdues, il n'y a aucun pays qui osât vanter ses Soldats. Il est vrai que dans le dernier siécle les troupes Suedoises avoient pris l'ascendant sur les Danois, & sur les Allemands, mais elles en furent redevables au génie immortel de Gustave Adolfe & des Généraux qu'il avoit formés, *Torstenson*, *Wrangel*, *Banner*, *Königsmark*: sous ces grands maîtres les Suedois apprirent la subordination, la patience, la discipline, qualités qui ont toujours fait la force des armées où on a su les introduire. Ajoutez-y l'habitude de vaincre qui procure souvent la victoire lors même que les autres causes des premiers avantages ont cessé.

On

(b) C'est eux qui deciderent la bataille de Ramillies; voyez *Theatrum Daniæ*, seconde partie.

On ne trouvera, pourſuit Mr. *de Holberg*, aucun peuple qui ſoit plus facile, moins inquiet, moins ſéditieux, & chez qui le vol & le brigandage ſoient plus rares.

Les étrangers ont trop peu d'idée de l'habileté des Danois dans les arts méchaniques; ils y ſeroient aſſez propres s'ils avoient moins de goût pour le faſte & l'aiſance. Là où la femme d'un artiſan ſe rend en caroſſe à l'égliſe, où une noce conſume ſa dot & un enterrement l'héritage de ſa famille, il eſt difficile que le prix de la main d'œuvre entre en concurrence avec l'étranger (e). Auſſi les dépenſes inutiles que les habitans de Copenhague ſe ſont impoſées font de cette Ville un ſéjour extrêmement cher, quoique les denrées les plus néceſſaires y ſoient à bon marché. La médiocrité que *Molesworth* reproche aux Danois auroit été un ſujet d'éloge ſous la plume d'un écrivain moins partial. Il auroit dit qu'ils s'éloignent également des défauts des autres nations: que les Danois plus réfléchis que

(e) Ce genre de luxe a ſouvent été reprimé. Une ordonnance de 1586. défend de faire des noces qui durent plus de trois jours, & de charger l'épouſe d'ornemens au point qu'elle ſuccombe. *Orig. Hafn.* p. 376.

les François ne sont pas si pensifs que les Anglois; qu'ils sont moins économes que les Hollandois, mais plus que les Norvégiens; qu'ils tiennent un juste milieu entre les discours verbeux de l'Allemand & la taciturnité Espagnole, entre la pétulance du Gascon & le sérieux du Portugais, entre la lubricité des Grecs & la froideur des Frisons.

Je laisse pour une autre lettre le reproche que fait Mr. *de Holberg* à ses compatriotes d'aimer trop les titres & les distinctions. Mais je ne puis me refuser d'ajouter à ce qu'il a dit, que les Danois méritent encore aujourd'hui ce bel éloge que faisoit *Tacite* des anciens Germains en général; que leurs mariages sont sévéres, que les vices ne sont point chez eux un sujet de plaisanterie, ni la séduction une affaire de mode. En effet vous ne trouverez en aucune Monarchie des mœurs si réglées, & Copenhague est je pense la seule capitale de l'Europe où la débauche soit obligée à se cacher.

Je crains, Monsieur, que vous n'ayez crû trop légérement vôtre auteur favori sur un point d'histoire qu'il n'avoit pas assez examiné. Mr. *de Montesquieu* avance quelque part que depuis

près

près de deux ſiécles les troupes de terre de Dannemarc ont preſque toujours été battues par celles de Suede (d). Ce grand homme auroit choiſi quelque autre exemple pour appuier une maxime véritable, s'il avoit recapitulé les guerres qui ſe ſont faites dans le Nord durant l'eſpace de tems dont il parle.

Chretien II. ayant perdu les couronnes de Suede & de Dannemarc (e), les deux nations ſe trouvérent liées d'interêt contre le Prince qu'elles avoient exilé & leur union dura juſqu'en 1560. La guerre qui commença quelque tems après & qui ſe termina en 1570. par la paix de Stettin, fut très glorieuſe aux armes de Dannemarc. Les Victoires de *Daniel Rantzau* paſſeroient toute créance ſi l'on ne ſavoit à quel point une nation pleine de bravoure peut être affaiſſée par les fautes réiterées d'un Roi tel que Eric XIV. La guerre ne recommença qu'en 1611. & les Suedois eurent encore le deſavantage, au point que le grand Guſtave fut obligé de commencer ſon régne par une paix forcée (f). Il

 eſt

(d) *Grandeur des Romains*, ch. XVII. ouvrage publié en 1734 pour la prémiere fois.

(e) 1520 & 1523.

(f) 1613. à Siöröd. je doute qu'on puisse appliquer cela qu[illegible] lorsque il avoit des raisons pourquoi Gustav ne [illegible]

est vrai que ce Prince sut se former une armée supérieure à tout ce qu'on avoit vû depuis les Romains, & que sa présence rendoit ses troupes invincibles. Il réussit à dompter la puissance de Ferdinand II., contre laquelle CHRETIEN IV. avoit échoué; & quoiqu'il fut mieux sécondé, on jugea que dans les mêmes circonstances il auroit eu un meilleur succès. Quoiqu'il en soit, s'il pût vaincre les Danois, il n'en eut point l'occasion; les deux nations ne furent aux prises que dix ans après sa mort (g). Torstenson entra tout à coup en Jutlande avec une armée victorieuse, trouva les Danois mal préparés, & les reduisit à recevoir la loi (h). Ils furent encore plus malheureux dans les guerres suivantes (i); moins par un effet de la supériorité que leurs ennemis s'étoient aquise, que par le vice intérieur du Gouvernement. En effet lorsque la révolution eut changé la face du Royaume, ils se maintinrent en équilibre sous CHRETIEN V., & même ils auroient eu l'avantage si les Suedois n'avoient été soutenus par Louis XIV. qui régnoit en quelque

(g) 1643.

(h) Paix de Bromsebro, 1645.

(i) 1657—1660. [illegible]

que ſorte dans toute l'Europe (k). Au commencement de ce ſiécle les Suedois reprirent ſous Charles XII. une partie de l'aſcendant qu'ils avoient eu ſous Guſtave Adolfe; mais ce Prince par des entrepriſes au deſſus de ſes forces épuiſa ſes ſujets & prépara les pertes que fit ſon Etat dans les dernieres années de la guerre. Enfin depuis le traité de 1720. les Danois ont vécu dans une paix conſtante.

Vous voyez, Monſieur, que les victoires des Suedois ſe reduiſent à trois guerres diſperſées dans un eſpace de 70 ans; que dans cet intervalle il y a eu des tems plus favorables, & que par conſéquent il n'y a pas beſoin de chercher dans les inſtitutions des deux peuples les cauſes générales de quelques faits particuliers.

(k) 1676—1679.

LETTRE TRENTE-DEUXIEME.

Je vous ai promis, Monſieur, de vous expliquer le reproche, que fait le Baron de Holberg à ſes compatriotes d'aimer les titres & les diſtinctions: mais avant que de vous ſatisfaire là-deſſus, il faut vous dire ce que ſont ces titres. Tous les offices ſoit dans l'armée, ſoit dans le gouvernement, les charges de la cour, les principaux emplois civils, les dignités eccléſiaſtiques, donnent à ceux qui les exercent une ſorte de noblesſe qui s'éteint avec eux; mais qui pendant leur vie les place non ſeulement au deſſus d'un bourgeois, mais même au deſſus d'un Gentilhomme ſans titre. La nature de l'emploi fixe d'ordinaire le rang entre ceux qui courent la même carriere; mais elle ne ſauroit décider la préſéance entre un eccléſiaſtique, un officier & un magiſtrat.

On y a ſuppléé par un réglement qui a ſouvent varié, & qui ſe nomme l'*ordonnance de l'étiquette* ou du *rang*. Comme ceux dont les offices ſont nommés dans l'édit ſont ſuppoſés ſupérieurs à ceux qui n'ont aucun emploi, ou dont l'emploi n'eſt point claſſé dans l'ordonnance, le déſir,

désir, j'ai presque dit, le besoin d'avoir un rang fait que les simples titres sont au défaut des offices, un objet d'ambition. Quelquefois on obtient le titre d'un office qu'on n'exerce jamais. Souvent ceux qui ont un rang par leur emploi obtiennent après un certain tems, un titre supérieur à leur fonction. Souvent aussi les titres sont purement imaginaires. Ainsi quand on nomme quelqu'un Conseiller d'état, ou de justice, ou de finance, ce n'est pas à dire qu'il ait nécessairement quelque part au gouvernement de l'Etat, ou à l'administration de la justice, ou à la perception des revenus publics : le mot d'effectif ajouté à son titre ne le suppose pas d'avantage. C'est une pure dénomination qui marque le grade.

Vous dirai-je jusqu'où la maladie a gagné ? Un négociant n'est pas content de sa fortune, ni un artiste de la considération attachée à son talent, un homme de lettres ne se borne pas à postuler les titres de Maître es-arts, de Docteur, de Professeur, noms déja trop futiles quand ils ne désignent rien de réel : ils tâchent d'être appelés Conseillers du Roi & à se tirer par leur titre de la classe de leurs confréres.

Ne

Ne vous étonnez point, Monsieur, si des gens de bon sens courent après cette chimére, il suffit qu'elle entraine le gros du public. Pour la plupart du monde, il est bien plus commode de mesurer les marques de sa considération sur l'ordre du tableau, & de juger un homme sur l'étiquette que d'examiner le mérite réel. Celui qui juge n'a qu'à consulter sa mémoire pour savoir la place du prémier venu, & celui qu'on range suivant ce principe ne sauroit se plaindre. C'est le seul genre de vanité où chacun fait précisément les justes bornes de ses prétensions & ne les passe jamais. Ainsi l'autorité maîtrise jusqu'à un certain point l'opinion, du moins quant à l'extérieur: or il est bien peu de gens qui dédaignent de s'attirer les égards, d'être reçus avec respect, en un mot de tenir le haut bout dans la société, quelque soit le motif qui les fait distinguer. L'amour propre de tout le monde est à l'aise, celui qui a des distinctions peut se persuader qu'on rend à son titre ce qu'on devroit à sa personne, & celui à qui on marque moins d'égards a la liberté de croire que si on abolissoit l'étiquette, il auroit la premiere place.

Je crains cependant que ces brevets titulaires

laires, qu'il eſt ſi facile d'accorder, ne deviennent trop faciles à obtenir, & que leur nombre n'offusque l'éclat des dignités réelles. Les honneurs ſemblent être uniquement deſtinés à ſuppléer aux récompenſes pécuniaires : devroit-on les accorder à ceux qui n'ont mérité aucun genre de récompenſe ? Si les gens riches peuvent aller de grade en grade ſans travail & ſans danger, & s'égaler ainſi aux hommes les plus utiles, il eſt à craindre qu'ils ne ſoient puiſſamment tentés d'enſevelir leurs talens dans l'indolence. Les militaires ſurtout auroient lieu de ſe plaindre, ſi les honneurs auxquels ils ont dévoué leur ſang étoient plus aiſément obtenus par des courtiſans oiſifs & importuns que par les plus braves Officiers ? (a)

Quoi-

(a) Pour rallentir l'ardeur exceſſive avec laquelle les titres étoient poſtulés, le Roi vient de les charger d'un impôt : à meſure qu'on monte en grade on paye d'avantage. Et ce qui eſt plus utile encore, le laboureur a été ſoulagé de ce qu'il en coute à l'homme titré. Au reſte la même maladie de courir après le rang régne en plus d'une contrée. Un auteur Suedois, fort eſtimé dans ſa patrie, s'eſt élevé avec beaucoup de force contre ces réglemens fixes de rang & de préſéance. Il prétend qu'en donnant des titres on détourne ceux qui les obtiennent de l'agriculture & de l'induſtrie; qu'on les engage à un luxe pernicieux pour un pays qui tire une partie des marchandiſes ſuperflues de l'étranger; qu'on rabbaiſſe la nobleſſe ; qu'on offuſque la conſidération due

Quoiqu'il en soit, je ne saurois mieux vous donner une idée de la proportion que met l'ordonnance entre les divers grades qu'en vous traduisant la liste des quatre premieres classes (b). J'ai marqué d'un asterisque les dignités vacantes.

PREMIERE CLASSE.

Elle contient d'abord les quatre grandes charges de la couronne.

I. * *Le grand chancelier.* Sa charge est exercée par les Secretaires d'Etat qui président aux chancelleries danoise & allemande.

II. * *Le grand tresorier.* Sa charge est en commission. (*Voyez ci-dessus* Lett. XI. pag. 149.)

III. *Le Feldt-Maréchal général.* (c)

IV.

due au mérite; qu'on confond les différens ordres de l'état sans établir aucune espéce d'égalité entre les citoyens; qu'on donne lieu à des jalousies, des animosités, des brigues, des intrigues; qu'on diminue la familiarité & la confiance qui font les douceurs de la société, &c. *Tankar om rætta och sanskylliga Medel til Swerigets Welmoga*, 1763. 2e partie.

(b) Il y a 9 classes en tout. L'ordonnance qu'on suit aujourd'hui est du mois d'Octobre 1746. elle a été modifiée par rapport aux chambellans comme on le verra plus bas.

(c) Mr. le Comte de *Saint Germain.*

IV. * *L'Amiral général.* (*voy.* Lett. XVI. p. 12.)

V. *Les membres du Conseil d'état qui sont de l'ordre royal.* (d)

VI. * *Le Vice-Roi de Norvége.* Il y a seulement un substitut (*Vice-Stadtholder.*)

VII. *Les chevaliers de l'ordre royal.*

VIII. * *Le Feldt-Maréchal.*

IX. *L'Amiral-Général-Lieutenant.* (e)

X. * *Le grand Chambellan.*

XI. *Le grand-maître de l'artillerie* (f). *Les conseillers privés des conférences. Les généraux en chef de Cavalerie & d'Infanterie. Les Conseillers au Conseil qui sont de l'Ordre de Dannebrog* (g).

XII. *Les Amiraux. Les Conseillers privés. Les lieutenans Généraux de cavalerie & d'Infanterie.*

Vous

(d) LL. EE. Mr. le Baron *de Bernstorff* qui a le département des Provinces allemandes & celui des affaires étrangeres: Mr. le Comte *de Moltke*, grand-Marechal de la cour : Mr. *de Thott*, qui a la chancellerie danoise, c'est à dire le département de l'interieur des deux royaumes.

(e) S. E. Mr. le Comte *de Danneskiold-Samsöe.*

(f) Mgr. le Prince héréditaire d'*Anhalt-Bernbourg.*

(g) Mr. *de Reventlov*, Gouverneur du Prince royal.

Vous remarquerez que la date du brevet décide lorsque plusieurs titres donnent le même grade. Il n'y a dans cette premiere classe que les patentes de Conseiller de conférence & celles de Conseiller privé qui soient titulaires. Elles donnent toutes le titre d'Excellence.

SECONDE CLASSE.

I. *Les Chevaliers de l'Ordre de Dannebrog.*

II. *Les Comtes qui ont des comtés dans le royaume.*

III. *Le grand-Maréchal de la cour.*

IV. *Les Chambellans créés avant le 31 Mars 1755.* Outre ceux qui sont pensionnés comme tels, il y en a beaucoup de surnuméraires: c'est un grade que prennent ceux que leur naissance appelle aux dignités supérieures. Comme ils sont attachés à la personne du Prince, ils rendent à sa mort la clef dont ils sont décorés; mais ils la gardent jusqu'alors, quand même ils parviennent à des grades plus élevés.

V. *Le Chef des Gentilhommes de la chambre (Ober-Kammer-Juncker).*

VI. * *Le grand échanson.*

VII.

VII. *Les Secretaires d'Etat* (au cas qu'ils n'eussent pas des dignités supérieures (h).

VIII. * *Le Receveur général (Ober-Rente-Mester).*

IX. *Le Grand-Ecuier.*

X. *Le Grand-Veneur.*

XI. *Le Grand-Maître des cérémonies.*

XII. *Les Grand-Maîtres de la maison des Reines.*

XIII. * *Le Grand-Camérier du Prince royal.*

XIV. * *Le premier Maître d'hôtel,* ou Intendant des cuisines (*Ober-Kiöge-Mester*). *Le Maréchal de la cour.*

XV. *Les Gouverneurs & Maréchaux de la cour de la famille royale.*

XVI. *Les Major-généraux. Les Vice-Amiraux. Les Colonels des gardes & de l'artille-*

(h) Outre les deux qui ont été nommés plus haut (note (d) ce sont: Mr. *d'Ahlefeldt,* Conseiller privé pour les finances: Mr. *de Rosenkranz* pour la Marine, tous deux chevaliers de Dannebrog. Le département de la guerre est aujourd'hui entre les mains d'un *directoire,* où préside S. E. Mr. le Feldt-Maréchal-général, Comte de *St. Germain.* Ainsi sur ce point, comme sur quelques autres, il ne faut plus s'en tenir à ce qui est dit dans le I. vol. de cet ouvrage, Lett. XV.

tillerie. Les grands baillifs (Stift-Befalings-Mænd). Les Chambellans de nouvelle création.

XVII. *Les Conseillers de conférence.*

Ces deux classes ont les grandes entrées à la cour, & ceux qui en sont peuvent être admis à la table du Roi. La dignité de Conseiller de Conférence est purement titulaire.

Troisieme Classe.

I. *Les Comtes qui n'ont point de Comtés dans les Etats du Roi.*

II. *Les Barons qui ont des Baronies dans les Etats du Roi.*

III. *Les Brigadiers, Contre-amiraux. Conseillers effectifs d'Etat,* ou de la régence (*Etatz-&-Lands-Raad*). *Les Evêques des deux capitales, Copenhague & Christiania. Le Confesseur du Roi.*

IV. *Les Ecuiers du Roi.*

V. * *Les Ecuiers des Reines.*

VI. *Le Maître des cérémonies.*

VII. *Le Maître de la vénerie (Hof-Jæger-Mester).*

VIII. *Les Commissaires Généraux des guerres.*

IX.

IX. *Les Colonels des Régimens du Roi. Les autres Colonels de Cavalerie & d'Infanterie. Les Lieutenans colonels des gardes. Les Commandeurs des vaiſſeaux* (ou chefs d'une diviſion de matelots, tant effectifs que titulaires). *Les Conſeillers titulaires d'Etat & provinciaux. Les Evêques, hormis ceux des capitales.*

Le titre de Conſeiller d'Etat, effectif ou non, ne ſuppoſe aucune fonction.

QUATRIEME CLASSE.

I. *Les Lieutenans Colonels des régimens du Roi, & de l'Artillerie. Les autres Lieutenans colonels. Les Majors des gardes. Les Capitaines de haut-bord.*

II. *Les Gentils-hommes de la chambre.*

Il y en a qui ſont attachés au Roi ou à la famille royale & qui ſont payés; les autres ſervent pour avoir le titre. C'eſt un grade par lequel toute la nobleſſe a coutume de paſſer pour parvenir à celui de Chambellan. Je compte dans le dernier almanac 52 Gentilhommes de la chambre.

III. *Les Conſeillers effectifs de juſtice.*

(Ce mot ſemble déſigner ceux qui ont ſéance dans la cour ſuprême; cependant la plupart des membres de ce tribunal ont des titres ſupérieurs & la plupart des Conſeillers de juſtice actuels ont d'autres emplois ou même n'en ont aucun.)

IV. *Le Recteur de l'Univerſité pendant qu'il eſt en exercice. Le premier Prédicateur de la cour.*

V. *Les Sécretaires des Ordres.*

VI. *Les Aides-de-camp généraux. Les Auditeurs généraux. Le Quartier-maître général, ou thréſorier de l'armée. Le Procureur général.*

VII. *Les fils cadets des Comtes.*

VIII. *Les Barons qui n'ont point de baronies dans les Etats du Roi.*

IX. *L'Intendant des mines (Berg-Hopmand).*

X. *Les Capitaines des chaſſes (Jæger-Meſtere).*

Vous aurez remarqué, que l'ordonnance diſtingue les Comtes & les Barons qui ont des Comtés & des Baronies dans les Etats du Roi de ceux qui n'en ont point. Je crois devoir vous dire en peu de mots l'origine & la ſignification de ces titres.

Les

Les anciens monumens de l'histoire de Dannemarc font mention de la dignité de *Jarl*, mot qui répond à celui d'*Earl* en Anglois & à celui de *Comte* en françois. Ce titre n'étoit point héréditaire: on nommoit ainsi les Gouverneurs de province qui recevoient un district comme un fief à vie ou sous le bon plaisir du Prince. De là vient que dans la suite les Baillifs ou Gouverneurs d'un district se nommérent *Læns-Mænd*, feudataires ou Vassaux. On rencontre rarement le mot de *Baron* dans les monumens; mais on y lit celui de *Hersa* qu'on croit synonyme. Il paroît que leur dignité n'étoit point non plus héréditaire. Du moins au tems de la révolution, il n'y avoit plus ni *Jarl* ni *Hersa*: un Gentil-homme qui possédoit une terre noble se nommoit *Herremand* & il avoit tous les droits qu'on attache d'ordinaire au mot de Baron. Comme le gouvernement panchoit à l'Aristocratie, les distinctions de noble à noble auroient été odieuses.

CHRETIEN V., le second des Rois absolus de Dannemarc, loin de vouloir, suivant l'esprit du despotisme, effacer les distinctions héréditaires, érigea quelques terres nobles en Comtés & en Baronies. Il ne nomma point les propriétaires

du nom national ancien; mais *Græve* & *Friherr*, mots analogues aux Allemands *Graf* & *Freyherr*. Le titre & les prérogatives se transmettent avec la terre, aux fils ainés seulement, suivant ce qu'on appelle droit de *Majorat*. Les Comtes & Barons ont aussi le droit de patronat & celui de haute & basse justice. Ils ne peuvent être arrêtés pour dettes. Dans les causes criminelles leur terre est un azyle, où ils sont en sureté jusqu'à la décision du procès, hormis le cas de lèse-majesté. La terre est tellement inaliénable, que dans le cas même du crime de lèse-majesté (le seul pour lequel ils puissent en être privés) elle passe au plus proche héritier. Leurs causes sont portées immédiatement au tribunal suprême du royaume; & c'est le seul où il y ait appel des sentences rendues en leur nom. Les maisons qu'ils bâtissent en ville sont censées appartenir à leur terre & passent avec elle à leurs fils ainés. Ils ont une certaine étendue de terrein, qui ne paye point d'impôt, savoir 300 tonneaux de *Hart-Korn* dans un Comté, & 100 seulement dans une Baronie.

Les Comtes ont de plus le droit de dais; leurs fils cadets sont Barons sans aucune patente particuliére & sans posséder de Baronies; ils ont,

comme

comme vous avez vu, un rang supérieur: enfin la chancellerie leur accorde un titre plus élevé (i).

D'autres familles ont le titre de Comte comme une dignité personnelle indépendante de la terre, & le transmettent indifféremment à tous leurs enfans quand même ils ne possédent aucune terre. Le titre de Comte attaché à un Comté est le plus éminent que la naissance puisse donner en Dannemarc. Celui de Duc ne se rencontre que rarement dans les histoires de ce pays, & il n'y a pas d'apparence qu'il soit jamais renouvellé, parce que les Allemands de qui les autres titres ont été empruntés placent les Ducs au dessus des simples Princes, & que le titre de Prince ne se donne qu'à la famille royale ou aux Princes étrangers. Le Baron *de Holberg* compte 16 Comtés dans les deux royaumes, dont deux seulement sont en Norvége (k) & autant de Baronies qui sont toutes en Dannemarc. Les nouveaux éditeurs de son état civil & ecclésiasti-

(i) Les Barons sont titrés de *Velbaarne*, en allemand *Wohlgebohrne*, qu'on peut traduire par *illustre*. Pour les Comtes on ajoute le mot *höy*, *hoch*, haut, comme on dit en France, dans les actes, *haut & puissant Seigneur*.

(k) *Dannemarkes og Norges Staat*, nye Oplag, VII. chap. p. 294—295.

que de Dannemarc & de Norvége n'ayant pas fait mention des changemens arrivés depuis la premiere publication de son ouvrage, j'ai obtenu de la complaisance d'un membre de la chancellerie une liste exacte que je renferme dans ma lettre. Je suis &c.

Liste des fiefs de Dannemarc & de Norvége.

COMTÉS.

date de l'investiture.	Noms.	*situés en*	*Nom du premier possesseur.*
1671.	*Laurwigen*	Norvége.	Ulr. Frid. *Gyldenlöve*, Vice-roi.
1672.	*Friisenborg*	Jutlande.	Mogens *Friis*, Receveur général.
1672.	*Langeland*	Langeland.	Frid. *Ahlefeldt*, Chancelier.
1672.	*Wedelsborg*	Fionie.	Guill. Frider. *Wedel*, Chambellan.
1676.	*Schackenborg*	Jutlande.	Otto Dieder. *Schack*, Chambellan.
1677.	*Samsöe*	Samsöe.	Soph. Amel. *Moth*, d'où descend la famille de Danneskiold-Samsöe.
1684.	*Jarlsberg*	Norvége.	Gustav. Guill. *Wedel*, Feldt-Marech. Lieut.
1685.	*Reventlow*	Slesvig.	Conrad *Reventlow*, Grand-Chancelier.
1708,	*Holstenborg*	Selande.	Ulr. Adolph *Holstein*, Grand-Chancelier.
1714.	*Knuthenborg*	Laalande.	Ad. Christof. *Knuth*, Conseiller privé.
1720.	*Gyldensteen*	Fionie.	J. H. *Huguetan*, Conseiller privé de conf.

date de l'investiture.	NOMS.	situés en	Nom du premier possesseur.
1725.	*Scheel*	Jutlande.	Christ. *Scheel*, Gentilh. de la chambre.
1729.	*Christiansæde*	Laalande.	Christ. Detlev *Reventlov*, Prémier Gentilh. de la ch.
1734.	*Christiansholm.*	Laalande.	Christ. *Raben*, Grand-Chambellan.
1746.	*Ledreborg*	Selande.	J. L. *Holstein*, Conf. privé des confer.
1750.	*Bregentved*	Selande.	Ad.Gottl. *Moltke*, Conseiller privé.

BARONIES.

1672.	*Brahe-Trolleborg*	Fionie.	Birthe *Trolle*.
1672.	*Holckenhavn*	Fionie.	Eiler *Holck*, Major-général.
1672.	*Riisensteen*	Jutlande.	Henri *Riise*, Lieutenant-général.
1673.	*Vintersbourg*	Laalande.	Helmuth *de Winter*, Feldt-Maréchal.
1673.	*Vilhelmsbourg*	Jutlande.	Guillaume *Gyldencrone*.
1676.	*Kiörup*	Fionie.	Rod. Abrah. *de Putbus*.
1676.	*Einsidelsbourg*	Fionie.	Maurice *de Putbus*.
1680.	*Marselisbourg*	Jutlande.	Constantin *Marselis*,
1680.	*Scheelenbourg*	Fionie.	Frederic *de Wittinghof*, Grand-maitre de la maison de la Princesse Ulrique Eleonore.
1681.	*Lindenbourg*	Jutlande.	Sophie Amel. *Lindenov*.
1721.	*Juellinge*	Laalande.	Jens *Juel-Wind*, Conseiller d'Etat.
1743.	*Christiansdahl*	Laalande.	Christ. Freder. *Knuth*.
1743.	*Conradsbourg*	Seelande.	Conrad Detlev *Knuth*.
1748.	*Rosenlund*	Seelande.	Holger *Rosencrantz*.
1757.	*Villestrup*	Jutlande.	Verner *Rosencrantz*.

LETTRE TRENTE-TROISIEME.

Il eſt aiſé, Monſieur, de trouver dans les mœurs des anciennes nations gothiques & germaines l'origine des Ordres de chevalerie. Les héros romanesques dont elles étoient composées aimoient à former entr'eux des confrairies dont les membres ſe promettoient réciproquement de ſe défendre, & de venger la mort les uns des autres s'ils venoient à tomber dans quelque piége ou à périr dans une entrepriſe honorable. Les membres d'une pareille aſſociation devoient naturellement imaginer de porter ſur eux une marque diſtinctive; & ſi le Prince, ou le Général, comme il arrivoit ſouvent, entroit dans la confrairie, il eſt aiſé de comprendre avec quelle ardeur cette décoration aura été deſirée, là où le point d'honneur a pris naiſſance & chez des peuples dont il étoit la paſſion dominante. Toute vraiſemblable que ſoit cette conjecture, les ordres de chevalerie que nous connoiſſons aujourd'hui, n'ont point été apportés du Nord par les Nations qui ont fondé les Etats modernes de l'Europe: Leur origine ne remonte pas au de-là du tems des croi-

ſades

ſades; & il ſeroit difficile de prouver qu'ils ayent été connus d'abord par les nations chez leſquelles il eſt le plus naturel de les chercher.

Les monumens ne nous autoriſent point à chercher en Dannemarc un ordre proprement dit avant la croiſade de Valdemar le victorieux contre les payens d'Eſthonie environ l'an 1220. Dans cette expédition, les infidèles étant ſur le point de remporter la victoire, on raconte qu'un étendart envoyé du ciel ſervit à rallier les Danois, & leur donna l'avantage. Soit qu'une fraude pieuſe ait donné lieu à cette fable; ſoit qu'un enſeigne envoyé du Pape ait paru au peuple être venu du ciel même, ſoit qu'un corps de reſerve arrivant à propos ait été pris pour un ſecours ſurnaturel; il eſt certain que l'étendart qui rendit ce ſervice ſignalé fut porté dès lors ſous le nom de Dannebrog (a) dans tous les combats comme une relique & un gage aſſuré du ſuccès, juſqu'à ce qu'il fut enlevé dans la guerre malheureuſe du Roi Jean contre les Ditmarſes en 1500. Valdemar,

(a) Il étoit rouge avec une croix blanche, tel que le pavillon danois eſt encore. C'eſt le même que celui de Malthe. Auſſi les navires marchands danois frêtés pour la méditerranée ajoutent ils au milieu le chiffre du Roi pour n'être pas inſultés par les corſaires barbareſques.

mar, créa des chevaliers ſur le champ de bataille où il avoit vaincu les Eſthoniens, & l'on croit avec vraiſemblance que c'eſt là l'origine de l'Ordre de Dannebrog, ſi le nom, l'étendart & l'Ordre ne ſont pas plus anciens. Lorſque cet *oriflamme* danois fut perdu, on ceſſa de donner l'Ordre qui en portoit le nom, juſqu'à ce que CHRETIEN V. biſayeul du Roi régnant le rétablit en 1671. Pour en conſerver la mémoire, il voulut que l'anniverſaire de ſa naiſſance fut deſormais un des trois jours où les chevaliers porteroient le collier de l'Ordre, dont les chaînons ſont alternativement une croix, le chiffre du premier fondateur & celui du reſtaurateur. Le reſte du tems la croix de diamans ſe porte ſuſpendue à l'épaule gauche par un cordon moiré blanc bordé de rouge.

La marque de l'Ordre royal ſemble indiquer qu'il fut inſtitué à l'occaſion de quelque éléphant pris ou tué à la guerre & probablement en Paleſtine, pendant les croiſades. Les monumens ne remontent pas ſi haut. CHRETIEN I. eſt le premier Roi duquel on ſache avec quelque vraiſemblance qu'il ait donné cet Ordre. Il y a grande apparence que ce fut celui qu'il conféra au Duc de Mantoue dans ſon voyage de Rome en 1474.

On

On ſait avec plus de certitude que ſes ſucceſſeurs l'ont porté; mais chacun ſe permettoit d'y faire des changemens: c'eſt ainſi que FREDERIC II. retrancha par zèle de religion des marques de l'Ordre l'image de la vierge que le zèle y avoit fait joindre (b). Les ſtatuts actuels ont été donnés par le même Roi qui rétablit l'Ordre de Dannebrog. Le cordon eſt bleu comme la plupart de ceux des ordres royaux de l'Europe. On compte actuellement parmi les chevaliers trois Rois, en y comprenant le chef. Les Princes de Dannemarc ſont chevaliers nés, les autres Princes parens du Roi peuvent le devenir à vingt ans. Les particuliers pour être admiſſibles doivent avoir trente ans, être revêtus de grands emplois, avoir porté le cordon de Dannebrog & profeſſer la religion proteſtante. Il y a des exemples de diſpenſes accordées pour ces deux dernieres conditions. Le nombre des chevaliers eſt borné à trente. Les étrangers peuvent y être admis & même ils ne ſont point cenſés avoir manqué de fidélité au chef de

(b) *Charles Ogier* qui a écrit en ſi bon latin & avec tant de naiveté le voyage qu'il fit en Dannemarc l'an 1634. à la ſuite du Comte d'Avaux, ſemble croire que cette image de la vierge étoit encore jointe à la marque ordinaire de l'ordre. Je laiſſe aux ſavans le ſoin de le concilier avec ce que je dis ici d'après d'autres ſavans.

de l'Ordre s'ils servent contre lui, leur Prince naturel dans une guerre defensive; mais si leur souverain est l'agresseur & qu'ils le servent, ils doivent renoncer à l'Ordre, ou obtenir du chef la permission de continuer à en porter la marque.

Aucun des deux Ordres dont je viens de parler n'est reservé aux gens de guerre. D'ailleurs l'Ordre royal n'étant accordé qu'au dessus du grade de Lieutenant général & l'Ordre de Dannebrog seulement aux officiers généraux, les subalternes ne sauroient guéres être animés par l'espoir d'une récompense si éloignée. Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'un Ordre militaire est une des plus utiles institutions qu'on puisse faire? Aucun objet d'ambition n'a produit plus d'ardeur, & n'a mieux soutenu le courage dans les Etats où l'on a su faire usage d'un ressort si puissant & qui coute si peu.

La Reine Mére du Roi fonda à l'occasion de son mariage l'Ordre *de l'union parfaite* qu'elle distribue à des personnes considérables de l'un & de l'autre sexe. Elle voulut par cette institution perpétuer la mémoire d'une intimité qui est bien rare & bien honorable parmi les personnes d'un rang élevé. . . .

LETTRE TRENTE-QUATRIEME.

Vous trouverez d'ordinaire, Monſieur, les voyageurs qui n'ont fait que traverſer le Dannemarc trop prévénus qu'il n'eſt pas fort peuplé. Ce préjugé vient de ce que le pays étant plat, on y découvre à la fois peu de villages ; & de ce que la grande route paſſe dans les endroits les plus incultes & les plus ſauvages de la contrée, tandis qu'elle laiſſe à droite & à gauche un excellent terrein. Au défaut d'un dénombrement actuel qui ſeroit le meilleur moyen de ſatisfaire là-deſſus vôtre curioſité; rien n'eſt plus exact que les liſtes des morts & des naiſſances tirées des régiſtres des paroiſſes. Par un réſultat général on a trouvé (a) qu'il naît en Dannemarc (le Duché de Slesvig compris) 28500 enfans, & qu'il y meurt 26000 perſonnes par an. Comme il n'y a qu'une ſeule grande ville, dans toute cette étendue, peu de médiocres & beaucoup de petites ; ce ne ſera pas trop que de multiplier le nombre des morts par 40. ce qui donne plus d'un million d'ames pour la population totale. L'étendue

(a) *Oeconomiske Balance*, 2 cap.

due du pays est estimée par les Geographes à 858 milles danois quarrés, c'est un peu plus de la moitié de la monarchie des deux Siciles, ou du Portugal, & moins de la moitié de l'Ecosse ; je doute qu'aucun de ces pays soient aussi peuplés à proportion. Je n'ai pas de Listes exactes pour le Holstein ; mais je pense que la partie royale jointe aux Comtés d'*Oldenbourg* & de *Delmenhorst*, doit être évaluée un peu au dessous de ce qu'estime l'auteur que je viens de citer & que c'est assez de mettre 300 mille ames en tout. Je m'abstiens de parler ici de la Norvége qui mérite d'être traitée à part, que je n'ai point vue, & sur laquelle je n'ai pas encore rassemblé les matériaux nécessaires.

Il n'est pas douteux que le Dannemarc ne put augmenter beaucoup sa population, & il n'y a guéres que la Hollande & la Chine au monde dont on ne puisse dire la même chose. Le Gouvernement a employé pour cela plusieurs moyens, dont je crois que vous me saurez gré de vous donner quelque notion.

Je mets au premier rang la tolérance. A la vérité elle n'est point établie par une loi universelle, mais différentes concessions des Rois ont

mis

mis une telle liberté dans la croyance qu'un non-conformiste, s'il ne fait rien contre le bon ordre & la tranquillité publique, peut suivre en sureté son opinion. La liberté de conscience ne s'est pas étendue à une entiere liberté de culte. Les réformés, qui de toutes les communions étrangéres sont les plus favorisés, ont une église à Copenhague où on fait le service en François & en Allemand. Ils en ont encore à Altona, à Gluckstadt & à Fredericia. Les Catholiques & les Juifs ont la liberté du culte dans les mêmes endroits. Mais les premiers n'ont point d'église à Copenhague, à cause que les chapelles des Ministres étrangers sont plus que suffisantes pour leur petit nombre. Friderichstadt dans le pays de Slesvig fut bâtie par les Arminiens que la persécution chassoit de leur pays dans le tems du Synode de Dordrecht; ils ont part au gouvernement municipal & vivent en communion avec les Calvinistes rigides. On tolére dans la même ville les assemblées des Quakers, des Mennonites & des Juifs. Si vous ajoutez une ou deux églises catholiques dans les terres basses du Slesvig, voilà je pense les seuls endroits du Dannemarc où les cultes étrangers soient librement pratiqués.

On ne ſauroit aſſez regretter que ce royaume n'ait pas profité plutôt d'un reſſort ſi puiſſant pour favoriſer la population. Au tems où la Reine Marie d'Angleterre perſécutoit ſes ſujets Proteſtans, on ferma tout accès aux fugitifs, à cauſe que leur confeſſion n'étoit pas conforme à celle du pays. Les Hugenots chaſſés de France au ſiécle paſſé auroient pû être attirés avec plus de zèle, & ils auroient apporté en Dannemarc une partie de l'induſtrie par laquelle ils ont enrichi le Brandenbourg & beaucoup d'autres contrées. Quelque tems auparavant le Roi FREDERIC III. refuſa avec indignation une colonie de Sociniens. Cette conduite étonneroit moins ſi elle avoit été plus conſéquente ; mais l'admiſſion des Juifs qui ſuivit d'aſſez près ſembloit condamner les refus de tolérer les communions chrêtiennes, même les plus hétérodoxes. Ne vous imaginez pas cependant, Monſieur, que l'intolérance qui a trop longtems régné ait jamais porté le gouvernement aux excès que tous les autres peuples ont à ſe reprocher. La réformation ſe fit ſans rigueur : quoique ſoutenue par l'autorité du Roi & de la diette, elle ne coûta la vie ni la liberté à qui que ce fut : On pouſſa le ménage-

ment

ment jusqu'à conserver dans le culte des cérémonies qui n'étoient point regardées comme d'institution divine, mais dont la pratique ne supposoit aucun des dogmes auxquels on renonçoit. On pensa avec raison que la réformation des foibles seroit plus facile si on évitoit de les scandaliser dans des objets indifférens en eux-mêmes. On continua donc à célébrer une sorte de messe après le sermon du matin, à revêtir le Prêtre de certains habits sacerdotaux, à brûler des cierges sur l'autel. L'exorcisme dont la cérémonie du batême est accompagnée, est mis aujourd'hui dans la même classe par beaucoup de théologiens, mais on l'avoit d'abord jugé plus nécessaire. Les fiançailles sont une formalité ecclésiastique qui doit précéder le mariage, à moins qu'on ne s'en fasse dispenser: elles donnent la légitimité aux enfans quand même la noce n'a point lieu; mais à cet égard l'église danoise ne différe pas des autres Luthériens.

Je reviens à mon sujet, loin d'écarter les étrangers à cause de la différence de culte, le gouvernement se fait aujourd'hui un principe de leur accorder des priviléges qui les encouragent à s'établir dans le pays. Plusieurs ont reçu des

marques particulieres de faveur à proportion de ce que leurs talens ont paru promettre d'utilité à la nation. Tous ont été encouragés par une ordonnance (b) qui leur accorde les franchises nécessaires pour favoriser leur établissement; comme exemption d'impôts personnels, du logement des gens de guerre & de la traite foraine pour vingt ans, de la douane pour les effets qu'ils apportent avec eux, du droit d'aubaine (c), &c.

C'est principalement des artisans & des manufacturiers qu'on a voulu attirer par cette ordonnance; on a pris d'autres mesures pour se procurer des cultivateurs. Il y a dans le milieu de la presqu'île de Jutlande depuis le cap de Skage jusqu'à Hambourg de grandes étendues de terre inculte, les unes plus stériles que les autres, mais dont plusieurs sont susceptibles d'amélioration. Les ordonnances destinées à encourager ceux qui voudroient habiter ces landes ayant produit peu d'effet, le Roi y a fondé une colonie d'Allemands, auxquels il a donné des maisons, un terrein & tout ce qui étoit nécessaire pour

(b) du 29 Nov. 1748.

(c) Le droit d'aubaine ne s'exerce en Dannemarc que par represailles; mais les étrangers qui pourroient être dans le cas se mettent à couvert en déclarant l'intention qu'ils ont de s'établir dans le pays.

pour commencer à l'établir. Pendant l'année 1760. il est arrivé 242 familles dans ces landes. Quoique les nouveaux colons ayent en partage un sol plus ingrat que les anciens, il n'y a guéres lieu de douter qu'ils ne reussissent avec le tems, parce qu'ils sont libres & proprietaires. Aucun changement, aucune reforme ne sauroit encourager les autres paysans comme cet avantage : malheureusement le projet de le leur accorder est sujet à de grandes difficultés dans l'exécution. Le gouvernement est trop sage & trop moderé pour employer l'autorité d'une maniere qui paroisse toucher à la proprieté des biens ; & les possesseurs de terres ne sauroient se persuader que leur avantage propre, celui du cultivateur, & celui de l'Etat se trouvent ici réunis. Quelques uns cependant commencent à s'éclairer: s'ils n'ont pas accordé aux paysans de leurs terres une liberté entiere, ils les ont dispensés d'une partie de la servitude à laquelle ils étoient sujets, & ils s'en sont bien trouvés (d). La Reine Mére vient de donner là dessus un exemple qui la fera chérir des siécles les plus reculés; & dont on sentira mieux l'importance lorsqu'elle aura trouvé des imitateurs. Elle a donné aux

(d) *Oecon. Magaz.* vol. V. art. 1.

payſans de ſon domaine la proprieté des terres qu'ils cultivent, ſe reſervant ſeulement une redevance annuelle fort modique, deux corvées fixes pour ſes voyages, & celles qu'exigent les travaux néceſſaires à la communauté. Ce qui reſte de redevances a tout à fait changé de nature, depuis que le payſan a la liberté de vendre ſa métairie: ſa perſonne eſt exempte de toute eſpéce d'aſſujettiſſement, puiſqu'en alienant la terre il pourroit s'y ſouſtraire s'il le vouloit. Rien n'eſt plus propre à retenir le cultivateur chez lui, & à l'affectionner à ſon fonds que la permiſſion d'en ſortir, & l'aſſurance de le laiſſer à ſes enfans, s'il le juge à propos. Ce changement dicté par l'humanité s'eſt trouvé d'accord avec l'intérêt. Le payſan plus aiſé paye ſes redevances ſans peine; & comme il n'eſt plus obligé à cultiver par corvées les terres qui appartenoient immédiatement au château ou manoir (e), on en a formé de nouvelles métairies, en ſorte que le revenu eſt plus ſûr, & plus conſidérable qu'autrefois.

Par la même raiſon que le proprietaire eſt le ſeul qui mette un fonds en valeur, les com-

(e) *Voyez le premier vol. de cet ouvrage*, Lett. V. p. 54.

munes ſont toujours les endroits les plus ſtériles de la contrée. Chacun tâche d'en tirer le meilleur parti qu'il peut & perſonne ne ſe ſoucie de les améliorer. Elles furent ſans doute d'abord reſervées du partage général par humanité pour les pauvres : on voulut qu'ils euſſent un endroit où ils puſſent faire pâturer leurs beſtiaux ; mais ce ſont les plus opulens qui ont le plus de bétail & par conſéquent ils tirent tout le profit d'un bien qui avoit été deſtiné au ſoulagement de l'indigence. C'eſt donc un profit réel pour le pauvre d'avoir en propre une portion de la commune. Si on en fait le partage elle ſera cultivée, elle augmentera donc la population, puiſqu'il y aura de la ſubſiſtance & de l'occupation pour de nouveaux hommes. Tels ſont les motifs qui ont dicté une ordonnance par laquelle le Roi favoriſe la diviſion des communes entre les participans. L'effet d'un pareil édit ne ſauroit être rapide, parce qu'il régle bien la maniere de faire le partage, mais qu'il ne force point à s'y ſoumettre, à moins que le plus grand nombre des participans n'y conſente. A la longue cependant les communes diſparoîtront, & l'agriculture ne pourra qu'y gagner.

FRAGMENT D'UNE LETTRE A L'AUTEUR.

Si les anciens peuples ont été plus nombreux que ceux d'aujourd'hui ?

Vous me confirmez, Monſieur, ce que je croiois depuis longtems, la patrie des Cimbres, des Teutons, des Anglo-Saxons, des Normands, des Goths n'a plus aujourd'hui ce ſuperflu de population dont elle inonda jadis l'Europe. Au lieu d'envoyer des Colonies détruire & fonder au loin des royaumes, le Nord pourroit nourrir le double du nombre de ſes habitans & plus peut-être. A quoi dois-je attribuer cette prodigieuſe dévaſtation ? Les délices du midi attirant ſans ceſſe de nouveaux colons, la pépiniere du genre humain s'eſt-elle enfin épuiſée ? Crorai-je avec le Chevalier *Temple* (a) que le Chriſtianiſme & les

(a) *But I ſuppoſe that we owe this change only to the growth and progres of Chriſtianity*, &c. Obſerv. upon the united Netherlands p. 9. & 10. edit. de 1754. Voy. auſſi *Rudbeck*. Atl. Lundii Zamolxis, *Bring* Schediasma de Scandinavia gentium vagina, &c.

les mœurs ſociables ſont moins favorables à la population que la polygamie, la facilité du divorce & la vie ſauvage? Je ſuis peu ſatisfait de ces diverſes explications. Si les émigrations continuelles ont épuiſé le pays, n'a-t-il pas eu le tems de ſe repeupler depuis tant de ſiécles? Si la polygamie avoit été un uſage univerſel dans les pays ſeptentrionaux, ce qui, je penſe, n'eſt point (b), elle auroit plus affoibli qu'augmenté la population. La permiſſion du divorce ne devient néceſſaire que chez les nations corrompues, & il n'eſt point démontré qu'elle ſoit un moien efficace de multiplier l'eſpéce. Il eſt au moins douteux que les anciens peuples ſeptentrionaux aient été dans l'uſage de répudier fréquemment leurs femmes. La vie qu'ils menoient devoit plutôt les détruire qu'augmenter leur nombre. Nous n'avons pas d'exemples de nations ſauvages dont le pays ſoit peuplé comme celui des nations policées. Que l'Italie dans les quatre premiers ſiécles de Rome; la Gréce depuis qu'elle fut civiliſée juſqu'à ce qu'elle perdit ſa liberté; que ces pays coupés en pluſieurs petits Etats, cultivés par

(b) *Prope soli barbarorum* (Germani) *ſingulis uxoribus contenti ſunt, exceptis admodum paucis.* Tacit.

des nations libres & laborieuses ayent été couverts d'habitans, je le comprends aisément; mais les mœurs des Germains me semblent difficiles à concilier avec leur prodigieuse multitude. Cependant leurs exploits, leurs ravages, leurs conquêtes sont des faits constans; l'état même de l'Europe atteste qu'elle a été domptée par des nations Germaines, dont plusieurs venoient de la Scandinavie. Voilà une de ces contradictions qui jettent de l'incertitude sur l'histoire. Ne seroit-elle qu'apparente? La distance des tems & des lieux nous feroit-elle illusion? *Miramur ex intervallo fallentia.* . . .



LETTRE TRENTE-CINQUIEME.

ENTRAINÉ comme vous, Monſieur, par de grandes autorités, j'avois crû que le Nord eſt aujourd'hui bien dégéneré de ſon ancienne population. Après un plus mûr examen je penſe que c'eſt une erreur. Les grands hommes qui nous ont égarés (a) ont commis une faute que *Montaigne* reprochoit aux phyſiciens de ſon tems. *Ils commencent ordinairement ainſi : comment eſt-ce que cela ſe fait? . . . mais ſe fait-il? . . . Suivant cet uſage, nous ſavons les fondemens & les moyens de mille choſes qui ne furent onques* (b). A dire le vrai ce n'eſt pas ici un jugement tout à fait précipité ; c'eſt plutôt une de ces erreurs ſavantes dans leſquelles il n'eſt pas donné à tout le monde de tomber. On eſt frappé de voir les Cimbres & les Teutons parcourir la Germanie, ravager une partie des Gaules, tenter en vain des invaſions dans le Belgium & dans la Celtibérie, battre cinq ou ſix armées Romaines, & après tant de ſuccès divers qui devoient les avoir épuiſés

(a) *Iſaac Voſſius, Temple, Monteſquieu, &c.*

(b) Eſſais l. III. c. XI.

sés opposer encore aux efforts de Marius 300 mille combattans. Quelle nation que celle qui fournissoit de pareilles peuplades! Il s'écoula dix ans depuis que les Cimbres battirent Carbon à Noreia jusqu'à ce que Marius les détruisit. Si nous les considérions comme une armée en campagne, nous pourrions supposer, suivant le Maréchal de Saxe, que chaque année ils diminuoient d'un tiers; ce ne seroit pas trop dans un tems où l'art de faire subsister les armées étoit si peu connu, & où la guerre se faisoit à outrance. Mais comme ces peuples menoient leurs femmes avec eux & reparoient chemin faisant une partie de leurs pertes, mettez qu'ils ne diminuoient chaque année que d'un dixieme: suivez en remontant cette progression & vous verrez qu'au commencement de la guerre avec les Romains leur nombre auroit été triple de ce que l'Allemagne a nourri de Soldats divisés en plusieurs armées au plus fort de cette guerre: ajoutez-y leurs femmes, leurs enfans & un détachement qu'ils laisserent sur le Rhin avec leurs bagages, vous trouverez un nombre effrayant, une colonie qui ne sauroit se mouvoir. Que sera-ce, si au lieu de remonter de dix ans seulement nous embrassons

encore

encore le tems que notre peuplade aura passé avant que d'atteindre les Romains! Par cela même que la nation étoit si considérable, il faut supposer que les Cimbres & les Teutons se recruterent souvent dans les immenses pays qu'ils traversérent. En effet les Nations qui se rencontrérent sur leur chemin, dépouillées de ce qu'elles avoient, portées naturellement comme tous les Germains au brigandage & à la vie vagabonde, n'ayant plus d'autre ressource pour subsister, auront été entrainées par ce torrent dont elles grossirent les eaux & dont elles prirent le nom. Celles là seulement ne se confondirent point avec eux qui étoient considérables par elles-mêmes, savoir les Ambrons, les Tigurins & ceux de Zug. Que reste-t-il donc de certain sur le nombre d'anciens danois qui eurent part à cette fameuse expédition? Rappellez-vous, Monsieur, celle de Gengiskan, telle que M. de *Guignes* l'a tracée. Ce conquérant qui ménaça l'Europe à la tête d'un million d'hommes, ne fut d'abord Roi que de 30 mille familles, il se fit suivre de tout le Nord de l'Asie & cet assemblage de nations diverses s'appella *Mogols*, du nom de la Horde du Chef.

On

On s'imagine d'ordinaire que les Cimbres & les autres nations qui ont ravagé le midi envoyoient un essain hors de leur pays parce qu'elles y étoient trop à l'étroit: mais qu'est-ce qu'être à l'étroit dans un pays? Une nation de chasseurs & de brigands sera à l'étroit dans un canton où trois fois autant de bergers trouveront une subsistance aisée, des Cultivateurs y vivront encore en beaucoup plus grand nombre. Si l'on ne connoit les ressources que fournit un pays pour la subsistance de ses habitans, on ne sauroit juger par sa seule étendue du nombre d'hommes qu'il peut contenir sans gêne.

C'est dans les mœurs des Germains qu'il faut chercher la cause de leurs émigrations. Ils ne sortoient point par essains seulement, d'ordinaire toute la nation s'ébranloit à la fois, ou d'année en année en plusieurs corps. Tous ou presque tous partoient sans excepter les femmes & les enfans: un chariot voituroit la famille entiere & l'on emmenoit jusqu'aux bestiaux. C'est ainsi que les Helvétiens voulurent quitter leur pays au tems de César, que les Vandales laissérent désertes les côtes méridionales de la Baltique, & que sans doute les Cimbres émigrérent presque tous.

Ce

Ce n'eſt pas l'analogie ſeule qui me le perſuade: ſoit que les Cimbres ayent été chaſſés de leur pays par une inondation, comme *Florus* & *Strabon* le diſent (c), ſoit qu'ils ayent été une véritable nation nomade, ſuivant l'opinion d'un ſavant danois

(c) *Strab.* l. VII. *Flor.* l. III. Il n'y a aucune apparence que jamais la Jutlande entiére ait été inondée; on aura voulu ſans doute parler des côtes occidentales vers le ſud de la preſqu'île où la mer & les fleuves font de tems en tems de grands ravages. Je ſoupçonne que les Ambrons ſeulement feront venus de quelque pays inondé ſitué autrefois dans le Golfe où le Veſer & l'Elbe ſe déchargent. Toute hazardée que cette conjecture paroiſſe, on peut la ſubſtituer à celles qu'on a faites juſqu'à préſent ſur l'origine de ce Peuple. Par tout où les Géographes ont trouvé quelque fleuve ou quelque village nommé *Ammer* ou *Emmer*, ils en ont fait venir les *Ambrons*. Mr. de *Bunau*, hiſtorien ſi exact & ſi ſavant ſemble ſe contredire à ce ſujet & donner aux Ambrons une double origine, uniquement à cauſe de quelque étymologie; (v. ſa belle hiſtoire d'Allemagne p. 27. & 48.) or dans le Golfe où je place leur patrie, il y a l'ile d'*Amrom* du pays de Sleſvig. Les terres hautes du pays d'Oldenbourg ſont nommées *Ambria* & l'on y trouve encore un diſtrict d'*Amrum*. D'ailleurs la conjecture que les Ambrons ſortoient d'un pays ſubmergé explique pourquoi on ne lit plus rien d'eux dans l'hiſtoire depuis leur fameuſe expédition en Italie. Mr. *Bullet*, dans ſon *dictionnaire celtique*, prétend que le mot d'*Ambron* ſignifioit un brave & qu'il ne déſigne que la qualité favorite de cette nation. *Plutarque* rapporte que c'étoit leur cri de guerre & que les Liguriens ſe donnoient le même nom. Telle eſt l'obſcurité de certains points d'hiſtoire qu'on ne ſait pas ſi ce ſont quelques ſyllabes ou une nation entiére qui eſt perdue.

nois (d), soit qu'ils se soient mis en chemin par les motifs ordinaires aux Germains, leur indomptable avidité & le desir de changer de demeure (e), il faut toujours supposer qu'ils sont sortis de leur pays en corps de nation.

Il n'y a qu'une voix sur l'extrême foiblesse de ceux qui étoient restés. Ce Peuple qui avoit menacé Rome demande grace sous Auguste (f). Leur pauvreté actuelle du tems de Trajan étoit si grande qu'il falloit recourir à l'enceinte de leur camp pour se persuader qu'ils eussent été jadis si nombreux (g). Ce foible reste n'occupoit plus que l'extrêmité de la Jutlande au tems de *Ptolomée*. Les Chauciens, dit-il (h), s'étendent jusqu'à l'Elbe, ensuite à l'entrée de la Chersonese Cimbrique sont les Saxons; la Chersonese elle-même est habitée par les Sigulons, qui ont à l'occident les Sabalinges, puis les Kobandes; au-dessus

(d) *Vallis Herthæ Deæ & origines Danorum illustratæ* à J. P. Anchersen.

(e) *Eadem semper causa germanis transcendendi in Gallia, libido atque avaritia.* Tacit. Histor. IV. 73. Possidonius, dit *Strabon*, estime non sans sujet que les Cimbres étoient une nation brigande & vagabonde.

(f) v. *Strabon*.

(g) *Tacitus* de moribus Germanorum, c. 37.

(h) *Ptol.* Geog. L. II.

fus d'eux font les Chales ; plus loin au couchant, les Phundufes, & au levant les Charudes ; enfin à l'extrêmité habitent les Cimbres. Vous voyez, Monfieur, à quoi fe trouvoient réduits ceux qui étoient reftés. Les Romains furent attaqués, non par une armée de Cimbres, mais par la nation même des Cimbres qui avoit peut-être erré fort long-tems en Germanie avant l'époque où l'hiftoire en fait mention, qui fe recruta fouvent dans cet intervalle (i), & qui enfin fe joignit des nations entieres. C'eft le Nil qui voifin de fon embouchure inonde l'Egypte, mais dont la fource ignorée n'eft peut-être qu'un petit ruiffeau.

Vous avez raifon de penfer qu'on ne fauroit accorder avec une grande population ce que les anciens nous racontent des Germains & par conféquent des habitans de la Scandinavie. *Tacite*, le mieux inftruit des anciens touchant ces peuples, nous parle à la verité de leur agriculture ; mais on voit par fon récit, qu'elle fe reduifoit à fort peu de chofe. On leur perfuade plus difficile-

(i) *Tacite* dit expreffément, chap. 14. *de mor. Germ.* que dans les tems de paix la jeuneffe Germaine alloit joindre les nations qui étoient en guerre.

cilement, dit-il, de labourer la terre & d'attendre la recolte que de défier l'ennemi & de courir au devant des blessures: c'est à leur sens une lâcheté que d'acquerir par la sueur ce qu'on peut payer de son sang: singuliere contradiction de leur naturel! Ils aiment l'oisiveté & haissent le repos. L'immense étendue de leurs campagnes leur donne la facilité de les partager, *ils changent de champ d'année en année, & ils ont du terrein de reste.* Ils passent en Gaule parce qu'ils préférent un pays cultivé à leurs *solitudes* & à leurs marécages (k). Plusieurs de ces nations avoient

(k) *Nec arare terram aut exspectare annum tam facile persuaseris quam vocare hostem & vulnera mereri. Pigrum quin imo & iners videtur sudore acquirere quod possis sanguine parare.* Tacit. *de mor. Germ. C.* 14.

Mira diversitate naturæ cum iidem homines sic ament inertiam & oderint quietem. ib. c. 15.

Facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos colunt & superest ager, ibid. c. 26.

Causa germanis transcendendi in Gallia, . . . ut relictis paludibus & solitudinibus suis fœcundissimum hoc solum vosque Gallos ipsos possiderent, id. *Hist.* IV. 73.

Terra etsi aliquanto specie differt in universum, tamen aut sylvis horrida aut paludibus fœda. Germ. 5. *Pomp. Mela.* Liv. III. c. 3.

Voy. aussi les *Comment. de César.* liv. VI. *Agriculturæ non student . . . neque quisquam agri modum certum aut fines habet*

avoient coutume de dévaster leurs frontieres, pour se mettre en sureté, & toutes autorisoient le duel & le suicide.

Mais si la Germanie étoit si mal peuplée, comment fournissoit-elle successivement ces armées qui ont changé la face du monde? Il n'est pas difficile de le concevoir. Lorsqu'une nation émigroit, le petit nombre de ceux qui restoient se trouvant fort au large, multiplioient rapidement, & bientôt après ils étoient en état de fournir une nouvelle colonie: quelquefois aussi les nations voisines s'étendoient par le moyen de l'espace qui étoit demeuré désert, dont elles s'emparoient sans résistance: ou bien c'étoit une colonie de vagabonds qui succédoit à la précédente, & qui venoit de Sarmatie ou de Scythie remplir le vuide que les émigrans avoient laissé.

Les conquérans n'étoient cependant pas toujours en corps de nation; quelquefois ce n'étoit qu'une troupe d'avanturiers qui abandonnoient leur patrie pour chercher fortune ailleurs. Dans leurs assemblées un homme se proposoit pour

 Chef:

bet proprios . . . Civitatibus maxima laus est quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere. . . . Hercinia sylvæ latitudo novem dierum iter expedito patet, &c.

Chef: ceux qui approuvoient l'entreprise dont il s'agissoit, & qui avoient confiance en celui qui la formoit, s'attachoient à lui & dès lors s'ils l'abandonnoient on les regardoit comme infames (l).

La conquête de la Bretagne par les Anglo-Saxons offre un exemple de l'un & de l'autre genre. Les Bretons ne pouvant résister aux Pictes & aux Ecossois parce que les Romains après les avoir subjugués les avoient désacoutumés du métier des armes; *Vortigern* leur Roi implora le secours des Angles. Aussi-tôt deux Héros nommés *Hengst* & *Horsa* vinrent à son secours, se joignirent aux Bretons & vainquirent les Pictes, qui depuis long-tems n'avoient qu'à se présenter pour mettre leurs ennemis en déroute. Cependant la troupe qui produisit un si grand changement fut amenée dans trois navires tels qu'on en avoit au cinquiéme siécle (m). Voilà l'expédition de quelques avanturiers; ainsi que celle des Argonautes, plus fameuse par des faits héroiques que par le nombre de ceux qui l'entreprirent. Dans la suite les mêmes Chefs ayant voulu attirer un plus nombreux secours, le pays des Angles

(l) *Cæsar* de bell. Gall. VI.

(m) Chiulæ.

gles ne put plus y ſuffire, il fallut prendre des Saxons, des Jutlandois, des Friſons, & leur pays qui eſt ſitué entre celui des Jutlandois & des Saxons en demeura déſert, diſent les chroniques (n), jusqu'à ce jour. Cet exemple ne montre-t-il pas que les grandes expéditions des peuples du Nord ne ſuppoſent point une immenſe population? Le pays de Slesvig, une partie de la Jutlande & de la Baſſe-Saxe s'épuiſérent pour fournir une colonie médiocre à l'Angleterre. L'ancienne patrie des *Angles*, qui a retenu leur nom, contient aujourd'hui dix-ſept terres nobles, & il y a lieu de croire qu'elle ne fournit pas même tous ceux qui paſſérent dans les trois premieres barques.

Diſpenſez moi, Monſieur, de chercher dans les expéditions des Normans & des Danois en France, en Angleterre & Italie des circonſtances qui démontrent le peu de population des anciens tems, ou du moins qui détruiſent les inductions qu'on pourroit en tirer en faveur de l'opinion contraire; ce ne ſeroit guéres qu'une nouvelle application des réflexions que j'ai déja faites. Il faut donc changer la queſtion & demander, quand eſt-

(n) *Beda*, *Nennius*, c. XXVIII. Chronic. Sax. vetus *Gibſon.*

ce que le Dannemarc a commencé à se peupler d'avantage & à ne plus fournir de colonies conquérantes? Il étoit encore presque désert au onziéme siécle; un auteur de ce tems-là, dont on ne sauroit recuser le témoignage en parle ainsi (o).

„ L'Eyder prend sa source dans les pro„ fondeurs de la forêt d'Isarn habitée par des „ payens (cette forêt est aujourd'hui un pays peuplé). „ Le terrein de la Jutlande est stérile. „ Hormis les endroits voisins des eaux c'est une „ terre maudite & désolée. Toutes les con„ trées de la Germanie sont hérissées d'immenses „ forêts, mais la Jutlande plus qu'aucune autre. „ Pays qu'on fuit par terre comme impraticable „ &

(o) *Eidgora oritur in profundissimo saltu paganorum Isarno . . . Ager ibi* (in Jutlandia) *sterilis, præter loca flumini propinqua omnia fere deserta videntur, terra salsuginis & vastæ solitudinis. Porro cum omnes tractus Germaniæ profundis horreant saltibus, sola est Jutlandia cæteris horridior, quæ in terra fugitur propter inopiam fructuum, in mari vero propter infestationem piratarum. Vix invenitur culta in aliquibus locis, vix humanæ habitationi opportuna. Sicubi vero brachia maris occurrunt, ibi civitates habet maximas.* Adam. Bremensis *de situ Daniæ & reliquarum quæ trans Daniam sunt regionum natura*, ed. Fabric. 1706. pag. 55. & S. Ce petit ouvrage se trouve parmi les républiques des Elzevirs, à la tête du vol. qui concerne le Dannemarc; mais l'éditeur a retranché le passage qu'on cite ici.

„ & par mer parceque les Pirates. l'infeſtent:
„ Dans les lieux cependant où la mer étend ſes
„ bras, il y a de très grandes cités, &c. "

Sans doute il faut entendre par ces cités des bourgades proportionnées à la deſcription du reſte, & ſi le même Auteur ne peint pas les îles danoiſes comme ſi deſertes, il faut toujours en juger comparativement. La Norvége, ſuivant cet *Adam de Bréme*, étoit le plus ſtérile de tous les pays connus, & ne ſouffroit aucune culture (p).

Bien loin que le Chriſtianiſme ait été pour le Dannemarc une cauſe d'affoibliſſement & de dépopulation, la prédication de l'Evangile eſt la véritable époque de ſa proſpérité. Les Miſſionaires avoient beſoin de rendre leurs proſelytes ſédentaires pour les rendre dociles; de les détourner du brigandage avant de leur enſeigner la juſtice & la bienfaiſance. L'acceſſoire de la religion exigeoit un plus grand changement encore. Comment inſpirer du reſpect pour la vie contem-

 pla-

(p) *Normannia ſive propter aſperitatem montium, ſive propter frigus intemperatum, ſteriliſſima eſt omnium regionum, ſolis apta pecoribus, u. ſ.* Il eſt conſtant que depuis les alpes juſques vers le cercle polaire, la Germanie étoit couverte d'immenſes forêts, qui rendoient une partie du pays impraticable & le reſte exceſſivement froid. Voy. *Introd. à l'hiſt. de Dann.* par M. *Mallet*.

plative des moines, & pour les vertus puériles de quelques Saints de la légende, à des hommes si indisciplinés, si grossiers, si simples, & si entreprenans? Il falloit renverser tout le systême des idées d'un Cimbre pour lui persuader de donner son estime au célibat, à l'oisiveté, à l'obéissance passive. Les prédicateurs de l'Evangile n'eurent pas pour les mœurs des infidéles autant de complaisance que certains missionnaires modernes; ils commencérent par les désacoutumer de la vie vagabonde en leur suggérant d'autres moyens de subsister. Ils les engagérent à labourer la terre & sur-tout à pêcher. La mer amenoit alors dans ces détroits qui séparent les îles danoises entr'elles, & du continent, une multitude immense de harengs dont ces peuples se nourrirent long-tems. Une sûreté plus grande, une même foi, les voyages des moines, mirent les Danois en commerce avec les peuples convertis avant eux: ils échangérent le superflu de leur poisson contre du sel qui les mit en état de conserver le reste. Ce trafic étoit un point de religion: il falloit faire des provisions pour observer les jours maigres. Le changement de mœurs dont je vous parle est frappant dans l'histoire, parce que de-

puis

puis la conversion des septentrionaux on ne lit plus rien de leurs expéditions & de leurs brigandages. *Helmold*, historien du XII. siécle, a marqué cette différence essentielle des mœurs des payens à celles des Chrétiens: La Nordalbingie, dit-il, est habitée par les Stormares, les Holsatiens & les Ditmarses, peu différens entr'eux de mœurs & de langage, ils vivent sous les loix Saxonnes, & professent le Christianisme, *si ce n'est qu'infectés par le commerce des barbares, ils pratiquent le vol & le brigandage.*

La révolution que fit le Christianisme fut extrêmement rapide. Tous les rivages fourmillérent de monde, les richesses jusqu'alors inconnues amenérent un luxe encore plus ignoré. On vit l'écarlate & les plus belles étoffes de Flandres habiller la postérité de ces sauvages, qui un siécle ou deux auparavant n'étoient couverts que de peaux comme ceux du Canada. Ces Normans, dont les ancêtres avoient tant de fois effrayé Paris, y allérent s'instruire & frequentérent l'université. Le Dannemarc eut d'éclatans & de solides succès. On lui vit lever des armées prodigieuses (q). Suivant l'opinion commune, il

 étoit

(q) Voy. un passage d'*Arnold de Lubeck* cité dans l'*histoire*

étoit alors plus peuplé qu'aujourd'hui, & cette grande prospérité dura jusqu'à la peste de 1350. Depuis ce tems, ajoute-t-on, il n'a jamais pu revenir au même point . . . Une peste ne sauroit dépeupler pour long-tems un pays. Marseille n'est pas aujourd'hui différent de ce qu'il étoit avant l'année 1720. Lorsque l'administration est bonne, un demi siécle, un siécle au plus repare le ravage des plus terribles calamités. Si le Dannemarc n'en avoit pas essuié d'autres, l'effet de celle-là n'auroit pas été durable; mais comme il n'a presque cessé d'avoir des guerres cruelles qui ont retardé son agriculture, & qu'on y compte au moins six pestes (r) depuis celle de 1350; il est possible qu'elle ait fait des maux qui ne sont point encore entiérement réparés.

Un auteur estimable (s), mais auquel le tems n'a pas permis de rien approfondir, avance que les Danois ayant perdu leur liberté en 1660, la population en a beaucoup souffert. Sans doute les nations sont nombreuses à proportion de leur liber-

de Dannemarc de Mr. *Mallet* T. I. in 4°. p. 180. & ce même Auteur année 1217.

(r) Voy. *Theatrum Daniæ*, à la fin.

(s) *Relation d'un voyage fait à la suite de Mr. Vernon, Envoyé d'Angleterre*, p. 144. 7.

liberté; mais le Dannemarc eſt-il moins libre ſous un Roi qu'il ne l'étoit ſous un Sénat? Pour décider cette queſtion il faudroit examiner duquel de ces deux gouvernemens on peut dire avec plus de raiſon que c'étoit les loix & non pas les hommes qui régnoient. Un Sénat peut être auſſi deſpotique qu'un Empereur Turc. Les Provinces romaines, la Corſe ont été gouvernées par des républiques avec plus de deſpotiſme que Maroc. Un auteur moderne a très bien développé les inconvéniens de l'Ariſtocratie, lorſque les membres du gouvernement ont chacun une autorité ſéparée de celle du corps, comme les Gentilshommes Polonois dans leurs terres (t). Le gouvernement tel qu'il étoit autrefois auroit-il fait pour la population ce que nous voyons faire aujourd'hui? A-t-on vû dans le tems où l'autorité des Rois étoit plus limitée beaucoup de réglemens pour ſoulager le cultivateur, pour partager les communes, pour animer l'induſtrie? L'Auteur de la relation parle de trente familles qui ſubſiſtoient, dit-il, d'une fabrique de tapiſſeries; mais il ne dit pas qu'elle étoit entretenue aux dépends du

(t) *Hume : Eſſai* IV. *que la politique peut être réduite en ſcience.*

du Roi. Sont-ce ces ſortes de fabriques qui font la richeſſe d'un pays? Eſt-ce là le genre d'induſtrie qui ſuppoſe un pays libre? Au lieu de ces trente familles les fabriques preſque naiſſantes en font déja ſubſiſter pluſieurs milliers. Plus de quarante ans de paix dont le Dannemarc a joui ſans interruption ſont un exemple unique dans la monarchie, & aſſurement un ſi long repos n'a pû que favoriſer la population. En un mot ſi le Dannemarc a été jadis plus peuplé qu'aujourd'hui, ce n'eſt point dans les tems payens, ni même au commencement de ſa converſion au Chriſtianiſme, mais peut-être au douziéme & au treizieme ſiécles. S'il y a eu dès lors un tems où il ait vû croître ſa proſperité, c'eſt aſſurément depuis l'an 1720. où le nord recouvra la paix jusqu'à nos jours. . . .

LET-

LETTRE TRENTE-SIXIEME.

C'est dans les lieux où les maux sont extrêmes qu'il faut chercher les plus sûrs moyens de les prévenir : il est naturel que la présence du danger anime l'industrie & développe toutes les forces de l'esprit humain. Les habitations des Péruviens sont presque à l'abri des tremblemens de terre : & la Hollande qui est de tous les pays le plus sujet aux inondations est celui où l'on a le plus perfectionné l'art de construire les digues & les écluses. Ici les édifices de charpente ont été long-tems presque seuls en usage; de fréquens & terribles incendies ont créé une police excellente pour les prévenir & les éteindre ; & je crois qu'à cet égard le Dannemarc peut être cité pour modéle. Je ne vous parlerai que de Copenhague que les autres villes ont imité de leur mieux. Elle est partagée en onze quartiers, dont chacun fournit une compagnie de milice bourgeoise : Une douzieme compagnie prise indifféremment de tous les quartiers a soin d'éteindre les incendies. En cas de feu elle est commandée en chef par un *Directeur* qui a brevet de Major.

Outre

Outre les officiers ſubalternes il a ſous lui trente hommes, diſtingués par un uniforme, attachés à ſa perſonne, choiſis par lui, payez par ſes mains, & qui veillent alternativement dans ſa maiſon: ils lui ſervent à la direction des ſecours & à conduire au feu la pompe qu'on garde chez lui. Le reſte de la compagnie au nombre d'environ mille hommes ne reçoit aucune ſolde ; ce ſont ou des artiſans que leur maîtriſe oblige à s'enroller, ou qui y ſont engagés volontairement par quelques franchiſes. Il y a long-tems que ces ſortes de compagnies ſont imaginées: vous aurez lu que *Pline* propoſa à l'Empereur Trajan d'en établir une à Nicomedie qui venoit d'être en partie conſumée. Il ne vouloit la compoſer que de cent-cinquante hommes, de crainte des ſéditions que pourroit exciter une plus nombreuſe confrairie. L'Empereur n'oſa pas même permettre celle-là: tant les gouvernemens anciens étoient expoſés aux revoltes!

Tout ce qui concerne ici cet objet eſt ſous l'inſpection d'un corps particulier compoſé du Commandant de la place, du premier Amiral, du premier Préſident du corps de ville, de deux Bourguemaîtres, d'un Profeſſeur, &c.

Il

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'un incendie puiſſe reſter caché pendant le jour, & ceux qui entreprendroient de l'éteindre ſans ſecours s'expoſéroient à payer l'amende: cependant pour éviter tout retard il y a des guêts au ſommet des clochers qui font connoître par des ſignaux dès qu'ils apperçoivent le moindre feu. La nuit cent vingt autres guêts ſe répandent dans tous les quartiers pour veiller à la ſureté publique: ſi l'un d'eux apperçoit du feu quelque part il en avertit par ſes cris & par ſon ſifflet, les autres guêts répandent l'allarme de proche en proche. Un détachement de la *compagnie du feu*, qui veille dans les deux principaux corps de garde, ſe rend auſſitôt à ſon poſte. Le *Major* ou *Directeur* y eſt en peu de minutes à cheval ſuivi de la pompe qu'on garde chez lui. Tout ce qu'il y a dans la ville de braſſeurs, de meuniers, de voituriers, de gens en un mot que leur profeſſion oblige à tenir des chevaux, envoyent en hâte ou des pompes ou de l'eau ſuivant qu'il leur eſt preſcrit d'avance. Une récompenſe accordée aux premiers qui arrivent, & une amende impoſée à ceux qui s'abſentent les preſſe d'arriver. Les ſecours ſont ſi abondans que d'ordinaire le Direc-

teur

teur eſt obligé d'en renvoyer une partie pour éviter la confuſion. Pour peu que l'incendie ſoit de durée, la bourgeoiſie ſe met ſous les armes; le Préſident du corps de ville, le commandant de la place, le premier Amiral, le Lieutenant de police, le colonel ou Chef de la milice bourgeoiſe ſe rendent dans quelque maiſon voiſine d'où ils donnent au beſoin dans la ville des ordres relatifs à leur emploi. Si le feu gagne du terrein, les tambours & les cloches redoublent l'allarme; le Directeur demande à l'Amiral & au Commandant des détachemens de Matelots & de Soldats, pour ſéconder ſa compagnie. Au pis aller on abbat la maiſon voiſine du coté où porte le vent, mais il eſt rare qu'il ſoit beſoin d'en venir là.

Vous ſerez étonné d'apprendre que cette police étoit à peu près ſur le même pied lors du grand incendie de 1728. (a). Si ce n'eſt que les ſecours étoient alors moins abondans. Il y a donc des cas où toute la vigilance poſſible ne ſauroit prévenir un malheur conſidérable; tout au

(a) Voy. ci-deſſus Let. XXV. pag. 154. L'ordonnance qu'on obſervoit alors eſt de 1689. & en ſuppoſe de plus anciennes. Celle qui eſt aujourd'hui en vigueur eſt de l'an 1749.

au moins il arrive ſouvent que la maiſon où l'incendie commence eſt déja perdue ſans reſſource, au moment même où le mal eſt apperçu. Pour réparer ces maux inévitables qui entrainent ſouvent la ruine des proprietaires, il s'eſt fondé (b), ſous l'autorité publique, une caiſſe d'aſſurances qui ſe charge du péril moyennant une contribution fort modique. Le proprietaire fait eſtimer ſon bâtiment par des maîtres jurés, experts; après quoi il eſt le maître de le faire aſſurer pour une ſomme moindre, mais non pas au deſſus. Il y auroit trop à craindre de ſa ſécurité, s'il pouvoit ajouter la valeur des meubles à celle du fonds.

Lorſqu'une maiſon aſſurée vient à être entiérement conſumée, la caiſſe paye au proprietaires ſeulement les neuf dixiémes de l'eſtimation: pour l'autre dixiéme elle lui abandonne les débris. Si au contraire la maiſon reſte ſur pied, on fait eſtimer la proportion du dommage avec la valeur totale; & la caiſſe retient deux pour cent de la ſomme.

S'il arrivoit qu'un proprietaire ayant fait eſtimer ſa maiſon au delà de ſa valeur, eut la ſcélérateſſe d'y mettre le feu, pour ſe la faire

(b) 1731.

payer; la direction de la caisse le poursuivroit criminellement; mais quelle que fut l'issue du procès un créancier qui auroit placé son argent en hypothéque sur la maison incendiée auroit son recours à la caisse, & en seroit payé. Dans tous les cas, pourvu que le créancier hypothecaire observe en plaçant son argent les formalités prescrites & connues, c'est la caisse qui lui répond de la somme. Aussi les hypothéques sur les maisons sont un placement d'argent parfaitement sûr, & qui fait même quelque tort au commerce.

La caisse encourage & dédommage par des gratifications ceux qui se distinguent entre les employés de la compagnie du feu; ou ceux auxquels il arrive quelque accident en donnant du secours aux maisons assurées; mais il semble qu'elle devroit aussi être chargée de la dépense dans la proportion du nombre & de la valeur des maisons assurées. Il est naturel que le feu soit éteint aux dépends de ceux qu'il attaque.

Il y a des caisses pareilles en plusieurs villes de province, mais vous comprenez qu'elles ne sauroient avoir la même solidité. Ce n'est que dans une grande multitude de cas possibles que les

les chances heureuſes & malheureuſes s'approchent d'une régle conſtante. Quoiqu'en général le riſque ſoit proportionné à la miſe, la caiſſe d'une petite ville eſt expoſée à des dommages ſubits qui paſſent toute comparaiſon. Ainſi la ville de Hadersleben ayant été en grande partie conſumée en 1758., le fonds des aſſurances ne put ſuffire à réparer le dommage. Le Roi jugea à propos d'ordonner que doreſenavant toutes les caiſſes de ſes deux duchés ſeroient réunies, & que les proprietaires des maiſons ſe les aſſureroient réciproquement dans l'étendue de ces provinces, ſous la direction du conſeil de commerce.

La caiſſe militaire des veuves a été inſtituée dans le même eſprit de prudence, qui veut qu'on ſe mette à l'abri d'un danger à venir par un ſacrifice fait à l'avance. Le feu Roi voyant que les fonds deſtinés par ſon prédéceſſeur pour donner des penſions aux veuves des Officiers étoient au deſſous du beſoin, il jugea que les Officiers même devoient y pourvoir, mais d'une façon qui ne leur fut point onéreuſe. Il ordonna (1739.) que tous ceux auxquels il accorderoit des brevets mettroient cent rixdalers dans la caiſſe, au moyen de quoi leurs femmes jouiſſent

en cas de veuvage de 40 rixdalers de pension. La caisse a donc pour elle deux chances qui lui acquiérent la somme, savoir, que l'officier ne se marie point, & qu'il survive à sa femme: elle a de plus l'usufruit jusqu'au moment du veuvage, au cas qu'il ait lieu: mais au moyen de ce triple avantage, la mise se trouve être placée en faveur de la veuve à 40 pour cent. Tout Officier qui se marie peut augmenter cette premiere mise jusqu'à la concurrence de mille écus, & par conséquent assurer à sa femme un douaire de 400 écus par an. Si elle vient à se remarier elle reçoit une fois pour toutes un an de pension, & ne peut plus en jouir, même dans le cas d'un nouveau veuvage, à moins que vers le tems de ses secondes noces elle ne paye à la caisse la moitié de la premiére mise. Le mari devenu veuf assurera à sa seconde femme la même rente qu'il avoit destiné à la premiére, s'il paye à la caisse la moitié seulement de la premiere somme. Ceux qui en se mariant n'ont pas de l'argent comptant peuvent s'engager envers la caisse pour une somme fixe, dont ils payent l'intérêt jusqu'à ce qu'ils l'aient fournie: s'ils viennent à mourir avant de s'être acquittés, le reste est pris sur les

pre-

premiers termes de la pension de leurs veuves ou sur leur héritage (c).

La même ressource est ouverte aux Officiers qui veulent assurer la subsistance à leurs enfans en cas qu'ils les laissent orphelins, & la rente est pareillement de 40 pour cent de la mise; mais elle cesse lorsque celui qui en jouit a 24 ans accomplis. Si l'orphelin veut avant ce tems s'établir ou se marier il peut exiger des avances sur les dernieres années de sa pension. Au cas que celui auquel la pension est assurée vienne à mourir avant son pére, celui-ci peut faire passer la même espérance sur la tête d'un autre de ses enfans moyennant la moitié de la premiere mise.

Il me paroît que cette utile institution pourroit être perfectionnée & qu'on devroit avoir égard à l'âge de ceux qui s'assurent le bénéfice de la caisse. Lorsqu'il se fait des unions disproportionnées où le veuvage est extrêmement probable, la pension ne devroit pas être si forte que dans le cas où la jeunesse de l'époux donne lieu

(c) Par une ordonnance récente le Roi défend à tout Officier de se marier à moins qu'il n'ait placé dans la caisse à proportion de son grade de quoi faire subsister honorablement sa femme en cas qu'il vienne à la laisser veuve.

de croire que la caisse tirera long-tems l'interêt du fonds qu'on y dépose, &c.

Les personnes de l'état civil ont la liberté de placer de l'argent dans la même caisse ; seulement pour la même rente on exige d'eux le dix pour cent de plus que des Officiers. Il y a des caisses de ce genre pour les veuves des ecclésiastiques dans quelques diocéses ; il y en a qui sont de simples associations entre des particuliers ; mais elles n'ont pas toutes de si bons réglemens ni un fonds si solide.

En général ce pays fourmille de fondations, de legs pies, de donations : on en a commencé un recueil qui a déja 5 volumes in 4°. & qui en aura je pense 7 quand il sera complet. Je l'ai parcouru pour vous en rendre compte ; mais quoique je doive louer les intentions de ceux qui ont disposé d'une partie de leur bien en faveur du public, il s'en faut bien que je trouve à leurs institutions une égale utilité. Quelques uns ont eu un but précieux à la patrie & à la religion ; le soulagement de l'indigence : leur mémoire doit être en bénédiction quoique leur bienfaisante libéralité n'ait pas toujours été dirigée par des vues de sagesse & de politique. C'est un grand art dans la distribution des aumo-

nes

nes que celui de prévenir qu'elles ne tournent au profit de la fainéantise. Et s'il est difficile de donner avec discernement pendant sa vie, il est bien plus à craindre que l'abus ne se glisse dans les charités qu'on renvoye après la mort. Aussi l'*Arioste* met-il au rang des choses perdues qu'Astolfe retrouve dans la lune, des libéralités des testamens. Le donateur ne fait pas un grand sacrifice, & l'héritier fait un sacrifice forcé. D'autres articles de ces fondations ne sont l'effet que d'une bienfaisance temporelle : tel est le legs d'un négociant pour entretenir le port auquel il doit sa fortune (à *Horsens*): celui de Mr. de *Plessen*, grand Chambellan, pour favoriser l'éducation & les voyages de quelques gentilshommes, &c. Je mets encore dans ce rang les couvens de demoiselles fondés dans ce siécle. Les fondatrices paroissent cependant avoir cru faire des établissemens religieux (d): comme si la religion chrêtienne connoissoit la distinction de noble & de roturier ; ou qu'elle admit des ordres de personnes qui doivent être préservés du travail des mains & garantis d'un mariage inégal comme du plus grand des maux. Ces couvens ne sauroient nuire tant qu'ils se bornent à prévenir la déca-

(d) *Samling af Stiftelser*, Tom. I. 338.

dence de la nobleſſe, & ils ont alors une utilité purement civile ; mais ſi jamais le tiers état venoit à les imiter, ſi on les prenoit pour des inſtitutions réligieuſes, ce ſeroit un prix accordé au célibat & à l'oiſiveté, & par conſéquent une gangréne que la légiſlation ne manqueroit pas d'arrêter de bonne heure.

Parmi ceux des legs pies qui ont rapport à la réligion ſeulement je vous en citerai un très utile pour une édition gratuite de la bible (e): Les autres, comme fondations d'écoles gratuites, ou de ſermons, &c., n'ont rien de particulier à ce pays-ci que leur multitude. Il y en a dont le but eſt puéril, comme d'entretenir le tombeau du teſtateur, de bruler des cierges ; de ſonner des cloches; vous me diſpenſerez de vous en faire le détail, il ne faut pas remuer la cendre des morts. . . .

Si le recueil dont je vous parle eſt un jour achevé, il comprendra les fondations charitables & patriotiques que renferme la capitale. On verra outre la maiſon d'inoculation dont je vous ai parlé ailleurs, la fondation d'un hôpital deſtiné uniquement pour des malades; tant de ceux qui ont beſoin d'être traités gratis que de ceux qui

(e) *Samling af Stiftelser* &c. Tom. III. p. 89.

qui ayant de quoi payer ne sauroient trouver dans leur maison les commodités & les services assidus qu'exigent leur état. Le Roi a fait bâtir l'édifice & renté l'établissement à ses dépends en y attribuant quelques branches de revenus. Il y a dans la même maison le commencement d'un hôpital d'enfans trouvés, où l'on accouche gratis les filles que la honte pourroit porter à des extrémités criminelles.

Vous savez déja (f) que la libéralité du même Prince a fondé une maison dans laquelle on éléve de pauvres garçons, auxquels on apprend des métiers, ou bien on les prépare à devenir matelots. Cet institut s'enrichit du produit de la seule lotterie qui soit permise dans les deux royaumes. L'inscription que porte le fronton de l'édifice est dans le goût d'une belle simplicité: *Fredericus Danorum Rex & Pater, Pueritiæ egenæ & industriæ.* Il y a peu de Ministres qui joignent au goût des arts celui des bonnes choses.

Une Princesse toute occupée de la piété la plus agissante, associée avec quelques dames de distinction, a fondé une maison pareille pour les personnes de son sexe. Persuadées que l'indigence, l'oisiveté & le défaut d'instruction sont les

(f) Premier volume, Lett. XIV. pag. 218.

caufes qui rendent tant de jeunes filles faciles à féduire, elles ont voulu en préferver une partie de ce danger en les faifant élever fous une bonne difcipline, dans une maifon où rien ne leur manque pour l'inftruction & pour la fubfiftance. On leur apprend les ouvrages propres à leur fexe, & déja elles fabriquent entr'elles tout ce dont elles ont befoin pour leur habillement. Quand elles ont le corps affez formé pour entrer en fervice, foit comme ouvriéres foit comme domeftiques, & qu'elles ont acquis une connoiffance fuffifante du chriftianifme pour être admifes à la communion, on les place fuivant leur capacité. Un Pafteur (Mr. *Lorch*) auffi charitable qu'éclairé préfide à cet établiffement avec une fageffe, un ordre, une économie, un défintéreffement dont il n'y a point d'exemples. L'entretien de la maifon eft fondé fur la libéralité annuelle des donatrices qui préférent une dépenfe fi noble & fi chrétienne aux frivolités qu'on reproche aux perfonnes de leur rang & de leur fexe. Sans doute elles laifferont après elles de quoi continuer leurs charitables foins. Il ne refte rien à fouhaiter, fi ce n'eft que leurs pieufes intentions s'étendent, & qu'elles foit toujours fécondées par les foins d'un homme auffi refpectable.

LETTRE TRENTE-SEPTIEME.

JE ne vous dirai point, Monſieur, s'il ſubſiſte encore en Amérique des veſtiges de l'établiſſement que les Norvégiens y formérent au commencement du XII. ſiécle. On ne ſait aujourd'hui que par conjecture le pays où cette colonie fut ſituée & l'on ne ſauroit déterminer le tems où elle a été abandonnée (a). Il eſt certain au moins que les Norvégiens avoient interrompu tout commerce avec le nouveau monde lorſque les Eſpagnols le découvrirent une ſeconde fois. Les Scandinaves étoient alors dégoutés des pirateries qui les avoient occupés pendant qu'ils étoient payens & des exploits romaneſques qu'ils ſubſtituérent au brigandage depuis leur converſion au chriſtianiſme. Livrés avec acharnement aux guerres qu'ils ſe faiſoient entr'eux, ils n'avoient pas beſoin pour occuper leur courage d'aller chercher dans un autre hémiſphére des périls qu'ils trouvoient aſſez dans la néceſſité de leurs circonſtances. Des peuples d'un caractére pareil,

(a) *Introduction à l'hiſt. de Dannemarc* par Mr. *Mallet*, in 12°. p. 255—284. in 4°. p. 174—190.

reil, les Suéves, les Vandales, les Goths avoient porté en Espagne l'ambition des conquêtes & l'esprit de chevalerie. La superstition & l'avarice ajoutérent une plus grande férocité à leur inquiétude & produisirent ces ravages dont le récit paroîtroit incroiable si l'état actuel de l'Amérique n'en étoit un monument éternel.

Les Danois n'eurent aucune part à ces dévastations: la prémiere de leurs expéditions en Amérique est postérieure de plus d'un siécle à celle de Christofle Colomb. CHRETIEN IV., qui aimoit la marine, & dont le régne est signalé par plus d'une entreprise de ce genre, envoya (en 1619.) le Capitaine *Munk* chercher un passage par le Nord-ouest dans la mer pacifique. Cet habile & courageux marin pénétra dans le golfe qu'on nomme baye de Hudson, & il en prit possession dans le sens où ce mot est reçu en parlant de l'Amérique. Il appella le golfe qu'il avoit découvert *Mare Christianeum* & les terres adjacentes *Nova Dania*, noms qui se lisent encore dans beaucoup de cartes. Ce sont les seules traces que l'expédition de *Munk* ait laissées. Les dangers qu'il courut & la perte d'une grande partie de son équipage dégoutérent pour tou-

jours

jours le Roi de tenter la découverte d'un passage que les Anglois ont cherché avant & après cette époque avec aussi peu de succès.

Le prémier établissement fixe qu'aient eu les Danois en Amérique fut à *Saint Thomas* en 1672. Le Gouverneur Anglois des îles sous le vent ayant voulu les inquiéter, il fut rappellé & son successeur eut ordre exprès de vivre en bonne intelligence avec les Danois. On conserve une copie authentique de l'acte dans les archives de Copenhague. Cette île a eu long-tems la réputation de produire d'excellent *sucre*, & elle la soutient encore, quoique son terrein soit fort usé. Il y a un port (b) qui peut mettre cinquante navires à l'abri des ouragans & une forteresse mieux entretenue & d'une meilleure défense qu'elle n'étoit lorsque le P. *Labat* y passa. Son étendue est à peine de 5 lieues marines de long sur 2½ de large.

Saint Jean n'a que la moitié de cette étendue; elle n'a été cultivée qu'en 1719. Il y a une

(b) „ C'est un enfoncement ovale, formé par deux mon„ tagnes, assez hautes du côté de terre, mais qui s'abbaissant in„ sensiblement vers la mer forment deux mottes rondes & plat„ tes qu'on croiroit faites exprès pour recevoir deux batteries." *Hist. génér. des voyages éd. de Paris*, T. XV. p. 665.

une forteresse & un bon port. L'île de *Boriquen*, ou *des Crabbes*, plus grande que St. Thomas, en est séparée par un détroit de six lieues de large. Le terrein en est plat, & l'on conjecture qu'elle pourroit être cultivée avec beaucoup d'avantage à cause qu'elle produit des plantes sauvages très vigoureuses. On y trouve des pas d'hommes; ce sont des allées d'orangers & de citroniers tirées au cordeau. Le Pére *Labat* croit qu'elles ont été plantées par les Espagnols, parce qu'ils n'ont pas permis aux colonies des autres nations d'y séjourner assez pour former le moindre établissement. Quelques Anglois l'ayant trouvée déserte vers la fin du siécle passé, y formérent une habitation, mais bien-tôt après les Espagnols surprirent la Colonie naissante, massacrérent les hommes faits & emmenerent les femmes & les enfans à Porto-rico où ils étoient encore en 1701. Les Danois voulurent s'y établir en 1717.; mais les Anglois reclamérent leur ancien droit & y envoyérent des Colons que les Espagnols pillérent & chassérent bien-tôt après. La jalousie de ceux-ci est si grande qu'ils ne permettent pas même aux barques de pêcheurs de s'approcher d'un terrein dont ils prétendent la

pos-

possession. Ce n'est pas qu'ils profitent de l'île Crabbes. Elle est déserte: mais comme dans le tems des basses eaux on peut passer à gué de là à Porto-rico, ils ne veulent pas souffrir si près d'eux une colonie qui seroit au bout de quelque tems en état de justifier leurs inquiétudes. Au reste ce même voisinage seroit très incommode à la nation qui formeroit la colonie à cause que les esclaves auroient trop de facilité à s'enfuir dans un pays où ils trouvent une protection assurée.

En 1651. (c) une colonie françoise avoit pris possession de *Sainte Croix* sous le 18[e] degré de latitude, à quinze lieues au Sud-est de Saint Thomas; & elle commençoit à prospérer lorsqu'en 1696. on la transporta à St. Domingue. Le Gouverneur de cette derniere île représenta au Ministére qu'en tems de Guerre les Colons de St[e] Croix seroient trop éloignés des secours, ou que si on entreprenoit de les défendre, on exposeroit les autres îles en divisant les forces destinées à les protéger. On ajoutoit que l'air de St[e] Croix étoit mal sain & qu'elle manquoit d'eau douce.

(c) C'est la date que fixe Mr. *Veron de Forbonnais* (Rech. & consid. sur les finances de France, T. II. p. 87.) mais il paroît qu'alors la colonie étoit déjà formée.

douce. Enfin les Fermiers accuſoient les habitans d'un commerce clandeſtin avec St. Thomas qui nuiſoit beaucoup à leurs intérêts. Ce fut apparemment la raiſon déterminante. On envoya trois navires où les colons s'embarquérent avec ce qu'ils purent emporter de leurs effets, & laiſſérent non ſans regret un établiſſement formé pour aller ailleurs en créer un nouveau. L'île demeura déſerte jusqu'en 1733. que la cour de France en céda la proprieté au feu Roi de Dannemarc moyennant une ſomme de 164 mille rixdalers.

Dès les premiers tems où les Danois navigérent aux Antilles, le gouvernement, ſuivant le malheureux eſprit de monopole qui régnoit alors, livra ce commerce à une compagnie excluſive dans les mains de laquelle il a long-tems langui. Le port de St. Thomas attiroit quelques étrangers, on y voyoit des François, des Brandebourgeois & des Hollandois chercher des établiſſemens; il y avoit même un air d'opulence; mais ni la nation, ni la compagnie n'en tiroient beaucoup de profit. Un ſeul vaiſſeau ſuffiſoit à la traite des Négres; il partoit d'Europe avec des marchandiſes, pour prendre des eſclaves en Guinée,

née, qu'il alloit échanger aux îles contre les denrées qu'elles nous envoyent; ce n'étoit qu'après cet immenſe trajet qu'on chargeoit de nouveau le navire pour recommencer la même route. La colonie étoit dans un état ſi précaire, qu'en 1733. les eſclaves de St. Jean s'étant revoltés, il falut pour les ſoumettre recourir aux François de la Martinique.

L'acquiſition de Sainte Croix ne parut pas d'abord être fort importante. Le manque d'eau douce & le mauvais air qui avoient contribué à la faire abandonner, l'avoient tellement décriée que perſonne ne ſe ſoucioit de s'y établir. Les bois qui s'étoient multipliés pendant 37. ans qu'elle étoit demeurée déſerte faiſoient craindre avec raiſon un air humide & étouffé. Cependant l'île poſſédoit dans ſes bois mêmes une ſource immenſe de richeſſes. Outre le *Mahogony*, dont on fait des ouvrages de menuiſerie ſi ſolides & ſi propres, elle pouvoit fournir aux îles voiſines, depouillées depuis long-tems, des charpentes pour les maiſons & pour les moulins. La Compagnie tenoit le terrein à bas prix pour attirer des colons, mais les acheteurs dévaſtoient l'île ſans la défricher. Quelques uns après avoir re-

tiré de la coupe d'une partie des bois le double du prix de l'emplette, vendirent leur plantation trois fois autant qu'ils en avoient payé à la Compagnie (f). Enfin on ne vendit plus qu'à ceux qui s'engageoient à défricher: les exemtions, & les encouragemens, ont achevé de déterminer plusieurs colons à s'y établir.

Le monopole retardoit cependant le progrès des défrichemens. En vain essayoit-on d'accorder aux particuliers quelques libertés aux dépends de la Compagnie: elle reprenoit toujours le dessus. Exclusive, elle ne s'enrichissoit point d'une branche entiere de Commerce dont elle privoit le reste de la nation: si au contraire on ouvroit la même ressource aux particuliers ils mettoient la Compagnie en danger, comme un arbre est affamé par des rejettons trop vigoureux. Il ne restoit qu'un parti à prendre, celui d'ouvrir à tous les sujets des deux Royaumes un commerce, que la concurrence pouvoit seule faire prospérer. Sous une administration despotique on n'auroit point pensé à rétablir la liberté; ou si le Prince avoit pu la souhaiter, il auroit revoqué le monopole d'un trait de plume. Le Roi

(f) *Oecon. Journ.* Aug. 1757. p. 608.

Roi de Dannemarc ne voulut pas employer des voies injustes, même sous le prétexte le plus plausible, celui du bien général. Il transigea avec la Compagnie (1754.) & suivant l'estimation qu'elle fit elle-même de ses terres & effets il les lui paya de la somme de 2 millions 200 mille rixdalers tant en argent comptant qu'en obligations sur le trésor public portant cinq pour cent d'intérêt. Aussi-tôt il permit à ses sujets des deux royaumes (le Slesvig compris) de faire des expéditions en Amérique. Depuis lors on voit par les ordonnances que le ministére n'a point perdu de vue cet objet ; elles ont réglé le cours de la justice civile, ecclésiastique & militaire ; favorisé l'introduction des denrées & marchandises de la métropole; dirigé les impôts & l'industrie de maniére quelle tire parti des colonies (g), défendu l'u-

(g) Tout ce qui est embarqué en Dannemarc pour les îles est exempt d'impôt, si ce sont des denrées & marchandises du pays, ou au cas que le pays ne les produise pas, si elles sont tirées de la première main avec des vaisseaux de la nation. Quant aux marchandises étrangeres fabriquées, les articles que le Dannemarc ne fournit point payent 4 pour cent, & ceux qu'il fournit en petite quantité 6. ou 8. pour c. Les droits d'entrée sont à St. Thomas de 5 pour c. la sortie 6. Le droit d'encrage 18 rixd. par navire, 8 rixd. d'entrée pour un esclave mâle. A Stè Croix on ne

ſage des vaiſſeaux étrangers pour cette navigation, &c. Enfin pour que les affaires des colonies fuſſent examinées avec plus de ſoin, le Roi en a attribué (1760.) la connoiſſance à un département ſéparé qui dirige auſſi les douanes ſous la préſidence du Sécretaire d'Etat qui a le département général des finances.

Plus les fabriques danoiſes s'accroîtront, plus ces colonies ſeront utiles: pour le préſent elles tirent de la métropole des ſalaiſons, des farines, des briques, des toiles peintes, quelques étoffes de ſoye, des ſouliers, &c. La Compagnie des Indes y place une partie de ſes marchandiſes. Les vins, les eaux-de-vie de vin, & un aſſez grand nombre d'autres articles ſont fournis par l'étranger. La nation n'y gagne que le fret. Les colonies Angloiſes du Nord de l'Amérique portent auſſi dans les îles danoiſes du bétail & des farines.

Quoique dans les retours il y ait des *bois de menuiſerie*, de l'*indigo*, du *gingembre*, des *confitures*, du *coton*, du *caffé*, l'article le plus important c'eſt le *ſucre*. On n'eſt point d'accord s'il eſt plus avantageux

paye que 5 pour cent de droit de ſortie, & 4 rixd. d'entrée par négre. Les retours payent à Copenhague 20 rixd. d'ancrage par vaiſſeau, droit dont les autres ports ſont exempts. Ce qui reſte dans le pays paye de plus 2½ pour cent.

tageux de le raffiner en Amérique ou en Europe. Dans les colonies on y employe les Négres dont la main d'œuvre eſt payée moins cher, le ſucre en s'épurant diminue de volume & par conſéquent coute moins de fret. Ces mêmes raiſons ſont alléguées par ceux qui veulent qu'on apporte le ſucre brut; car s'il coute plus de fret, il emploie auſſi plus de matelots, & les raffineries occupent dans la métropole des bras dont l'Etat retire un avantage plus conſidérable, & plus direct. C'eſt ainſi qu'on a penſé en Dannemarc. Les raffineries ſont toutes dans les deux royaumes. Ce quelles fourniſſent de ſucre au de-là des beſoins du pays reſte pour la plupart dans la Baltique. Cependant quelques chargemens viennent en droiture de l'Amérique débarquer à Altona, & ſe répandent de-là, ou de Hambourg, dans l'intérieur de l'Allemagne.

Le terrein de *Sainte Croix* eſt partagé en 350 plantations ou environ par des lignes qui ſe coupent à angles droits. Chaque plantation renferme 150 acres de 40000 pieds quarrés chacun, en ſorte qu'elle peut occuper un eſpace de 1200 pas communs de long ſur 800 de large. Près des 2 tiers de ces terreins ſont propres au ſucre,

& le propriétaire peut y employer 80 acres à la fois, dont chacun rendra année commune 16 quintaux de ſucre brut, ſans compter le rum ou taffia. Le reſte peut-être mis en valeur d'une façon moins lucrative. Il s'en faut beaucoup que toute l'île ſoit occupée; cependant on eſtime qu'elle vaut elle ſeule les cinq ſeptiemes de toutes les îles danoiſes. Il n'y a point de villes; mais à côté de la fortereſſe qui défend le principal port, on a conſtruit le bourg de Chriſtianſtad où l'on compte 250 maiſons.

Le pays eſt aujourd'hui découvert au point qu'il commence à manquer de bois: auſſi quoiqu'on ſoit réduit à ſe ſervir d'eau de citerne, cette île n'eſt pas plus mal ſaine que les autres Antilles. Peut-être repondrez-vous que ce n'eſt pas en faire un grand éloge. En effet ces contrées paſſent pour fort meurtrieres; mais je ne ſçai ſi les rélations ne nous exagérent point le mal. Il eſt naturel que le changement de climat éprouve la conſtitution d'un Européen, & que s'il n'eſt pas robuſte, il ſuccombe. Pluſieurs apportent de leur patrie l'habitude des liqueurs fortes, ou ſe livrent ſans réſerve à une vie diſſolue, ou refuſent de s'aſſujettir aux précautions que les anciens habitans

leur

leur indiquent pour se conserver: on met ensuite sur le compte du climat leur mort qu'ils ne doivent qu'à leur imprudence. On parle de quelques maladies effrayantes qui sont propres à l'Amérique, *le mal de Siam* (h), l'espece de fiévre que les Colons nomment *cours*, &c. mais si ces maladies sont promptes elles sont aussi bien-tôt décidées: *aut cita mors venit aut victoria læta.*

Quant aux autres inconvéniens du climat, comme l'excessive chaleur & les insectes; ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'ils sont plus effrayans à la lecture qu'en réalité? Qu'on fasse à un habitant de la zone torride le récit de nos hyvers: dites lui que nous sommes obligés de ranimer par des moyens artificiels la chaleur de la vie prête à s'éteindre, que nos eaux perdent leur fluidité, que nos plantes dépouillées & couvertes de frimats semblent annoncer la décadence totale de la nature; je crois que cette peinture fera plus d'impression sur lui que n'en fait sur nous tout ce que les voyageurs nous racontent des incommodités des climats chauds.

(h) Colique contagieuse qui fut apportée des Indes aux Antilles par un vaisseau de guerre François.

On ne voit guéres à la vérité ceux auxquels l'ancien & le nouveau monde ſont également connus, préférer par goût le ſéjour des antilles; mais ils ſont moins décidés par le climat que par les habitans. Les villes des antilles ſont peu conſidérables; les colons ſont diſperſés dans leurs plantations, occupés de leur agriculture & de leurs intérêts, & endurcis par l'habitude de régir des eſclaves. Ce ſont les mœurs, les maniéres, le gouvernement, les inſtitutions qui décident de la préférence des pays: & l'on a vû ſouvent les hommes accourir en foule dans les déſerts les plus affreux lorſqu'il leur étoit permis d'y ſuivre leurs goûts ſans contrainte. Rien n'a tant contribué, par exemple, à peupler les îles danoiſes que la tolérance. Beaucoup d'Anglois Jacobites ſe ſont établis à Ste Croix: & l'on n'y connoît point de colons plus induſtrieux, plus utiles, plus humains envers les négres que les *Hernhuters* ou fréres Moraves.

P. S. Les compilateurs de *l'hiſtoire générale des voyages* remarquent avec autant de bon ſens que d'exactitude (à l'endroit que j'ai déja cité) que l'Iſle de St. Thomas a *deux maîtres*, le

le Roi de Dannemarc & le Roi de Prusse, *quoique les Prussiens n'y soient que sous la protection des Danois*. Voici la vérité du fait. En 1685. l'Electeur de Brandebourg traita avec la Compagnie des Indes occidentales pour l'établissement de quelques uns de ses sujets à Saint Thomas. Le contract étoit pour trente ans & portoit quelques exemptions pendant les prémieres années; après quoi les Brandebourgeois devoient avoir le choix de partir, ou de se soumettre aux mêmes impôts que les autres colons. On conjecture que l'origine de cet établissement est due aux corsaires Brandebourgeois qui furent armés en 1680. pour croiser sur les Espagnols, comme on lit dans les *Memoires de Brandebourg* & plus au long dans la vie de l'Electeur Frederic Guillaume écrite par *Puffendorf*. Cette colonie a été fort à charge; elle ne payoit pas les redevances; elle commettoit le pavillon danois par un commerce prohibé, servant tour à tour toutes les nations en tems de guerre. Le contract expira en 1716. & ne fut point renouvellé.

LETTRE TRENTE-HUITIEME.

Monsieur,

Le commerce que les Européens font à la Côte de Guinée, & la maniére dont ils traitent les Négres en Amérique vous paroît si barbare, si anti-chrêtienne, si outrageante pour l'humanité, que j'aurai besoin moi-même d'une apologie si j'entreprends de la justifier. Je dois pourtant convenir que je trouve dans l'histoire & les mœurs de ces peuples des circonstances qui pallient au moins nôtre injustice envers eux. Il suffit que deux nations africaines soient voisines pour se faire une Guerre perpétuelle. Si les prisonniers ne sont pas vendus, ils sont destinés à une mort infaillible. Leur supplice est même aggravé, par la persuasion où ils sont que l'ennemi insultera à leurs ossemens & inquiétera sans fin leurs mânes. Dès qu'une fois de pareils traitemens ont enraciné la haine & l'effroi dans tous les cœurs, ces sauvages ne connoissent plus de repos jusqu'à ce que par des vengeances réciproques l'une des deux nations soit détruite & l'autre excessivement affoi-

affoiblie. Lorſque nous rachetons des hommes qui alloient ſouffrir par la main de leurs ennemis une mort douloureuſe que l'opinion de ſes ſuites rend déſeſpérante, ou ceux que la police de leur nation condamnoit à être vendus comme criminels, ou enfin ceux qui étoient déja eſclaves, employés aux plus vils miniſtéres & ſans ceſſe expoſés à perdre la vie par le caprice du maître; il me ſemble qu'alors les Négres qui paſſent dans nos mains n'ont guéres à ſe plaindre de leur ſort. La preuve qu'après tout le malheur de l'eſclavage tombe principalement ſur ceux qui étoient déja miſérables par leurs diſſenſions & leur férocité, c'eſt qu'il n'y a point de commerce à faire chez les nations dont les mœurs ſont douces, ſimples & honnêtes, comme ſur la côte des bonnes gens.

A la vérité nos facteurs n'ont garde de refuſer une emplette quand même ils ſavent que l'eſclave a été enlevé contre toutes les régles de la juſtice. L'eau-de-vie eſt un appât au moyen duquel nous engageons les Négres aux plus grands crimes. Pour ſe procurer un moment d'yvreſſe un Roi Négre vend ſes ſujets, un particulier ſon voiſin, ſa femme, ou ſon Pére. En un mot, nos funeſ-

funeſtes liqueurs ont altéré, effacé même le peu de principes moraux qu'avoient ces peuples.

La vue de tant de miſéres nous corrompt nous-même. Ceux qu'on envoye ſur la Côte pour acheter les eſclaves, ceux qui ſont chargés de les conduire en Amérique, ceux qui dirigent les plantations, ayant ſans ceſſe ſous les yeux le ſpectacle de ces infortunés, ſe croyent engagés par état, ſouvent même pour leur propre ſureté à les maltraiter: ils ferment d'ordinaire leur ame à toute eſpece de ſentiment: ſans compaſſion & ſans équité ils rendent l'eſclavage d'autant plus rigoureux & les ſervices plus dégoutans que l'eſclave eſt plus vieux & plus infirme. Battu, maltraité, contraint à un travail plus aſſidu que les beſtiaux, le Négre conſerve l'ame d'un homme; & nous fomentons dans ſon cœur toute la rage d'un cœur libre & féroce: en ſorte que ſi même notre conduite étoit ſans reproche pour le fonds, les ſuites & les abus en ſeroient néanmoins odieux & barbares.

Si ce commerce révoltant eſt indiſpenſable; ſi la jalouſie des nations leur impoſe la néceſſité d'être cruelles, & qu'aucune convention ne puiſſe adoucir les maux que les peuples policés répan-

dent

dent à pleines mains dans les quatre parties du globe, ne feroit-il pas possible d'éviter au moins les plus odieuses circonstances du traitement que nous faisons aux Noirs ? Un affranchi auquel on donne un coin de terre, le cultive lui-même, aidé quelquefois d'un ou deux esclaves; il a l'avantage de tout petit propriétaire de veiller à ses intérêts sans que rien lui échappe; il tire donc un meilleur parti de sa possession, & l'expérience a prouvé qu'il devenoit un fidéle sujet du gouvernement. Ne devroit-on pas faire une fondation pour acheter chaque année quelques unes de ces victimes de nôtre luxe & leur former un petit héritage ? Cette race qui est née pour les climats chauds se multiplieroit & se maintiendroit mieux que celle des blancs. Les récrues de propriétaires se feroient du moins à prix d'argent, au lieu que celles des blancs coutent à la population de la métropole. Ainsi nous racheterions par quelque endroit les playes que nous faisons à l'humanité : nous cesserions d'être les ennemis d'une moitié de l'espéce: le pays se peupleroit de Négres affranchis, & nos denrées superflues feroient cultivées par des mains libres: enfin le commerce y gagneroit par la multiplication des propriétaires; car ce

ne

ne ſont point les eſclaves qui conſomment les marchandiſes d'Europe. Si ce n'eſt là qu'une chimère, elle eſt de celles qu'on peut aimer ſans ſcrupule & vous me la pardonnerez en faveur du ſentiment qui l'a dictée.

Les Danois ont, comme vous ſavez, Monſieur, des forts & des établiſſemens en Guinée, ce que toutes les nations ne jugent pas également néceſſaire à la traite des Négres. Les François aiment mieux équiper des vaiſſeaux qui vont cotoyant l'Afrique & cherchent l'endroit où leurs marchandiſes ſont d'un bon débit & les eſclaves à meilleur compte. Ceux au contraire qui ont des forts, ſont quelquefois chargés de marchandiſes dont ils ne trouvent pas le débit dans leurs environs, tandis qu'ils manquent de celles qu'on y recherche, ou qui y *commandent*, pour parler le langage de ce négoce. Il faut entretenir par des ſubſides une alliance avec quelque nation voiſine; payer une garniſon pour la protéger & ſe défendre ſoi-même. Au moyen de cette liaiſon on ſe trouve expoſé à faire la guerre aux Nations négres. A la vérité ce ne ſont pas de fort redoutables aſſiégeans, peu de canons ſuffiſent pour les tenir en reſpect; mais

mais comme les habitans de la côte laiſſent aux montagnards le ſoin de l'agriculture, ſi quelque nation Négre vient à bloquer le fort, elle intercepte les vivres, & la garniſon peut ſe trouver réduite à de grandes extrêmités. Si au contraire il n'y a point de guerres dans le voiſinage, c'eſt une marque certaine qu'il n'y a point auſſi de commerce. Les facteurs ſont alors obligés d'entreprendre dans l'intérieur des terres, des voyages périlleux & ſouvent inutiles.

En récompenſe les établiſſemens fixes ont pluſieurs avantages: des facteurs qui demeurent au même endroit pendant pluſieurs années, aprennent à connoître le terrein, ils ſavent mieux à quelles tromperies on eſt expoſé de la part des gens du pays: ils peuvent attendre le bon moment ſoit pour acheter ſoit pour vendre. Leurs magaſins, mieux aſſortis qu'un navire ne ſauroit l'être, fourniſſent de quoi choiſir: enfin comme les Négres ſont toujours ſûrs de vendre dans les forts au moment où ils aménent leurs eſclaves; il eſt établi, qu'on y paſſe les marchandiſes à 20 pour cent plus haut que dans les vaiſſeaux, & un eſclave qui vendu à terre coûte 96 écus de ce pays, ſe vend 128 à ceux qui trafiquent dans des vaiſ-

vaisseaux le long de la côte: en sorte que ceux qui ont des établissemens gagnent environ 50 pour cent de plus. Le commerce de la poudre d'or ne souffre pas moins que celui des esclaves, des révolutions qui arrivent si fréquemment parmi les nations Négres. Souvent celles qui foulent aux pieds les plus riches mines ne savent pas en tirer parti, & celles qui ont été long-tems en possession du peu d'industrie nécessaire pour les exploiter à leur maniére, sont détruites ou chassées. La prospérité de ces peuples est exposée à un mouvement continuel de flux & de reflux: ceux qu'on avoit vus d'abord nombreux & puissans, puis abimés & dispersés, renaissent en peu de tems de quelque troupe fugitive qui a su trouver dans les déserts ou entre les montagnes une retraite inconnue à ses ennemis. Leurs demeures ne sont pas plus fixes que leur nombre. La nature est si libérale dans leur pays, & il est si peu couvert d'hommes qu'ils trouvent toujours au besoin une contrée vuide & commode quand ils veulent changer de demeure; & ces émigrations sont d'autant plus aisées que leurs maisons, leur agriculture & tout ce qui forme leurs établissemens est trop peu de chose pour que l'en-

droit

droit où ils arrivent leur fasse rien regretter de ce qu'ils ont quitté. Ils se passeroient sans en souffrir le moins du monde, des marchandises que nous leurs portons, s'ils ne les connoissoient pas, ou s'ils étoient assez sages pour les refuser. Nôtre brandevin corrompt leurs mœurs, leurs plaisirs, leur tempérament & leurs religions même, autant que de pareils cultes sont capables d'être corrompus: nos fusils & nôtre poudre rendent leurs guerres plus meurtrieres: nos toiles de différentes espéces ne sont que des objets de luxe & de vains ornemens; nos coraux, nos grains de verre leur sont encore d'un moindre usage: nôtre fer en barres ou fabriqué, quoique plus utile, ne leur est pas d'une indispensable nécessité, & c'est pourtant à ce prix que nous payons leur sang & lour liberté.

Tant que la Compagnie des Indes Occidentales a subsisté, la traite des Négres a fait partie de son octroi. Lorsque le Roi ouvrit à ses sujets le négoce des îles il leur permit également celui de la côte de Guinée, où il entretient pour le protéger deux Forts, dont le terrein fut acquis du Roi d'Aquambo, il y a plus d'un siécle. Ils sont à peu de distance l'un de l'autre sur la côte d'or

entre le 5 & le 6 degré de latitude & vers le 2● de longitude. Celui de *Fredensbourg* est légérement bâti, il a besoin de réparations continuelles, & en tems de guerre avec les nations voisines il ne sauroit renfermer dans son enceinte les Négres qui vivent sous la protection des Danois. L'autre qui est très solidement construit se nomme *Christiansbourg*: Les ouvrages en sont irréguliers, parce qu'on a construit des Magazins & des logemens sur l'un des bastions & que pour se donner d'autant plus de place on a ajouté au corps de la place un bastion vouté qui dérange la symmétrie. Mais quoiqu'il en soit devenu d'une défense plus difficile, dans le cas d'un siege régulier, il est plus que suffisant pour sa principale destination, qui est de protéger les Facteurs & leurs effets contre les gens du pays & de mettre à couvert la nation avec laquelle les Danois ont alliance. Une seconde enceinte qui environne les ouvrages peut servir au besoin de retraite à ces Négres. Une tour voisine porte des Canons qui fouetteroient la Campagne aux environs; en un mot l'auteur qui me sert ici de principal guide (a) soutient qu'une garnison de 30 Blancs & de 300 Noirs

(a) *Rœmers* Efterretning om Kysten Guinea.

Noirs défendroit cette place contre toutes les nations Africaines réunies.

Les Danois ont possédé un autre fort sur la même côte, mais un des Gouverneurs l'ayant hypothéqué aux Anglois, la Compagnie aima mieux recevoir une somme de plus en dédommagement & céder la proprieté du Fort que de payer la somme dont il étoit le gage. *Cap corse* a aussi été une loge danoise.

Les soldats des garnisons sont d'ordinaire métifs, ou, comme on dit, *Marattes*, nés dans les forts de la nation. Les Danois suivent en cela un milieu entre les Hollandois qui ne reçoivent point du tout de Marattes à leur service, & les Anglois qui en prennent indistinctement de toute nation (b).

L'eau douce plus nécessaire & plus rare dans ce pays que par tout ailleurs se trouve en abondance à Christiansbourg, au moyen des citernes qu'une seule *travate* (c) remplit de reste. On laisse écouler le superflu dans un reservoir hors de l'enceinte pour l'usage des vaisseaux. Entre

X 2 les

(b) *Die Handlung verschiedener Völcker auf der Kyste von Guinea und in Westindien.* Copenh. 1758. p. 33.

(c) On nomme ainsi dans le pays ces tempêtes subites qui font l'effroi des navigateurs entre les tropiques.

les maux qu'a produits le commerce exclusif, la privation d'un jardin est le plus sensible. La Compagnie trouvoit ses esclaves mal employés à une culture si nécessaire à la santé de la garnison & des Facteurs.

Au reste toutes les denrées qui sont les délices de nos festins, sont abondantes dans ce pays; on y voit les tables des soldats & même des esclaves servies en lievres, en perdrix, en faisans, & en poissons exquis. La dixieme partie d'un sol suffit quelquefois à acheter assez de maïs pour nourrir un homme un jour entier; d'autres fois ce grain monte à un prix que nos plus cruelles disettes n'atteignent pas.

Je ne vous entretiendrai pas des différens Comptoirs établis dans le pays. Les principaux sont sur le *Rio-Volta*, ou Riviére de Volte, dont les Danois prétendent la possession, comme ayant eu les plus anciens établissemens sur ces bords & à des titres encore plus incontestables. En 1732. ils protégerent seuls les habitans des îles & des rivages de cette riviere contre leurs ennemis & ces nations les reconnurent solemnellement pour leurs maîtres. Les Hollandois qui auroient pû prétendre à partager la possession de cette con-

trée

trée se retirérent lorsqu'il fut question de fournir un contingent pour défendre les habitans, & ils déclarérent alors, que les Danois étant seuls possesseurs du pays devoient se charger de sa protection. Ceux-ci le firent si bien qu'ils empêchérent les nations ennemies de piller même les Facteurs Hollandois dans leur retraite. Cette nation pouvoit en effet être moins jalouse d'un pareil établissement, puisqu'elle en posséde quatorze plus ou moins importans sur la côte d'Afrique.

La riviére de Volta est si considérable & se jette dans la mer avec tant d'impétuosité, que le courant ne paroît pas avoir perdu beaucoup de sa violence à trois milles danois de la côte. Sa source est dans une région inconnue, mais sans doute fort éloignée, puisque le tems des inondations de la Volta est celui de la sécheresse près de son embouchure. L'instabilité du lit de cettre riviere a empêché de fonder des établissemens dans les îles qu'elle forme, si ce n'est dans celle d'*Ada* qui est grande & voisine de la mer.

Ceux que le Roi entretient dans les Forts pour le service du Commerce ne sont point obligés à trafiquer uniquement avec les Danois: il leur est libre d'acheter & de vendre où ils trouvent le mieux

leur compte: & réciproquement les Négocians qui équippent dans les états du Roi ne sont point tenus d'aller faire leurs emplettes dans les forts & établissemens de la nation. On y porte de Dannemarc des eaux-de-vie de grain, quelques toiles peintes, des fusils & plusieurs marchandises importées. L'on n'en tire guéres que des Noirs, car le peu d'or & d'yvoire qui en viennent ne méritent pas d'être comptés.

La Compagnie générale de commerce entreprend ces expéditions; mais sans aucun privilége. Les particuliers entrent en concurrence avec elle & font souvent des profits considérables. Ils viendront peut-être un jour à vendre des Esclaves aux Espagnols. Jusqu'à présent les colonies danoises n'étant pas entiérement défrichées, ce qu'on apporte de Négres suffit à peine aux plantations nouvelles, & à recruter les anciennes. Voilà en effet ce qu'il y a de plus affligeant dans le spectacle de ce commerce, il est le tombeau des nations afriquaines. On a beau peupler une Colonie & permettre des mariages aux Négres; cette nation qu'on y avoit portée diminue chaque année & périroit en moins de vingt ans toute entiére si on ne la renouvelloit (d).

Vous

(d) Quelques Colons Hollandois de Surinam affranchissent

Vous jugerez donc par l'étendue de la culture des îles, quel nombre d'esclaves l'Afrique fournit aux Danois (e). Les colonies à sucre & à caffé sont un gouffre qui engloutit chaque année des nations. C'est à regret que j'arrête vôtre attention sur des objets qui vous affectent désagréablement, mais vous voulez être instruit de tout.

Il ne seroit peut-être pas si difficile qu'il paroît d'abord d'amener les Africains à des mœurs plus civilisées. Les Danois ont eu dans leur Fort pendant quelque tems un Gouverneur prudent & humain nommé *Schilderup* qui menoit les Négres à son gré. Les Hollandois voulurent de son tems faire assiéger les Danois dans leur Fort par les Négres; mais ils désertoient en foule, des peuplades entieres venoient se ranger

 sous

toute Négresse qui est mére de six enfans : il arrive d'ordinaire qu'elles ne profitent de leur liberté que pour se mettre au service de leur ancien maître. Il acquiert une famille de mercenaires pour une famille d'esclaves. Le profit en est évident dans une colonie de terre ferme où la désertion est extrême; mais l'humanité ne sauroit-elle imiter un arrangement inventé par l'intérêt & qui ne le contredit point ? Une plantation où la population seroit ainsi encouragée auroit sans doute besoin de peu de recrues.

(e) 50 esclaves sont reputés nécessaires pour une plantation complette, quelques unes en ont jusqu'à cent, d'autres seulement 15: la recolte est à proportion du nombre des bras & de la vigilance du colon. *Oecon. Journ.* 1757. April. art. IV.

ſous les ordres de *Schilderup*. Sa réputation s'étendoit de toutes parts ; & quelques Négres ſont venus de pluſieurs centaines de lieues uniquement pour le voir. Il faiſoit tourner cette curioſité au profit de la Compagnie. Depuis qu'il s'apperçut qu'on recherchoit ſa préſence il ne ſe montra plus à ceux qui n'apportoient pas au moins huit onces d'or pour acheter des marchandiſes. Un Roi d'une contrée éloignée lui envoya ſa fille avec des eſclaves & de l'or pour obtenir de lui un petit-fils ; mais fidéle aux loix de ſa religion il refuſa ce qu'Alexandre avoit accordé en pareille rencontre (f).

Il eſt touchant de trouver des vertus dans les contrées où elles ſont ſi rares, & de voir qu'elles n'ont qu'à ſe montrer pour faire naître l'enthouſiaſme, même chez des peuples tout à la fois ſtupides & corrompus.

(f) Die *Handlung* &c. p. 65.

FIN.

APPEN-

APPENDICE.

Ceux des lecteurs qui s'intéressent aux matiéres de commerce & d'économie, ne seront pas fâchés de trouver ici une note des *mesures*, *poids* & *monnoies* de Dannemarc. Ceux au contraire qui la croiront superflue pourront se dispenser d'y jetter les yeux.

MESURES.

La plûpart des livres où il en est question ont consulté l'ouvrage de Mr. *Picard* touchant le voyage qu'il fit en Dannemarc, pour vérifier la position de l'ile de Hveen; mais depuis ce tems là les mesures ont été changées.

Mr. *Rœmer*, le même auquel l'Astronomie a de si grandes obligations, étant Lieutenant de police à Copenhague, sollicita un réglement qui fixât les mesures & les rendit égales pour tout le pays: il le minuta de façon que les mesures des denrées séches & liquides fussent aisément déduites de celles des longueurs, & quelles donnassent à leur tour la détermination du poids. L'édit qui donne force de loi à ce réglement est du 10 Janv. 1698.

L'aune (*Alen*) est la mesure fondamentale: elle se divise en deux pieds; le pied est le même que celui de rhin, & il est au pied de Paris comme 1391, est à 1440.

Le pied se partage en 12 pouces, dont chacun vaut 12 lignes ou pailles (*Straa*).

L'aune suit la même division en 24 pouces, &c. elle se partage aussi en demis, quarts &c.

Trois aunes font une *Favn*, qu'il faut rendre *toise*, si on a égard à la longueur, & *brasse* par rapport à la signification.

Un pied cubique contient 32 pintes (*Potte*).

La pinte se divise en quatre chopines (*Pal*).

La tonne ou septier (*Tœnde*), qui est la mesure des grains, contient $4\frac{1}{2}$ pieds cubes ou 144 pintes.

Elle se divise en 8 boisseaux (*Skieppe*) & le boisseau en demis, quarts &c.

Un muid de sel vaut 176 pintes,
— — de bierre 136 ——
— — de goudron 120 ——

On

On mesure le vin par *Amme* qui est de 155 pintes, & par *Ancker* qui est de 39.

Il se vend aussi par bariques (*Oxhoved*) qu'on estime à 240 pintes.

MESURE DES DISTANCES.

C'est uniquement le mille, dont il y a 15 au degré: en nombre ronds il est de 12 mille aunes ou 4 mille toises.

Par conséquent un mille danois vaut 4 milles d'Italie. Une lieue commune de France en est les $\frac{3}{5}$; & une lieue marine les $\frac{3}{4}$.

MESURE DES SURFACES.

C'est l'aune quarrée, ou le pied quarré; comme l'aune cubique & le pied cubique sont la mesure des solides: on y emploie fort rarement la toise.

Quant aux fonds de terre on a vu ailleurs qu'ils sont estimés par une mesure variable, nommée *tonneau de Hartkorn*. Premier vol. lett. XI. p. 151 not.

POIDS.

La livre (*Pund*) est la 62ᵉ partie d'un pied cube d'eau douce, ou le poids d'un peu plus de demi pinte.

Seize livres font un *Lispund* & 20 Lispund font un *Schippund*.

Douze livres font un *Bismerpund*, & 3 Bismerpund un *Vog*.

La division de la livre est en 2 marcs, ou en 32 *lods*, le lod se partage en 4 *quintins*, & le *quintin* en 4 *orts*.

L'once est de deux lods.

On se sert pour l'or & l'argent d'un autre poids, qui est au poids ordinaire comme 17 à 16, & qui a les mêmes divisions. On le nomme *poids de Cologne*, quoiqu'il soit de $\frac{1}{2}$ pour cent plus fort.

Les apothicaires ont le poids de marc qui est généralement reçu.

MONNOIES. CHANGE.

La finesse de l'or est estimée comme ailleurs par *Karats*, qui se divisent en 12 grains; mais celle de l'argent est estimée par marcs qui se divisent en 16 lods, chacun de 18 grains.

La monnoie de change est le *rixdaler* qui est imaginaire, ou s'il

s'il y en a eu d'effectifs, ils sont aujourd'hui fort rares. Il se partage en 96 *skillings*, ou en 6 *marks* chacun de 16 *skillings*.

On compte aussi par *marks* & *schillings lubs* (ou Lubecois) & par *dalers*. Le mark & le schilling lubs valent le double du schilling danois. Le schilling lubs se nomme autrement *stuber*. Le daler vaut quatre marcs danois.

Les dalers effectifs qui sont encore dans le commerce valent $6\frac{1}{4}$ pour cent de plus. On les nomme *couronnes*. Les ventes de la compagnie des Indes se font en couronnes & l'acheteur bonifie la différence de $6\frac{1}{4}$ pour cent.

La seule monnoye d'or qui se frappe aujour'dhui en Dannemarc est le ducat de 2 rixdalers. Ils sont de 75 au marc de poids.

Outre les especes moins communes, il y a en nature des pieces de 24, de 15, de 10, de 8, de 4, de 2, d'un, & de $\frac{1}{2}$ skillings.

Le change sur Hambourg & sur la Hollande est de cent & tant de Rixdalers de Dannemarc pour cent Rixdalers de banque de Hambourg, ou Rixd. argent courant de Hollande; avec l'Angleterre on change à 5 Rixdalers & tant de Schilling la livre Sterling, & avec la France à 20 & tant de skillings la livre tournois.

PRIX DES GRAINS (†)

Suivant ce qu'on appelle *Capitel-Kiæb*, qui est une taxe pour payer en argent les redevances fixées en nature: années 1684—1757.

	Le plus haut prix.				*le plus bas prix.*				*prix moyen.*		
	Ann.	R.	m.	s.	Ann.	R.	m.	sk.	R.	m.	sk.
Seigle,	1709.	4.	2.		1722.	1.	1.	12.	2.	—	11.
					1722. }				1.	2.	8.
Orge,	1684.	2.	4.	8	1723. } 1730. }	1.	—	8.			
					1731. }						
Avoine,	1684.	1.	3.	—	1730.	—	3.	—	—	5.	5.

(†) *Oecon. Journ.* 1757. Nov. p. 852—854.

✲ ✲ ✲

INDICE

INDICE DES LETTRES.

Lettre XVI. *Etat de la marine.* — Pag. 1

Lettre XVII—XIX. *Des sciences, écoles, academies* 18

Lettre XX. *Des arts* — — 86

CONTINUATION.

Lettre XXI. *Mort de l'auteur du prémier volume.* 102

Lettre XXII. *Réponse à quelques objections.* 106

Lettre XXIII. *Des Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst.* — — 115

Lettre XXIV. *Des Duchés: division géographique: langages* — 125

Lettre XXV. *De Copenhague: maisons de plaisance, &c.* 145

Lettre XXVI. *Mers: côtes: ports: pêche &c.* 157

Lettre XXVII. *Remarque sur le niveau de la mer.* 180

Lettre XXVIII. *De l'air & du climat.* — 184

Lettre XXIX—XXX. *Des productions relativement au commerce.* — 194 & 205

Lettre XXXI. *Du caractére national.* — 222

Lettre XXXII. *Des titres & dignités.* — 230

Lettre XXXIII. *Des ordres de chevalerie.* — 246

Lettre XXXIV. *Population.* — 251

QUESTION: *Si le Nord étoit jadis fort peuplé.* 260

Lettre XXXV. *Sur l'ancienne population.* — 263

Lettre XXXVI. *De quelques institutions.* — 281

Lettre XXXVII. *Colonies aux Antilles.* — 295

Lettre XXXVIII. *Commerce de Guinée.* — 309

APPENDICE: *Poids: mesures: monnoies.* 325



CATALOGUE DES LIVRES
imprimés, ou sous presse, ou acquis en nombre,
qui se trouvent
chez *CLAUDE PHILIBERT*, Imprimeur-Libraire
A COPENHAGUE ET A GENEVE.

La Rixdale vaut 3 marcs lubs, ou 48 sols lubs courant.

	Rl.	sols
Abregé de l'histoire de Dannemarc, jusqu'à l'année 1523. par M. Mallet, 8. *Copenh.* 1760 *pap. fin* 14 *feuilles*	—	20
—— dit *pap. moyen*	—	16
—— du Catechisme d'*Ostervald*, 8. 761. *f.* 9½	—	12
A. B. C. *f.* 1½ *gr. pap.*	—	3
l'Adepte Moderne, ou le vrai Secret des Francs-Maçons. 12. *Geneve* 754 *f.* 16. *gr. p.*	—	20
Amusemens Periodiques, 8. *Copenh.* 761 *f.* 18. *p.p.*	—	24
—— dit *pap. ord.*	—	16
La suite paroîtra incessamment pour completter le vol. de 25 feuilles.		
Avantures de Télemaque, nouvelle Edition revuë & corrigée, 12. 2 vol. *Geneve* 758 *f.* 33. *gr. p.*	—	40
les Caractéres, par Madame de Puysieux, 8. 2 parties, *Geneve* 752 *f.* 24½ *pet. p.*	—	32
Carte de Dannemarc,	—	10
Celinde, petite piece de Theatre, pour une société, 8. *Copenh.* 761 *f.* 2.	—	5
Choix Litteraire, 24 vol. 8. *Geneve* 755-761. *f.* 360 *g.p.*	12.	—
Clemence de Titus, Opera de *Metastasio*, 8. *Geneve* 757 *f.* 6. *gr. p.*	—	8
Considerations sur le Génie & les Mœurs de ce Siécle, par *Scopon*, 12. *Geneve* 751 *f.* 9½ *gr. p.*	—	16
—— sur le Commerce & la Navigation de la Grande Bretagne, 12. *Geneve* 749 *f.* 10. *gr. p.*	—	16
—— sur la cause de la Grandeur & de la Décadence des Romains, le Temple de Gnide, & Dialogue de Sylla & d'Eucrate, par *Montesquieu*, 8. *Copenh.* 761 *f.* 22. *p.p.*	—	24
Description historique & naturelle du Grœnland, par *Egede*, trad. du Danois, 8. *Copenh.* 763 *f.* 11. *g. p.* une Carte & 10 pl. *p. fin*	—	32
—— —— dit *pap. moyen* 28/04	—	[illegible]
—— —— dit *pap. ordin.*	—	24
la Dévotion Reconciliée avec l'Esprit, par M. l'Evêque Du-Puy, 12. *Geneve* 755. *f.* 11½. *g. p.*	—	16
Dictionnaire de Commerce, par *Savary*, avec beaucoup d'additions &c. fol. 5 vol. *Copenh.* 759 à 764		

Le Tom. Ve contiendra le Commerce de chaque pays & les Compagnies de Commerce, avec un grand nombre d'additions, qui n'ont jamais paru. Il contiendra plus 200 feuilles, & en

)(tout

tout plus de *f.* 800. On payera pour les 5 vol. juſqu'à ce qu'il ſoit fini en Sept. ou Octobr. 764 — 15. —
Enſuite — 20. —

Dictionnaire portatif de Commerce, ou Abregé de *Savary*, 8. 7 vol. *Copenh.* 762 A—Z. *f.* 236 *g. p.* — 7. —
—— de Logique, contenant les articles entiers extraits de l'*Encyclopédie*, 8. *Copenh.* 758 *pap. colé f.* 11. *p. p.* — — 16
—— dit *pap. ordinaire* — — 12

Diſcours de *Jean Jaq. Rouſſeau*, à l'Académie de Dijon, avec la Réponſe, 8. *Geneve f.* 6. *g. p.* — — 10
—— ſur la Liberté du Dannemarc, 8. *Copenh.* 760 *f.* 2. *p. p.* — — 4

Eſprit des Loix & Opuſcules de Monteſquieu, 8. 4 vol. *Copenh.* 764 *f.* 100. *p. p.* — 2. —

Eſſai Analytique ſur les Facultés de l'Ame, par *Charles Bonnet*, 4. *Copenh.* 760. *f.* 75. *g. p. median fin* — 3. —
—— —— *pap median ord.* — 2. 16
—— ſur l'Etude de la Litterature, par *Gibbon*, 8. *Copenh.* 762 *f.* 8½ *p. fin* — — 12
—— —— *pap. moyen* — — 8
—— ſur le bonheur, ou Refléxions Philoſophiques ſur les biens & les maux de la vie humaine, par un Académicien de Berlin, 12. *Geneve* 758 *f.* 9. *g. p.* — — 16
—— ſur l'Education nationale, par *La Charlotais*, 12. *Geneve* 763 *f.* 9½. *gr. p.* — — 20

Eſſais ſur divers ſujets de Litterature & de Morale, par l'Abbé *Trublet*, avec les Refléxious ſur l'Eloquence en général & ſur la chaire en particulier, & Table des Matieres, 12. 4 vol. *Geneve* 762 *f.* 71. *g. p.* — 2. 12

Examen de deux Ouvrages intitulés : *Emile & le Contrat ſocial*, par *J. J. Rouſſeau*, 8. 762 *f.* 2. — — 4

Fables de la Fontaine, ſuivant la derniere édition de Paris *in folio*: in 8. 2 vol. *Copenh.* 761 *f.* 44½ — 1. —
voy. Oeuvres choiſies &c.

Forme du Gouvernement de Suede, 8. *Copenh.* 756 *f.* 8½ *g. p.* — — 12

Gazette Univerſelle de Commerce, depuis le 30 Juillet 757 à Janvier 758. No. 1 à 26
—— la ſuite en Danois juſques au 8e Juillet 758. No. 1. à 26. 4. *Copenh. f.* 75. *p. p.* — 2. —

la Guerre des Bêtes, ou Fable pour ſervir à l'Hiſtoire du XVIIIé Siécle, 8. 761 *f.* 6. *p. p.* — — 10

Hiſtoire de Geneve, 12. 2 vol. *Geneve* 730 *f.* 97 *g. p.* — 3. —
—— —— dit 4. 2 vol. avec fig. *f.* 150 *g. p.* — 5. —
—— du Stadhouderat, par *Raynal*, 12 *Gen.* 749 *f.* 8 *g. p.* — — 12
—— de Dannemarc, par *Mallet*, Tom. I. 4. *Copenh.* 758 *f.* 60. *g. p.* — 2. —
Le Tome 2d ſera ſous preſſe pour 764 ou 765.

Iſaac Prototype du Sauveur, par *Metaſtaſio*, Ital. & Franc. 8. 764 *f.* 5. *g. p.* — — 10

Lettres d'un Philoſophe ſur l'Athéiſme & le Syſtême de la Fatalité, 8. *Geneve* 751 *f.* 8. *p. p.* — — 12

Lettres

Lettres & Consultation sur la société des Francs-Maçons, 12. 748 *f.* 1. — 2

Lettre d'un Patriote sur la Tolérance Civile des Protestans de France, 8. 756 *f.* 6. *g.p.* — 12

Lettres sur le Dannemarc, 8. 2 vol. 758 & 764 *g.p. Royal.* *f.* 37 & 7 *vign.* 2. —

—— —— dites Tom. 2d 764 1. —

—— —— dites —— *g. p. f.* 21 — 32

Le Tom. I. de cette édition manque, mais tous ceux qui l'ont seront bien aises d'avoir aussi ce nouveau volume très curieux.

—— —— 8. Tom. I. 758 *pap. non colé f.* 13½ *p.p.* — 12

Le Tome 2d sera sous presse incessamment.

—— Persanes, 8. *Copenh.* 761 *f.* 31 *p.p.* — 32

—— de M. Comte de Tressan à J. J. Rousseau, avec les Réponses de celui-ci, & autres, & l'*Allée de Silvie*, &c. 12. 763 — 3

Mandement de l'Archevêque de Paris, contre *Emile* de J. J. Rousseau, 12. 762 *f.* 2. *g p.* — 4

Memoires & Lettres de Mad. de *Maintenon*, nouv. Edit. augm. des Remarques de Voltaire &c. 12. 15 v. 758 *f.* 209 *g.p.* 6. —

Ce Livre manque à present, mais j'espére de le reimprimer avec additions & changemens, auxquels l'Auteur travaille.

—— sur la Litterature du Nord, 9 parties, 8. *Copenh.* Juillet 759 à Dec. 760 *f.* 63. *p.p.* 2. 12

Mercure Danois depuis le commencement, Mars 1753 jusques à Dec. 1760 complet, en 90 mois, qui font pour 7½ années à 3 Rl. environ 90 à 100 *f.* l'an. 22. 24

Mes Loisirs, ou Pensées diverses de Mr. le Chevalier d'*Arc*, avec l'Apologie du Genre-Humain, 12. *Geneve* 755 *f.* 7. *gr.p.* — 12

Monumens de la Mythologie des Celtes & des Scandinaves, avec l'Edda, par *Mallet*, 4. *Copenh.* 756 *f.* 27½ *g.p. fin* — 40

Trois Pieces sur cette question : Les Nobles doivent-ils Commercer? I°. Noblesse Commerçante ; II°. Noblesse Militaire; III°. Dévelopement du Systême du premier traité ; par l'Abbé *Coyer*, & le Chevalier d'Arc, 8. *Copenh.* 758 *f.* 23½ *p.p.* — 24

Observations sur l'Esprit des Loix, par l'Abbé de la Porte, 8. *Geneve* 752 *f.* 11. *p.p.* — 16

Oeuvres choisies *de la Fontaine*, pour servir de suite à ses Fables, contenant les Contes décens; les Amours de Psyché & d'Adonis; l'Eunuque de Térence & le Florentin, Comédies ; ses Opuscules & Lettres, 8. 3 part. *Copenh.* 763 *f.* 33. *p.p.* — 36

—— de *Montesquieu*, Esprit des Loix, Lettres Persanes, Considérations sur les Romains & Opuscules, avec additions, 8. 6 vol. *Copenh.* 764 *f.* 153. *p. p.* 3. —

—— —— dit *pap. fin* 4. —

Cette nouvelle édition paroîtra en Sept. ou Octobr.

Opuscules de *Montesquieu*, Lysimaque & Essai sur le Gout, &c. séparement, 8. 759 *f.* 3. *p. p.* — 6

la Passion de J. C. Oratoire de l'Abbé *Metastasio*, Ital. & fr. 8. 763 *f.* 3. — 8

Poësies d'Horace, traduites en François, par *Bateux*, avec ses notes, 8. 763 *f.* 26½ *p.p.* — 32

Prieres sur tous les Chapitres de l'Ecriture sainte, par *Pictet*, 12. 2 vol. *Geneve* 725 *f.* 41. *p.p.* — 32

Principes du Droit Naturel & Politique, par Mr. *Burlamaqui*, avec un *Supplement*, 4. 2 vol. *Geneve* 763 *f.* 58½. *g.p.* 2. —

—— —— Supplement *séparé*, *f.* 5. *g.p.* — 10

—— —— dit 12. 3 vol. *Geneve* 764 1. 36

Profession de foi Philosophique, (contre J. J. Rousseau,) 12. 763 *f.* 1½ *g.p.* — 6

Recherches sur les Langues Anciennes & Modernes de la Suisse, par Mr. *Elie Bertrand*, 8. *Geneve* 758 *f.* 4½. *g.p.* — 8

—— sur les sentimens moraux, par *Moyse*, fils de *Mendel*, Juif, trad. par *Abbt*, 12. *Geneve* 763 *f.* 5. *g.p.* — 12

Refléxions sur l'Eloquence en général & sur la Chaire en particulier, par l'Abbé *Trublet*, 12. 762 *f.* 5½. *g.p.* — 10

Relation abrégée concernant la Republique que les Jesuites ont établie au Paraguay, &c. 8. 758 *f.* 3½. *p.p.* — 6

Sermons d'*Ostervald*, 8. 2 vol. *Geneve* 756 *f.* 40 *g.p.* 1. —

—— de *Dodridge*, sur divers Textes, traduits par Bertrand, 8. 2 part. *Geneve* 759 *f.* 27. *p.p.* — 28

—— de feu Monsr. *Amedée Lullin*, Prof. en histor. Eccles. 8. *Geneve* 761 *f.* 23. *g.p.* & portrait — 32

—— —— dit *f.* 23. *p.p.* — 24

le Traducteur, 4. 4 vol. *Copenh.* 744 à 757 compl. *f.* 212. 8. —

Voltaire, Supplement au Siécle de Louis XIV. & la Tragédie de Catilina, 8. *Geneve* 753 *f.* 10½. *p.p.* — 16

Latini.

Bernoulli (*Joh.*) Opera, 4. 4 vol. fig. *Laus.* 742 pour 600 *f.* *g.p.* 12. —

Gundlingii Jus Naturæ & Gentium, 8. *Gen.* 751 *f.* 35. *p.p.* — 40

Newtoni Principia Philosophiæ, cum Comment. P. *Le Sueur* & *Jaquier*, & addition, 4. 4 v. fig. *Gen.* 760. pour 600 *f.* *g.p.* 12. —

Schlegel de optimo reformandi modo, Oratio, 8. *Hafniæ* 763 *f.* 2¼ *g.p.* — 5

Vernet Compendium historiæ Universalis, 12. *Geneve* 763 *f.* 3½. *p.p.* — 8

Danois.

Breve om Dannemarks Riges-Stat, 8. *f.* 13. *p.p.* — 16

Underretning om, hvorledes Træer, perennerende Urter, Fröe, og adskillige andre Naturalier, best kand forsendes til Söes, 8. 760 *f.* 7½. *p. fin* — 12

* * * *

1 Rixd. Dan. ou 3 marcs lubs, vaut environ L. 4. 10. de France.
1 —— —— fl. 2. 3. de Hollande.
Rouble 1. de Russie.
5 —— —— font Rixd. 6. d'Empire.
5¼ —— —— valent L. 1. Sterling &c.
—— vaut à présent 16 Dalers de cuivre de Suede.

(1640)

